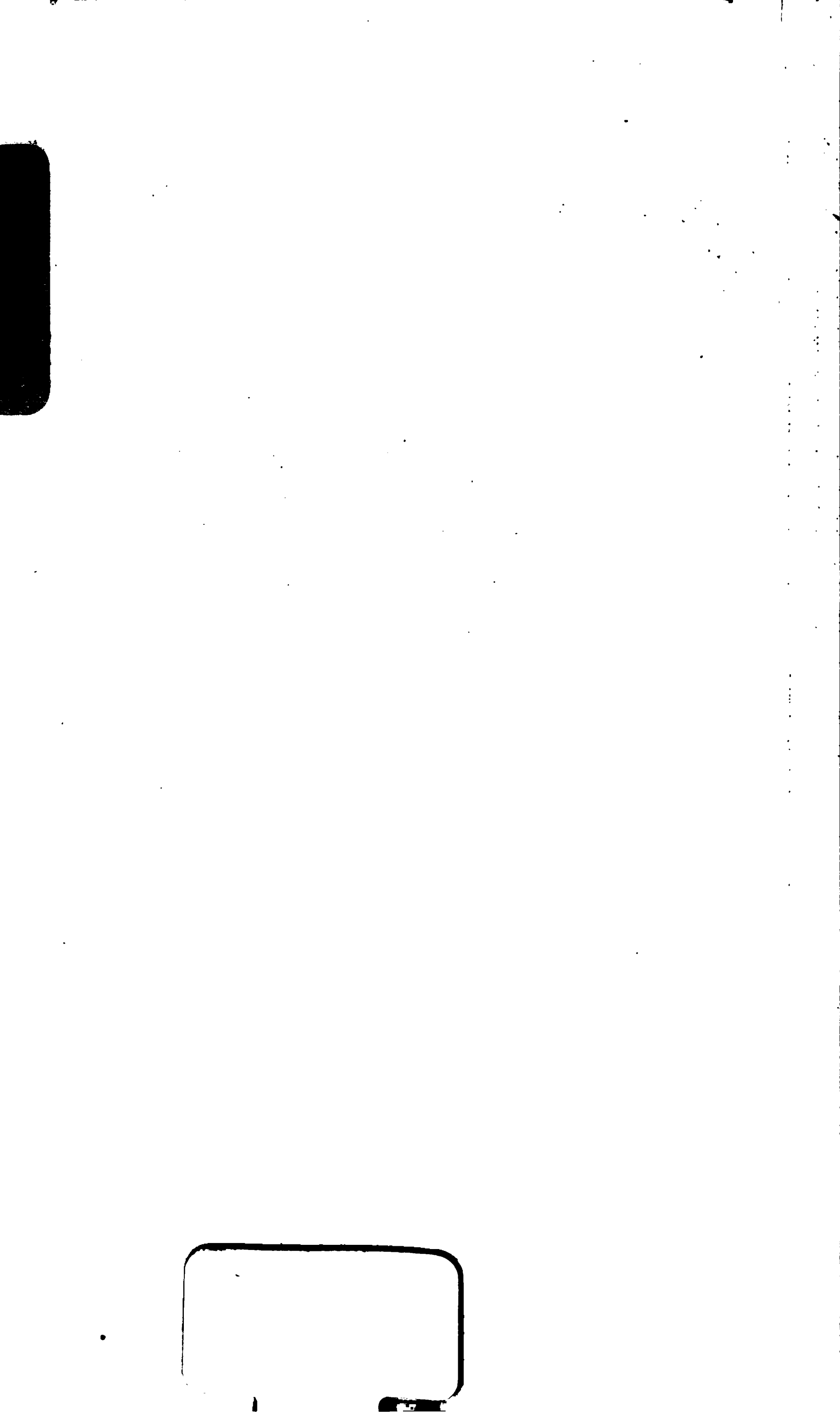


HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS.

Imprimerie de Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS

AUX CINQ DERNIERS SIÈCLES,

PAR AMANS-ALEXIS MONTEIL.

XIVe SIÈCLE.

PREMIER VOLUME.



PARIS,
W. COQUEBERT, ÉDITEUR,
48, RUE JACOB.

1841

LES ÉPITRES

DU FRÈRE JÉHAN,

CORDELIER DE TOURS,

AU FRÈRE ANDRÉ,

CORDELIER DE TOULOUSE.

LA QUERELLE DES CORDELIERS.

Épitre I.

Cette grande querelle, que tout un siècle n'a encore pu terminer, se rallume plus vivement que jamais. Je crains un embrasement général.

Les frères mineurs de Saint-François ont-ils la propriété ou seulement l'usage de ce qu'ils mangent ? * c'est là qu'est le vrai point de la question. Toute l'Europe est dans le silence et l'attente.

Malheureusement l'ordre est partagé.

Prétendre, comme quelques-uns, que l'usage ou la propriété des alimens est la même chose, n'est-ce pas une subtilité, ou plutôt, ainsi que vous le dites, un faux raisonnement ?

Frère André, vous connaissez mon opinion ; j'y vivrai ; j'y mourrai.

Écrit à Tours, le deuxième jour du mois d'août.

* Les notes sont à la fin du deuxième volume.

LES NOVICES.

Épitre II.

Il se présente ici, depuis quelque temps, un si grand nombre de novices que j'ai bien de la peine à me défendre de leur empressement. J'ai tout au plus de la place pour quatre ou cinq, et il en faudrait pour quarante : mais, dis-je à tous ces jeunes gens, que ne vous faites-vous Bénédictins, Dominicains, Carmes, Chartreux? Tous me répondent qu'ils n'ont pas de vocation pour ces ordres ; et, entre nous, il m'en donnent d'assez bonnes raisons : mais, leur dis-je encore, si tout le monde se fait Cordelier, qui labourera? qui bâtira? qui commercera? qui repoussera les ennemis? Rien ne peut arrêter leur ardeur. Vous croyez peut-être que ce ne sont que des gens du commun ; ce sont tout au moins des comtes, des barons, des chevaliers, des écuyers, de jeunes clercs, des bacheliers, remplis d'esprit et de feu. Mon cher frère André, laissez dire le chanoine de Beauvais [1] et tous ceux qui ayant la même doctrine auront la même fin. Je crois pouvoir prédire que dans quelques siècles, tout ce qui ne voudra pas être peuple, tout ce qui aura quelque génie, quelque talent, qnelque am-

bition, enfin tout ce qui voudra faire quelque figure dans le monde entrera dans le cloître.

Écrit à Tours, le treizième jour du mois d'août, surveille de l'Assomption [2].

LE GRAND SIÈCLE.

Épître III.

Frère André, ah ! quelle méchante nouvelle je vais aujourd'hui vous apprendre ! Charles V vient de mourir au château de Beauté-sur-Marne [1]. Nous avons un jeune roi de douze ans qui déjà porte le nom de Charles VI. Sa tête est bien petite pour la couronne de son père. Les princes du sang se disputent la régence. On ne sait ni ce qui sera décidé, ni même qui décidera. L'université n'a pas encore été appelée ; on assure qu'elle ne le sera pas. Est-ce donc aux barons seuls à juger une question aussi difficile, aussi importante, aux barons qui ne savent pas lire ? L'université se souviendra sans doute du mépris qu'on fait de ses docteurs. A quoi sert donc aujourd'hui la supériorité de la science et de la raison ? autant vaut nous ramener aux derniers siècles, où l'épée avait toujours droit ; où il y avait force gendarmes, force archers, et de docteurs et de licenciés presque point ; où l'on était assez bon chrétien, mais chrétien peu instruit ; où

les Écritures n'étaient ni paraphrasées, ni même commentées; où les moutiers ne renfermaient que des moines humblement courbés sous le joug des évêques [2]; enfin où l'on marchait à tâtons et dans les ténèbres, où faute de se voir on se choquait, on se heurtait, on se brisait: frère André, nous sommes au midi de la raison humaine, dont la lumière pénètre, resplendit, rayonne de toutes parts, au quatorzième siècle, au grand siècle.

Écrit à Tours, le trentième jour du mois d'août.

LE SUCCUBE.

Épitre IV.

Frère! nous avons le Diable dans la maison. Tous les soirs il entre dans la cellule d'un jeune novice, dès qu'il est endormi. Le novice, qui est fort et vigoureux, se débat avec lui et finit par le terrasser; mais aussitôt il se change en une belle demoiselle vêtue de satin blanc.

Nous nous sommes assemblés et il a été unanimement reconnu que ce Diable était un succube [1]. Le frère médecin a dit que, suivant les apparences, le novice serait obligé de quitter le couvent et de prendre femme, moyen infaillible de chasser les succubes, qui jamais ne s'attaquent aux gens mariés. C'est dommage, car ce jeune homme a une

fort belle voix de basse-taille et fait merveille au lutrin. En attendant, nous avons mis au pied de son lit la croix et le bénitier, comme lorsqu'il sera mort.

Écrit à Tours, le vingt-unième jour du mois de février.

LES MERVEILLES.

Épitre v.

Vous saurez, frère André, que le prieur des Jacobins vint m'inviter, quelques jours avant la fête de saint Dominique, pour la grand'messe et le dîner. Inutilement je tâchai de m'en défendre; il me répondit que nos deux ordres passaient dans le monde pour se jalouser, et que nous devions à l'édification publique de prouver le contraire. Je me rendis à ces raisons. J'assistai à la messe, après quoi nous allâmes au réfectoire où nous fîmes avec joie et cordialité un fort long et fort bon repas. Nous étant ensuite rangés en un grand cercle autour du feu, nous causâmes de mille divers sujets. Vint le tour des voyages. Je me fis honneur de deux histoires merveilleuses que j'avais lues dans le Viateur [1]. Les Jacobins ne voulurent pas être en reste; ils dirent qu'il y avait, au delà du Cathay, un pays où les hommes ne vieillissaient pas, durant le temps

qu'ils y demeuraient ; mais qu'aussitôt qu'ils en étaient sortis ils redevenaient comme auparavant sujets aux lois de la nature[2]. Je repris la parole : je parlai de la Sicile, depuis longtemps si fameuse par ses montagnes brûlantes et par ses grands champs de blé : il y a, leur dis-je, dans cette île des serpens monstrueux dont l'instinct est extraordinaire. Ils dévorent les enfans des femmes qui n'ont pas été fidèles à leurs époux, et ne font aucun mal aux autres[3] : Saint Dominique ! se prit à dire un des plus anciens pères, je ne conseillerais pas aux bourgeois de Paris d'envoyer en nourrice leurs enfans dans la Sicile. A cause de la fête on rit un peu, on s'égaya pendant quelques momens ; on revint aux voyages. Les Jacobins dirent de fort belles choses sur la Judée majeure, la Judée mineure et la Mer Morte où les oiseaux ne peuvent voler[4] ; ils n'en dirent pas de moins belles sur les basilics, les montagnes d'or gardées par les griffons, et enfin sur ce lointain pays, dont les fruits renferment de jolis petits agneaux, qui, dès que vous enfoncez le couteau, s'échappent, sautent et bondissent[5]. Je craignais que la palme des merveilles ne restât aux Jacobins. Heureusement je me souvins d'autres pays plus extraordinaires. Au-delà des grandes mers, dis-je, il y a des contrées où les hommes ont des têtes de chien[6] et parlent en aboyant comme des roquets ; d'autres où les hommes, les femmes même ne parlent pas, n'ont ni

langue, ni bouche, et ne vivent que du parfum des fleurs [7]. On applaudit ; on me remercia. Je me levai et pris congé de la compagnie : Frère André, ne nous laissons jamais vaincre d'aucune manière par les frères des autres ordres. A tous égards, à cet égard particulièrement, je compte sur les Cordeliers de votre pays.

Écrit à Tours, le dix-neuvième jour du mois d'août.

LE LÉPREUX.

Épître VI.

On ne veut pas le croire, cependant presque toujours l'événement le prouve : les alliances mal assorties finissent toujours malheureusement. Malgré la disproportion d'état, la jeune fille d'un gradué consentit à épouser le fils d'un riche marchand [1]. Bien que tout le monde poussât les hauts cris, ce mariage ne s'en fit pas moins ; et comme il fut d'abord très heureux, on se tut. Mais au bout de quelque temps cette belle fleur de santé, qui brillait sur la figure du jeune homme, s'est peu à peu fanée. Des rougeurs, des démangeaisons, des excoriations ont annoncé l'affreuse maladie portée du pays où l'on a fait mourir Jésus-Christ. Longtemps les parens ont voulu s'étourdir, douter ;

mais enfin les symptômes de la lèpre[1] sont devenus si manifestes qu'il a fallu appeler les clercs en médecine. Ceux-ci ont prononcé, et il n'a pas été possible de différer l'intervention de l'Église. Comme le gradué est l'avocat du couvent, je n'ai pu m'empêcher, dans cette circonstance, de l'assister lui et sa famille. O mon Dieu! que j'ai été frappé en voyant son jeune gendre dans cet horrible état! Ses joues si fraîches, ses sourcils blonds avaient été dévorés par la scabie, dont les ravages sur un beau corps peignent parfaitement les souillures du péché sur une ame pure.

Vers l'heure de none[3], tout le monde étant rendu, la cérémonie pour retrancher du milieu du peuple cet infortuné jeune homme a commencé.

Le lépreux, revêtu d'un drap mortuaire, attendait au bas de l'escalier. Le clergé de sa paroisse est venu en procession le prendre et l'a conduit à l'église. Là était préparée une chapelle ardente, dans laquelle il a été placé. On lui a chanté les prières des morts; on lui a fait les aspersions et les encensemens ordinaires. Il a été ensuite mené par le pont Saint-Ladre[4] hors de la ville, à la maisonnette qu'il doit occuper.

Arrivé à la porte, au-dessus de laquelle était placée une petite cloche surmontée d'une croix, le lépreux, avant de dépouiller son habit, s'est mis à genoux. Le curé lui a fait un discours tou-

chant, l'a exhorté à la patience, lui a rappelé les tribulations de Jésus-Christ, lui a montré au-dessus de sa tête, prêt à le recevoir, le ciel, séjour de ceux qui ont été affligés sur la terre, où ne seront ni malades ni lépreux, où tous seront éternellement sains, éternellement purs, éternellement heureux. Ensuite ce jeune infortuné a ôté son habit, mis sa tartarelle de ladre, pris sa cliquette pour qu'à l'avenir tout le monde ait à fuir devant lui. Alors le curé, d'une voix forte lui a prononcé en ces termes les défenses prescrites par *le rituel* :

Je te défends de sortir sans ton habit de ladre.

Je te défends de sortir nu-pieds.

Je te défends de passer par des ruelles étroites.

Je te défends de parler à quelqu'un lorsqu'il sera sous le vent.

Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun moutier, dans aucune foire, dans aucun marché, dans aucune réunion d'hommes quelconque.

Je te défends de boire et de laver tes mains, soit dans une fontaine, soit dans une rivière.

Je te défends de manier aucune marchandise avant de l'avoir achetée.

Je te défends de toucher les enfans ; je te défends de leur rien donner.

Je te défends enfin d'habiter avec toute autre femme que la tienne.

Ensuite le prêtre lui a donné son pied à baiser, lui a jeté une pelletée de terre sur la tête[5], et, après avoir fermé la porte, l'a recommandé aux prières des assistans : tout le monde s'est retiré[6].

Ce qui, pendant cette cérémonie, faisait surtout fendre le cœur, c'était la jeune épouse noyée dans ses larmes, et à chaque instant sur le point d'étouffer de sanglots. Elle n'a pas encore dix-neuf ans ; cependant, quelques instances qu'on lui ait faites, elle n'a jamais voulu abandonner son époux. Elle répondait : Eh bien ! s'il est un objet d'horreur pour les autres, il ne doit pas l'être pour moi. Maintenant qui l'aimerait ? qui le nourrirait ? qui le servirait ? qui le consolerait ? Je prendrai la lèpre. Je ne serai pas ensevelie en terre sainte[7], soit : la main de Dieu saura bien recueillir ma poussière. Dans d'autres momens elle ajoutait : Dieu est-il moins puissant qu'autrefois ? n'a-t-il pas guéri Job ? n'a-t-il pas guéri le lépreux de l'Evangile ? Ah ! je le prierai tant ce Dieu bon, je le prierai tant, qu'il m'accordera la guérison de mon époux.

Tous ceux qui se trouvaient à cette terrible cérémonie pleuraient sur le sort de cette jeune femme, aujourd'hui si belle et qui peut-être sera dans quelques jours couverte d'une plaie universelle.

La peur de ce mal est telle qu'on disait que la vigne, le verger, la vache, les brebis qui avaient été donnés au lépreux[8] n'avaient nullement besoin d'être gardés ; y aurait-il famine, on n'y tou-

cherait pas, car il semble que le lépreux, sa terre et tout ce qu'elle porte soient frappés d'une même plaie.

Dans plusieurs provinces on brûle les habits, les meubles et la maison du lépreux[9].

O mon frère ! ne cessons d'exhorter les gens riches, les hommes pieux, lorsqu'ils font leurs dernières dispositions, à se souvenir des chrétiens affligés de ce terrible mal.

Au siècle dernier on comptait environ vingt mille léproseries en Europe[10], et deux mille en France[11] ; aujourd'hui en Europe et en France, on en compterait un bien plus grand nombre[12].

Il y a, m'a-t-on dit, dans le Dauphiné une léproserie de nobles[13] : j'en ai vu une aux environs de Paris pour les femmes des maisons royales[14]. Je ne voudrais pas, à cet égard, de distinctions. Il me paraît que tous les hommes sont égaux quand ils ont passé sous le drap mortuaire.

Écrit à Tours, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

LE DÉFRICHEMENT DE L'EUROPE.

Épître VII.

Avant-hier un Bénédictin de ma connaissance, qui se nomme dom Thadée, vint me voir dans

ma chambre. J'avais quelque peine à lire à cause de la faiblesse de ma vue. Il s'en aperçut, et tirant de sa poche des lunettes, il me les plaça lui-même : Ah ! lui dis-je, quels bons yeux vous me mettez, quelles bonnes lunettes ! Je vous prie de les garder, me répondit-il aussitôt, elles ont été achetées dans l'atelier de Salvino à qui l'on doit cette admirable invention[1]. Je n'ai pas voulu être en reste, et à mon tour je lui ai offert des fruits de notre crû, une règle de saint François, avec des peintures qui représentent des Cordeliers dans leurs divers exercices.

Nous avons eu occasion de parler de nos ordres respectifs. Il me disait que les frères Cordeliers plus actifs, plus populaires que les anciens moines, rendaient les plus grands services au monde chrétien, en le réformant et le ramenant vers la primitive Église. Mais, ajoutait-il, il faut cependant être juste envers les Bénédictins. On n'est pas assez reconnaissant à leur égard. Ce sont eux qui ont défriché l'Europe[2], qui l'ont civilisée. Autour de leurs cellules, dont les moines d'alors exerçaient le labourage et tous les arts mécaniques[3], le peuple a bâti de préférence des maisons. Leurs monastères sont le noyau de plusieurs grandes cités[4] ; la plus populeuse, la plus belle partie de cette ville n'a pas d'autre origine[5] : dom Thadée, lui ai-je dit, puisque vous pensez que les Cordeliers sont si utiles et que votre ordre n'est plus dans la force de

son institution, que ne demandez-vous au pape sa réunion au nôtre; les Bénédictins trouveraient dans les Cordeliers de véritables frères. Ils seraient appelés à tous les avantages. Charges, grades, rangs, dignités : nous partagerions tout avec eux. Je n'ai pas continué, parce qu'à l'énoncé de ma proposition il a prodigieusement rougi.

Écrit à Tours, le treizième jour du mois de novembre.

LES FRÈRES DES PONTS.

Épître VIII.

Lorsque j'étais dans vos pays, j'aimais beaucoup à rencontrer des frères des Ponts, avec leur bel habit blanc, sur lequel est brodé un pont en laine de couleur[1]. Saint Benezet, qui fut si grand par ses mortifications et par ses pénitences, fut, à mon avis, encore plus grand par ses œuvres. Il institua ces bons frères[2]. C'est depuis que vos grandes villes du midi sont ornées de hauts et larges ponts de pierre[3], sous lesquels les fleuves couleront peut-être le reste des siècles.

Ici les Juifs nous font bâtir les nôtres. Le parlement a pris sur les biens de cinq d'entre eux, qui viennent d'être condamnés pour leurs délits religieux, de quoi construire celui de l'Hôtel-Dieu de

Paris[3]. Frère André, en France les Juifs sont assez riches et ils profèrent assez de grands et de petits blasphêmes pour qu'on pût bâtir, à leurs dépens, des ponts sur toutes les rivières et sur tous les ruisseaux.

Écrit à Tours, le trosième jour du mois de mai.

LE PEUPLE.

Épître IX.

Nous nous familiarisons avec les grandes révolutions qui se passent de nos jours : la postérité les remarquera bien mieux que nous.

Si, en France, j'avais demandé, il y a peu de temps, qu'étaient dans la nation les hommes autres que les clercs et les nobles, la réponse eût été bien simple : Rien.

Mais depuis l'affranchissement d'une grande partie du peuple, il s'est formé sous le nom de *bourgeoisie* un troisième état, qui n'est ni clergé ni noblesse, et qui cependant est quelque chose ; car si dans la suite des siècles la servitude cesse entièrement, il formera plus des dix-neuf-vingtièmes de la nation.

Toutefois bien des gens, et ce ne sont pas les moins instruits, vous soutiennent que ce qu'on appelle *bourgeoisie*, *communes* ne peut faire partie de

la nation dans les assemblées générales : Et où est leur droit ? vous disent-ils ; qu'elles vous le montrent. Je conviens qu'à cet égard ils sont fondés, et que dans les anciens champs de Mars ou de Mai, dans les anciens parlemens, ainsi que dans les anciens états-généraux, il n'a jamais été fait mention des communes[1] ; mais ne sommes-nous pas tous Chrétiens, par conséquent tous frères ? Et d'ailleurs les jurisconsultes eux-mêmes ne conviennent-ils pas que les hommes sont libres par le droit de nature[2] ? pourquoi donc les communes ne feraient-elles point partie de la nation ? Pourquoi n'auraient-elles pas entrée aux états généraux ? ou, plutôt, pourquoi voudrait-on les en chasser ? Car enfin, de nos jours, elles y ont été admises[3] : c'est le roi qui les y a appelées ; et, quoi qu'on dise, le roi les y veut : et maintenant c'est le roi qui est le plus fort.

Le royaume, aujourd'hui, semble divisé en deux Frances bien distinctes.

Allez dans les domaines royaux, surtout dans les villes, vous y trouverez des hommes fiers, peut-être même trop fiers, qui, à tous les instants, vous diront : Voilà mes droits ; je les soutiendrai ; je n'ai pas peur, car je suis bourgeois du roi[4].

Au contraire, allez dans les domaines des seigneurs : vous y voyez bien des bourgeois qui ont leurs mairies, leurs universités[5], leurs confréries et leurs bannières ; mai ils vivent au milieu de leurs

voisins, de leurs parens, de leurs amis encore serfs. Ils labourent d'ailleurs des terres qui ne sont qu'à moitié affranchies; ils habitent des maisons ombragées par le grand château où réside l'ancien maître.

Ainsi aujourd'hui, à la fin du quatorzième siècle, le peuple de France se trouve divisé en nobles, en bourgeois du roi, en bourgeois des seigneurs[6], en serfs[7]. Je sais bien que l'avenir garde son secret aussi bien pour les docteurs que pour les autres hommes; cependant parmi les mille différentes conjectures qu'on peut hasarder, je m'arrêterai à deux. Ou les choses ont été naturellement trop loin, comme certaines personnes le pensent, et alors elles rétrograderont; les seigneurs et les châteaux reprendront partout leur ancien empire sur les hommes et sur les terres; ou elles n'ont pas été assez loin, comme vous et moi le pensons, comme dans nos couvens on le pense, et alors elles iront plus loin encore: tous les serfs s'affranchiront et deviendront bourgeois des seigneurs, tous les bourgeois des seigneurs deviendront bourgeois du roi[8], tous les bourgeois du roi s'affranchiront de la roture, deviendront nobles. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que le genre humain a un mouvement de tendance assez rapide vers sa plus haute dignité, vers sa perfection.

Écrit à Tours, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

LES VILLES.

Épître x.

Quelquefois au milieu de mes lectures de l'histoire ancienne, je me plais pour ainsi dire à vivre dans le monde qui a précédé le nôtre; j'en parcours les différentes parties, l'Italie, les Espagnes, les Gaules. Ce qui me frappe surtout, c'est que les princes, les grands, les riches habitaient les villes, tandis que dans notre monde moderne c'est en général le contraire; les villes ne sont guère que le séjour des artisans et des marchands. Les rois, les grands officiers, les hauts dignitaires du clergé, les seigneurs, les nobles résident dans leurs manoirs des champs. Toutefois, depuis le commencement du siècle, nos cités s'agrandissent et s'embellissent rapidement par le mouvement progressif des arts et du commerce.

Frère André ! vous me parlez toujours de votre Toulouse : oui, je le sais, votre ville vaut mieux que la nôtre, mais elle ne vaut ni Paris, ni Lyon, ni même Bordeaux, ni même Rouen. Vous ne cessez pas non plus de me demander si je me souviens de votre grande rue : oui, je me souviens de votre belle grande rue, qui est entre vos deux belles grandes places. Je m'en souviens ainsi que de votre

belle cathédrale de Saint-Étienne et de son admirable chœur. Je me souviens de votre belle abbaye de Saint-Sernin et de son antique église souterraine. Je me souviens de votre grand Capitòle, de votre grand château Narbonnais[1]. Je me souviens de vos grands moulins du Basacle, les plus grands de la France[2]. Vous me dites que depuis mon départ Toulouse s'est encore accru, qu'on y compte douze mille familles[3]. Vous me dites qu'il s'est fortifié, qu'il s'est décoré : je crois tout ce que vous me dites et au-delà, mais croyez aussi qu'il en est de même, proportion gardée, dans les autres villes de France. En moins d'un demi-siècle notre ville de Tours, par exemple, a changé de face. Entrez dans la grande rue qui forme comme une immense galerie, terminée aux deux extrémités par nos deux grands monumens, Saint-Gatien et Saint-Martin; voyez ces longues lignes de boutiques dont les fenêtres[4] sont chargées de denrées, de merceries, d'étoffes, de draperies de toutes les couleurs, continuellement assiégées par le nombreux concours des acheteurs; voyez plus loin ces belles rues neuves, où le moindre bourgeois est logé d'une manière plus somptueuse, plus recherchée que les plus grands personnages de la cour de Clovis et peut-être même de Charlemagne. Ce qui, à mon avis, distinguera dans les siècles futurs les maisons d'aujourd'hui, ce seront leurs belles façades en pierres de taille, à petites portes ornées de sculptures déli-

cates, à grandes croisées d'église, au-dessus desquelles des singes, des loups de pierre vomissent par torrens les eaux pluviales ; ce seront ces élégans escaliers en limaçon qui, du rez-de-chaussée au comble, vous mènent toujours en tournant et sans jamais vous arrêter ; ce seront ces larges saillies, couronnées de hauts pignons aigus, soutenues sur de grosses poutres, dont les têtes sont sculptées en feuillage, en muffles d'animaux ou en figures humaines [5]. C'est une chose étonnante que l'antiquité n'ait pas imaginé cette manière de bâtir, qui défend les habitans des villes du mauvais temps en hiver et des ardeurs du soleil en été, qu'elle n'ait pas même eu l'idée de ces tourelles rondes ou à pans qu'on voit à toutes nos belles maisons situées aux angles des rues [6].

Il n'est pas jusqu'à notre petite ville de Loches qui ne se pique d'une louable émulation. A mon dernier voyage, j'y vis les nouvelles boucheries qu'on y construit, et dont l'architecture est vraiment caractéristique ; elles forment un grand carré entouré de barreaux de bois : sur la porte et sur les chapiteaux des piliers sont représentés en relief des bouchers avec leur tablier, les uns assommant des bœufs, les autres dépouillant des veaux ou des moutons [7]. Les bourgeois de Loches montrent à tous les étrangers leurs boucheries, et en vérité je le leur passe.

Nos frères qui viennent des autres provinces,

des autres villes, vous parlent aussi des belles arcades, des belles galeries dont on entoure les places publiques[8], des beaux portiques, des belles décorations dont on entoure les grands cimetières[9], des vastes parloirs aux bourgeois[10], des vastes hôtels-de-ville qu'on projette, qu'on bâtit, qu'on termine. Partout la religion et la science élèvent de nouveaux hospices, de nouvelles écoles, de nouveaux monastères, de nouveaux couvens d'une architecture admirable, je ne dis pas assez, d'une architecture ravissante, parfaite, je ne dis pas trop. Toutes nos grandes villes ont achevé de paver leurs rues, et commencent à paver les rues des faubourgs[11]. Enfin, si l'on dit vrai, Tours va rappeler une des merveilles de l'ancienne Rome : on veut, dit-on, y construire de grands égouts voûtés[12] qui se prolongeront jusqu'à la rivière : est-il possible que ces superbes édifices s'élèvent pour nous, dont les pères habitaient aux siècles derniers de pauvres petites villes boueuses, obscures, misérables, enfoncées au milieu des hautes forêts qui couvraient une si grande partie de la France ? Ainsi donc, tandis que l'agriculture façonne les pays sauvages, leur fait prendre un nouvel aspect, les beaux-arts façonnent pour ainsi dire nos cités et leur font prendre une nouvelle forme, une forme magnifique : quelles belles villes nous laisserons à nos neveux !

Quand je dis que nos villes sont aujourd'hui beaucoup plus grandes, beaucoup plus belles, je

ne dis pas tout, si je n'ajoute qu'il y en a un bien plus grand nombre.

Au commencement du Christianisme, combien avions-nous de villes en France? Je n'oserais affirmer que nous en eussions plus de cent[13]. Aujourd'hui j'affirmerais volontiers que nous en avons au moins deux mille[14], non pas toutes grandes, comme votre Toulouse ou notre Tours, mais toutes ayant leur enceinte fortifiée, leur garde bourgeoise, leur maison commune, leur municipaltié avec des sceaux et des armoiries[15].

Il plaît à bien des gens de trouver les administrations municipales vicieuses : ce sont, disent-ils, des débris des anciennes républiques, roulés jusque dans notre France, qui défigurent notre grand édifice féodal, ne peuvent s'y coordonner, n'y sont pas à leur place, et par cela même en entraîneront la ruine.

Je ne discuterai pas ces opinions : j'examine seulement si ces administrations sont bonnes ou mauvaises, et, quant à moi, je les trouve bonnes.

Quelles sont en effet les dispositions de l'ordonnance de 1256? Institution d'un mayeur, des prud'hommes, que nous appelons en certaines villes échevins, en d'autres consuls[16]; élection du mayeur le lendemain de la Saint-Simon; obligation du mayeur de rendre compte de sa gestion; permission au seul mayeur d'aller en cour pour les affaires de la ville; défense au mayeur de faire aucun pré-

sent, au nom de la ville, si ce n'est de quelques pots de vin; autres défenses au mayeur de rien prêter sur les deniers de la ville, qui ne doivent être confiés à personne et qui doivent être gardés dans la huche commune. Comment un père de famille prudent et économe pourrait-il faire pour mieux régler sa maison? Consultez les autres ordonnances relatives à la juridiction des mayeurs et des officiers municipaux, à la propreté des maisons et des rues, à la répartition et à la levée des impôts[17], vous les trouverez également sages.

C'est vous, mon frère, qui avez bien vu le défaut du régime municipal; vous craignez avec quelque raison qu'une jurée de bourgeois[18], présidée par des magistrats temporaires, ne soit trop faible pour maintenir le bon ordre parmi les habitans des villes, que vous comparez bien justement à des grains de raisin, dont le jus est naturellement innocent et doux, mais qui entre en fermentation, écume et devient terrible quand les grains sont amoncelés et pressés. Je sais que le peuple de nos grandes villes, où se rendent en foule tant de nations commerçantes, comme les Italiens, les Flamands, les Espagnols, devient de plus en plus éclairé suivant les uns, de plus en plus mutin suivant les autres, et suivant vous et moi de plus en plus difficile à manier; mais aussi les ressorts de la police deviennent de plus en plus nombreux et forts.

D'abord je compte pour beaucoup tous ces milliers de barrières matérielles, ces châteaux, ces abbayes, ces chapitres et ces couvens fortifiés, situés au milieu des villes [19]; ces extrémités des rues fermées par des portes de fer [20]; ces enceintes de juridiction fermées par d'autres portes de fer [21], même ces quartiers, exempts de juridiction, qui ont aussi leur enceinte [22].

A la force physique ajoutez la force morale, ajoutez ces milliers de statuts qui lient tous les gens de métier, ces milliers de règlemens qui, tous les jours se multiplient encore, en sorte que maintenant un homme ne peut lui-même porter son pain au four [23], ne peut acheter, ne peut vendre que d'après la pesée faite par un officier de la ville [24], ne peut commencer son travail [25], ne peut, pour ainsi dire, prendre ses repas, couvrir son feu, dormir, qu'après le signal donné par la cloche [26].

Remarquez aussi le grand nombre de maires de métiers [27], de chefs de fabrique et d'ateliers qui exerçent une juridiction réglementaire sur leurs ouvriers [28].

Remarquez encore que les habitans sont tenus de prêter serment à la jurée, qui dans certains cas peut leur interdire le séjour de la ville [29].

Il ne faut pas d'ailleurs oublier que dans un grand nombre de villes les municipalités exercent exclusivement les fonctions de notaires, passent tous les actes, toutes les obligations, tous les con-

trats entre les particuliers[30], et outre le tabellionage ont encore le sceau[31].

Il ne faut pas oublier non plus que nos bourgeois ont sur leurs familles l'autorité que leur donnent la nature et les lois, et de plus une autorité locale. Dans certaines villes, un père peut vendre son fils et même le mettre à mort[32]. Cette autorité locale qu'ils ont s'étend sur les serviteurs, et à certains égards même sur le petit peuple, qu'ils peuvent châtier de leurs mains en cas de paroles inciviles, de querelle, de rixe ou d'autre désordre[33].

Les chartes accordées aux villes ou par le roi ou par les seigneurs déterminent avec une grande précision ces divers rapports des habitans entre eux[34]. Et, de même que les Français ont des traits généraux caractéristiques, ces chartes ont des dispositions générales; elles ont aussi des dispositions particulières, de même que les Français ont des traits caractéristiques particuliers. Les mœurs locales ont fait ces chartes locales, et aujourd'hui les chartes conservent ces mœurs.

Aussi les bourgeois tiennent-ils autant à la charte de leur ville que les nobles à leurs titres; ils en sont au moins aussi jaloux.

Si le roi, si l'évêque, si le seigneur suzerain veut faire son entrée dans la ville, les bourgeois avant d'ouvrir les portes lui font signer la confirmation des priviléges, des immunités et des franchises, enfin de la charte. Pour le maintien de la charte,

ils sont toujours prêts à verser leur sang. Véritablement elle donne aux habitans des villes une sorte de souveraineté ; c'est la bourgeoisie qui règle la solde, le nombre des troupes, qui en nomme les officiers, le commandant[35], ou le connétable[36], qui fait la guerre, qui fait la paix avec les villes, avec les seigneurs d'alentour[37] ; et dans les traités, vous voyez figurer les noms de simples artisans : *Martinus faber, Joannes tonsor pannorum*[38].

Le frère Baudille, qui a traduit le traité d'Aristote sur les diverses formes de gouvernement, voudrait que toutes les villes de la France eussent la même charte, de même que tous les couvens de Cordeliers ont la même règle. C'est à quoi les villes ne consentiraient jamais. Je conviens qu'il y a des usages bizarres et ridicules, qui nous viennent des derniers siècles, mais c'est précisément à ces usages que les bourgeois tiennent le plus ; et, du reste, cette refonte, cette unité de chartes fût-elle possible, elle serait dangereuse ; la ville natale en perdant les traits distinctifs de sa physionomie morale ne laisserait plus dans le cœur des citoyens une aussi vive empreinte.

Écrit à Tours, le quinzième jour du mois de juin.

PARIS

Épître XI.

Mon frère, qui êtes aussi mon confesseur et mon ami, je dois vous avouer qu'hier soir, aux vêpres, lorsqu'on chantait ce verset : *Jérusalem ! Jérusalem ! que l'abondance soit dans tes murailles*, je tombai dans une assez longue distraction, en me représentant cette antique cité, couronnée de citadelles, dominant sur des plaines de rosiers, de romarins et d'orangers. Je la comparais au grand Paris, qui élève ses dômes de Notre-Dame, du Palais et du Temple, dans la large et délicieuse vallée de la Seine. Je rapprochais ces deux villes, je les plaçais l'une à côté de l'autre ; et alors Jérusalem me paraissait devenir notre Jérusalem des pélerins, c'est-à-dire, une ville petite, barbare : ses plaines se montraient à moi déchirées par des torrens, brûlées par le soleil, dévorées par les insectes, et encore plus par les infidèles ; tandis que je voyais le beau Paris ouvrir majestueusement son enceinte au large fleuve de la Seine, qui répand au loin sur ses bords la richesse et l'abondance. Enfin je parvins à me recueillir, et ma pensée s'unit à ma voix qui célébrait en chœur avec nos frères les louanges de Dieu. Cette nuit,

durant de longues heures que le sommeil n'a pu remplir, ce Paris avec tout son grand tourbillon, son grand nuage de fumée, son grand bruit, tel que je l'avais laissé il y a peu de temps, à la tenue du dernier chapitre, est venu de nouveau se retracer si vivement à mon imagination, que j'y allais, j'y venais, je m'y promenais ; après mon lever même, il me semblait y marcher encore : je n'ai pu m'empêcher de prendre le papier et la plume, et, après mille autres, de décrire encore Paris. J'ai commencé, j'ai fini : mal ou bien je vous envoie mon travail.

La cloche de midi sonnait lorsque des hauteurs d'Arcueil, le frère Foulques et moi, qui, la nuit précédente, avions couché à Lonjumeau, aperçûmes Paris, dont la nouvelle enceinte se marquait par la blancheur de ses pierres au milieu des verdoyantes cultures qui l'entourent[1].

C'est une chose singulière, me disais-je, que les deux tiers de la France soient au midi de la Seine, et que les deux tiers de la capitale soient au nord de cette rivière. Je ne trouvais pas grand mal à cela : je me disais que la partie du nord était celle des fabriques et du commerce ; la partie du midi celle des sciences et des beaux-arts ; qu'en tout il avait fallu commencer par le nécessaire, pour venir ensuite à l'utile, ou plutôt par le facile, pour venir ensuite au difficile, mais que les sciences et les beaux-arts, portés maintenant à leur plus

haut degré, agrandiraient l'enceinte méridionale, en même temps que quelqu'un de nos connétables agrandirait la France septentrionale, et qu'alors tout se trouverait en proportion parfaite.

Je me souviens que lorsque le frère Foulques et moi nous approchions de Paris, l'air était pur et le soleil étincelant; c'était le jour solsticial d'été. Nos regards, qui plongeaient sur ces grands carrés de toitures rouges, distinguaient à des distances inégales les grands édifices publics couverts de plomb ou d'ardoises.

Que de quartiers neufs dans Paris! et dans les quartiers vieux que de maisons neuves! Cette ville semble s'être rajeunie sous le dernier règne[2].

Je me souviens aussi qu'à notre arrivée, le frère Foulques, voulant faire ses commissions avant de se présenter au couvent, me fit prendre par la droite et par le faubourg Saint-Marceau, au lieu de prendre par la gauche, par les Chartreux. Nous passâmes le bac vis-à-vis les Célestins, et nous entrâmes dans le plus beau quartier de la ville. Partout c'étaient de grandes, de superbes maisons, de grands et superbes jardins[3], et au milieu des rues et des places, de nouvelles, de grandes, de superbes fontaines[4]. Le frère Foulques était pressé d'aller; j'étais pressé d'admirer : il ne pouvait m'entraîner Quand nous fûmes dans la belle rue Saint-Antoine il eut encore plus de peine à me faire marcher; je n'avais pas assez d'yeux; je ne pouvais assez

regarder. J'avais à ma gauche le magnifique hôtel des Tournelles [5], à ma droite l'élégant et royal hôtel de Saint-Paul [6], en face le neuf et fort château de la Bastille.

Vous connaissez notre cher frère Foulques ; il ne veut trouver beau que son couvent. Il me tirait par la manche : Jéhan ! Jéhan ! me disait-il tout doucement, allons, venez ; une autre fois vous regarderez tout à votre aise. Et voyant que j'étais sourd, il ajoutait en riant : Ah ! je vois que vous aimez les bâtimens. Saint François ! vous avez manqué votre vocation ! Enfin, il fit si bien que nous entrâmes chez nos frères avant la nuit.

Le lendemain je sortis de fort bonne heure ; il y avait plus de vingt ans que je n'avais été à Paris. Je le revoyais avec transport ; je blâmais en moi-même plusieurs de nos frères de Tours, qui ont été à Tolède, à Rome, à Naples, à Londres, à Bruxelles, et qui prétendent que Paris n'est pas en tout aussi beau, aussi extraordinaire qu'on le dit. Il me tardait de leur demander où il y avait, suivant les diverses heures, un si grand bruit d'ateliers, un si grand bruit de commerce, un si grand bruit d'écoles [7], un si grand bruit de cloches.

Je parcourais les divers quartiers avec une rapidité et une attention sans égale. Je voyais chaque rue toute bordée de boutiques du même métier [8],

dont les produits fabriqués sont exclusivement portés aux grandes halles.

Quel spectacle m'offrirent ces grandes halles! il y a tant et tant d'objets, tant et tant de marchandises si largement et si artistement étalées, qu'il semble que la France entière pourrait venir s'y pourvoir de tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie[9]. J'étais environné de pes de robes, de manteaux, de housses[10], de chausses, de cottes, d'aumusses[11], de bonnets, de chaperons[12], de souliers, de bottines[13], de houseaux.

Si je marchais encore je voyais devant moi et à perte de vue, de longues tables chargées de toute sorte de draperie, de toiles, de cuirs; de toute sorte d'ouvrages de fer, de cuivre, d'étain, de bois, d'ivoire ou de verre; d'escarcelles brodées[14], de ceintures argentées, dorées, de chandeliers, de lampes, de tasses, de hanaps[15], de miroirs, de reliquaires, de chapelets, de bénitiers, de cloches, de casques, d'épées, de lances, d'arcs, d'arbalètes.

Vous parlerai-je de la vaste halle aux farines, qui n'est pas assez vaste, de la vaste halle au beurre, aux œufs, au poisson, au fromage, qui n'est pas non plus assez vaste; bien que tout le quartier attenant soit consacré à l'étape au vin[16], il ne peut contenir qn'une partie des voitures qu'on y amène de l'Orléanais, de la Champagne et de la Bourgogne: les rues voisines en sont encombrées[17].

Chaque boucherie de Paris n'est approvisonnée

que d'une seule espèce de viande. On ne vend du porc qu'à Sainte-Geneviève, du mouton qu'à Saint-Marceau, de veau qu'à Saint-Germain, et du bœuf qu'à la halle du Châtelet[18].

Ah ! mon frère, n'est-elle pas admirable cette maison de la marchandise[19], ce corps de ville de Paris, qui a dit : Vous ne vendrez, vous n'achèterez que là ; et qui s'est fait entendre de tous les vendeurs et de tous les acheteurs[20].

Il semble aussi que l'autorité municipale ait encore dit : Vous ne mendierez, vous ne ferez l'aumône qu'à certains jours, à certaines heures ; à ces jours, à ces heures, vous verriez des ponts couverts de lépreux, d'autres de malades, d'autres d'aveugles, d'autres de boiteux[21].

Venons maintenant, frère André, à la population de cette grande ville, et qu'en même temps je vous dise qu'hier, la communauté étant allée se promener dans les environs de Tours, un de nos jeunes novices, tout en causant, se prit à me dire : Frère Jéhan, vous savez tout ; je veux vous faire une question. Frère Hélie ! lui répondis-je, commencez par dire tout le contraire, si vous voulez que je vous réponde. Frère Jéhan, reprit-il, combien d'habitans y a-t-il à Paris ? Je lui dis hardiment qu'il y en avait au moins deux cent mille. Nos frères, qui étaient présens, furent un peu étonnés qu'il existât une aussi grande réunion d'hommes dans un même lieu de la terre : oui, je ne m'en dédis pas, ajou-

tai-je, on ne peut estimer à moins le nombre des habitans d'une ville, qui, dans les grandes montres, fait sortir de ses murs vingt mille cavaliers et trente mille archers[22].

Ce qu'il y a de singulier, mon frère, c'est que, sur la rive droite, toute cette grande population est vêtue d'habits de couleur et coiffée de bonnets ou de chaperons; tandis que sur la rive gauche elle est vêtue de noir, et coiffée de capuchons ou de capotes. Les marchands et les gens de cour sont d'un côté de la rivière; les gens d'église et les écoliers sont de l'autre[23].

En province, frère André, il y a des heures, des jours, même des mois, où le mouvement des hommes et des choses semble ralenti, où le cours du temps semble devenir plus lent, plus sensible; il n'y en a pas à Paris. Tous les mois, tous les jours, toutes les heures même, offrent une succession de spectacles variés.

Dès que les trompettes ont sonné du haut des tours du Châtelet pour annoncer l'aurore[24], les basses messes commencent dans les églises. Elles sont suivies des grand'messes, des messes à note[25], des messes obituaires, auxquelles accourent de tout côté les bedeaux, les enfans de chœur, les chantres: car tant de psaumes manqués, tant de deniers retenus; tant chanté, tant payé[26]. Bientôt le clergé, portant des cierges allumés, se range et va de tombe en tombe brûler l'encens, répandre

l'eau bénite[27]. Ces différentes cérémonies, qui tous les jours diffèrent pour la forme et pour la récitation des prières, où l'on psalmodie le vieux rituel, c'est-à-dire l'histoire des fondateurs[28], et par conséquent des vieux temps, attire le matin beaucoup de monde, surtout à Notre-Dame, où l'on va d'ailleurs lire la chronique des événemens historiques, écrite sur les tablettes attachées au cierge pascal[29], ou apprendre quels sont les cycles, les épactes, les phases lunaires[30], en même temps qu'on voit brûler, sur un grand tour de bois, la longue bougie qui peut faire le tour de Paris[31].

On peut encore, si l'on veut, aller dans la matinée aux audiences du parlement, du Châtelet, du prévôt et des autres juges. On y entend souvent plaider des causes intéressantes. Les gens du beau monde vont de préférence aux audiences des cours ecclésiastiques, où l'on plaide presque toujours des causes de rapt, de viol, de séduction, de bigamie, de séparation de corps, de dissolution de mariage, d'empêchemens dirimans, d'empêchemens prohibitifs. Véritablement, quand je voyais messire l'official de Paris, entouré de jeunes femmes, de vieux époux, obligé d'écouter toute sorte de plaintes, de faire toute sorte de questions, j'étais bien loin d'envier sa place; c'est bien assez que nous soyons obligés de prêter l'oreille à toute sorte de confessions.

Aux dîners des nombreuses communautés, on y

voir les divers coups d'œil qu'offrent les réfectoires; on entre souvent même dans les cuisines pour en voir les grands ustensiles. Plusieurs seigneurs anglais ont pris la mesure de notre marmite maçonnée [32] et de notre gril monté sur quatre roues [33].

Il y a aussi des gens pieux qui vont entendre prêcher pendant les dîners d'apparat, pendant les galas des confréries [34], ou aux réunions, qui se font dans les grandes prairies [35]. Il y en a d'autres qui viennent entendre aussi la musique de ces fêtes particulières [36].

Midi; les crieurs de vin, qui remplissaient de leurs bruyantes voix toutes les rues, qui criaient et les diverses qualités et les divers prix du vin, un linge blanc sur le bras, un broc dans une main, une tasse dans l'autre, ont disparu [37].

Après midi, l'on va aux courses du marché aux chevaux, qu'on tient dans notre voisinage, près la rue Pierre-Sarrasin [38].

Les personnes instruites vont voir les livres qu'on étale aux portes des églises avant les sermons, ou lire aux fenêtres des libraires les grands rouleaux de parchemin sur lesquels sont écrits les livres mis en vente [39].

Ce sont encore les heures des prises d'habits ou des réceptions des gradués.

S'il fait beau vous pouvez aller vous promener aux lices [40]. Frère André, il me semble que les lices pour les duels, qui sont à Paris toujours perma-

nentes[41], ont un fort bon air, un air de grande ville.

Si vous allez sur les remparts ou sur les places, vous êtes sûr de trouver des milliers de Parisiens qui s'exercent au tir de l'arc ou de l'arbalète[42].

Tout à côté, vous voyez les divers jeux publics des boules, de la pelote, et dans les vignes celui de la crosse[43].

Quelquefois vous voyez aussi d'autres jeux moins communs, entre autres celui du pourcel, où des hommes armés d'un gros bâton poursuivent, les yeux bandés, un porc gras qu'on leur abandonne quand ils l'ont tué; mais avant d'y réussir, ils se frappent souvent et cruellement les uns les autres, en croyant frapper le pourceau[44], vous ne sauriez croire le plaisir que le public y prend.

Vers ces heures les grandes sonneries vous annoncent les grands enterremens avec drap mortuaire de drap d'or[45], les baptêmes solennels, les relevailles avec livrées et flambeaux[46].

C'est encore vers ces heures que dans la rue des Ménestriers[47] commencent des concerts d'instrumens hauts et bas qui ne finissent qu'à la nuit.

Comme le ressort du parlement de Paris est très étendu[48], on peut compter tous les après-midi sur une grande ou petite exécution, ou du moins sur quelque tour de pilori.

Dans certaines saisons vous avez presque tous les soirs les divertissemens des enfans de chœur, des

écoliers, qui parcourent la ville vêtus en évêques, en abbés, dansant à la lueur des torches qu'ils tiennent[49].

Je n'ai jamais passé, à la chute du jour, dans la rue Saint-Denis, sans rencontrer des pélerins, le chapeau pendu à leur cou[50], chantant les mystères de l'Ancien et du Nouveau-Testament; leur piété, leur courage, sont remarquables: plusieurs viennent de l'Asie. Aucun n'est fatigué, aucun n'a chaud, n'a froid, n'a besoin de rien; il leur suffit d'un peu de vin et d'eau dans leur calebasse.

Vers la chute du jour les hautes et basses galeries du Palais-Royal commencent à s'illuminer. On m'avait dit que ce lieu n'était pas sans quelque danger dans le jeune âge; à mon dernier voyage à Paris je me décidai enfin à y entrer, et véritablement je n'ai vu nulle autre part tant de brillantes marchandises[51], tant de belles personnes, tant de riches parures. C'est une foule, une cohue continuelle; c'est le rendez-vous de tout Paris, qui est aujourd'hui le rendez-vous du monde entier[52]. J'eus bien de la peine à démêler du milieu de tout ce mouvement ma robe et mon cordon.

Que serait-ce aux foires de Saint-Laurent, aux grandes foires des jambons[53], au Landit où une partie de la plaine de Saint-Denis est couverte de parchemin, de papier, de régens, de clercs, d'écoliers, et l'autre de draperies, de merceries, de beau monde! C'est là qu'on voit au milieu des étaux

et du commerce la procession du chapitre de Notre-Dame avec la croix en tête, les cavalcades de l'université en manteaux noirs, et les troupes des gardes les armes hautes[54] : spectacle varié, extraordinaire, sans doute unique.

Que serait-ce donc aux grandes fêtes de l'Église où les rues, illuminées par des feux de joie[55], peuvent à peine contenir les musiciens, les danseurs et la joie universelle !

Que serait-ce aux grandes fêtes publiques ; à la réception des princes étrangers ; aux entrées de nos rois et de nos reines, à leurs mariages, à leurs couronnemens, où l'on voit tout le peuple de Paris hors des maisons, toutes les rues couvertes de tables chargées de comestibles[56], toutes les places entourées de fontaines de lait, de vin et d'eaux de senteur[57], toutes les portes de la ville ornées d'échafauds, tendus de soieries ou de riches tapis, sur lesquels on joue des mystères, qui offrent ou des personnages grotesques ou des mécaniques admirables[58] ! en ces jours où tous les princes sont vêtus comme des rois, tous les grands seigneurs comme des princes, tous les bourgeois comme des grands seigneurs ; où les magistrats de la ville viennent poser aux pieds du monarque de larges corbeilles remplies d'orfévrerie, d'or et d'émail[59] ! Alors le peuple de Paris dans son plus beau spectacle, dans sa plus grande pompe, dans son plus grand éclat, dans toute sa plus grande gloire, faisant retentir les

fait la connaissance d'un grand nombre de bourgeois, d'avocats et de marchands.

En tous lieux je fus bienvenu ; je fus surtout généralement gracieusé par les femmes, dont un grand nombre m'offrirent la direction de leur conscience ; il en fut de même de plusieurs chefs de famille de tous les états : je refusai ces offres ; souvent le lendemain on me les réitérait, alors je ne reparaissais plus. De mes courses et de mes visites je ne retirai d'autre utilité que celle d'avoir été à même de connaître l'habitant de Paris.

Vous me dites, frère André, que le Toulousain n'est pas tout-à-fait Languedocien, à mon tour je vous dirai que le Parisien n'est pas tout-à-fait le Français.

D'abord il faut convenir que le Parisien est plus religieux. En province le peuple supporte assez patiemment un interdit ; mais à Paris quand à l'heure des offices le peuple n'entend pas sonner les cloches, ou quand à l'heure des sermons il voit la chaire sans prédicateur, il devient tout furieux[67]. Dans le temps que je vous écrivais de Paris : S'il vous reste encore quelque Albigeois[68] en Languedoc, envoyez-le ici, j'étais bien fondé à vous parler de la sorte. Ces dernières années, les Turlupins, après avoir infecté de leurs hérésies une partie de la France, ont voulu aller à Paris, qu'ils croyaient gagner par leur doctrine et leur libertinage ; mais le peuple irrité a fait brûler à la porte Saint-Honoré

leurs livres pernicieux, leurs habits indécens, et enfin la belle Dabanton, une de leurs plus dangereuses séductrices[69]; dans aucune autre ville on n'avait témoigné tant de ferveur.

Par une contradiction que je ne me charge pas, ou du moins qu'il serait un peu long d'expliquer, je dirai aussi que les mœurs du Parisien sont un peu libres, je serais tenté de dire un peu licencieuses; j'ai entendu chanter dans les rues des chansons qui m'ont forcé de rétrograder en mettant un doigt dans chaque oreille[70].

Les lois sévères sur la violation de la foi conjugale, qui régissent les autres parties de la France[71], ne sont admises ni par la coutume de Paris, ni par la jurisprudence de ses tribunaux, et les habitans ont de la peine à croire que dans plusieurs villes les maris puissent, d'après les priviléges de la bourgeoisie, battre leurs femmes tant qu'ils veulent[72].

Autre observation également vraie; le Parisien aime beaucoup les spectacles; une procession de l'université, une cavalcade du parlement[73], un mystère muet[74] ou avec paroles[75], l'occupe long-temps avant, long-temps après.

Le Parisien, qui ne sort guère de l'enceinte de sa ville, a surtout besoin de parler, de raisonner, de s'agiter; ce besoin le rend, je crois, un peu mutin. Il lui faut de grandes ou de petites querelles, quand on ne lui en fait pas il s'en fait; en voici un exemple tout récent. Un curé d'une paroisse a

voulu qu'on fermât des maisons de débauche situées près de son église ; les bourgeois, qui le voulaient auparavant, ne l'ont alors plus voulu ; ils ont formé opposition, et dans la requête au parlement ils ont demandé, sans autre détour, le maintien de ces maisons[76]. Ne croyez pas que ce fussent des libertins, c'étaient au contraire des gens âgés, des pères de famille ; ils n'ont pu se résoudre à ne pas avoir une petite querelle.

Les Parisiens aiment encore plus les grandes querelles, et souvent ils mettent au jeu leur sang ou leur argent ; nous les avons vus sous le roi Jean, je crains que nous les voyions encore sous Charles VI.

Et ce n'est pas toujours ou un prévot des marchands ou un roi de Navarre qui les met en mouvement ; quelquefois il suffit d'un chef obscur, sorti des derniers rangs ; mais, frère, ne vous y trompez point, à Paris les derniers rangs sont presque aussi instruits que le sont ailleurs les premiers. Cela doit être à cause de ce grand nombre de docteurs et de moines que renferme cette ville. Il est à remarquer, frère André, que cet esprit de mutinerie, qui est, pour ainsi dire, l'esprit parisien, prend, suivant les divers quartiers, diverses teintes. Au Marais on en veut aux financiers ; au quartier Saint-Antoine, au gouvernement ; à la Cité, aux cours de justice ; à la montagne Sainte-Geneviève, à Aristote.

Écrit à Tours, le douzième jour du mois de septembre.

MAITRE DALMAZE.

Épître XII.

Un receveur du treizième [1] vient de mourir dans notre ville; sa veuve inconsolable n'a trouvé d'autre moyen d'adoucir sa douleur que de faire réciter, durant plusieurs jours, des prières autour du corps de son défunt mari. Toutes les communautés religieuses y ont été successivement appelées. Quand est venu le tour des cordeliers, j'y ai été envoyé. Je m'y suis rencontré avec un vicaire de la paroisse de Saint-Gatien [2], que je connais depuis long-temps et qui m'a toujours témoigné de l'estime et de la confiance. Durant l'intervalle des vigiles et des nocturnes, on nous a servi une collation, dans la salle même où était dressée la chapelle ardente. Le vicaire, après avoir porté plusieurs fois la santé de notre ordre, m'a dit : Frère Jéhan, je n'ai aucune honte de recourir à votre expérience et à vos lumières. Vous appartenez à un ordre célèbre par sa science ainsi que par sa doctrine, et vous en êtes un des membres les plus distingués. On vient me consulter souvent sur des cas de conscience assez embarrassans; voulez-vous bien que je vous fasse part de quelques-unes de mes décisions. Si vous

les approuvez, je les croirai bonnes; dans le cas contraire, nous les discuterons; et, si je ne puis vous amener à mon opinion, soyez bien sûr que je me rangerai à la vôtre. J'ai témoigné au vicaire le plus vif désir de l'entendre.

Il faut en convenir, frère Jéhan, a-t-il dit alors, les financiers ne jouissent pas en général d'une excellente réputation; toutefois, et j'aime surtout à le penser dans le lieu où nous sommes, il y en a qui sont honnêtes gens; et même, parmi ceux qui ne le sont pas, plusieurs éprouvent des remords que leur éducation chrétienne les empêche de pouvoir entièrement étouffer; en voici une preuve. Si je ne me trompe, c'était le carême dernier qu'un jour, on vint assez matin frapper chez moi. J'ouvre; un inconnu se présente et me dit: Maître Dalmaze, j'ai à vous consulter. Notre percepteur a une méchante habitude; il prend, à la porte de la ville, une trop petite poignée de légumes ou de sel[3] aux personnes qu'il connaît, et aux autres une trop grande. Croyez-vous qu'il doive renoncer à sa place? Non, répondis-je, pourvu qu'il restitue, et qu'à l'avenir, il ouvre et il ferme également la main pour tout le monde.

Peut-être ne fut-on pas mécontent de cette décision. Ce qu'il y a de sûr, c'est que peu de temps après un habitant de la même ville vint me trouver et me dit: D'après les chartes, je suis tenu, comme bourgeois de la commune, lorsque le seigneur me

demande mon conseil, de le lui donner[4]. Je ne connais rien à ses affaires. Dois-je négliger les miennes, pour me procurer les connaissances ou les instructions nécessaires aux siennes? Il me semble que je ne suis obligé de donner mon conseil que suivant les lumières ordinaires des gens de mon état. — Il me le semble aussi, lui répondis-je.

Cet homme amenait avec lui un jeune garçon, qu'il me présenta: C'est, me dit-il, mon fils; il a étudié un an dans une université, sans demander au seigneur dans quelle école il trouvait bon qu'il allât. S'il faut en croire les gens consciencieux, il devrait à la rigueur, pour réparer ce manquement, oublier les bonnes choses qu'on lui a enseignées, ou du moins recommencer les cours. — Rassurez-vous, lui dis-je; à mon avis il suffit qu'il se présente au seigneur, qu'il lui témoigne le repentir de s'être soustrait aux prérogatives établies par ses titres[5], et qu'il obtienne son agrément pour la continuation de ses études.

Croyez aussi, frère Jéhan, que les seigneurs eux-mêmes ne dédaignent pas quelquefois de me consulter. Celui d'une paroisse, où j'ai été vicaire pendant quelque temps, arriva un jour chez moi et me dit: Notre vicaire, vous savez que par transaction passée devant le notaire du lieu, j'ai renoncé à un droit que j'avais rétabli dans ma terre, et que, par une clause de cette même transaction, les habitans se sont obligés à me remettre le péché

que je pouvais avoir commis à cet égard[6]. Deux d'entre eux s'y refusent. — Si vous ne leur avez fait aucun tort particulier, répondis-je, le péché peut vous être remis par la majorité.

Je passe pour être bon et doux; je n'en suis pas fâché; c'est ainsi que doit être, si je ne me trompe, un pasteur. Mon indulgence s'arrête cependant au degré convenable. Vous allez le voir par deux faits; voici le premier :

Le trésorier de la confrérie de Saint-Martin me rencontra un jour comme j'entrais à l'église, et me dit : Un homme de guerre fait deux parts de son butin, une grande, une petite; il mange la grande avec les femmes débauchées; il porte la petite à la confrérie de Saint-Martin. Dois-je recevoir cette petite part? — Non, lui répondis-je; vous le tranquilliseriez sur l'usage qu'il fait de la grande.

Voici le second : Une abbesse qui, suivant l'usage, avait prêté son serment en latin[7], et qui voulait, sous prétexte qu'elle n'entendait pas cette langue, et que son aumônier ne l'entendait guère mieux, se faire relever de certaines clauses de ce serment préjudiciables à ses immunités et à ses franchises, me consultait à cet égard. — Madame, lui répondis-je, les abbesses doivent entendre le latin, ou du moins avoir des aumôniers anciens et expérimentés qui l'entendent.

Je ne vous ai promis que deux faits, en voici un troisième : Le fils aîné d'un baron, dont la conduite

a été fort déréglée, a eu deux enfans, l'un de la fille d'un gentilhomme, l'autre de la fille d'un bourgeois. Maintenant il veut, autant qu'il est possible, réparer ses fautes. Il m'a fait consulter, pour savoir laquelle des deux il devait épouser. On s'attendait que je me conformerais à l'avis ordinaire en pareil cas, et que je dirais la noble : j'ai répondu la plus pauvre ou la plus laide. Le jeune homme lui-même a trouvé ma décision équitable, s'y est soumis et m'a fait inviter à la noce.

Ces jours derniers, je traversais la place, je vis le *bailli* et un de nos jeunes médecins, qui disputaient : Tenez, lui dit le bailli, en m'apercevant, je prends maître Dalmaze pour juge. Voilà, continua-t-il, en s'adressant à moi, maître Landri qui veut que je lui accorde, pour ses études anatomiques, le cadavre de quelque malfaiteur ; à la vérité il se contente de celui d'un juif, ou même d'un hérétique. — Monseigneur, lui répondis-je, puisque tout est bon à maître Landri, on peut, ce me semble, le satisfaire.

Comment dois-je m'y prendre, me dit, il n'y a pas longtemps, le dominotier de la grande rue, qui a passé toute sa vie à faire des habillemens pour les intermèdes et les ballets des fêtes[8] ; je voudrais quitter mon damnable métier et réparer le mal que j'ai occasionné? — Je ne rêvai pas un moment pour lui répondre : Soyez décorateur des mystères aux portes de la ville[9] ; figurez en bois, en cire, les

saints, les diables ; faites les uns bien beaux, les autres bien laids.

Ce même jour, continuant à cheminer dans la rue, je rencontre une femme qui m'arrête ; Maître Dalmaze, vous me connaissez bien ? — Oui, vous êtes la femme du barbier de l'enseigne rouge. — J'ai sur la conscience quelques peines que je désire vous confier ; mon mari et moi saignons tous ceux qui se présentent, notre boutique ne désemplit pas les jours de marché. — Jusque là il n'y a pas grand mal ; votre mari y est autorisé, et vous y êtes autorisée aussi, puisque vous êtes sa femme". — Fort bien, continua-t-elle, mais nous les saignons sans nous conformer à l'ordonnance, sans avoir égard aux lunes". — Tant pis, lui répondis-je, et je crains bien que vous rencontriez dans l'autre monde grand nombre de gens que l'inobservation des lunes y aura précipitamment envoyés.

Même durant les heures des repas on vient souvent m'interrompre. Un jour entre autres, une personne attendait depuis longtemps au bas de l'escalier ; elle ne voulait jamais consentir qu'on me dérangeât de mon dîner. J'ordonne qu'on la fasse monter. Il se présente un homme proprement vêtu dont la rondeur de la face remplissait toute l'ouverture de son chaperon : Maître Dalmaze, je suis bourgeois, à vous servir ; le juge de notre petite ville, qui ne m'aime guère, a refusé de me donner une autorisation pour saisir les meubles de mon

débiteur; sur son refus, et d'après nos priviléges, j'ai fait moi-même la saisie[12]; mon débiteur, assisté de ses amis, s'y est opposé; mes amis et moi sommes restés les plus forts; mais, pendant le débat, quelques meubles ont été brisés ou gâtés : tout le monde est d'avis que je ne suis tenu à aucun dommage, qu'en pensez-vous? — Je suis de l'avis de tout le monde. — Ce n'est pas tout, poursuit le bourgeois; j'ai beaucoup de vignes, c'est à peu près toute ma fortune; mon tavernier ne m'a point payé; en vertu d'un article de notre coutume, je l'ai arrêté et l'ai tenu en prison au pain et à l'eau dans une de mes chambres[13]; malheureusement c'était en carême, et je crains bien qu'en l'ayant fait jeûner par force je l'aie empêché de remplir le précepte, c'est-à-dire de jeûner volontairement. — Aviez-vous quelque animosité contre votre tavernier? — Moi! je n'en ai jamais eu contre personne. — Aviez-vous quelque autre moyen pour vous faire payer? — pas d'autre. — Eh bien! allez en paix. — Maître Dalmaze, avant de me retirer, il faut que je vous fasse encore part d'un petit scrupule qui depuis longtemps me point au fond du cœur. Sous le règne du feu roi Jean, mon père acheta en numéraire une maison; l'année suivante, époque du paiement, il fit comme bien d'autres, il profita des nouvelles lois qui permettaient de s'acquitter avec de la monnaie de cuir[14]. Cette monnaie, comme vous savez, fut bientôt décréditée : aujourd'hui le

vendeur prétend qu'en ma qualité d'héritier je suis obligé de réparer le tort qu'il a éprouvé; mais je réponds, moi, que les lois ne m'y obligent pas. — Je ne sais, mais vous ne pouvez, en conscience, tranquillement jouir d'un bien acheté en argent, payé en cuir.

Ce bon bourgeois ne serait pas de longtemps sorti si dans ce moment il ne fût entré un homme vêtu d'un habit grossier, qui, portant à son bonnet une main noire et calleuse, me salua à plusieurs reprises, et me dit: Maître Dalmaze, croyez-vous qu'un pauvre maréchal comme moi soit tenu d'observer en tous points les statuts de notre ville? — Expliquez-vous. — C'est que ces statuts veulent qu'on n'emploie que du fer des mines du pays[15]. Quel mal fais-je quand je ferre les bœufs et les ânes avec du fer étranger, du fer d'une autre province, qui est meilleur et à meilleur marché? — Mon ami, vous désobéissez aux lois, vous faites tort aux propriétaires des mines; soyez sûr que lorsque vous arriverez dans l'autre monde le meilleur fer sera le fer du pays.

Dites-moi, frère Jéhan, ne vous vient-il pas des pécheurs honteux, qui, d'aucune manière, ne veulent être connus? il m'en vient à moi quelquefois. J'étais un jour auprès de mon feu avec un de mes amis, on me dit: Quelqu'un vous demande. — Qui est-ce? — Suivant les apparences, c'est un homme distingué, un chevalier ou un seigneur; mais on

ne le connaît pas, car il a le visage couvert de taffetas[16]. — Eh bien ! dites-lui que je ne reçois pas les gens qui veulent me voir et qui ne veulent pas être vus. — Prenez garde, me dit mon ami, ces gens-là peuvent vous faire beaucoup de mal. — Et beaucoup de bien aussi, je le sais; mais quand, sous prétexte de la mode ou de leur rang, ils portent de faux visages, en sont-ils moins censurés par l'Église ? Il me paraît que, surtout devant le confesseur, ils devraient déposer le masque.

Il y en a d'autres, au contraire, qui se présentent trop à découvert, je veux dire qui laissent trop voir leur orgueil. Un matin, je m'étais habillé à la hâte; j'étais attendu quelque part; comme j'allais sortir, je reçois la visite d'un jeune élégant, dont la figure m'était inconnue : Maître Dalmaze, j'habite Paris, et j'arrive dans notre ville pour prendre femme. — C'est bien. — Je suis un des officiers de la chambre des comptes, qu'on appelle *clercs d'en-bas*[17]. — C'est bien. — Nos fonctions sont d'examiner les pièces des comptables, de les enregistrer, d'en faire des extraits, enfin, de préparer le travail des maîtres des comptes. — C'est bien. — Maintenant vous êtes un peu surpris, n'est-ce pas, de me voir porter une housse fourrée[18], des chausses à la poulaine[19], et de me voir coiffé d'une barrette[20], comme les jeunes gens à la mode. Pour la housse fourrée, les règlemens nous la permettent; pour les chausses à la poulaine, tant d'autres gens de mon état

ne s'en mettent pas plus que moi en peine! A la vérité, je conviens que les ordonnances nous interdisent la barrette; mais je suis en province, je suis en carnaval, et je me marie. — Après. — D'ailleurs, maître Dalmaze, vous saurez que je vais mon droit chemin, sans me croire obligé de m'arrêter à toutes les pierres; aussi ne viens-je pas vous consulter pour mon compte, mais bien pour celui d'un de mes confrères qui ne veut pas être connu : supposez, si vous voulez, que c'est moi. — Après. — Mon confrère s'est trouvé à des repas donnés par les comptables, où l'on a servi plus de deux quartes de vin : il faut convenir que l'ordonnance nous le défend[21]; mais, je vous le demande, maître Dalmaze, est-il donc si facile, dans ces occasions, de faire mesurer les quantités permises par les lois? — Sans doute; toutefois il vaut mieux alors rester sur le moins que sur le plus. Après. — Les ordonnances exigent des receveurs un cautionnement de trois, de cinq cents livres[22]. A cet égard, tantôt mon confrère a été trop indulgent, tantôt trop sévère, tantôt il a fait tort au roi, tantôt aux particuliers; mais comme il n'était pas seul, dans ces opérations, il me semble que s'il y a du mal à réparer, il ne peut y être tenu que pour sa quote-part. — Je ne pense pas tout-à-fait ainsi. Du reste, je ne puis vous donner mon avis sur ce cas; il me faudrait auparavant faire mille questions, et votre confrère est trop loin d'ici pour y répondre. —

Autre point à consulter. Le roi fait faire plusieurs livrées aux membres du parlement en étoffes et en manteaux[23], il en fait faire aussi à la chambre des comptes et à la cour des aides, à qui il donne des gants fourrés, des chapeaux de castor, des couteaux et des écritoires[24]. Dans l'examen des quittances de ces fournitures, mon confrère se reproche un tort. Il savait, et tout le monde sait que l'état d'un conseiller au parlement n'est pas au-dessus de celui d'un maître de la chambre des comptes. — Oh! pour cela, lui dis-je, en prenant la parole, tout le monde ne le sait pas. La chambre des comptes n'est qu'une cour financière, mais le parlement! c'est la première cour de justice du royaume. — Le parlement, me dit, en m'interrompant brusquement et en se levant, mon homme tout rouge de colère, le parlement n'est qu'une cour souveraine; la chambre des comptes est aussi une cour souveraine; et vous! Dieu vous préserve d'avoir jamais des comptes à rendre.

Dans notre état, vous le voyez, frère Jéhan, nous avons souvent des épines à manier. En ce moment les petits juges, les avocats, les gens de loi me viennent naturellement à la mémoire; aussi je n'aime guère qu'ils s'adressent à moi. Quand ils consultent ou se confessent, ils plaident, ils disputent, ils répliquent avec nous comme à l'audience. Du reste, pour être juste, il faut en excepter quelques-uns. Je connais entre autres un viguier d'un caractère

bouillant, vif, emporté, mais qui, chez moi, se laisse conduire par le plus léger fil de la raison. Il n'y a pas long-temps qu'il vint me voir : Mon cher maître Dalmaze, me dit-il, vous êtes tout mon recours dans mes embarras et dans mes doutes. Deux jeunes paysans viennent de m'être amenés; ils ont été pris en flagrant délit dans un mauvais commerce avec des femmes. Eh bien, je suis obligé de les faire mettre en liberté, sans autre forme de procès. Point d'amende pour le péché de fornication suivant les priviléges de leur commune[25], desquels les habitans se montrent fort jaloux. A cet égard, je crois que la conscience ne doit me faire aucun reproche. En puis-je mais si dans un siècle corrompu les lois veulent favoriser les mauvaises mœurs et en devenir les complices?—Viguier, lui dis-je, les délits publics qui attaquent la société sont de la compétence du magistrat; les délits privés ou les péchés sont de la compétence du prêtre. Ici la loi vous impose sagement de vous taire, taisez-vous.

Un bûcheron du voisinage, continua le viguier, a été arrêté dans une forêt : il n'a pas de quoi payer l'amende; je puis la commuer en une peine arbitraire[26]. Il y aurait trop de sévérité à le faire essoriller, même à le faire fouetter; j'aurais bien envie de le tenir un an et un jour en prison. — A votre place, j'aimerais mieux le faire travailler un an et un jour pour un homme pauvre. —Maître Dalmaze, je vous répondrai comme à mon procureur fiscal : Soit fait comme il est requis.

Le viguier continua : Maintenant, maître Dalmaze, j'ai à vous parler d'un gentilhomme prévenu de meurtre, qui a obtenu un sauf-conduit[27] de la justice pour se présenter devant les tribunaux; ce sauf-conduit a expiré sans qu'il s'en doute, car les cours laïques font commencer et finir l'année à Pâques[28]; dois-je le faire arrêter? — Non certes! s'il est à la bonne foi; par exemple, si au premier janvier il est venu vous souhaiter la bonne année[29].

Il me reste encore, me dit ce bon viguier, à vous demander votre avis sur un fait. Les habitans de la châtellenie me conduisirent eux-mêmes, en vertu de leurs privilèges[30], un malfaiteur, pieds et poings liés; le procès lui fut fait, et je le condamnai à être pendu; ma sentence allait être exécutée quand le maire de sa commune le racheta[31]; je ne pus m'y opposer : toutefois je voulus, pour l'exemple, qu'il fût attaché à la potence, et qu'il y restât quelques momens suspendu par les épaules[32]. Depuis il s'est bien conduit et j'ai eu occasion de lui rendre plusieurs services; de temps en temps il m'en témoigne sa reconnaissance par quelques présens; croyez-vous que je puisse les recevoir? — Oui, si vous vouliez franchement le faire pendre, et s'il n'a pas tenu à vous qu'il fût pendu.

Du reste, maître Dalmaze, continua le viguier, je ne vous importunerai guère plus à l'avenir par mes consultations; j'ai résolu de me démettre de mon office. La ville qu j'habite est divisée en une

infinité de petites juridictions ; nous sommes une infinité de juges qui sans cesse nous touchons par mille points, qui nous haïssons, nous querellons, nous injurions, nous déchirons : Ah ! terre de Brioude ! terre de Brioude ! Maître Dalmaze, dans les terres de Brioude, en Auvergne, il ne peut demeurer aucun juge, aucun officier, soit royal, soit seigneurial, ou autre, quand même il y aurait des parens, quand même il y serait marié, quand même il y serait né, quand même il ne voudrait y passer que quelques mois, même que quelques jours, même que quelques heures[33].

C'est, comme vous vous en doutez bien, frère Jéhan, le séjour momentané de la cour qui a surtout redoublé mon travail pour les consultations des cas de conscience. Toutefois j'ai fait face à tout tant bien que mal ; vous allez en juger.

Le chévecier du chapitre se fait annoncer chez moi : Mon ami Dalmaze, un prince du sang, qui vient pour la première fois à Tours, veut user de son droit de délivrer deux prisonniers[34] ; il veut en même temps que son confesseur le dirige à cet égard ; le confesseur veut avoir mon avis, et moi je veux avoir le vôtre : ne penseriez-vous pas qu'il faudrait délivrer les deux plus jeunes ? — Non, les deux plus vieux ; si, comme tant d'autres, ils recommencent leur métier, ils le feront moins long-temps.

Mon ami, ajouta-t-il, maintenant que la ville est remplie de grands et brillans seigneurs, nos jeunes

chanoines se plaisent à imiter leur mise; dois-je leur permettre de porter le capuce vert? — Non, pas plus que le capuce rouge. — Et le grand couteau à la ceinture[35]? — Non, pas plus que l'épée.

Les syndics d'une commune des environs viennent : Maître Dalmaze, nous sommes dans l'intention de faire un présent de vin et d'avoine[36] à notre dame la Dauphine[37]; mais la commune est en discord sur un point : les uns veulent que chacun y contribue par égale part, les autres demandent qu'on ait égard à la différence des fortunes. Notre curé, qui est natif du lieu, qui a des parens pauvres, qui est intéressé à ce que ce dernier avis prévale, a décidé qu'il fallait le suivre. — Mes enfans, votre curé qui est natif du lieu, qui a des parens pauvres, qui est intéressé à ce que ce dernier avis prévale, n'en a pas moins raison.

Un petit mot, je vous prie, maître Dalmaze, me dit, après avoir fait ses deux révérences, une bonne femme de ma paroisse. Hier j'allai voir dîner le roi, j'y entendis chanter et faire de la musique[38] : je viens vous avouer que j'en fus scandalisée; mais est-ce ma faute? — Sans doute, lui dis-je; car il est aussi naturel que le roi, dans son palais, dîne avec des chants, avec de la musique, que nous, dans notre maison, avec une écuelle de bois; à l'avenir ne vous scandalisez pas, ou, faites mieux, si vous n'êtes pas invitée, restez chez vous.

On dit que les tailleurs ne sont pas gens scrupu-

leux ; on ne dit pas toujours vrai. A cette même époque il me vint un homme de cet état : Maître Dalmaze, donnez-moi un moment d'audience. Un officier de la cour me paie toujours avec des petits parisis, frappés pour les aumônes du roi ou de la reine[39], je crains bien d'être payé avec l'argent des pauvres ; puis-je en conscience le recevoir ? je sais bien que d'autres officiers paient aussi avec la même monnaie ; je sais encore que les boulangers, les bouchers, les marchands, la reçoivent sans difficulté ; mais les actions des autres n'autorisent pas les miennes. — Soyez tranquille, mon voisin ; par cela seul que ces paiemens sont publics, ils sont faits avec l'autorisation supérieure ; prenez les petits parisis, seulement n'en prenez pas trop.

A ce même voyage de la cour, un jour que j'étais seul, on frappe à ma porte : je criai de l'intérieur de ma chambre qu'on pouvait entrer ; comme ma porte était un peu difficile à ouvrir, elle fut aussitôt rudement secouée, poussée, et pour ainsi dire jetée en dedans. Je vois entrer une espèce d'homme d'armes ; sa mine était effrayante, mais ses paroles me rassurèrent bientôt : Je suis, me dit-il, un des officiers de la prévôté[40] ; et ce n'est pas d'hier que je fais ce métier ; car je me trouvai à Rouen à l'exécution des seigneurs que le feu roi Jean fit décapiter en sa présence[41] ; et dernièrement le roi m'ayant ordonné de faire pendre, sur l'heure, à un arbre un jeune gentilhomme qui venait de violer une

fille[42], je vous assure que je fus leste ; il n'y a guère d'homme de mon métier qui hésite moins pour faire brancher tous les coquins ou larrons reconnus qu'on peut prendre ; cependant il faut que je vous consulte sur un point : tout l'argent trouvé sur les malfaiteurs que nous condamnons ne doit-il pas être à nous ? à qui devrait-il donc appartenir ? les ordonnances, il est vrai, ne parlent que de celui de la ceinture[43] ; mais quant à l'autre nous avons pour nous la coutume, j'entends notre usage. — Vous devez être, lui répondis-je, aussi sévères envers vous-mêmes qu'envers les larrons ; l'argent que les lois ne vous donnent point est l'argent d'autrui.

Écoutez-moi encore : une princesse illustre autant par sa vertu que par sa naissance ne veut qu'aucun chevalier, ni aucun officier couche dans l'hôtel avec sa femme[44]. La mienne, par esprit de contradiction, bien qu'elle ait son logement en ville, vient souvent passer la nuit avec moi, disant que, malgré les ordres de la princesse, elle est partout ma femme et que je suis partout son mari. —La princesse est maîtresse chez elle. — Il n'y a pas de doute, maître Dalmaze, et maintenant je m'autoriserai pour toujours de votre décision.

Ce n'est pas tout : d'après l'usage, les filles de joie viennent tous les jours faire mon lit[45]. Je crois que ce n'est pas sans inconvénient pour moi, pour mes enfans et pour les gens de ma maison ; je vou-

drais bien renoncer à ce service, mais je crains de faire tort à mon office et à mon successeur; et pour éviter un péché, de tomber dans un autre. — Chassez de votre maison les filles de joie, lui dis-je, et si c'est un péché, je me charge de faire pour vous la pénitence.

Je ne vous rapporterai pas, frère André, tous les divers cas de conscience que m'a proposés ce pieux et savant vicaire de Saint-Gatien. Durant notre longue conférence, nous n'avons été que rarement d'un avis opposé. Il n'a cessé de me dire les choses les plus polies pour moi et pour les Cordeliers. Je n'ai pas cru que notre ordre dût demeurer en reste de politesse envers lui; il avait vanté le clergé régulier, j'ai vanté le clergé séculier; il avait donné de grandes louanges aux frères mineurs, j'en ai donné d'aussi grandes aux vicaires; il m'avait fait cent complimens, je lui en ai fait mille; il m'avait témoigné une grande déférence, je lui en ai montré une plus grande: Maître Dalmaze, lui ai-je dit, il est un grand nombre de villes, où j'ai demeuré. Je viens soumettre à mon tour plusieurs de mes jugemens à votre révision. J'ai été aussi comme vous consulté par des seigneurs et par des gens de toute sorte d'états.

Un jour que j'attendais au confessionnal depuis assez longtemps qu'il se présentât quelqu'un, j'entendis venir une foule de personnes; j'ouvris la grille, je vis une grande dame, entourée de beaux

pages portant la queue de sa robe, qui avait plusieurs aunes de long. Je refermai la grille et cette dame vint s'agenouiller devant moi : Mon père, me dit-elle, je suis veuve ; je n'ai pas d'enfans, ni même de proches parens ; je m'accuse d'avoir fondé une église et ensuite une chapelle. — Où donc est le mal ? lui dis-je. — C'est, me répondit-elle, que jamais le Diable ne m'a donné autant de vanité que lorsque je me suis vue représentée sur un beau portail, tenant à la main l'effigie de l'église dont je suis patronne[46] ; je vous avoue encore qu'à la chapelle dont je suis aussi patronne, je regarde trop souvent la fenêtre pour y lire mon nom au-dessous de mes armes[47]. — Madame, lui dis-je, pour votre pénitence, vous lirez le chapitre de l'humilité des saints ; et si votre fortune vous le permet, vous fonderez un hôpital sous le nom d'un autre.

Mon père, me dit-elle encore, un bénéficier de ma terre doit tous les ans m'apporter un pâté, sous peine de me payer vingt sacs de blé d'amende[48] ; il y a manqué cette année, je lui ai fait payer l'amende, que dois-je faire de ce blé ? — Le manger avec les pauvres ; et l'année prochaine, pour prouver que vous n'avez pas de rancune, manger le pâté avec le bénéficier.

Il y avait, ai-je continué, un prévôt qui était la terreur de la ville ou j'habitais, c'était comme le vôtre, un homme brusque et d'un aspect épouvantable. Quand il vint se confesser, il écarta ceux qui

étaient placés devant lui à coups de poing et à coups de pied. Enfin il s'agenouille de fort mauvaise grâce, et me dit : Père, les coutumes veulent que les bourgeois puissent chasser avec toute sorte d'armes, il faut bien que je le veuille aussi ; mais ils doivent donner le quart de la bête qu'ils ont tuée[49] ; je prends toujours la meilleure partie, n'est-ce pas juste ? La plus mauvaise partie n'est-elle pas trop bonne pour les bourgeois ? — Il faudrait, lui dis-je, éviter les contestations. — Oh ! personne, me répondit-il, ne conteste avec moi ; on est toujours trop heureux de pouvoir se tirer de mes mains.

Père, continua-t-il, croyez-vous que je fasse mal de forcer les clercs qui ont des fiefs à prendre les armes ! je n'en épargne aucun. Vous ne sauriez vous imaginer combien je ris de voir au milieu des gens de guerre les gens d'église avec leur tonsure ; ils sont seigneurs, il faut qu'ils se battent, l'ordonnance le veut[50] ; ne le voulez-vous pas ? — Je dois vouloir tout ce que la loi veut ; mais entendez-vous, prévôt, nous ne devons pas vouloir davantage.

Père, dit-il encore, je m'accuse aussi d'être un peu sévère envers les marchands ; lorsqu'aux jours de foire ils n'ont pas détalé à nuit close, je fais rompre leurs échoppes[51] ; tout est au pillage et parfois mes sergens me portent un peu d'étoffe ; mais il y en a toujours si peu qu'à peine je puis en doubler le collet. — Prévôt, lui dis-je, c'est par le collet que le Diable vous tirera en enfer. Le prévôt s'en alla plus humble qu'il n'était venu.

Dans une petite ville où nous avions un couvent, les femmes, suivant la coutume, battent leurs maris la deuxième fête de Pâques, et à leur tour les maris les battent le lendemain[52] ; au confessionnal on ne cessait de me demander : Jusqu'à quel point puis-je battre mon mari ! jusqu'à quel point puis-je battre ma femme ? Un jour je montai en chaire et dis à l'auditoire : Femmes, battez vos maris comme vous voudriez qu'ils vous battissent le lendemain : Maris, battez vos femmes comme vous voudriez qu'elles vous eussent battus la veille.

Je me suis trouvé dans un pays de chicane, où l'on avait la coutume de plonger dans la rivière les femmes plaideuses, querelleuses[53] ; je m'élevai contre ce traitement inhumain : Au moins, disais-je, attendez le printemps ; ma décision me valut la haine publique, et pour quitter la ville, je ne pus moi-même attendre la fin de l'hiver.

Mon père, me dit un bourgeois, le seigneur de la commune est obligé de faire conduire jusqu'à leur nouvelle résidence les habitans qui déménagent[54]. Je n'ai pas besoin d'escorte, aujourd'hui les chemins sont fort sûrs ; mais il m'a fait de faux frais : à mon tour, je veux lui en faire. —Mon ami, lui dis-je ; l'escorte que vous prendrez par vengeance ne vous conduira jamais en paradis.

Après avoir récité son *Confiteor*, un homme assez mal vêtu me dit : Je suis fripier, je ne fais pas mon métier plus malhonnêtement que les autres, mais

je vous avouerai que je tiens aussi quelques livres. —Tant pis, les lois ne le permettent qu'aux libraires. — Ce n'est pas tout, ajouta-t-il, parmi ces livres il y en a qui traitent de la magie noire. Ma femme me désole sans cesse ; chaque fois que je les change de place elle craint qu'un de ces grands volumes ne m'emporte à califourchon à tous les Diables. Croyez-vous que j'aie quelque chose à risquer? —Je l'ignore ; mais si j'étais de vous, je dirais serviteur à de pareils commerces et à de pareils livres.

Ce même fripier ajouta : Mon père, j'ai acheté une relique volée. On assure qu'elle enrichit ceux à qui elle appartient. — Si cela est, mon ami, elle doit appauvrir ceux à qui elle n'appartient pas.

Un magistrat me dit dans notre cloître : Frère, en exécution d'un arrêt du Parlement, je force le chapitre de notre ville à aller aux matines[55]. On prétend que je porte la main à l'encensoir ; est-ce vrai ? — sire, lui répondis-je, à mon avis, si vous portez la main à l'encensoir ce n'est que pour y mettre de l'encens

J'eus à confesse un huissier un peu fat de son caractère ou de son métier, qui portait une palme comme les huissiers de la cour[56] ; après m'avoir fait le long procès-verbal de ses iniquités, il ajouta : Mon père, dans notre profession nous sommes encore exposés à d'autres dangers. Vous savez qu'on ôte l'habit ou la robe à ceux qui ne peuvent payer

l'amende[57]; nous nous voyons quelquefois obligés de dépouiller les femmes; quelle règle observer? — Autant qu'il est possible, lui dis-je, les vieux huissiers doivent ôter la robe aux jeunes femmes et les jeunes huissiers aux vieilles.

Mon père, me dit-il encore, il m'arrive quelquefois de laisser dépendre des malfaiteurs[58], que les parens ou les amis vont, à l'insu de la justice, ensevelir en terre sainte. — Vous avez tort, n'y revenez pas. — Mon père, ce n'est que par charité, et vous ne savez pas combien, dans certaines occasions, il est difficile à un huissier pauvre de ne pas être charitable.

Cet homme, plus naïf que ne sont ordinairement les gens de son état, remontant insensiblement vers les temps antérieurs de sa vie, se mit en devoir de faire une confession générale: Avant d'être huissier, me dit-il, j'ai été sergent, et avant d'être sergent j'ai été garde.

Étant sergent, je levai avec rigueur l'impôt sur les veuves qui se remariaient[59]. — C'est mal, lui dis-je, cet impôt est fort abusif—. Je levai aussi, continua-t-il, sur les nouveaux mariés celui de couvre-chef[60] et d'écuelle[61]; j'ai quelquefois injustement troublé plusieurs petites noces. — C'est encore plus mal; pénitence et restitution.

Étant garde dans des terres où les seigneurs avaient le droit de faire découvrir aux habitans leur pot[62] pour voir s'ils n'y faisaient pas cuire du gibier, j'ai

été souvent rigoureux de manière à faire haïr mes maîtres, et souvent indulgent de manière à m'attirer bien des petits présens. — Pénitence et restitution, lui dis-je. — Ah ! mon père, que le chemin du ciel est rude ! — Sans doute, mon ami, car il faut y monter non-seulement les pieds nus, mais encore les mains vides.

Méfiez-vous, maître Dalmaze, de ces mines modestes et douces. Telle était celle d'un marchand, qui vint me trouver un soir à l'église : Père Jéhan, me dit-il, j'éprouve un embarras de conscience. Il y a un ermite de mon voisinage qui prédit longtemps à l'avance les années abondantes et les années stériles[63]. Je règle mes achats sur ses prédictions. En conscience puis-je profiter de cet avantage ? — Oui, lui répondis-je, après y avoir pensé un moment ; car il y a mille à parier que cet ermite ne sait ce qu'il dit.

Il continua : Père Jéhan, dans un achat que j'ai fait j'ai promis des épingles, c'est-à-dire quelques pièces d'habillement[64] en sus du prix ; comme le vendeur est fort pauvre, qu'il est tout déguenillé et presque nu, j'ai commencé, en attendant que je pusse vous consulter, par lui donner le bas des chausses. — Il me semble, lui dis-je, que vous auriez dû commencer par lui donner le haut[65].

Père Jéhan, continua-t-il, j'ai des cousins germains, grands batteurs de fer et de pavé, toujours en dispute, qui viennent de se faire arrêter par la

justice ; on n'aurait pas manqué de me mettre aussi en prison comme parent, et en cette qualité, s'ils avaient été condamnés, de me faire payer une grosse amende[66] ; je les ai reniés, j'ai dit que je n'étais cousin qu'au sixième degré ; toutefois la vérité est que nous sommes cousins germains ; n'ai-je pas menti de trois degrés ? — En droit canon, lui dis-je, vous avez bien menti de quatre[67].

Il ne s'arrêta pas là : Est-ce un mal, père Jéhan, de faire exécuter les clauses d'un acte ? — Voyons, lui dis-je. — Il y a quelques années que j'ai acensé à un de mes voisins une maison de cette ville avec la clause à laquelle se sont soumis les Blancs-Manteaux de Paris, c'est-à-dire que si je n'étais pas payé aux termes convenus je ferais enlever les portes de la maison et les ferais vendre[68]. Mon voisin n'a pas payé, je l'ai traité comme un Blanc-Manteau et sa porte reste toujours ouverte. — Et pour vous, lui dis-je, la porte du ciel reste toujours fermée.

Ensuite ce marchand, dont la voix, le ton et la figure s'animaient, voulut me faire partager ses passions, ses inimitiés contre un de ses confrères : J'assemblerai mes amis, me disait-il, ne le puis-je pas ? j'en ai un grand nombre, je donnerai un assaut à sa maison, je lui ferai pour cinq cents livres de dommage, et pour cent vingt livres d'amende j'en serai quitte[69]. — Sire marchand, lui dis-je, il vous restera votre compte à régler avec Dieu, et prenez garde qu'il ne vous fasse payer la différence

et la soulte, jusqu'à la dernière maille. C'est assez, mon père, me dit-il d'un air irrité, adieu; je courrai jusqu'à ce que j'aurai trouvé un confesseur qui soit raisonnable. — En ce cas ne revenez pas aux Cordeliers.

Le vicaire et moi avons encore bu quelques verres de vin, toujours à la santé de l'ordre de Saint-François, toujours à la santé des vicaires, nous avons repris nos chants et nos prières; le jour a paru, on est venu nous relever et nous nous sommes séparés.

Écrit à Tours, le premier jour du mois d'octobre.

LES PRISONS.

Épître XIII.

Je ne sais, frère André, quelle est en France la chose, suivant vous, la plus pressée à faire : suivant moi, c'est de démolir ou plutôt de combler nos quatre-vingts ou cent mille prisons seigneuriales[1], creusées comme des puits, au-dessous de la région du jour et de l'air.

Nous avons aussi à démolir nos grandes prisons royales, nos grandes prisons ecclésiastiques[2], nos grandes prisons municipales[3]; elles ne valent guère mieux.

Dernièrement j'allai me promener jusqu'au château de Véretz. Le pont-levis était baissé, la porte

ouverte, j'entrai; je vis que les prisons, qui d'ailleurs étaient bien grillées, bien éclairées, avaient été placées au premier étage du donjon[4]; elles donnaient à la cour et à tout le château un petit air de souveraineté qui dans aucun temps n'a déplu à la noblesse.

Toutes les prisons seigneuriales devraient être faites sur ce modèle.

Toutes les prisons royales devraient ressembler à celles de la Bastille Saint-Antoine, que vient d'élever messire Aubriot[5]. On ne fera jamais mieux. Il y a de larges fossés, de hautes tours, d'épaisses murailles, de grandes fenêtres[6], de belles plateformes, de vastes préaux. La Bastille remplit l'idée d'une prison parfaite, qui ne doit être qu'une maison, mais une maison fortement fermée.

Ce n'est pas tout, frère André, j'ai aujourd'hui rencontré en nombreuse compagnie deux savans avocats; nous avons parlé du régime des prisons, auquel ils m'ont trouvé moins étranger qu'ils l'auraient cru : Nos prisons, a dit l'un, sont détestables parce qu'elles appartiennent aux anciens âges; et c'est au contraire parce qu'ils appartiennent aux âges actuels que nos réglemens sont excellens. J'ai un peu secoué la tête : Voyons, je vous prie, mon frère, a aussitôt ajouté cet avocat, en quoi je me trompe, en quoi nos règlemens vous paraissent manquer,

On a d'abord, vous ne l'ignorez pas, séparé les

personnes de différent sexe, et l'on a confié la garde des femmes à des geôlières[7].

Ensuite on a séparé les complices d'un même crime, afin qu'ils ne s'entendissent pas dans leurs réponses[8].

On a beaucoup réduit le droit de prisonnage ou de clavage, qu'exigeait arbitrairement le geôlier; il y a des prisons où l'on ne paie que six sous par an[9].

Aujourd'hui le détenu peut se faire apporter de dehors ses repas, pourvu qu'il n'y ait point de mets recherchés, de la volaille, par exemple[10].

Le créancier qui fait mettre en prison son débiteur est obligé de lui fournir la nourriture à raison de six deniers par jour[11].

Si le prisonnier qui est arrêté pour crimes n'a pas de quoi se nourrir, on lui fournit du pain[12], à quoi il faut ajouter les dons des personnes riches, ou des confréries, qui lui envoient des mets tout préparés, dont il a même double portion, s'il est noble[13].

Il est défendu aux chépiers, touriers ou chefs de geôle de mettre les prisonniers au cachot, si ce n'est par ordre du juge[14].

Toutefois, on a cru devoir donner dans certains cas au geôlier le pouvoir de mettre les hommes aux fers ou au cep. Quant aux femmes, il a fallu, à cause de leur délicatesse, qu'elles fussent exemptes de cette punition; aussi le sont-elles[15].

Enfin comme le geôlier pourrait s'entendre avec les prisonniers pour dettes et les laisser échapper, il est tenu en entrant de donner caution[16].

C'est bien, a dit l'autre avocat ; mais nous manquons d'une prison qu'avaient les Romains, de la prison du prétoire, ou d'accusation[17] ; innocens ou coupables, nous enfermons tous les accusés dans la prison publique, encore qu'elle soit chez nous, comme chez les Romains, réputée infamante.

Je suis de cet avis, ai-je dit en prenant à mon tour la parole, mais ce n'est pas la seule défectuosité du régime de nos prisons. Il y en a une autre bien plus importante, c'est l'état de désœuvrement du corps et de l'âme où l'on tient les prisonniers ; celui du corps est forcé ; mais celui de l'âme ne l'est pas, car à mon avis on pourrait constamment la tenir dans des exercices variés qui préviendraient sa dépravation.

Je voudrais que dans les prisons l'emploi de toutes les heures fût distribué, comme dans nos couvens, qui sont aussi des prisons, mais des prisons volontaires, de saintes prisons. Le matin, la prière en commun ; ensuite le catéchisme, le déjeûner, la promenade au préau, la messe ; le dîner, la promenade, les instructions religieuses et morales, les vêpres, les complies, le souper, la promenade ou la réunion au chauffoir, suivant la saison ; enfin la prière du soir.

Ces deux avocats ont reconnu que ces vues pou-

vaient être utiles et ils veulent en faire part au grand bailli de Touraine. Si vous pensez comme eux, vous pouvez en faire part aussi à vos juges ; mon frère, tout en suivant le chemin où nous a mis la volonté divine, arrachons les épines que notre bras peut atteindre.

Écrit à Tours, le dix-septième jour du mois d'octobre.

LES HÉNINS.

Épître XIV.

Frère André, les hénins sont déjà ici ; pourquoi n'a-t-on pu leur fermer les portes de la ville ? Depuis quelques jours ils se montrent publiquement partout, dans les rues, dans les églises.

C'est vraiment une fureur générale qu'ont toutes les femmes de se coiffer de cette grande corne, couverte de toile blanche, d'où pend, jusqu'aux talons, une large écharpe de même couleur[1]. Nos vieux bourgeois rient de cette parure ; ils la trouvent ridicule. Je suis bien loin d'être de cet avis : les femmes, maîtresses de bon goût et de bonne grace, ne peuvent jamais adopter une mise ridicule. Je trouve au contraire que le hénin, par son mouvement ondoyant, par sa légèreté, prête une merveilleuse élégance, une piquante variété à leur

marche, à leur port et à leur attitude; j'en suis effrayé.

Et toutefois que pouvons-nous y faire, nous, Augustins, Carmes, Jacobins, Cordeliers, tous tant que nous sommes? L'avent est déjà passé et le carême est encore loin.

Ecrit à Tours, le dix-septième jour du mois de novembre.

LES PAUVRES.

Épître XV.

Cette semaine on sonnait à force la discipline générale; tout le monde courait la recevoir. Je fus arrêté dans ma chambre par un importun, dont il était avant tout indispensable de redresser les principes. Quand il me les eut exposés aussi longuement qu'il lui plut, je pris la parole et lui dis: Messire, l'équité n'exige pas des seigneurs ni des décimateurs qu'ils nourrissent les pauvres de leurs terres ou de leurs prieurés, car souvent leurs revenus entiers n'y suffiraient pas.

Je ne pense pas non plus que l'Église puisse ou doive extirper la pauvreté, en refusant le sacrement de mariage à ceux qui n'ont pas de fortune; l'homme pauvre qui se marie peut devenir riche, et l'homme riche qui se marie peut devenir pauvre.

C'est encore une erreur de croire que la charité soit meilleure envers les pauvres qu'envers les mendians; car parmi les pauvres, les mendians sont les plus pauvres, ils ne peuvent attendre chez eux les secours, ils sont obligés d'aller les demander de porte en porte.

Sans doute il y a des mendians qui sont rassasiés et qui crient famine, qui ont la besace pleine et qui tendent la main. Sans doute il y a aussi des mendians valides qui se donnent des incommodités artificielles pour exciter la pitié; mais comme il est impossible ou très difficile de les reconnaître, le plus sûr est de faire l'aumône. Dans quelle main qu'elle tombe, elle monte toujours au ciel.

Et d'ailleurs les officiers de police, les vice-sénéchaux, les vice-baillis ne sont-ils pas là pour saisir les vagabonds, les faux mendians, pour les emprisonner, les punir d'une manière exemplaire[1].

Messire, je vous rappellerai que la terre chrétienne est une terre de bienfaisance. Nos édifices publics sont chargés des signes de la charité; notre langue, surtout dans les noms des meubles, en est empreinte[2]. Donnez toujours, donnez à bon escient.

Voici, continuai-je, une petite histoire qui ne me semble pas inutile à retenir.

Un laboureur, après avoir moissonné à la grande chaleur du jour, prenait quelques momens de relâche; des mendians qui passaient lui demandèrent

la charité. Il leur distribua la gerbe sur laquelle il se reposait. Après cette bonne action, Dieu lui envoya un doux sommeil, pendant lequel il eut une vision : l'autre monde lui apparut ; d'un côté l'enfer était ouvert ; il y vit des gens de tous les états, et entre autres des mendians qui avaient trompé la bonne foi chrétienne ; de l'autre côté était le paradis, tout rempli d'hommes bons qui n'avaient jamais refusé l'aumône.

Écrit à Tours, le quatrième jour du mois de décembre.

LES JUIFS,

Épitre XVI.

MÉTAL sur couleur, armoiries des puînés distinguées par la brisure[1] ; robes fourrées d'hermine pour les dames, robes fourrées de chat pour les bourgeoises[2]. Comment se fait-il que nous ayons des règles, des principes fixes sur des choses qu'on peut appeler, au moins dans nos cloîtres, assez peu importantes, tandis que nous en manquons sur les points les plus essentiels de notre police intérieure. Quelle versatilité, par exemple, dans la manière dont nous devons traiter les Juifs.

Sous le règne de Louis-le-Jeune des rassemblemens de croisés voulurent exterminer ce peuple ;

saint Bernard les arrache de leurs mains et les sauve[3]. Philippe-Auguste les fait sortir du royaume, et ensuite il leur permet d'y rentrer[4]. Louis VIII leur défend de prêter à intérêt, leur ôte leur sceau[5]; le conseil de saint Louis les chasse, et bientôt après les rappelle[6]. Philippe-le-Bel a d'abord pour eux une espèce de prédilection; ensuite il les bannit[7]. Louis-le-Hutin révoque cet ordre[8]: ils reviennent en France, mais le peuple à plusieurs reprises s'élève contre eux. Ici, dans notre ville de Tours on en brûle plusieurs, et entre autres le fameux abbé du grand monastère[9]; tout près, à Chinon, une grande fosse est creusée et remplie de combustible; on y met le feu; on y jette cent soixante Juifs[10].

Dans plusieurs provinces de la France, principalement dans l'Aquitaine, il a été un temps où on leur courait sus comme sur des bêtes féroces[11]; à des époques antérieures les pastoureaux en avaient fait d'horribles boucheries[12]. Qui aurait cru, après des explosions de haine aussi terribles, que ce peuple n'aurait pas fui pour toujours loin de la France? La vérité est cependant qu'il n'a jamais quitté les provinces méridionales: sous la protection des princes étrangers ou des grands vassaux de la couronne, les Juifs, par nature avides de notre sang ou de notre or, sont parvenus à s'y maintenir[13]. Aujourd'hui même ils sollicitent la permission de rentrer dans les autres provinces, et vous verrez que dans peu, demain peut-être, on la leur accordera.

Il me semble toutefois qu'ils devraient se souvenir que, même lorsqu'ils ont été le plus favorisés chez nous, leur existence n'était ni douce ni tranquille, ni honorable.

Dans les campagnes il y en avait un grand nombre de serfs[14], et dans les villes, quand les bourgeois voulaient bien consentir qu'ils y demeurassent[15], ils étaient obligés d'habiter des quartiers séparés[16], et de porter sur leurs habits deux roues de feutre ou d'étoffe jaune, une par devant, l'autre par derrière[17].

Ils ne pouvaient faire allaiter leurs enfans par des nourrices chrétiennes[18], ils ne pouvaient se baigner dans les rivières[19], il suffisait de l'autorité du plus petit moine pour les faire mettre en prison[20]. Bien qu'ils fussent tous marchands ou courtiers, ils étaient obligés de se battre en duel[21]. S'ils étaient condamnés à mort, on les pendait entre deux chiens[22], et c'est à cette espèce d'animaux que sont comparées les femmes juives, lorsque la loi punit du feu les chrétiens qui se sont abandonnés à elles[23]. Mais voici qui pour eux était encore plus terrible ; l'intérêt de leurs prêts à la semaine avait été réduit à deux deniers pour livre[24] ; et, ce qui annonce leur coupable avarice, il leur était défendu de recevoir en gage des vases ou des ornemens d'église, des socs de charrue ou des habits mouillés ou ensanglantés. Enfin on confisquait souvent leurs biens après leur mort, souvent même pendant leur vie[25].

Les lois, celles même qui les rappelaient, leur parlaient avec un mépris auquel ils se sont montrés insensibles. *Les dictes douze années passées*, dit l'ordonnance de Louis-le-Hutin, *nous les pourrons chassier arrière hors de nostre royaume*[26].

Il me semble qu'il serait temps de prendre un parti à leur égard ; et si mon avis peut compter pour quelque chose, le voici : je voudrais qu'on ne vît en eux que deux sortes de Juifs, ceux qui refuseraient de se convertir, c'est-à-dire les descendans d'Hérode, de Caïphe, des pharisiens, des scribes, et ceux qui se feraient baptiser et entreraient de bonne foi dans le giron de l'église, c'est-à-dire les descendans des familles des apôtres et des premiers saints. Ceux-ci devraient être traités comme des frères, et, quoi qu'on en dise, être rétablis dans leurs biens[27] ; ceux-là devraient être à tout jamais vomis hors des terres chrétiennes.

Écrit à Tours, le onzième jour du mois de janvier.

FABIEN ET FABIENNE.

Épître XVII.

Non, frère André, la ferveur religieuse ne se refroidit pas. Dites plutôt qu'elle n'a jamais été aussi

ardente. Jamais on n'a fondé, jamais on n'a bâti tant d'hôpitaux ; aujourd'hui la charité couvre de ses rameaux toutes les plaies du monde.

Nous avons des hôpitaux pour les malades, pour les lépreux, pour les infirmes, pour les aveugles[1], pour les vieillards, pour les femmes en couche, pour les enfans, pour les veuves[2], pour les jeunes filles ; nous en avons même pour divers états, pour les artisans, pour les musiciens[3] ; nous en avons même pour les pèlerins[4], même pour les voyageurs[5].

Mais je vous entends d'ici : Qui nourrira tous ces peuples de malheureux ? qui les habillera ? qui pourvoira à l'entretien de leur asile ? Les pieux chrétiens, vous répondrai-je, qui tous aujourd'hui sanctifient leurs testamens[6] par de riches legs, en biens fonds, en biens féodaux, en dîmes, en rentes, en argent[7], enfin par toutes sortes de dons ; les dotations, les revenus des hospices, on ne peut le nier, grossissent de jour en jour.

Vous ne me demanderez pas, j'en suis sûr, à qui l'administration de tant de biens pourra être confiée ? Vous savez que depuis le commencement du christianisme elle l'est au clergé[8], au corps le plus intègre, le plus éclairé de la nation.

Vous ne me demanderez pas non plus à qui l'on pourra confier le service de tant de maisons, vous connaissez trop le dévouement des frères et des sœurs des hôpitaux[9] que la religion appelle parmi

les jeunes gens de tous les rangs, parmi ceux qui sont le plus attachés au monde : Ah ! bon frère André, elle les appelle même parmi les amans.....

Écoutez un peu ceci : Un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, qui venait à nos vêpres du dimanche, qui se confessait à moi, même assez fréquemment, demeurait vis-à-vis la maison d'une jeune demoiselle. Frère, convenez-en, aujourd'hui que le temps a blanchi nos cheveux, la face de la femme réjouit le cœur de l'homme, et à son tour la face de l'homme réjouit le cœur de la femme. Puisque Dieu l'a voulu ainsi nous ne pouvons y trouver à redire; les deux jeunes gens se parlèrent long-temps des yeux; enfin ils se rapprochèrent, en vinrent à un langage plus clair, et lorsqu'ils se furent appris que l'un s'appelait Fabien et l'autre Fabienne, ils crurent que le ciel les avait destinés à être unis. Les deux familles donnèrent volontiers les mains à ce mariage, et en fixèrent même le jour à un terme rapproché : mais le caractère violent et impétueux du jeune homme rendit inutiles ces heureuses dispositions. Il s'aperçut qu'on regardait avec plaisir la jeune Fabienne, il crut s'apercevoir qu'elle en était bien aise. Bientôt la jalousie lui fascine les yeux et il voit des signes d'intelligence; alors ne pouvant plus se commander, il va droit à la messe de la cathédrale, et au moment où on levait l'hostie, il fait vœu à Dieu de se faire frère des hôpitaux.

Le lendemain, il vint m'informer de son vœu et me dit qu'il le croyait irrévocable et qu'il voulait partir pour Paris.

Il me semble, sauf erreur, que Dieu veut notre bonheur dans ce monde, aussi bien que dans l'autre. Je voyais bien clairement que la vocation de ce jeune homme n'était pas pure et que son bonheur dans ce monde serait d'être l'époux de Fabienne. Je lui en dis mon sentiment, et pour qu'il envisageât avec plus de circonspection les suites de son engagement, j'entrepris de bien le lui faire connaître.

Vous avez résolu, lui dis-je, de vous dévouer au service de l'Hôtel-Dieu de Paris ; mais vous ignorez peut-être que, d'après les anciens réglemens, il ne doit y avoir que trente frères et vingt-cinq sœurs. Toutefois il est possible qu'aujourd'hui ce nombre ait augmenté ; d'ailleurs votre oncle est membre du chapitre de Notre-Dame, auquel appartient la haute administration de cette maison ; je veux croire que vous parviendrez à être placé, je veux même supposer que vous l'êtes ; dès ce moment vous devenez clerc régulier, religieux, moine, ou du moins vous en prenez l'état. Attendez-vous que dès que vous aurez été admis, vous aurez les cheveux coupés, comme les anciens frères Templiers. Vous porterez des vêtemens funèbres, un habit noir et de longues chausses blanches. Vous serez obligé d'assister régulièrement aux offices, de faire maigre

quatre jours de la semaine ; vous mangerez en commun, et ne boirez qu'étant assis et tenant le gobelet avec les deux mains. Vous coucherez toujours habillé ; vous ferez vœu de chasteté, de désappropriement ou pauvreté. Enfin je lui expliquai fort au long la règle[10].

Quand, au bout de plusieurs jours, je vis que ce bon jeune homme persistait, je crus devoir lui donner quelques instructions relatives à son nouvel état.

Mon ami, lui dis-je, dès le moment que la religion chrétienne eut fait de la grande race des hommes une grande famille de frères, les hôpitaux s'élevèrent de toute part[11]. Ces établissemens se sont graduellement perfectionnés, et aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de Paris est devenu, à tous égards, un modèle[12].

Les malades sont tenus, en entrant à l'hospice, de se confesser et de communier ; ces dispositions du réglement, qu'on devrait peut-être adopter dans nos couvens, et même avec certaines modifications dans le monde, permettent de leur conserver les douces illusions de l'espérance, jusque dans les ombres de la mort. Aussitôt qu'ils ont satisfait à ce devoir, ils sont considérés comme vrais maîtres de la maison et traités comme tels[13] ; aussi les soins et les attentions qu'on a pour eux descendent jusqu'aux moindres détails, vont jusqu'à placer aux portes des salles, pour ceux qui sont obligés de sortir, des robes fourrées et des bottines[14]. Il

n'est pas d'ailleurs de demande, de fantaisie qu'on ne satisfasse[15]. Disons en passant, à l'éloge des pieux artisans de Paris, qu'ils s'empressent à seconder de toute manière la sollicitude des administrateurs et qu'ils réservent, les jours de fête, une partie des mets du banquet pour les malades des hôpitaux[16]. Je veux aussi vous faire connaître le bon cœur d'un clerc du roi nommé Adam, qui a laissé une somme d'argent à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour que, le jour anniversaire de sa mort, on donne aux malades tout ce qu'ils désireront, à quel prix que ce soit[17].

Un autre fondateur, qui eut continuellement présens à sa pensée tous les besoins des pauvres, destina une rente perpétuelle à l'achat du potage pour les Quinze-Vingt[18]. Il en destina une autre à l'achat du dessert pour les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris[19]. Vous avez entendu mille fois célébrer l'inépuisable charité de ce grand et saint roi Louis IX qui, retenu par ses devoirs dans le monde, manifesta cependant plusieurs fois l'intention de prendre notre habit, de venir vivre et s'asseoir à côté de nous; vous y ajouterez ce trait.

Il est un acte qui honorera dans tous les siècles le chapitre de Notre-Dame de Paris, c'est celui où les chanoines donnent à perpétuité leur lit de mort à l'Hôtel-Dieu[20]; je désire que ce monument de bienfaisance dure plus que les épaisses murailles de leur église, qui sont à peu près du même temps.

Mon ami, vous verrez par expérience que le bien qu'on fait germe et se multiplie; cet exemple du chapitre de Paris a déjà été imité par la reine Clémence de Hongrie, femme de Louis X[21]; et aujourd'hui, il l'est généralement par les gens du monde[22]. Toutefois, lui dis-je en terminant, quelque grandes que soient les ressources des hôpitaux, leurs besoins sont encore plus grands et ces maisons ne peuvent y suffire que par la bonne administration des chefs et la sévère économie des frères.

Peu de temps après notre entretien, cet excellent jeune homme, revenu de ses préventions contre Fabienne, mais le cœur dégagé de toute affection terrestre, partit. Attendez, frère André, vous n'êtes pas au bout : l'oncle, chanoine de Notre-Dame de Paris, écrivit que le jeune frère de l'Hôtel-Dieu était un exemple de modestie, de zèle, de charité, de bonne conduite; dans une seconde lettre il renchérissait sur ces éloges. Ces lettres coururent et allèrent jusqu'à Fabienne qui, se repentant de n'avoir pas assez ménagé la sensibilité d'un homme doué de tant de vertus, ou peut-être piquée d'une sainte émulation, se résolut à suivre son amant dans cette nouvelle voie.

Vous connaissez notre chapelle de Saint-Joseph, qui est à droite de la grande porte du chœur; on y a dressé un grand, beau confessionnal peint en bleu, où l'on m'a établi cet avent, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à cinq. Un soir de la

semaine dernière que j'étais à confesser, je vis à travers le treillis de bois une jeune demoiselle agenouillée sur les marches de l'autel; sa tête, placée à la hauteur des pieds d'un Christ en relief de grandeur naturelle, lui donnait l'attitude d'une belle vierge pleurant aux pieds de notre divin sauveur.

Il était déjà tard, tout le monde était à peu près sorti de la chapelle; je me retirais lorsque la jeune demoiselle se lève, vient à moi, et me prie de l'entendre en confession : j'hésitais un peu : afin de me déterminer, elle ajoute qu'elle est connue de moi plus particulièrement que je le pense : je me remets à ma place, elle fait le signe de la croix et me dit que j'ai long-temps confessé un jeune homme avec qui elle devait être unie; que ce jeune homme, sur les prétextes les plus légers, avait rompu ses engagemens, mais à la vérité pour en contracter de plus saints. Elle me parla des torts qu'il avait à son égard; elle me fit aussi l'aveu des siens, que je connaissais déjà par la confession du jeune homme. Ces pauvres enfans! ils avaient cru ne plus s'aimer lorsqu'ils s'aimaient plus sincèrement que jamais : des soupçons mutuels avaient voilé leurs cœurs; moi, leur confesseur, j'y voyais clairement comme Dieu même. J'écoutai la jeune demoiselle sans l'interrompre; ensuite je lui dis : Ma fille, vous voulez être sœur de l'Hôtel-Dieu de Paris, ces places, vous l'ignorez sans doute, sont presque toujours remplies d'avance; mais, fussiez-

vous aussi la nièce d'un chanoine de Notre-Dame, vous ne pourriez en avoir une : le réglement ne permet pas d'admettre deux époux, à plus forte raison deux jeunes amans; peut-être croyez-vous encore que vous auriez souvent l'occasion de voir le nouveau frère et d'être vue; ou plutôt, pour parler comme vous, que vous pourriez mutuellement vous encourager, vous édifier. Mais vous saurez que les frères et les sœurs ont séparément leurs dortoirs, leurs réfectoires, leurs salles de malades; le réglement défend aux frères d'entrer dans les lieux où sont les sœurs; le réglement défend aussi aux sœurs d'entrer dans les lieux où sont les frères, de les voir en particulier, de leur laver les pieds, la tête, enfin de leur rendre aucune sorte de service [23].

La jeune demoiselle me parla encore assez longtemps; je l'écoutai encore sans l'interrompre, et, quand elle eut fini, je lui dis : Eh bien! ma fille, puisqu'il le faut absolument, je consens à le croire; ce sont les exemples d'un grand nombre de vos compagnes aujourd'hui novices ou sœurs des hôpitaux qui ont seuls décidé votre vocation; mais considérez bien le pas que vous allez faire : vous connaissiez le monde, vous l'aimiez; maintenant vous aimez un nouvel état que vous ne connaissez point; vous êtes aujourd'hui libre de disposer de tous vos momens, demain tout votre temps appartiendra aux pauvres, et il sera toujours mesuré par

la cloche, et toujours toutes vos actions seront déterminées d'avance.

Vos belles parures seront changées en habits d'étoffe taillés comme ceux des vieilles femmes du dernier siècle; vous porterez une robe de serge noire, un surcot noir fourré de peau de lapin ou d'agneau; des bottines, un tablier blanc, un couvre-chef de toiles à aile larges, qui vous cachera la figure; vous serez commandée par une matrone ou maîtresse[24]; et tandis que chez vos parens vos fautes ne sont guère punies que par de légères réprimandes, dans votre nouvel état ce seront des pénitences publiques au pain et à l'eau et quelquefois même le fouet[25]. Attendez-vous aussi aux travaux pénibles d'une servante des pauvres: dans la maison de votre père vous avez à vos ordres des domestiques lestés et bien mis; vous serez aux ordres des pauvres gens couverts de haillons, dont la grossièreté, si naturelle à la mauvaise éducation, sera encore augmentée par les souffrances de la maladie; s'ils guérissent, vous serez obligée de les garder pendant leur convalescence et de les fournir, à leur sortie, d'habits et de chaussures. S'ils meurent, vous serez obligée de les ensevelir; vous serez encore obligée d'aller visiter dans la ville les malades, les prisonniers, enfin de remplir strictement les sept œuvres de miséricorde[26].

Maintenant votre sommeil n'est guère interrompu que par accident; vous serez obligée de vous lever

quelquefois au milieu de la nuit pour aller assister aux derniers momens d'un agonisant, pour secourir des femmes en couche, pour héberger des pauvres, qui ont tous le droit d'être reçus au moins une nuit [27]. Attendez-vous aussi aux privations les plus sensibles. Votre table est délicate et abondante; vous n'aurez que des mets communs, et encore faudra-t-il quelquefois en retrancher pour nourrir les malheureux que la faim amènera dans votre hôpital, ou que le roi vous enverra [28], ou même pour recevoir avec magnificence les hauts personnages, qui, en vertu de leurs anciens titres de patron, viendront avec leurs gens, leurs chevaux et leurs chiens [29].

Vous renoncez, dites-vous, à l'espoir d'être reçue dans le même hospice que le jeune frère qui devait être votre époux; il y a plus, depuis que je vous ai montré les dangers d'en être rapprochée, vous le pourriez que vous ne le voudriez pas : maintenant tous les hôpitaux vous sont également bons. Mais vous ignorez peut-être que vous pouvez être appelée à en desservir de fort pauvres, fondés par de pauvres gens qui ont voulu, en mourant, que leur maison fût une Maison-Dieu [30]; c'est là que vous vivrez, avec vos cinq ou six malheureux, du produit d'un jardin, d'un petit clos et de quelques aumônes [31], auxquelles on pourra, par pitié, joindre la dîme de la vente du bois [32], ou, comme à Falaise, la dîme des amendes de la ville pour acheter

une rondelle de harengs en carême[33]. Ma fille, allez réfléchir sur ce que je viens de vous dire, et dans quelque temps, si vous le jugez convenable, vous viendrez me faire part de votre dernière résolution.

Huit jours après, c'est-à-dire hier midi, en passant devant la chapelle de Saint-Joseph, je vis à l'autel la jeune demoiselle en prière: à trois heures je l'y trouvai encore; j'entrai au confessionnal; aussitôt elle y vint: sa résolution était toujours inébranlable, car lorsque je lui eus fait quelques nouvelles observations, elle me dit: Mon père, Dieu me parle au fond de mon cœur; il veut que je demeure dans son sanctuaire, qui est le séjour de ceux qui souffrent; j'y demeurerai jusqu'à ce qu'il m'ouvre la terre, ou plutôt son éternel paradis.

Alors, en qualité de père spirituel, j'exigeai d'elle qu'au moins elle suspendît l'exécution de son dessein encore trois mois, pendant lesquels elle irait à l'hospice, plusieurs fois la semaine, aider les sœurs dans leurs travaux et dans leurs exercices religieux. Elle n'a pu s'y refuser. Comptez, cependant, mon frère, que ce délai expiré elle prendra l'habit de novice, et ensuite celui de sœur. C'est comme si déjà vous et moi nous le voyions. Lorsque Dieu nous parle au fond du cœur, oh! que sa voix est touchante! oh! quelle est douce! Demandez à la jeune Fabienne.

Écrit à Tours, le trente-unième jour du mois de janvier.

LE BRUIT NOCTURNE.

Épître XVIII.

Il y a quelques mois que le sire de Montbason[1], obligé de mener ses vassaux à l'armée, laissa la garde de son château à son grand veneur : celui-ci, en poursuivant un paysan, donna de la tête contre le dessus d'une porte et demeura sur le carreau ; comme si le paysan eût été coupable de sa mort, il fut aussitôt attaché à un créneau et pendu. Durant ce spectacle, la famille de ce malheureux était aux pieds des murailles à crier : Miséricorde ! La veuve et le fils du veneur furent inexorables. Pour dernière ressource, on courut avertir le curé. On ne le trouva pas ; il était allé bénir un lit nuptial[2] dans un village éloigné. Aussitôt qu'il est instruit, il vient en grande hâte, mais il n'était plus temps : à son arrivée il vit le pauvre villageois pendu. Alors, du bord du fossé, il appelle la veuve et le fils du grand veneur, il leur reproche leur cruauté et les menaces de la vengeance du ciel : le dimanche suivant il les excommunia solennellement.

A son retour de la guerre, le sire de Montbason donna un ample dédommagement à la famille du paysan ; il fonda même une messe à perpétuité

pour le repos de son ame. La veuve du grand veneur se retira dans un couvent; les censures furent levées. On croyait tout fini lorsque les salles, les chambres du château se remplissent d'esprits. Toutes les nuits ce sont des gémissemens accompagnés d'un bruit de chaînes à ne laisser dormir personne. Le curé y fut avec la croix; mais le train, qui avait cessé quelques jours, ayant recommencé plus épouvantable qu'auparavant, le sire de Montbason a cru devoir s'adresser à nous. J'ai été envoyé à ce château, où j'ai enfin rétabli la tranquillité; mais ce n'a pas été sans peine.

D'abord, à mon arrivée, je fis les aspersions, et récitai les oraisons d'usage; le bruit sembla redoubler. Me doutant alors que ce trouble nocturne n'avait pas une cause surnaturelle puisqu'il continuait, je fis assembler, sans exception, toutes les personnes du château; je les invitai à ne pas se séparer, et à passer avec moi la nuit en prière. Pendant cette nuit il régna le plus grand silence. Le lendemain j'ouïs plusieurs personnes en confession, et depuis le château a été tranquille. Pour achever de guérir les imaginations frappées, j'ai offert de coucher successivement une nuit dans chaque chambre; on m'en a prié, et dès que j'aurai fini, je m'en retournerai. Du reste, on m'a comblé d'honneurs; l'aumônier s'est dessaisi, en ma faveur, de son droit de dire le bénédicité et grâces[3]; ce qui, en vérité, m'a rendu confus.

Écrit au château de Montbason, le huitième jour du mois de février.

LES GRANDS CHATEAUX.

Épître XIX.

Montbason est un des plus beaux châteaux de France[1].

Représentez-vous d'abord une position superbe; une montagne escarpée, hérissée de rochers, sillonnée de ravins et de précipices; sur le penchant est le château. Les petites maisons qui l'entourent en font ressortir la grandeur; l'Indre semble s'écarter avec respect; elle fait un large demi-cercle à ses pieds.

Il faut voir ce château, lorsqu'au soleil levant ses galeries extérieures reluisent des armures de ceux qui font le guet, et que ses tours se montrent toutes brillantes de leurs grandes grilles neuves. Il faut voir tous ces hauts bâtimens, qui remplissent de courage ceux qui les défendent et de frayeur ceux qui seraient tentés de les attaquer.

La porte se présente toute couverte de têtes de sangliers ou de loups, flanquée de tourelles et couronnée d'un haut corps-de-garde; entrez-vous, trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis à passer; vous vous trouvez dans la grande cour carrée où sont les citernes, à droite ou à gauche les écu-

ries, les poulaillers, les colombiers[3]. Les remises, les caves, les souterrains, les prisons sont par-dessous; par-dessus sont les logemens; par-dessus les logemens, les magasins, les lardoirs ou saloirs[4], les arsenaux. Tous les combles sont bordés de mâchecoulis, de parapets, de chemins de ronde, de guérites[5]. Au milieu de la cour est le donjon qui renferme les archives et le trésor. Il est profondément fossoyé dans tout son pourtour, et on n'y entre que par un pont presque toujours levé; bien que les murailles aient comme celles du château plus de six pieds d'épaisseur, il est revêtu jusqu'à la moitié de sa hauteur d'une chemise ou second mur en grosses pierres de taille[6].

Ce château vient d'être refait à neuf. Il a quelque chose de léger, de frais, de riant que n'avaient pas les châteaux lourds et massifs des siècles passés. Vous vous doutez bien qu'il est bâti dans le genre moderne, dans le dernier goût : grandes chambres voûtées[7] à croisées ogives, à vitres de verre peint; grandes salles pavées en carreaux de diverses couleurs[8]; grands meubles de toute espèce; grands guéridons avec des bas-reliefs représentant l'enfer et le purgatoire, grandes armoires sculptées en fenêtres d'église, grands escrins, grands bahuts ferrés, grands coffres rouges[9], grands miroirs de verre de plus d'un pied, grands miroirs de métal[10] de même dimension, grands fauteuils à bras, couverts en tapisserie et ornés de crépines, grands bancs

à dossiers grillés, grands bancs de vingt pieds, avec housses traînantes ou banquiers de draps brodés et armoriés [11]. Je vous dirai cependant que les lits ne me paraissent pas tout-à-fait proportionnés à l'état des maîtres : ils n'ont guère que dix à onze pieds de large [12]; j'en ai vu de plus grands dans de moindres maisons. Mais pour ce qui est de la décoration des appartemens, rien de plus somptueux : il y a des salles de parade, des chambres de parement [13] qui prennent leur nom particulier des couleurs ou des représentations des précieuses tapisseries dont elles sont tendues [14]. Il y en a dont les piliers qui soutiennent les grosses poutres sont incrustés de filets et de fleurs en étain [15]. Il y en a où des personnages de grandeur naturelle, peints sur les murs, portent dans les mains ou tiennent à la bouche des rouleaux sur lesquels sont écrites de belles sentences [16] qu'on prend plaisir à lire au grand profit de la morale.

Quant à la manière de vivre dans ces grands châteaux, j'en suis assez content, à cela près qu'on ne dîne guère que vers le milieu du jour et qu'on ne soupe qu'après le coucher du soleil, ce qui me paraît un peu tard [17]. La journée est d'ailleurs très agréablement variée. Le matin vous voyez la cour se remplir d'écuyers, de piqueurs, de pages, qui font faire à leurs chevaux mille différentes voltes. Quelquefois les damoiseaux, dont plusieurs sont des prodiges de force [18], de jeunes Samson, assail-

lent ou défendent pendant plusieurs heures, avec leurs longues piques ferrées, un petit carré de fumier[19], une petite butte de terre, aux applaudissemens de tous les spectateurs.

Après dîné les barres[20], les quilles, le palet et plusieurs autres jeux. Nous avons en outre les papegais et les singes[21]. Nous avons aussi la vieille folle du feu sire de Montbason, et le petit fou du seigneur actuel[22], si gentil, si espiègle, que les jours de mauvais temps il court toutes les salles et devient l'ame de la maison.

L'aumônier est chargé des plaisirs de la veillée. Il a vu le monde; il narre agréablement; mais comme il n'a jamais été pèlerin et qu'il n'a vécu ni dans les couvens ni dans les monastères, il ne peut, sans courir risque de se répéter, faire plus de deux ou trois contes par soirée. Heureusement nous avons un ancien commandeur de Rhodes, qui a visité la Terre-Sainte et a voyagé dans les trois parties du monde. C'est un frère du sire de Montbason. Il raconte volontiers et bien; c'est grand dommage que ses fluxions le forcent d'aller se coucher de bonne heure. Souvent il nous vient aussi des jongleurs, des sauteurs[23]; on entend souvent aussi des concerts de trompes, de trompettes, de flûtes, de chalumels, de tambours, de harpes, de luths, de cimbales, de sonnettes, de rebecs[24]; aujourd'hui il est passé un musicien qui jouait de la vielle et qui n'a jamais pu l'accorder. On a enfin reconnu que

les cordes étaient moitié de boyaux de brebis et moitié de boyaux de loup[25] : il a été payé aussi généreusement que les autres.

La vie de ces châteaux serait trop heureuse si, comme toute autre, elle n'était mêlée d'anxiétés et d'alarmes. Quelquefois au moment où l'on s'y attend le moins, pendant le repas, au milieu du sommeil, le guet sonne la cloche, on crie; aussitôt tout est en mouvement; les ponts sont levés, les herses tombent, les portes se ferment : tout le monde quitte précipitamment la table, le lit, court aux créneaux, aux mâchecoulis, aux meurtrières, aux barbacanes. Ces jours derniers je fus témoin d'une de ces alertes, et durant deux fois vingt-quatre heures, il n'y eut que l'aumônier et moi à qui il fût permis de dormir; on se tint sans cesse sur ses gardes : mais il n'en fut que cela. C'était un vidame des environs qui avait cru que le sire de Montbason faisait des levées et des préparatifs contre lui; et qui, sans envoyer des lettres de défiance[26], s'était mis en campagne avec trois cents hommes; il y a eu des pourparlers, des explications : tout s'est arrangé. A ce sujet, madame la douairière nous disait qu'aujourd'hui les guerres ne sont plus si fréquentes qu'autrefois. Elle se souvient que la semaine de ses noces il fut fait une si longue et si rude attaque contre ce château que personne n'alla se coucher de huit jours.

Écrit au château de Montbason, le quinzième jour du mois de février.

L'ABONDANCE.

Épître xx.

Ici on fait porter par les clercs de l'église l'eau bénite aux dîners d'apparat; ici on commence et on finit les repas par le fruit. On ne mange que des pains de neuf onces, on ne boit que du vin au-dessus de la barre : c'est comme à la cour de France[1]. On ne sert pas d'ailleurs de bassin de viande qui ne soit entouré de sauge, de lavande, ou d'autres herbes aromatiques[2], et il n'y a pas de dimanche ni de fête chômée, où l'on ne donne de l'hypocras[3]; toujours le dressoir ou buffet[4] demeure au milieu de la salle, tout chargé d'aiguières, de hanaps d'argent et de coupes d'or[5].

Nos longues tables de réfectoire, journellement couvertes de plus de cent brocs de vin, de fournées de plus de cent pains, d'omelettes de plusieurs centaines d'œufs, mais où tout se distribue par pesées, par mesures, par portions et à des heures réglées, n'offrent que l'idée des grandes quantités. C'est ici que règne l'abondance; sans discontinuer, les caves, les celliers, les huches, les laiteries, les fruiteries s'emplissent et se désemplissent; y prend qui veut, quand il veut et tant qu'il veut. Les provisions de tout genre y sont amoncelées avec une profusion qui annonce la magnificence en

même temps que la richesse. Pour les consommer, ce grand nombre de nobles, d'écuyers, de veneurs, de fauconniers, de pages, de gens de l'office, de la sommellerie, de la boulangerie, ce grand nombre de serviteurs, de valets, d'ouvriers, de jardiniers, de fourriers, de concierges, de portiers[6], de soudoyers, de gardes[7], ne suffisent pas. De tous côtés accourent des parens, des alliés, des voisins, des amis, des pèlerins, des voyageurs, qui tous séjournent plus ou moins, qui tous s'en reviennent rassasiés comme au lendemain d'une noce ou d'une fête patronale.

Dans les cuisines, les cheminées n'ont pas moins de douze pieds de large[8]. Ni vous ni moi ne serions assez forts pour bien manier les pincettes ou tenailles, les pelles ou traye-feu. Les chenets ou contre-hâtiers ne pèsent pas moins de cent livres[9], les trepieds moins de quarante livres; les pots de cuivre de trente livres y sont des pots ordinaires; il en est de même des broches de onze, douze livres[10]. J'y ai vu rôtir à la fois, outre le gibier, la venaison et la volaille, un, deux, trois veaux, deux, trois, quatre moutons; le bouillonnement des marmites, la fumée des graisses rendent l'atmosphère tellement grasse, tellement épaisse, qu'il suffit d'y respirer pour se nourrir : la veille d'une fête je n'oserais, pour ainsi dire, y entrer de crainte de rompre le jeûne.

Écrit au château de Montbason, le premier jour du mois de février.

LES QUATRE CAS.

Épître xxi.

L'ANNONCE du mariage de mademoiselle de Montbason a été publiée dans tous les carrefours des villages ; je m'attendais à des réjouissances, à des transports de joie. Il a régné une consternation générale ; cette demoiselle, toute jeune, toute belle, toute bonne, toute douce, toute gracieuse, s'est montrée au peuple ; la consternation a redoublé. J'en ai témoigné ma surprise à l'aumônier, qui m'a dit que, suivant les coutumes, les habitans d'une terre payaient à leur seigneur la taille double dans quatre cas : le premier, lorsqu'il marie sa fille aînée ; le second, lorsqu'il est armé chevalier ; le troisième, lorsqu'il est pris par les ennemis ; le quatrième, lorsqu'il part pour la Terre-Sainte [1]. Les villageois détestent toujours le premier cas ; ils détestent un peu moins le second, parce qu'il suppose le courage dans le seigneur chargé de les protéger ; dans le troisième, ils paient volontiers lorsque le seigneur a été pris en défendant leurs villages, leurs champs, ou en ravageant à leur tête ceux des autres. Ils paient plus volontiers encore dans le quatrième, lorsque le seigneur va faire la guerre aux infidèles.

La demoiselle de Montbason n'a pas voulu que

son mariage fût un cas de désolation; elle s'est jetée aux genoux et au cou de son père, en lui demandant la remise de ses droits. Il est des circonstances où l'on ne refuse rien; son père lui a accordé sa demande. Aussitôt des cris de joie ont éclaté de toutes parts, les réjouissances ont commencé; les chants et les musettes se sont fait entendre; je les entends encore.

Écrit au château de Montbason, le quatrième jour du mois mars.

LE SOUTERRAIN.

Épître XXII.

Ou est le cousin de notre frère lecteur qui, après dîné dans sa belle salle, assis dans sa chaise ronde [1], me soutenait, il n'y a pas long-temps, que les prisons seigneuriales n'étaient pas aussi affreuses qu'il me plaisait de le dire; où est-il? je l'amènerai dans celles de Montbason, qui sans doute ne sont pas les pires. Frère André! j'ai eu aujourd'hui une bien terrible matinée.

En revenant d'une longue promenade sur les bords verdoyans de l'Indre, j'ai été prié d'aller dans la prison, où un homme voulait se tuer et se livrait à tous les excès du désespoir. On m'a mis une

petite lanterne à la main, on m'a passé une corde sous les aisselles, on a levé une grande pierre, on m'a descendu dans le fond d'une tour. J'ai vu, sur une botte de paille, un malheureux, la tête tournée vers le mur, ayant à son côté un vase rempli d'eau, où trempait un morceau de pain auquel il n'avait pas touché. Je l'ai appelé et à peine m'a-t-il vu, qu'il s'est écrié, en me tendant les bras : Ah ! du moins on me laisse confesser avant de me faire mourir. Je me suis hâté de le détromper : Bon homme ! lui ai-je dit, il ne s'agit pas de votre vie ; je viens vous consoler, au nom de Jésus-Christ, le père des malheureux, des prisonniers, et de tous ceux qui souffrent. Mettez votre confiance en lui. J'ai fait apporter un peu de nourriture, pendant qu'il la prenait, je l'ai questionné sur la cause de sa détention. Enfin, le voyant un peu calme, je me suis fait remonter. La corde toujours passée sous les aisselles et la lanterne encore à la main, j'ai été droit à l'appartement du sire de Montbason : Monseigneur ! lui ai-je dit, je viens vous demander la liberté et la grâce d'un de vos hommes. C'est à tort qu'on vous a dit qu'il n'allait pas moudre à vos moulins, cuire à vos fours ; qu'il coupait ses foins, ses blés, et vendangeait avant la publication de votre ban [2] ; qu'il faisait aiguiser le soc de sa charrue sans vous en demander la permission [3], et sans vous en payer le droit : il prouvera le contraire par cent témoins. Il prouvera aussi qu'il a toujours

exactement labouré et moissonné vos terres[4]; toujours exactement payé le cens et la rente des siennes; qu'il a toujours exactement porté le bois, l'eau et les provisions au château[5]; qu'il a toujours nettoyé vos étables, qu'il les a toujours fournies de paille et de foin[6]; qu'il n'a jamais chassé sur vos terres; qu'il a toujours bien nourri vos chiens[7]; enfin, qu'ayant trouvé dernièrement quelques pièces d'argent, il crut que c'était un trésor, et voulut en remettre votre part[8]; il assure qu'il a dans tous les temps satisfait à tous ses devoirs et à tous vos droits. Il ne le nie pas : pour défendre sa fille il menaça de la cognée votre cousin le grand veneur. Votre cousin n'est plus, mais s'il pouvait se faire entendre, il se joindrait à moi pour vous prier de n'être pas plus inexorable que le souverain juge devant lequel il a comparu. Le sire de Montbason était ébranlé, lorsque le commandeur, que mon discours impatientait, s'est pris à dire : Monsieur mon frère! point de pitié pour ce coquin; là haut! là haut! Et il montrait deux énormes piliers, qui sont les fourches patibulaires du lieu. Alors j'ai osé le reprendre de sa trop grande rigueur : Le ciel, lui ai-je dit, n'a pas mis une si grande différence entre les hommes pour que les uns pussent traiter ainsi les autres. Quand vous serez mort, votre corps, il est vrai, sera déposé dans un riche cercueil, mais votre âme ira par le même chemin que celle de ce pauvre homme dont vous méprisez tant la vie; et

il vous sera fait ainsi que vous aurez fait. Le sire de Montbason a accordé la grâce à ce malheureux père de famille, qui maintenant est au milieu de ses enfans.

Ce vieux commandeur! le long exercice de l'autorité le rend quelquefois féroce. Quelquefois son cœur est aussi dur que l'acier qui le couvre.

Écrit au château de Montbason, le dix-huitième jour du mois d'avril.

LA TABLE DE PIERRE.

Épître XXIII.

Aujourd'hui le sire de Montbason est parti du château avec toute sa suite, à la plus belle heure du jour. Il était monté sur un cheval blanc[1], l'oiseau sur le poing[2], en grande parure, habit armorié[3] mi-partie de rouge et de bleu[4]. Arrivé au lieu appelé *la Table de pierre*[5], il s'est assis. Toute sa maison, tous ses gens uniformément vêtus de ses livrées de drap[6], se sont rangés derrière lui. Un seigneur, dont les terres relèvent de Montbason, s'est présenté nu-tête, sans éperons ni épée, et s'est mis à genoux devant le sire de Montbason, qui ayant pris ses mains dans les siennes[7] lui a dit : *Vous cognoissez estre notre homme lige, pour raison de votre chastel, et jurez à Dieu par la foy de vostre*

corps, que vous nous servirez comme tel contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, fors contre le Roy notre sire[8]. Le seigneur ayant répondu *je le jure*, le sire de Montbason l'a baisé à la bouche[9] et a ordonné qu'il fût dressé acte de cet hommage.

Il s'est ensuite présenté un gentilhomme du voisinage et son fils, qui ont demandé la concession de la basse justice sur la moitié de leur grande salle du côté du couchant, car, disaient-ils, du côté du levant, ils étaient seigneurs à plus d'une lieue. Le sire de Montbason a consenti de bonne grâce à cet abrégement de son fief[10].

Ce bon gentilhomme et son fils n'avaient pas encore fini leur remercîment que le sire de Montbason a dit à un autre gentilhomme qui, en lui parlant, avait plusieurs fois mis un genou à terre : Je le veux bien ; puisque vous trouvez votre demeure trop éloignée du village, vous pouvez faire bâtir une maison forte[11] avec courtines, tourelles et fossés, mais point de girouette, point de tours, point de donjon surtout[12].

Cependant le sire de Montbason a fait signe d'approcher à une foule de villageois qui, tout chargés de denrées et de provisions, se tenaient respectueusement à une certaine distance. Aussitôt la terre a été couverte autour de lui de blé, de volailles, de jambons, de beurre, d'œufs, de cire, de miel, de légumes, de fruits, de gâteaux, de bouquets de fleurs, de chapeaux de rose[13]. En un moment les

gens du château ont tout enlevé, et le terrain se trouvant libre et net, plusieurs tenanciers se sont approchés, les uns en faisant des grimaces, d'autres des gambades [14]. A leur suite venait une jeune fille un peu confuse, un peu honteuse, qui s'est présentée pour faire une de ces incongruités qui, dans les écoles, font crier : sortez ! oh ! le mal élevé [15] ! Le sire de Montbason, au grand regret de toute l'assistance, lui a dit en riant de se retirer, qu'il la quittançait sans recevoir. D'autres tenanciers sont venus, les uns baiser le verrou de la principale porte du fief dominant [16], les autres ont chanté une chanson gaillarde, d'autres ont eu le nez ou les oreilles légèrement tirés par le maître d'hôtel qui a donné aussi, avec beaucoup de dextérité, quelques petits soufflets [17] à droite et à gauche. Le sire de Montbason a ordonné qu'il fût délivré à tout le monde bonne et valable quittance.

L'assemblée s'est alors formée en rond: Mes amis, a dit le sire de Montbason, j'ai reçu trop d'argent de vous cette année : à mon grand regret, les amendes pour vols, querelles, blessures, coups de poing, mauvaises paroles [18], ne m'ont jamais tant rendu. J'ai fait la remise des amendes pour adultères ou pour actions et paroles indécentes [19] ; je ne la ferai plus. Demandez au frère Jéhan si je le puis en conscience. Tous les yeux des hommes et des femmes se sont portés aussitôt sur moi ; j'ai fait de la tête un signe très clair et très négatif. Le sire

de Montbason a continué : Je suis assez content de la manière dont les gens de métier ont fait les corvées ; cependant il reste quelques habits de page qui n'ont pas été finis ; il manque un grand nombre de bottines pour mes gens, et un plus grand nombre, m'a-t-on dit, sont encore à racommoder. Monseigneur, lui a répondu un pauvre homme nommé Simon, les tailleurs, les cordonniers et les savetiers de la terre, nous avons travaillé toute la semaine que nous vous devons[20], nous ne sommes pas tenus au-delà : c'est bien, a répondu le sire de Montbason qui, adressant la parole à un laboureur placé dans les derniers rangs, lui a crié : Je te vois, Jacques ! avance ! viens ici ! j'ai trouvé en bien mauvais état la porte méridionale du château de Veigné. Tu sais bien que, d'après les reconnaissances, ta famille est chargée de l'entretenir[21] ; du reste, c'est ton affaire aussi bien que la mienne, car si l'ennemi tient la campagne, comme cela peut arriver, que te servira d'avoir le droit de te réfugier dans un fort château[22] qui aura de méchantes portes ? Ensuite il a dit à une bonne femme qui n'était pas loin de lui : Veuve Martin ! vous faites assez mal le guet de mon château de Sorigni ; je suis informé que vous dormez fort souvent au lieu de veiller ; vous ne dormez pas quand il faut venir prendre le blé que les anciens actes vous accordent pour cette garde[23]. Adressant de nouveau la parole à toute l'assemblée, il a dit : J'ai à me plaindre de

vous; depuis quelque temps vous n'êtes pas très prompts à prendre les armes quand mes trompettes font la proclamation de guerre, et de plus vous n'avez pas été toujours bien armés[24], lorsqu'il s'agit de courre et de bouter feu[25]; vous usez de ménagemens avec des amis, des connaissances ou des parens qui habitent les terres des seigneurs avec lesquels je suis en guerre; les autres en usent plus franchement sur mes terres; voilà pourquoi j'ai été si souvent obligé de vous faire rebâtir vos maisons ou de vous donner des indemnités[26]. J'ai à me plaindre aussi de la négligence que vous mettez à reconnaître, devant le notaire, mes rentes et mes droits[27]: vous savez cependant fort bien que les reconnaissances des tenanciers forment les dénombremens des seigneurs, que les dénombremens des seigneurs forment les dénombremens des provinces, que les dénombremens des provinces forment le dénombrement général du royaume[28], si important, si nécessaire, si indispensable. J'ai à me plaindre aussi de ce que ceux qui ont des héritages dans d'autres seigneuries vont y demeurer: il me semble que vous êtes assez bien traités dans la mienne pour que vous y fissiez feu vif[29]. J'ai à me plaindre encore de ce que vous laissez plusieurs champs en jachère pendant plus de trois ans; je les ferai cultiver à mon compte, j'en ai le droit[30], j'en userai. J'ai à me plaindre enfin de ce que vous refusez de faire crédit pour cinquante jours à mes

pourvoyeurs, bien que vous y soyez tenus [31]. Mes amis les bourgeois, je dois vous protéger et vous aimer, vous, à votre tour, vous devez m'aimer et me le témoigner.

Le cercle des bourgeois a fait place aux serfs, que dans les campagnes on nomme plus communément, *hommes de corps*, *hommes coutumiers* [32]. J'ai remarqué beaucoup plus de familiarité, de cordialité entre ces bonnes gens et le sire de Montbason, qui les caressait de l'œil, de la parole et de la main. A toutes leurs demandes, il répondait : Avec plaisir ! avec grand plaisir ! ce qui vous manquera à la maison, vous le trouverez toujours au château.

Le sire de Montbason s'est retiré. Tout était à peu près fini, quand un gros homme court, replet, poussif, asthmatique, haletant est arrivé. Il venait rendre hommage, comme coureur de la seigneurie de Montbason. Il est coureur fieffé [33]. Cette place avait été érigée en fief, en faveur de son bisaïeul, qui était un homme nerveux, élancé, et un des meilleurs coureurs du pays.

Ce soir j'étais à me promener avec le sommelier sur les hautes galeries, lorsque nous avons aperçu plusieurs gens de la maison qui revenaient avec des charges de pieds et de langues de bœuf : Ah ! lui ai-je dit, vous qui avez tant de rentes, tant de redevances ; vous faites aussi la quête ; nos frères convers reviennent, ainsi chargés, la veille du mercredi-saint. Le sommelier m'a répondu que c'étaient

des prestations dues au seigneur de Montbason, qui a, de chaque pourceau vendu à la boucherie, trois deniers, et de chaque bœuf, ou de chaque vache, les pieds et la langue [34]. Il a aussi, a-t-il ajouté, le droit de mesurage sur toutes sortes de denrées; le droit de bauvin sur toutes les boissons; le droit de leude sur tous les paniers de poissons ou de légumes. Il a encore bien d'autres droits [35], et il n'en a pas trop : nous avons au château deux grandes bouches, presque toujours ouvertes, qu'il faut presque toujours remplir, celle du four et celle de la marmite. Au bout de l'an, rien ne reste.

Frère André, je n'ai pas tout dit; je garde le bon ou le meilleur pour la fin.

Dans les fossés du château, il s'était engendré une telle quantité de grenouilles, que leurs coassemens empêchaient tout le monde de dormir. Le chambellan [36], en vertu des obligations et des servitudes de la terre, a ordonné aux villageois de battre l'eau durant la nuit [37]. Depuis, le sommeil du château n'a pas été interrompu : voilà un beau droit que celui-là !

Écrit au château de Montbason, le douzième jour du mois de mai.

LES MARIAGES.

Épître XXIV.

On fait depuis quelques jours une grande pêche à la rivière de l'Indre; le sire de Montbason m'a proposé ce matin d'aller la voir. Comme nous revenions, il a été entouré par un grand nombre de villageois, précédés d'instrumens de musique et rangés deux à deux, par couple, d'un jeune garçon et d'une jeune fille qui lui ont demandé la permission de se marier[1]. Il la leur a accordée à tous, en leur disant : Aimez-vous bien ; faites bon ménage ! Ensuite un groupe nombreux d'hommes de tout âge, suivi d'un autre groupe encore plus nombreux de femmes de tout âge sont venus lui demander encore la permission d'aller se marier dans les terres voisines. Y a-t-il *parcour?* leur a demandé le sire de Montbason. Oui, Monseigneur! ont répondu toutes les voix. Eh bien, leur-a-t-il dit, allez, et souvenez-vous quelquefois de votre ancien seigneur. Frère André, vous savez sans doute que lorsqu'il y a *parcour* entre deux terres, les serfs des deux seigneuries peuvent se marier entre eux[2] : les avantages et les désavantages se trouvent naturellement compensés.

Un jeune garçon, qui était seul, est venu vers lui : Tu es un de mes hommes, n'est-ce pas? lui a dit le

sire de Montbason. Non, Monseigneur, lui a répondu le jeune garçon; je suis tenu en fief[3] par un bourgeois de Tours, qui m'a permis de me faire clerc; mais comme ce bourgeois relève de vous, il faut encore votre permission. Le sire de Montbason m'a dit alors : Frère Jéhan! voyez un peu ce qu'il sait. Je l'ai interrogé sur les sept arts libéraux[4]. Il a hésité assez souvent; et à chaque fois, le sire de Montbason de lui dire : Tu ferais mieux de prendre une jolie femme, comme tes camarades; tu ferais mieux de te marier. Alors, je me suis hâté de descendre aux matières les plus faciles, sur lesquelles il a longtemps répondu sans hésiter. Le sire de Montbason fatigué d'entendre parler latin, lui a dit : En voilà assez. Il faut dans l'église des sacristains aussi bien que d'habiles docteurs et d'habiles Cordeliers. Je t'accorde le consentement que tu me demandes. Passe chez un de mes notaires[5]; qu'il dresse l'acte; porte-le-moi, j'y mettrai mon sceau, et madame de Montbason y mettra le sien[6].

A ce jeune garçon ont succédé plusieurs hommes et plusieurs femmes, qui ont prié le sire de Montbason de les échanger[7], pour qu'ils pussent aller habiter dans d'autres seigneuries : chacun avait à côté de lui la personne contre laquelle il désirait être échangé. Le sire de Montbason a agréé toutes les propositions qui lui ont été faites, et s'est retiré au milieu des remercîmens et des bénédictions.

Une famille de serfs, qui était à partager entre lui

et un de ses vassaux[8], s'est présentée : il y avait deux jeunes filles. Le sire de Montbason, en sa qualité de haut seigneur, devait choisir[9]; il a laissé la plus jolie et a pris la plus robuste : Vous n'auriez pas mieux fait, a-t-il dit, en se tournant de mon côté : Pardonnez-moi, sire, lui ai-je répondu. Oh! pour cela, je n'en ferai rien, m'a-t-il répliqué, en riant et en secouant la tête.

A quelque distance était une autre famille ; il y avait le père, la mère et quelques enfants en bas âge. Le sire de Montbason s'est avancé vers ce groupe, et a dit : Je sais que ma tante vous a donnés à l'église de l'abbaye[10], je vous permets de sortir de mes terres, d'y vendre vos biens, pourvu que vous les vendiez à des hommes coutumiers; si c'est à d'autres je m'en emparerai[11].

Un bon vieux homme est arrivé clopin-clopant; aux premiers mots qu'il a dits au sire de Montbason, celui-ci lui a répondu : Je ne puis vous accorder l'investiture du fief que vous venez d'acheter, vous êtes boiteux[12]; j'en suis fâché.

Le sire de Montbason en rentrant au château a trouvé sur son passage une jeune personne richement vêtue qui l'attendait ; Damoiselle Yolande, lui a-t-il dit, il faut absolument vous marier; je vous ai proposé trois jeunes gentilshommes[13], beaux, grands et forts, maniant bien les armes, ayant fait leurs preuves aux tournois et à la barrière; décidez-vous. Il est inutile que vous pleuriez. Le petit Eu-

cher est un jouvencel fort doux, mais trop fluet, trop délicat : il n'a pas été deux fois en sa vie aux grandes chasses du sanglier ou du loup. Il se tient toujours dans les salles avec les dames, au milieu des ôte-vent[14] et des chauf-doux[15]; il ne pourrait servir votre fief, qui est un des plus importans de ma terre : il ne nous convient ni à vous ni à moi; je suis votre seigneur; je dois vous tenir lieu de père. La demoiselle, voyant le sire de Montbason inexorable, s'en est allée en pleurant, en se désespérant, en criant qu'elle était malheureuse de n'être pas née simple villageoise. Elle peut, dit-on, abandonner son fief : on croit qu'elle pourra bien en prendre la résolution; je ne suis pas de cet avis : je crois qu'elle l'a déjà prise.

Écrit au château de Montbason, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

LE DAMOISEL.

Épître XXV.

Frère Jéhan ! je vous prie de me décider cette question, m'a dit aujourd'hui en entrant dans ma chambre le neveu de la dame du château, jeune homme d'environ dix sept ans. L'aumônier qui veut faire le saint homme, prétend que je ferais bien

d'abandonner une partie des droits que m'ont transmis mes aïeux : Je n'en vois pas la nécessité, lui ai-je répondu. Soudain, d'un air triomphant il s'est élancé hors de la porte et m'a laissé tout surpris. Un moment après il est rentré avec l'aumônier, qui était tout rouge et tout animé. Ce dernier, sans donner le temps au jeune homme d'ouvrir la bouche, m'a demandé impétueusement si j'autorisais le droit de marquette[1], le droit de fornication; c'est sur ce droit que s'est élevée la contestation entre ce damoisel et moi. Vous entendez ma réponse. Je me suis joint à l'aumônier. J'ai pressé le jeune damoisel de renoncer à un droit qui déshonore la noblesse chrétienne ; mais il n'a pas seulement voulu écouter, soutenu qu'il était par le commandeur et même par la vieille douairière, qui criait de sa bouche édentée : Nul mineur ne peut détériorer son fief !

Écrit au château de Montbason, le quatrième jour du mois de juin.

LES GUERRES PRIVÉES

Epître XXVI.

Ce matin, le commandeur en passant devant ma chambre dont j'avais par hasard laissé la porte ou-

verte, est entré. Frère, m'a-t-il dit d'un air jovial, n'est-ce pas que vous eûtes dernièrement une belle peur? vous craigniez d'être assiégé ici et pris tout vif. Oui, sire, lui ai-je répondu, je ne m'en défends pas; j'eus peur, grand'peur, si vous voulez. Aussi désirerais-je que ce terrible droit de guerre entre seigneurs tombât entièrement en désuétude [1]. Frère gardien, m'a répliqué avec sa voix de tonnerre le commandeur, parlez de ce que vous savez. Nous avions, nous, le droit de nous faire la guerre avant que nous eussions donné à Hugues Capet celui de régner sur nous [2]. Les rois ne peuvent nous ôter un droit que nous ne tenons point d'eux. Ce droit n'est d'ailleurs ni cruel, ni injuste; il est fondé sur celui de la nature qui permet de se défendre.

C'est bon à vos bourgeois, a-t-il continué, de suivre les détours et les lenteurs des cours judiciaires; mais un gentilhomme est-il offensé dans son honneur ou dans sa personne; lui a-t-on fait quelque tort à sa réputation ou à ses biens; lui détient-on ses fiefs, ses hommes, sa fortune; le seigneur suzerain lui refuse-t-il de remplir ses devoirs, par exemple, de faire juger ses procès ou ses différends par sa cour [3] : aux armes! aux armes! il n'y a pas à délibérer, à tergiverser : aux armes!

Si vous eussiez voulu, frère gardien, crier contre les guerres privées que les bourgeois, pour singer la noblesse entreprennent quelquefois de se faire [4], je me serais mis volontiers de votre côté. Si vous

eussiez encore voulu parler des anciens abus de nos guerres privées, je n'aurais pas non plus hésité à les blâmer : oui, frère gardien, ces abus existaient, j'en conviendrai avec vous, mais ces abus n'existent plus.

Aujourd'hui plus de guerres privées pendant la guerre générale; aujourd'hui plus de guerre entre deux frères. Aujourd'hui quand il y a guerre entre deux seigneurs, les parens de l'un et de l'autre ne sont obligés de prendre parti que jusqu'au troisième degré, tandis qu'anciennement ils y étaient obligés jusqu'au septième. Il y a plus, les parens qui sont clercs ou qui ont fait vœu de prendre la croix, ou qui sont employés au service de l'état, sont dispensés de leur obligation.

Autrefois un noble, aussitôt qu'il était offensé, sans aucun avertissement préliminaire, comme le vidame dont l'étourderie vous donne encore un peu d'humeur, courait les champs et contre celui dont il avait à se plaindre et contre toute sa parenté. Maintenant il doit y avoir avant tout une déclaration de guerre, et après la déclaration de guerre un délai de quinze jours; ensuite celui qui demande le redressement d'un grief entre en campagne avec ses parens, ses vassaux, ses hommes, ses soudoyers : son ennemi en fait de même. On se bat loyalement, bravement de part et d'autre. Qu'avez-vous à dire, mon frère?

Sachez aussi qu'aujourd'hui on ne peut plus plai-

der et faire la guerre en même temps et pour la même cause; et que lorsque la justice a puni un meurtre, il ne peut pas non plus y avoir guerre. Sachez que maintenant tout loyal gentilhomme observe pendant certains jours fort scrupuleusement les trèves prescrites par la paix de Dieu et les augmentations de saint Édouard.

Eh! mon frère, ne croyez donc pas que ces guerres soient interminables. Quelquefois au moment où les esprits sont les plus échauffés, tout à coup quelqu'un parle de conciliation, on s'entremet, on va, on vient, on réussit comme vous l'avez vu à faire signer des assuremens, c'est-à-dire des paix définitives, ou des trèves plus ou moins longues. J'ajoute encore que dans ces guerres que vous croyez si cruelles, il suffit que les deux chefs aient mangé ensemble pour que la paix soit faite de droit.

Il est vrai que lors de la conclusion de ces assuremens, souvent les parens qui ont pris parti dans la guerre ne veulent pas accéder à la paix. Ils en ont le droit; mais dans ce cas ils sont obligés de déclarer qu'ils restent armés : car sans cette déclaration, tout gentilhomme qui enfreindrait la paix et qui en tuerait un autre, serait puni comme meurtrier.

Il est vrai encore qu'on n'a pas toujours envie de se battre, ou bien qu'on n'a pas les moyens de se défendre. Alors on n'a qu'à demander des trèves aux cours laïques ou au roi : dès l'instant qu'on les a obtenues, on est en sûreté sous cette sauvegarde[5].

Maintenant trouvez-vous nos guerres si injustes? Quoi! vous autorisez celles des rois, bien plus longues, bien plus sanglantes, et souvent faites sous des prétextes bien plus légers, et vous n'autoriseriez pas celles des seigneurs? mais soyez donc conséquent. Allez, frère Jéhan, j'en suis sûr, les Cordeliers de Pologne, de Hongrie, d'Allemagne, d'Espagne ne pensent pas, ne parlent pas comme ceux de France.

Je brûlais de lui répondre; mais j'avais à peine commencé à parler que le commandeur, renversant son corps en arrière, m'a fait signe de la tête et de la main que pour lui il n'y avait pas de réponse.

Écrit au château de Montbason, le treizième jour du mois de juin.

LES CHEVALIERS DE RHODES.

Épître XXVII.

Notre commandeur, quand il veut être aimable, l'est autant qu'homme de son état et de son âge. Ce matin nous sommes allés nous promener tête à tête dans sa commanderie. Après avoir parlé de mille diverses choses nous en sommes venus, je ne sais comment, au latin : Frère, m'a-t-il dit, je crois en savoir jusques à six mots, ni plus ni moins. *Volo*

filium meum Aymonem esse Templarium[1]; c'est une des dispositions du testament de mon père qui, je crois, n'en savait guère plus que moi.

Pour obéir à cette disposition testamentaire, on me fit recevoir Templier à l'âge de quatre ans : on me donna un petit manteau blanc et la glorieuse croix rouge, sur laquelle malheureusement je n'ai fait que baver, car je n'avais pas encore cinq ans que l'ordre fut aboli. A six, on me fit chevalier-hospitalier de Rhodes; à quinze, je fis mes vœux; à quarante, je fus nommé commandeur, et il y en a près de cinquante que je le suis.

Ensuite il m'a fort longuement parlé de son ordre, et j'ai vu que les Chevaliers de Rhodes n'avaient pas moins hérité de l'orgueil des Templiers que de leurs biens. Suivant lui il faudrait supprimer tous ces pauvres petits ordres hospitaliers, entre autres ceux de Saint-Antoine, du Saint-Sépulcre, de Saint-Lazare. Actuellement un seul, le sien, devrait suffire[2] : mais voici le plus extraordinaire. Il m'a soutenu fort et ferme que les Chevaliers de Rhodes étaient religieux comme nous; qu'ils faisaient comme nous des vœux; que dans leur maison ils étaient comme nous exempts de la juridiction de l'évêque et de l'autorité du roi; qu'ils s'appelaient frères[3] comme nous; qu'ils avaient comme nous des maisons de novices et de profès; que ces maisons étaient classées en diverses langues, comme les nôtres l'étaient en diverses provinces[4]. Vous vous

imaginez bien que j'ai repoussé de pareilles prétentions et que je lui ai montré toute la différence qu'il y avait entre leur grand-maître et notre général, entre leurs commandeurs et nos gardiens, entre leurs chevaliers qui ne savent que battre le fer, et nos Cordeliers qui lisent dans Aristote, Scot et le maître des Sentences.

L'ancien orgueil des Templiers s'est encore montré lorsqu'il m'a dit que l'ordre possédait environ trente mille manoirs[5], tous défendus par une haute et grosse tour[6].

Il s'est encore montré quand il a ajouté que les deux ordres hospitaliers-militaires du Temple et de Rhodes étaient les deux bras de l'Europe contre l'Afrique et l'Asie ; que Philippe-le-bel et le pape Clément, en détruisant les Templiers, en avaient coupé un ; qu'il craignait que ce fût le droit : Comment, s'est-il écrié, l'histoire n'a-t-elle pas encore vengé l'innocence de mon ancien ordre ? Comment les muses, si justes et si bonnes, ne nous ont-elles pas accordé un lai, une complainte ! Mais, a-t-il dit, j'espère dans l'avenir. Tous les troubadours ne sont pas encore morts ; tous ne sont pas encore nés. Un jour peut-être il en viendra quelqu'un, du fond de l'heureuse Provence, qui, attendrissant les races futures, fera condamner nos juges et absoudre notre mémoire.

Frère André, il n'est pas prudent de poursuivre un homme dans les retranchemens les plus pro-

fonds de son cœur. D'ailleurs, je vous l'ai dit, le commandeur est un homme obstiné, inflexible dans son opinion, qu'on ne fait pas plus reculer qu'une des trente mille grosses tours de son ordre. J'ajouterai que nous étions à dîner, qu'il me faisait boire dans son verre [7], et qu'il me servait tant d'ailes de faisan ou de perdrix que, suivant moi, la civilité me commandait, dans ce moment, de manger et de me taire.

Je suis reparti seul ; il est venu me reconduire à quelque distance. En le remerciant de ses politesses et de sa bonne chère, je lui ai dit qu'il était vraiment le grand-maître des hospitaliers. Nous nous sommes quittés en riant; ce qui ne nous arrive pas toujours.

Écrit au château de Montbason, le vingt-troisième jour du mois de juin.

LES HORLOGES.

Épitre XXVIII.

Par un hazard assez singulier, ces jours-ci, que le ciel est resté constamment couvert, les gens du guet ont cassé le grand sable; dès ce moment la cloche n'a plus sonné l'heure juste ; le repas, les prières, le sommeil, tout a été dérangé. La santé du commandeur s'en est trouvée sensiblement affec-

tée, comme son humeur. Aussi n'a-t-il cessé de vanter l'Allemagne, la Flandre, l'Artois, pays des horloges[1], où l'on frappe avec un grand marteau sur une cloche l'heure qu'elle marque à la montre[2]; où, d'autres fois, comme dans quelques villes de France, on les crie jour et nuit[3] du sommet des tours, même au milieu des pluies et des orages. Aujourd'hui le soleil ne se montre pas encore et l'on se décide à envoyer un messager à la ville pour savoir l'heure. C'est par cette voix que ma lettre y sera portée.

Écrit au château de Montbason, le troisième jour du mois de juin.

LA LEÇON DU COMMANDEUR.

Épitre XXIX.

Le neveu de la dame du château est fort aimé du commandeur, qui lui trouve toutes les qualités d'un parfait chevalier. C'est vous dire que ce jeune homme manie bien sa lance et son cheval : je dois aussi ajouter qu'il ne sait ni mentir, ni baisser les yeux. Aujourd'hui, après les vêpres, le commandeur prenait plaisir à lui faire connaître les principes et l'esprit du gouvernement féodal : Mon ami, lui disait-il, n'avez-vous pas quelquefois admiré cette grande vitre ronde, cette grande rose qui couronne

la principale porte de l'église de Saint-Martin de Tours ? N'avez-vous pas remarqué qu'elle était composée d'autres roses moins grandes, composées elles-mêmes d'autres roses moins grandes encore qui en contenaient un grand nombre de petites, remplies de verres de diverses couleurs? C'est l'image de la grande monarchie féodale, sous-divisée en monarchies moins grandes, en fiefs de la couronne, sous-divisés en d'autres monarchies moins grandes encore, en arrière-fiefs, qui renferment ce nombre infini de petites monarchies, c'est-à-dire de simples fiefs, de simples seigneuries, où se trouve le peuple dans diverses conditions, dans divers états.

Concevez maintenant l'admirable ordonnance de ce système : le peuple , les seigneurs du peuple, les seigneurs des seigneurs du peuple, les barons, les seigneurs des barons, les comtes, le seigneur des comtes, le seigneur de tous les seigneurs, le chef-seigneur, le seigneur-souverain, le roi. Voyez comme à cet ordre tiennent ces nombreux liens qui unissent les hommes entre eux, qui multiplient leurs mutuels rapports de bienveillance et d'amitié, qui établissent entre tous les membres de l'état, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le roi jusqu'au plus pauvre serf, un continuel commerce de services reçus et rendus ; car si les serfs et les tenanciers sont obligés de donner une partie de leur blé, de leur vin, de leurs bestiaux et de leur travail à leur seigneur, à son tour leur seigneur est

obligé de défendre les champs, les vignes, les troupeaux et la personne des serfs et des tenanciers et de les secourir dans leurs pertes, leurs accidens et leurs malheurs. En même temps, si le seigneur est obligé, d'un autre côté, à servir de ses armes et de ses conseils le baron, à son tour le baron est obligé de protéger le seigneur contre la malveillance, les usurpations et les attaques des autres seigneurs. Mêmes obligations du baron envers le comte, du comte envers le baron, du comte envers le roi, du roi envers le comte. Et, chose admirable! l'effet nécessaire de cette grande combinaison politique, c'est le bonheur de chacun en particulier et de tous en général. En effet le roi étant propriétaire des fiefs des comtes a intérêt que les comtés soient riches et prospèrent; les comtes ont le même intérêt à l'égard des baronnies, les barons à l'égard des seigneuries, les seigneurs à l'égard des serfs, des tenanciers, c'est-à-dire du peuple. Plus ce peuple sera bien nourri, bien vêtu, plus il sera riche, ou ce qui revient au même, plus il sera heureux, plus le seigneur sera lui-même riche et heureux, ainsi en remontant. Qui ne voit que dans cette merveilleuse hiérarchie tous les chefs ont les mains liées pour faire le mal, pour détériorer leur fief, et qu'ils ont les mains entièrement libres pour faire le bien, pour améliorer leur fief qui, de différentes manières, appartient à différens maîtres [1].

Est-ce les anges qui ont inspiré aux hommes un

si beau système? On n'en sait rien, mais on sait que ce sont les démons qui l'ont altéré, vicié, qui continuent à l'altérer, à le vicier. Le premier de ces démons a été le luxe; les croisés au lieu de ne rapporter de l'Orient que de pieux souvenirs, une dévotion plus fervente, en ont rapporté le désir des jouissances et de celles que l'on n'a qu'au prix de beaucoup d'argent. Pour s'en procurer, tous les anciens moyens leur ayant été insuffisans, ils ont imaginé de vendre l'affranchissement à leurs hommes; et ceux-ci n'ont acheté que l'affranchissement d'un bonheur forcé, que la liberté d'être malheureux : imprudence de part et d'autre. Du reste on a beau dire, ces bourgeoisies, ces communes, comment qu'elles existent, seront une méchante modification de l'édifice féodal. A mon avis, cette innovation lui a porté la plus terrible atteinte ; ensuite sont venus les démons de l'ambition et de la discorde, dès que les seigneurs n'ont plus voulu voir leur intérêt particulier dans l'intérêt général, dès que dans leurs divisions ils ont fait intervenir l'autorité royale; dès ce moment cette autorité n'a cessé de s'accroître, et, à certains égards, le roi s'est aujourd'hui rendu, de seigneur suzerain, seigneur immédiat de nos sujets[2]. Maintenant ne fait-il pas courir sa monnaie dans nos domaines[3]? Et pour les nécessités de l'état n'établit-il pas indistinctement les impôts et sur les seigneurs et sur leurs hommes[4]? Sous prétexte de cas royaux, ses officiers n'appellent-

ils pas souvent mal à propos devant eux des gens qui ne devraient pas connaître la justice du roi[5]?

Quand un édifice manque par les pierres fondamentales, il ne tarde pas à s'écrouler; quand une ou plusieurs roues ont été brisées dans le travail d'une machine, elle ne tarde pas à se détruire. C'est le sort qui menace la féodalité. Des révolutions, des bouleversemens approchent; jeune homme, voyez ces événemens comme prochains, non pour en tirer votre profit particulier, mais pour les prévenir, mais pour les retarder, mais pour vous unir d'amitié, de cœur, d'esprit et de force avec les hommes généreux qui formeront le parti de la résistance.

C'est une chose inconcevable que cette démolition si rapide du fort château de la féodalité, dont, il y a si peu de temps, les tours portaient leur tête presque aussi haut que celles du donjon qui tous les jours s'exhausse sur les ruines de ces mêmes tours. On m'entend, je veux être entendu.

Tout le mal vient, a ajouté le commandeur après quelques momens de silence, de ce que notre génération a entièrement oublié les lois élémentaires de notre constitution toute féodale; aussi nos derniers rois les ont-ils transgressées tranquillement, ouvertement, à leur volonté et à leur plaisir. En voici quelques exemples :

La noblesse est obligée de suivre le roi à la guerre, mais ce n'est que dans le cas d'une guerre défen-

sive[6]. Dans toutes leurs guerres les rois font maintenant marcher le ban et l'arrière-ban.

Il existe plusieurs cas très bien spécifiés, où le vassal peut faire la guerre au suzerain[7], au roi. Aujourd'hui, dès qu'un seigneur prend les armes, le roi ne manque pas de le faire citer par son parlement, de le faire déclarer coupable de félonie et de haute trahison.

Plusieurs personnes étaient distinguées dans la personne du roi, le chef de l'état et le seigneur immédiat ou particulier. Comme seigneur immédiat le roi rendait hommage par procuration à son seigneur supérieur. Depuis Philippe-le-Bel les rois ne veulent plus rendre aucune espèce d'hommage; ils ont cru, qu'à la place, une indemnité en argent suffisait, et les seigneurs se sont montrés assez dociles, assez avares pour s'en contenter.

Le roi ne doit point avoir d'armée permanente. C'est un point sur lequel la prudence et la prévoyance de nos lois reviennent souvent. Aussi dans le royaume de Jérusalem, où la féodalité était si pure qu'on pouvait, pour ainsi dire, l'appeler la féodalité réformée, la féodalité constitutionnelle, la féodalité classique, le roi ne peut-il pas avoir plus de cent hommes d'armes sur pied, hormis qu'il n'y soit autorisé[9].

Point d'aides, si ce n'est dans les cas des besoins extraordinaires[10]. Depuis long-temps, vous le savez, nos rois n'ont plus des besoins ordinaires.

Défenses aux roturiers de posséder des fiefs. Il y a eu tant d'exceptions, tant d'infractions à cette loi, qu'on peut la regarder à peu près comme abrogée[11].

A l'extinction des héritiers du seigneur, le fief revient au suzerain. C'est cette loi qui n'est pas enfreinte et qui grossit tous les jours le domaine du roi[12].

La monarchie française est un grand fief masculin, d'où les femmes sont exclues. C'est encore cette loi qui n'a pas non plus été enfreinte. Si elle l'eût été, Edouard et non Philippe de Valois porterait la couronne de France.

Par ces mêmes lois ou coutumes féodales, les rois ne pouvaient être majeurs qu'à vingt-un ans[13]; aujourd'hui ils le sont à quatorze[14]. N'importe, la minorité serait assez longue si tous les bons Français savaient s'entendre : voyez comme sous Louis-le-Hutin et sous Philippe-le-Long les nobles de certaines provinces s'entendirent et furent réintégrés dans leurs droits[15]; un seul instant leur suffit; il en serait aujourd'hui de même : malheureusement il n'y a ni réunion d'efforts, ni ensemble, ni volonté générale, il n'y en aura jamais. Je le répète, c'est depuis long-temps l'égoïsme, l'avidité de l'argent qui prédominent parmi les nobles : ils continuent à vendre la liberté à leurs serfs; bientôt ils leur vendront le droit de justice qu'ils ont sur eux, ensuite celui de leur succéder à défaut d'héritiers au

cinquième degré, ensuite celui de leur faire garder les murailles du château, ensuite celui de les mener à la guerre, ensuite celui de les imposer, ensuite celui de la chasse, ensuite celui de la pêche, ensuite les autres droits[16], ensuite ils n'auront plus rien à vendre ; il est possible qu'avant la fin du monde il ne reste aux nobles que ce dont ils n'auront pu se défaire, leurs généalogies et leurs girouettes.

Pendant que le commandeur avait parlé, il était venu insensiblement beaucoup de monde, et entre autres plusieurs hauts seigneurs à qui on donnait le titre de monsieur[17], et dont les grands souliers, terminés à la pointe en longues cornes de bouc ou de taureau[18], ne laissaient pas, je l'avoue, de m'en imposer. Tous, après avoir écouté en silence, ont applaudi à plusieurs reprises ; ailleurs et partout il en aurait été de même : cependant, entre vous et moi, mon frère, je trouve que si les raisonnemens du commandeur sont bons pour un gentilhomme, ils ne le sont pas pour un chrétien. Le gouvernement féodal, tel qu'il le veut, est dans certaines parties en contradiction avec les dogmes du christianisme; aussi, le christianisme n'a cessé de saper ces parties, qui heureusement tombent de plus en plus tous les jours en ruine. Écoutez le langage féroce ou avilissant que parle quelquefois le code de cette féodalité si vantée ; il y a deux sortes de serfs, les serfs dont les biens n'appartiennent au seigneur

que par défaut d'hoirs ou par formariage, et les serfs que le seigneur peut à sa volonté dépouiller de leurs biens, et mettre en prison sans avoir à rendre compte à personne de l'exercice de sa puissance.

Celui-là est serf qui est le fils d'un père ou d'une mère serfs.

Celui-là est encore serf qui est le fils d'un noble et d'une femme non affranchie.

Celui-là est encore serf qui était libre, mais qui a habité un an et un jour dans les terres où le domicile fait perdre la franchise.

Serf qui fuit dans une autre seigneurie doit être arrêté et rendu à son seigneur.

Nul seigneur ne peut marier dans sa terre une vilaine qui appartient à une autre terre; s'il la marie sans le savoir, il est tenu de donner en échange une autre vilaine du même âge et de la même valeur [19].

Entendez maintenant le code du christianisme: tous les hommes sont fils du même père, tous les hommes sont frères, tous les hommes sont égaux: il n'y a parmi eux ni premier ni dernier.

Écrit au château de Montbason, le cinquième jour du mois de juillet.

LES CHEVALIERS ERRANS.

Épître XXX.

Il faut que je vous raconte un fait assez plaisant, qui s'est tout nouvellement passé ici. On ne voit aujourd'hui que bien rarement des chevaliers errans : on en voit cependant encore quelquefois. Il en est venu un qui a sonné du cor devant la grande porte du château; le trompette n'ayant pas répondu, comme il est prescrit en pareil cas, le chevalier a tourné bride et s'est éloigné. Les pages ont couru après lui, et, à force d'excuses sur l'impéritie du trompette, ils sont parvenus à le ramener. Pendant ce temps, les dames s'étaient parées, avaient déjà pris place sur leurs siéges, et faisaient en attendant de la tapisserie. La dame de Montbason était vêtue d'une robe rebrochée d'or, qui était dans la maison depuis plus d'un siècle¹. La douairière coiffée d'une aumusse, comme dans sa jeunesse², avait mis ses plus riches fourrures. Entre le chevalier, entre l'écuyer, l'un et l'autre tout couverts³ de plaques⁴ de laiton, faisant à peu près le même bruit que des mulets chargés d'ustensiles de cuivre mal agencés. Le chevalier, ayant ordonné à son écuyer de lui ôter le casque, nous a montré une tête moitié chauve, moitié garnie de cheveux blancs : son œil gauche

était caché sous un morceau de drap vert de la couleur de ses habits[3]. Il avait fait vœu, a-t-il dit, de ne voir que du côté droit et de ne manger que du côté gauche, jusqu'après l'accomplissement de son entreprise[4]. Les dames lui ont proposé de se rafraîchir : pour toute réponse, il s'est jeté à leurs pieds, leur jurant à toutes, à la plus vieille comme à la plus jeune, un éternel amour, leur disant que bien que ses armes fussent de la meilleure trempe, elles ne pouvaient le défendre de leurs traits, qu'il en mourrait, qu'il se sentait mourir, que c'en était fait, et mille autres niaiseries pareilles. Comme il insistait, surtout vis-à-vis la jeune dame, dont à plusieurs reprises il baisait les mains, l'impatience m'a pris; le commandeur s'en est aperçu : Bon! m'a-t-il dit, ces vieux fous ont leurs formes et leur style, ainsi que les tabellions. Soyez d'ailleurs tranquille; peut-être ne passera-t-il pas ici la journée. Effectivement, il est parti quelques heures après.

Tels sont les ridicules vestiges de cette ancienne chevalerie qui, aux temps passés, para l'humanité de tant de vertus et de gloire.

Écrit au château de Montbason, le onzième jour du mois de juillet.

LE FRÈRE GUILLAUME.

Épître XXXI.

Ne m'aviez-vous pas demandé, il y a quelque temps, des nouvelles d'un de nos jeunes religieux de Tours, ancien homme d'armes, appelé Raoul de Champ-Feu, qui depuis peu a pris l'habit de Cordelier, sous le nom de frère Guillaume? je puis vous en donner de récentes. Ce matin, comme nous commencions à dîner, la porte de la salle s'est ouverte et je n'ai pas été peu surpris de le voir entrer; il venait m'instruire de quelques affaires pressantes qui étaient survenues au couvent. On lui a aussitôt porté une écuelle, une cuiller, un couteau; et par égard pour moi, on l'a fait asseoir tout au haut de la table, à côté de madame la douairière, à la place du sire de Montbason qui était absent; mais certes il n'y a été ni gauche, ni décontenancé, et il a fort bien soutenu la conversation. Vers la fin du dîner le commandeur et lui se sont mis à parler de leurs guerres. Notre jeune frère par sa vivacité, le commandeur par sa gravité, figuraient assez bien le temps présent, le temps passé.

D'abord ils ont l'un et l'autre commencé par rire des gens de pied chargés de leur cotte de maille,

de leurs armes, de leurs bagages, surchargés de leur chapeau de fer[2].

Selon eux, les pavoisiens[3], couverts de leur grand pavois triangulaire[4], ne pouvaient résister à la lance, encore moins à la hache des gens d'armes.

Les sergens ou servans[5] ne servaient que bien peu à la guerre.

Les arbalétriers, que le pape avait excommuniés à cause de leurs armes trop meurtrières[6], et qu'on avait cependant multipliés sans mesure[7], étaient des troupes peu loyales et peu françaises qui, après avoir décoché leur flèche ou leur vireton, se cachaient ensuite derrière l'orbe immense de leur écu[8].

Il ne faudrait pas d'arbalétriers, disait le commandeur. Il ne faudrait pas non plus d'archers, disait le frère Guillaume; tous les jours ils agrandissent leurs grands arcs[9], et plusieurs d'entre eux mouillent le fer de leurs flèches avec de la salive pour en rendre les blessures mortelles[10].

Pourquoi, ajoutait notre jeune frère, ne pas renvoyer par-delà les monts cette nuée d'infanterie italienne[11] qui ne fait que nous affamer et nous piller. Il voulait qu'on n'employât que nos communes, en les forçant de rester sous leurs bannières au-delà du temps de leurs priviléges qui sont, pour certaines villes, de ne servir qu'un mois, pour d'autres que quinze jours, pour quelques-unes qu'un seul jour[12]. Le commandeur au contraire soutenait que si absolument il fallait un peu d'infanterie, on en

fît venir de l'étranger[13], ou qu'une partie de la noblesse descendît de cheval comme aux siècles passés[14]. Que les communes, a-t-il dit, gardent les murailles des châteaux ou des villes[15]; qu'elles labourent, qu'elles forgent; que les nobles fassent la guerre; que chacun fasse son métier.

On est passé à la cavalerie. De bons hommes d'armes! disait d'un ton impérieux le commandeur, de bons hommes d'armes, divisés comme autrefois en grandes batailles[16]! Notre jeune frère n'était pas de cet avis et ne restait pas sans réponse. Il soutenait le système actuel des divisions de la gendarmerie, par petites batailles, par petits bataillons, ou, pour parler comme aujourd'hui, par routes de soixante, quarante, trente, vingt-cinq hommes d'armes[17]. Le chevtaine[18], le routier commandant peut alors, disait-il, bien plus facilement manier, faire agir sa bataille; monseigneur, c'est l'opinion de Végèce, dont vous pouvez vous faire lire quelques pages, car on l'a traduit en français[19]. Vous entendrez l'éloge qu'il fait des corps légers et peu nombreux : gardez-vous de revenir aux anciennes grandes divisions. Ensuite, disait-il encore, vous ne voulez pas de cavalerie légère; mais vos routes de chevaliers et d'écuyers[20] sont dans certains cas trop pesantes, trop lourdes. Je demeure du reste d'accord avec vous qu'il ne peut y avoir, à proprement parler, de cavalerie que d'hommes nobles[21], et que ces cavaliers bourgeois, ces cavaliers ser-

gens, ces cavaliers arbalétriers[22], ne sont que de l'infanterie à cheval.

On a parlé de la solde. Aujourd'hui la cavalerie, a dit alors le commandeur, épuise la France. Le banneret a par jour vingt sous; le chevalier dix sous, l'écuyer six sous[23]. Il est vrai qu'ils doivent avoir des chevaux de trente, de quarante livres[24]. Les gens de pied, a-t-il ajouté, sont encore, proportion gardée, plus richement payés. Le pavoisien n'a pas moins de deux sous par jour; l'arbalétrier n'a pas honte d'en prendre trois[25]. Voilà comment on engloutit les sommes immenses des subsides, que nous entendons accorder pour un meilleur emploi. Monseigneur, lui a répondu notre jeune frère, je demeure d'accord que les troupes coûtent autant que vous le dites et peut-être davantage, mais aussi elles sont plus à la disposition du roi; aujourd'hui les hommes d'armes viennent tous au premier signal. A l'avenir, nous ne serons plus obligés d'attendre plusieurs jours les seigneurs pour commencer les opérations de la campagne, comme à la guerre de Flandre[26], et nous ne verrons plus, comme aux grandes manœuvres des plaines d'Antoni[27], les gens de guerre laisser les rangs vides, quitter l'oriflamme[28] pour se retirer chez eux.

Jamais nous ne serions d'accord là-dessus, lui a dit le commandeur; car l'armée féodale, l'armée, qui est levée, équipée, soldée, par grands fiefs, par fiefs, par arrière-fiefs[29], qui vient d'être, ou si

vous voulez, qui va être à jamais congédiée et remplacée par l'armée permanente, est vraiment l'armée française : à l'avenir vous n'aurez plus qu'une armée royale. Monseigneur, lui a dit alors notre jeune frère, ne trouvez-vous pas cependant absurde que dans les troupes du ban et arrière-ban, les seigneurs des bas-fiefs soient commandés de droit par les seigneurs des fiefs dominans, que les seigneurs des fiefs dominans le soient par les sénéchaux ou les baillis, que les sénéchaux ou les baillis le soient par les maréchaux, que les maréchaux le soient pas le connétable[30] ? Non, lui a répondu le commandeur, je le trouve bien; il y a plus, je voudrais que tous les hauts, les plus hauts grades de l'armée fussent transmis de père en fils[31], comme ils le sont dans certaines provinces[32]. Je voudrais encore que les postes des combattans, les postes les plus périlleux fussent héréditaires, comme dans certains grands fiefs[33]; alors l'armée serait féodalement et fortement constituée. Vous me direz que le fils d'un habile général peut ne pas hériter des talens de son père; que vous importe? avec de bons cavaliers, de bons chevaux, de bonnes épées, de bonnes lances, les dispositions que fera le général seront toujours bonnes. La guerre a changé de moyens; dans nos temps modernes, il ne s'agit guère que de frapper fort.

Le commandeur était très animé; notre jeune frère a eu la prudence de ne pas insister plus long-

temps, et s'est mis à dire : Monseigneur, quels beaux droits que ceux du connétable ! c'est lui qui donne le cri de la nuit [34], le mot du guet, le mot de ralliement. Il a un pouvoir absolu sur tous les gens à cheval, sur tous les gens à pied ; il est le roi de l'armée. Et ce qui me plaîrait encore plus, il n'a à commander que des hommes tenus aujourd'hui sous la discipline la plus sévère. Les gens d'armes sont astreints aux revues les plus fréquentes ; toutes les pièces de leur armure sont soigneusement inspectées; tous leurs chevaux sont signalés, tous sont marqués du même fer [35]; et ils sont obligés de jurer que durant toute la campagne ils serviront ainsi armés et ainsi montés [36]; ils sont obligés de jurer encore qu'ils ne demanderont, ne prendront rien sous prétexte de leur rançon ni sous aucun prétexte [37], et si lorsqu'ils sont payés ils ne partent pas, ils perdent le cheval et le harnois [38]. Ni les soudoyers, ni les gens d'armes ne peuvent loger dans le même lieu que durant un terme très court. Les soudoyers commettent-ils des excès ? permis de leur résister à main-armée. S'enfuient-ils dans la campagne ? ordre de sonner les cloches, de s'assembler, de leur courir sus [39]. C'est vrai ! c'est vrai! disait à chaque moment le commandeur.

Les voilà qui finissent par s'exalter l'un l'autre sur le plus grand bonheur dont on puisse jouir dans ce monde, sur le bonheur que se sont réservé les nobles, les seigneurs, les puissans de la terre, celui

de faire la guerre, de s'illustrer par de hauts faits ou de grands dangers : ils citent à l'envi les chevaliers, les barons, les princes qui, privés d'un bras, d'une jambe, d'un œil et même quelquefois des deux, vont ou se font porter au milieu du choc des hommes, des armes et des chevaux, au milieu de la plus forte mêlée[40]. Enfin dans ce moment, le commandeur courbé sous le poids de l'âge, notre jeune frère, la tête encapuchonnée, se croient au champ de bataille, sonnent la trompette, battent le tambour, imitent les marches de la musique militaire[41]; frappent à droite, à gauche, crient, poussent les ennemis. Leur conversation s'est prolongée plusieurs heures; j'ai jugé à propos de ne pas l'interrompre. Je n'ai pas voulu attrister mon jeune compagnon, d'ailleurs excellent religieux, plein de droiture, de candeur, de franchise, sincèrement pieux, sincèrement détaché du monde. Mais, mon frère, qui n'a pas quelquefois des distractions d'esprit ou d'état ? qui n'est pas quelquefois dominé par les anciennes illusions ? mon frère, où est l'homme parfait, qui l'est toujours, qui ne cesse jamais de l'être ?

Écrit au château de Montbason, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

LES FORTERESSES.

Épître xxxii.

Le jeune frère Guillaume voulait partir avant-hier, le commandeur l'a retenu ; il voulait partir hier, le commandeur l'a retenu encore ; enfin il a pu partir aujourd'hui. Je croyais ne vous écrire qu'une lettre, je vous en écris deux : notre frère les portera à Tours, d'où on vous les adressera par la première voie.

Le commandeur a retenu le frère Guillaume pour lui montrer les châteaux du sire de Montbason, qui environnent le grand château, qui le flanquent ou plutôt qui en forment les dehors éloignés. Je les ai accompagnés pour me promener et pour les écouter.

Nous avons successivement visité quatre châteaux, Monts, Couzières, Veigné et Sorigny. A Monts, nous sommes entrés par les palis[1] et nous sommes sortis par les souterrains qui avaient une issue éloignée, à une grande distance dans la campagne[2]. Monseigneur, a dit au commandeur notre jeune frère, en regardant le château de Monts, permettez-moi de vous communiquer une réflexion. Je trouve que les villes sont fortifiées en grand comme

les châteaux, et que les châteaux sont fortifiés en petit comme les villes.

Les palis, les enceintes de haies qui environnent les châteaux[3] représentent les fortes palissades, les ouvrages de gazon qui bornent les fossés des villes[4]. Les eschaugaites[5], les chafels[6] des châteaux représentent les fortins ou petits forts que les villes élèvent au loin dans la campagne pour le guet ou pour les rondes extérieures[7]. Les châteaux ont, comme les villes, une ou plusieurs enceintes de murailles; comme les villes ils ont des fossés et des arrière-fossés[8]; ils ont aussi leurs portes, leurs herses, leurs ponts-levis, et au de-là leurs barrières maçonnées ou grillées[9]. Ils ont de même leurs murs bordés de créneaux pour tirer par les vides, pour se mettre à couvert par les pleins; des mâchecoulis pour jeter des pierres sur les assaillans; des meurtrières pour voir ou pour tirer dans la campagne; de fausses portes, des poternes pour sortir à l'improviste par les fossés : enfin ils ont un donjon bâti en retraite, étage par étage, que les assiégeans sont obligés de prendre étage par étage, et qui représente parfaitement le château-fort des villes[10].

De Monts nous avons été à Sorigny; nous avons vu une salle toute remplie de femmes occupées à empenner des viretons, des carreaux d'arbalète, à préparer des traits, des lances, des flèches à feu[11]. Dans d'autres salles, d'autres ouvriers polissaient des piques dentées, des fauchons, des haches d'ar-

mes, des marteaux d'armes, des massues, des maillets, des boulons, des épées de toutes les longueurs, des lances de frêne, de pin ou de tremble, à banderole, à poignée[12]; des arbalétes de bois ou de corne, qu'on tend avec un seul pied, ou avec les deux pieds[13]; des casques à visière, à mentonnière, des hausse-cols, des épaulières, des brassarts, des gantelets, des cuirasses ou corselets, des cuissarts, des genouillères, des grèves ou jambières, des chaussures ou soulers; des boucliers, des écus, des targes, des pavois, des rondelles; enfin, toute sorte d'armes, d'armures de fer, de cuivre, de corne ou de cuir[14]. J'ai eu l'envie de soulever une des cuirasses, elle pesait au moins vingt livres[15]. Mes frères, a dit le commandeur, vous nous trouvez dans le moment de la réparation générale des armes de toutes nos garnisons.

Le frère Guillaume a tout examiné, tout manié, tout approuvé.

Oh! que de coups vont porter ou recevoir ces armes! me suis-je écrié; ce qui m'épouvanterait le plus dans les batailles, ce n'est pas la crainte d'être tué, ce seraient les cris et les plaintes des mourans. Notre jeune frère, voyant que le commandeur ne répondait pas, m'a dit, en prenant pour l'instant un léger ton de supériorité ou de science : On ne les entend pas, on ne peut même les entendre. Dès que deux armées se joignent, ce sont deux grandes murailles d'airain qui se choquent; aussitôt les

coups de lance, d'épée, de hache, de marteaux, d'armes tombent dru comme grêle sur les casques et les cuirasses ; vous diriez alors de plusieurs milliers d'ouvriers en fer ou en cuivre, transportés dans une plaine. Ajoutez le cri d'armes général, les cris d'armes de chaque banniére [16], vous aurez l'idée du bruit d'une bataille [17].

Nous sommes montés sur les hauteurs de Couzières, situées au centre de la Touraine. La vue en est très étendue et très agréable. Du temps que j'admirais les diverses ramifications de montagnes couvertes de genets ou de bruyère, qui formaient comme de hautes chaînes fleuries entre les diverses parties de cette province, ou plutôt entre les divers compartimens de ce délicieux jardin de la France, le commandeur et notre jeune frère se montraient du doigt les villes, les villages et les châteaux. Voyez, disait le commandeur, ce que seraient les villes sans ces remparts, ces forteresses, ces tours, ces beffrois, qui exhaussent si élégamment leur large masse, et leur donnent un air si redoutable, si militaire. Voyez ce que seraient les campagnes sans ces châteaux, ces donjons qui les couronnent, et leur donnent un air si noble, si varié. Monseigneur, lui a dit alors notre jeune frère, je n'aurais pas cru cette province aussi bien fortifiée. Toutes les provinces de France le sont aujourd'hui également, lui a répondu le commandeur ; autrefois les villes seules avaient des murailles ; les bourgs ont ensuite

voulu en avoir; c'est maintenant le tour des villages[18]. Les hommes de leur côté, se sont aussi pour ainsi dire fortifiés, ils ont couvert de cuirasses épaisses leurs habits matelassés, ont placé leur têt sous un dôme d'acier, dont ils ont grillé les ouvertures des yeux et de la bouche, et sont ensuite montés sur de forts chevaux, bardés de larges lames de fer, rendus par ce moyen presque aussi invulnérables que leurs maîtres, et, pour comble de raffinement, ils ont attaché au milieu de leur bouclier, au milieu du chanfrein de leur cheval une corne de fer : ce qui rend les armes défensives en même temps offensives[19].

Quels progrès pourra maintenant faire l'ennemi dans une province! qu'il sera difficile de tuer les hommes! et les hommes tués, qu'il sera difficile d'avancer dans le pays! A chaque lieue, à chaque pas, on sera arrêté par les innombrables forteresses, qui maintenant hérissent la terre. Aujourd'hui les armées ne sont ordinairement que de quinze à vingt mille combattans[20], tandis que nous avons plus de huit cent mille hommes de garnison en France[21]. Je vois les grandes conquêtes finies. Les limites des états sont à peu près fixées. Que si vous me parlez des conquêtes des Anglais, je vous répondrai que, dans leurs invasions, ils ont plutôt parcouru qu'ils n'ont conquis la France. Pour prendre une ville de grandeur et de force ordinaire, Édouard III a été obligé de construire tout autour une autre ville[22],

et il a fallu laisser faire au moyen lent, mais sûr de la faim ; ce que celui de la force d'une grande armée victorieuse n'a pu faire. Le plus brave des connétables de France, Bertrand Du Guesclin a expiré, en Gévaudan, aux pieds des murailles d'un simple château, entouré de l'armée qu'il commandait[23].

Vous me parlerez peut-être aussi des effets terribles de la poudre; je me souviens que lorsque l'usage s'en introduisit, on disait qu'elle allait tout renverser, tout raser, que c'en était fait de nous; cependant nos châteaux sont encore bien hauts. J'ajouterai même que cette mode de l'artillerie à poudre peut passer : depuis que je vis, il y a bien eu d'autres variations dans l'art de la guerre, d'abord en grande vogue, ensuite en plus grande vogue, ensuite tout-à-fait oubliées.

Le frère Guillaume écoutait la tête baissée et d'un air tout persuadé; nous sommes rentrés au château.

Le soir, quand nous avons été seuls, j'ai dit à mon compagnon : Mon cher Guillaume, vous êtes très jeune, le commandeur est très vieux : défendez-vous de ses préventions. La découverte de notre frère Roger Bacon a déjà changé en partie l'art de la guerre; elle le changera entièrement : elle changera le sort du monde. Vous savez mieux que moi qu'on fait tous les jours moins de balistes, de dondaines, de chat-chatels, de ribaudequins, de truyes[24], et qu'au contraire on fait de plus en plus

des basilics, des couleuvrines, des serpentines[25], enfin de tous ces instrumens fulminans, appelés *canons*[26], qu'on en fait de cinquante, soixante pieds de long[27], et de cinq, six cents livres de balles[28]. Je vous dirai même qu'au jour présent on espère pouvoir en faire de quatre-vingts ou cent pieds de long, et de douze ou quinze cents livres de balles. Ces énormes engins balayeront devant eux les batailles de gens d'armes, comme le vent balaye la poussière; ils démoliront en quelques instans les châteaux, les forts et les forteresses. La guerre ne se fera plus qu'entre les grosses villes, qu'entre les gros canons. Vous savez que l'art de fortifier les places et de manœuvrer ou diriger les pièces d'artillerie exige la science de l'arthmétique et de la géométrie. Comme la science ne peut être du côté de la noblesse, la force passera du côté de la bourgeoisie. Frère Guillaume, quand on est clerc, moine, Cordelier, philosophe, il faut voir les grands changemens, les grandes révolutions; il faut les voir de haut et de loin.

Écrit au château de Montbason, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

LES TRENTE-SIX ROBES.

Épître XXXIII.

Le frère Guillaume, comme je vous l'ai écrit, partit hier. Je fus l'accompagner jusqu'à la rivière. L'aumônier vint amicalement se mettre entre nous deux : Mes frères, nous dit-il, voulez-vous savoir comment se fait la poudre ? Le frère Guillaume répondit qu'au jour actuel il ne s'en souciait plus : Frère Guillaume, lui dis-je d'un air un peu surpris, toujours il faut vouloir savoir ce qu'on ne sait pas. L'aumônier reprit alors : On fait, dit-il, la poudre avec du salpêtre, du soufre et du vinaigre[1] ; il n'y a pas d'autre diablerie, je puis vous l'assurer, car je suis fils d'artilleur, par conséquent fils de fabricant[2], et j'en ai fabriqué beaucoup chez mon père, jusqu'à ce qu'un beau jour, que je chantais à pleine tête, la mixtion, s'enflammant dans l'auge où je la pilais, me brûla les cheveux et les habits. Une profonde citerne était là tout proche ; on n'eut rien de plus pressé que de m'y jeter, et je manquai presque en même temps de périr par le feu et par l'eau ; mais je n'étais pas au bout de mes peines. Écoutez le reste de mon histoire, que bien sûrement vous ne trouverez pas dans les grandes chroniques de France[3].

Mon père gagnait trois sous par jour[4] ; il aurait voulu me laisser son état, mais voyant que j'étais découragé, il me fit passer dans l'atelier des engins, où je travaillai comme ingénieur[5] à fondre ou à cercler les canons[6].

Je travaillai aussi aux affûts soit en fer, soit en bois, soit couverts, soit découverts, aux affûts à roues, sans roues, aux affûts à poteaux pour élever la bouche du canon, aux affûts à madriers entaillés, pour en empêcher le recul[7]. Toutefois ce métier ne me plut guère, car parmi les artisans je n'en connais pas de plus difficiles à vivre que les ingénieurs ; et un soir que j'avais reçu une trop vive réprimande, je me promis de ne pas attendre plus tard que le lendemain pour chercher ailleurs fortune ; mais dans la nuit je me demandai où j'irais manger, boire, coucher : la raison fit taire le dépit.

J'avais une sœur aussi belle et aussi bonne qu'on peut l'imaginer. Le chef de l'entreprise des tentes conçut de l'inclination pour elle ; mais ma sœur, avant de vouloir entendre à aucune proposition, exigea qu'il me donnât de l'emploi. Je fus dessinateur ; vous ne sauriez croire combien je fis de modèles de tentes blanches, grises, jaunes, rouges, bleues, de toutes les couleurs ; de tentes de toutes les formes, les unes carrées avec des toitures à quatre eaux, les autres rondes terminées en flèches ou en pavillons[8]. Suivant l'usage, j'écrivais sur celles des chefs leurs noms, et sur les autres les

noms des saints[9]. L'entrepreneur était fort content et ne cessait de me le dire ; j'attendais d'un jour à l'autre qu'il me payât, lorsque tout à coup il disparut, emportant dans sa bourse l'argent du roi, le mien, et, j'aurais parié, celui de bien d'autres.

Un munitionnaire ou entrepreneur de victuailles chargea quelqu'un de parler à ma sœur qui exigea de même avant tout que je fusse placé. Je le fus : me voilà, comme on dit, jusqu'au cou dans les vivres ; ma sœur accueillait fort bien son amant ; mais elle n'en demeura pas moins à marier. Cet entrepreneur prit le chemin de l'autre, et ce ne fut pas entièrement sa faute. Il avait, comme de raison, fait entrer dans ses calculs d'approvisionnement les subsistances que par le pillage ou autres voies se procurent les gens de guerre[10]. Malheureusement pour lui un jour qu'on s'attendait à une bataille, toute l'armée s'était confessée, comme c'est l'usage[11], et avait depuis vécu dans la plus stricte discipline ; l'entrepreneur de victuailles fut obligé de tout fournir en nature, de tout acheter, et les marchands suivant les camps[12] lui firent payer les denrées qui lui manquaient au taux fixé à l'auditoire des cours de justice par les gens les plus intéressés à bien les vendre[13]. Il fut ruiné.

Bientôt après j'eus une commission d'officier des charrois, car ma sœur avait imposé la condition ordinaire au chef, qui était devenu son amant. Je transportais tantôt des viretons, des arcs, des flè-

ches, des poudres[14]; tantôt, et suivant les jours, de la viande, du lard, de la morue, des harengs[15]. Mon chef n'était ni jeune ni beau; il fut jaloux : je fus destitué.

Je ne restai pas longtemps sans place : ma sœur ne pouvait tarder à avoir un autre amant : celui qu'elle eut me fit garde-magasin; mais une belle nuit, que je dormais profondément, les rats se mettent à ronger les paquets des cordes des arcs, en même temps que la pluie tombait à seaux sur les cordes des arbalètes que j'avais exposées à l'air. Si l'ennemi eût alors paru, une partie de nos gens se se trouvaient hors de défense. Je fus averti le lendemain qu'on me cherchait et qu'on avait donné l'ordre de me prendre partout, excepté dans les lieux saints[16]. Monseigneur le connétable voulait, me dit-on, que je fusse pendu : Ce seraient plutôt les rats et la pluie qu'il devrait faire pendre, répondis-je en m'enfuyant. Je n'allai cependant pas loin. Mais je changeai de nom.

Le capitaine d'un château fort[17], le meilleur homme que j'ai connu, me fit portier de la seconde porte; ensuite de la première. J'avais huit deniers par jour; j'en eus douze[18]. Le capitaine aimait à sortir, à aller se divertir : je ne l'aimais pas moins. Il s'en rapportait à moi pour la garde du château; je m'en rapportais au portier de la seconde porte qui, ayant les mêmes goûts que nous, mettait sans autre façon les clefs sous le bras et prenait aussi ses

vacances. Un jour le gouverneur de la province vint à passer et ne trouvant personne cassa tous les absens.

Je me fis pionnier. Je gagnai par jour jusqu'à trois sous[19], et certes, à mon avis, je les gagnai bien : quel travail si continuel? si dur? Enfin, un matin que je n'en pouvais plus, ma jeune sœur parut comme une belle étoile qui annonce la fin de la nuit ou de la tempête. Elle avait épousé le clerc du signet[20] du connétable; j'étais libre : ce n'est pas tout, on me nommait clerc du maître des œuvres du roi[21], de l'inspecteur des travaux et bâtimens militaires. Je puis vous dire en toute vérité que dans aucun temps de ma vie je n'ai jamais été autant gracieusé, et le maître des œuvres l'était bien davantage. La pierre était-elle mauvaise? les femmes, les filles des entrepreneurs venaient aussitôt nous faire de belles révérences; le sable, la chaux, le plâtre, le caillou brisé[22] étaient-ils plus mauvais que la pierre? plus belles révérences. Mais j'exhortais le maître des œuvres à la sévérité : La toise de maçonnerie est payée à trois livres[23], lui disais-je, la France doit avoir, à ce prix, de bonnes courtines et de bonnes tours. A cause des ponts dormans, des ponts moitié dormans, moitié mobiles[24], et des nombreuses échaugaites, des nombreuses bretêches rangées sur la plate-forme des murs[25], les ouvrages de la charpenterie et de la serrurerie étaient immenses[26]. Aussi les charpentières et les serrurières ne négligeaient rien pour nous gagner; mais j'étais

et je forçais le maître des œuvres à être inabordable, et je puis dire que partout où je me suis trouvé la France a été bien fortifiée pour son argent.

Ma sœur accoucha d'un garçon ; mon beau-frère m'envoya pour dragées de baptême des lettres de lieutenant aux revues. Il n'y en avait que vingt-deux en tout : un pour les gens du connétable, un pour les gens du grand-maître des arbalétriers, et les vingt autres pour le reste des troupes [27]. Cette place était belle, comme vous voyez ; elle l'était surtout en ce qu'elle me donnait l'occasion de prévenir ou de corriger bien des abus. Dès les premières revues de gendarmerie je me fis connaître. J'aperçus dans les rangs des gens que l'ordonnance appelle *de petit état* [28], qui n'avaient d'armoiries que de l'invention de leur brodeur. Allez servir dans l'infanterie, leur disais-je, vous n'êtes pas nobles ; à pied ! à pied [29] ! Ils me répondaient qu'ils étaient fils de bons bourgeois, de riches marchands, de receveurs, de médecins, d'avocats, de présidens, qu'ils étaient neveux de chanoines, d'archidiacres, d'évêques. A pied ! à pied ! leur disais-je encore plus haut, et je les rayais de dessus le rôle. Les capitaines, qui les avaient admis, s'irritaient contre moi. Ils s'irritaient encore plus lorsque je ne voulais ordonner le paiement de la solde que par chambrées, et non par compagnies [30], afin que l'argent des gens d'armes ne passât point par leurs mains ou par leurs poches. Les gens d'armes eux-mêmes ne s'irritaient pas

moins lorsque je réformais leurs armes, leurs habits[31]. J'aime les beaux chevaux, je m'y connais; pensez que de roussins, que de destriers je faisais sortir du camp. J'ose croire que la France eût été invincible si les autres lieutenans aux revues eussent été animés des mêmes intentions, ou si j'eusse plus long-temps conservé ma place; mais je m'étais fait trop d'ennemis, et dès que mon beau-frère eut perdu le signet du connétable je ne fus plus rien.

Dans mes beaux jours j'avais rendu un petit service au trésorier général des guerres; il s'en souvint et me reçut dans ses bureaux. C'était un homme simple, vêtu suivant son état, comme nous, d'une robe ronde, fendue par devant; seulement au lieu de nos manches étroites il avait, ainsi qu'il lui appartenait, la manche large[32]. Il était d'ailleurs fort doux, surtout point fier, quoique de son temps les trois offices de trésorier eussent été réduits à un seul[33], et que des monceaux d'or et d'argent fussent dans les coffres dont il avait seul la clef : Frère Jéhan, continua l'aumônier, en s'adressant à moi, puisque vous dites que toujours on doit vouloir savoir ce qu'on ne sait pas, vous saurez que les dépenses générales de la guerre se portent, années communes, à quatre cent mille francs[34], qu'on prend cette énorme somme sur certains impôts dont il n'est pas permis d'intervertir la destination spéciale[35]. Vous saurez aussi que bien que les receveurs des provinces aient souvent dans leurs maga-

sins du blé, du vin[36], ils ne peuvent, sous peine de radiation à la chambre des comptes[37], payer en denrées aucune espèce de dépense. Il y aurait aussi, frère Jéhan, beaucoup d'autres choses à vous apprendre sur les receveurs des aides de guerre[38] et sur les divers financiers militaires; mais ce serait bien long.

Vous me croirez facilement, ajouta-t-il, si je vous dis que j'étais fort occupé, ainsi que les autres commis. Continuellement nous étions les uns à chevaucher, à transporter, à faire transporter l'argent des différentes recettes des provinces; les autres à aller payer aux camps et aux garnisons[39]. Souvent les grands seigneurs, les capitaines, les nobles ne voulaient pas entendre parler d'affaires, et, pour s'épargner la peine de voir écrire ou d'entendre lire le compte et la quittance des sommes qu'ils recevaient, ils nous donnaient sur parchemin leur seing ou leur signet, avec leur sceau en blanc[40], et permis à nous d'écrire au-dessus ce que nous voudrions. Toutefois ils n'avaient guère à craindre; on ne se joue guère avec les gens qui ont l'épée au côté.

Il va sans dire que j'étais bien, que rien ne me manquait, mais la fortune vint encore m'ôter mon état. Depuis quelque temps le trésorier-général était devenu sombre; même les mallettes de cuir, les bouteilles pleines d'écus[41], qu'on lui apportait de tout côté, ne le réjouissaient plus. Le soir à ta-

ble il lui semblait être toujours entre des cierges; la nuit il entendait toujours des cloches : une nuit enfin, la peur acheva douloureusement de le tuer. Et, comme il ne cessait de dire : J'approche de mon terme, je suis près de mon terme, il ne me reste que peu de jours à vivre, le peuple le voyant si riche crut qu'il avait fait un pacte avec le Diable, qui était venu lui tordre le cou au temps fixé. On eut beaucoup de peine à défendre du pillage sa maison et ses meubles; nous-mêmes, qui étions accusés d'être ses complices, nous fûmes à plusieurs reprises sur le point d'être mis en pièces.

J'ignore ce que devinrent mes camarades; quant à moi, dégoûté de l'administration militaire, et même du monde, j'entrai dans un collége, je pris la tonsure et bientôt après les ordres. Je fus habitué, vicaire, aumônier d'hôpital, aumônier de confrérie, et toujours si pauvre que j'étais plutôt dans le cas de recevoir que de faire l'aumône; heureusement je suis venu ici. Frères, vous le voyez, en ma vie j'ai essayé au moins trente-six robes, et de toutes, celle où je me suis trouvé le mieux est celle que je porte.

Écrit au château de Montbason, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

LES ÉCONOMIES D'ÉTAT.

Épître XXXIV.

Je lis quelquefois vos lettres au commandeur ; je lui fais toujours plaisir. Vous vous plaignez des prodigalités des gens de cour ; il trouve que vous avez raison ; mais ce n'est pas, comme vous le croyez, qu'on manque de règlemens. Le commandeur m'a dit qu'il en existait un grand nombre et de très sévères sur les dépenses en argent ou en denrées, sur les livrées du pain, du vin, des habits, sur toutes sortes de livrées ; il m'a cité entre autres celui qui regarde le chancelier de France. Un des articles porte qu'on doit lui fournir toute la cire nécessaire à son éclairage ; mais, ajoute l'article, *le lendemain le chancelier en rendra les tronchons*[1]. C'est trop minutieux, et il me paraît bien difficile, mon cher frère André, que le chancelier, quel qu'il soit, n'ait à la fin de l'année sur la conscience quelques bouts de chandelle.

Écrit au château de Montbason, le huitième jour du mois d'août.

LA VICTOIRE DE ROSBEC.

Épître XXXV.

Jeudi dernier, à l'heure où l'on chantait ici la grand'messe, les Français et les Flamands s'assommaient au champ de Rosbec. La victoire n'a été que peu de temps indécise : les ennemis ont laissé neuf mille des leurs sur la place; nous n'avons perdu qu'un petit nombre de gens d'armes[1]. Un jeune cousin de la dame de Montbason en apprenant cette nouvelle a témoigné sa joie d'une manière si vive, que le commandeur en a pris de l'humeur et lui a dit : Taisez-vous, jeune homme ! où est feu votre père, je voudrais qu'il vous entendît. Sachez que sous un roi victorieux nul n'est maître chez lui. Le curé a voulu prendre le parti du jeune homme, en disant qu'il fallait toujours se réjouir des victoires de notre roi : le vieux renard est sorti en haussant les épaules.

Écrit au château de Montbason, le vingt-septième jour du mois d'août.

LES CHEVALIERS DE L'ÉTOILE.

Épître XXXVI.

Je vais quelquefois me promener à la futaie du

château ; j'y ai rencontré aujourd'hui le commandeur, dont la santé était parfaite. Il avait un air de gaîté qui le rendait dans ce moment très abordable.

J'ai été vers lui et il m'a paru en être bien aise. A peine avons-nous eu fait quelques pas qu'il m'a dit : Frère Jéhan, l'autre jour vous me demandâtes en nombreuse compagnie pourquoi je passais rarement le samedi à Montbason ; je fis semblant de ne pas vous entendre ; maintenant que nous sommes seuls, je vais vous répondre. Vous saurez que je ne déteste rien tant que les chevaliers de l'Étoile ; je les déteste encore plus le samedi, jour où leurs statuts les obligent de paraître en grand costume, en manteau rouge avec leur étoile d'or[1]. Ce jour-là, quand nous en avons quelqu'un au château, je fuis à toutes jambes. Prévenant ensuite la question que j'allais lui faire, et qui déjà était sur mes lèvres, il a ajouté : L'ancienne chevalerie est une espèce de confrérie militaire qui se propage de brave en brave par le simple attouchement de l'épée, une espèce de caractère auguste, de dignité nationale qui se confère le plus souvent après qu'on s'est illustré ou avant qu'on s'illustre encore, après ou avant les batailles[2]. Elle est la vie et l'âme de nos armées ; la chevalerie de l'Étoile, cette nouvelle chevalerie à la mode, la tuera ; ce n'est pas qu'elle ait une meilleure épée, elle a de plus beaux habits, des habits de cour.

Écrit au château de Montbason, le douzième jour du mois de septembre.

LES TOURNOIS.

Épître XXXVII.

Enfin j'ai quitté Montbason; j'y ai fait, comme vous voyez, un bien long séjour : il n'est pas de moyen ni de prétexte qu'on n'ait employé pour m'y retenir plus long-temps; mais au commencement de la semaine dernière on y publia un pardon d'armes [1] ou tournoi pour lequel on fit de grands préparatifs; vous savez que tout le monde, sans exception, se montre à ces magnifiques lices : au milieu de toutes ces jeunes et brillantes dames, parées de leurs ceintures d'or, de leurs pierreries, de leurs écharpes, de leurs plumes, mon capuchon gris aurait fort mal figuré; je m'en suis enfui à notre couvent.

Du reste ma curiosité n'a pas fait de grands sacrifices : à Montbason, j'ai entendu si souvent parler de tournois, surtout à cette occasion, que c'est tout comme si j'en avais vus. On construit en charpente de grandes lices entourées de galeries; on les revêt de tapisseries ou de menuiseries peintes et armoiriées [2]. De jeunes gentilshommes accourent de tout côté : ils sont montés sur de bons chevaux

drapés, houssés, caparaçonnés, empanachés; ils sont couverts d'excellentes armes défensives. Ils ont des armes offensives, courtoises, c'est-à-dire émoussées. Ils entrent au son des trompettes par les deux extrémités de l'enceinte et s'escriment les uns contre les autres aussi sérieusement qu'au champ de bataille. Celui qui se tient le mieux à cheval, qui soutient le mieux les chocs, qui porte, qui pare le mieux les coups, est proclamé vainquenr, non par des guerriers blanchis dans les combats, mais par les jeunes dames assises tout autour [3] : or, comme il faut que ces jeunes dames pour se trouver aux tournois y viennent, et que, lorsqu'elles y sont venues, il faut qu'elles s'en reviennent, il arrive que dans ces voyages, souvent entrepris avant l'aube du jour ou après le coucher du soleil, le Diable fait une belle moisson[4]. Vous et moi le savons à ne pouvoir en douter. J'en ai dit un petit mot au sire de Montbason, un autre petit mot à la dame. Quand ils sont dits à propos, quand ils pénètrent bien avant dans l'oreille, les petits mots gouvernent le monde.

Écrit à Tours, le vingt-unième jour du mois de septembre.

LES SIGNES.

Épître xxxviii.

Dieu a donné à l'homme la faculté de parler; autant vaut dire Dieu a voulu que l'homme parlât. Mais l'homme a-t-il parlé d'abord aux yeux de son semblable, avant de parler à ses oreilles? Je le crois: je crois que le langage des signes a précédé le langage verbal; encore aujourd'hui, dans les violentes agitations de l'âme, il le précède, ensuite l'accompagne et souvent le rend plus énergique. Vous me trouvez, frère André, tout prévenu pour le langage des signes; mais je ne pense pas comme vous qu'on puisse dans nos grandes maisons le substituer au langage de la parole; ce n'est pas qu'il n'y ait des autorités en faveur de votre opinion. Il existe des règles monastiques où sont décrits les divers signes à faire. Ainsi, à l'église, au lieu de demander un livre, le frère se contente d'étendre la main gauche et d'agiter au-dessus deux doigts de la droite, comme s'il feuilletait; au lieu de demander l'encensoir, il fait un signe du bras et du poignet, comme quelqu'un qui encense; au lieu de donner l'ordre d'éteindre les chandelles, il lève un doigt et souffle sur le bout; au réfectoire, au lieu de demander du pain, il porte son poing à la bouche et

remue les dents comme s'il mangeait; au lieu de demander à boire, il plie la main droite en forme de verre et l'approche de la bouche; pour demander du lait, il met le petit doigt entre les lèvres et le suce; pour demander de la volaille, il fixe les pouces sur les tempes, et, agitant en même temps les autres doigts, il imite le mouvement des ailes; il imite de même, avec la main droite, le mouvement de la queue des poissons pour demander du poisson : et pour en demander une espèce particulière, l'anguille, par exemple, il étend ses bras, contracte ses mains et les serre, comme s'il tenait une anguille[1]. Il y a d'autres signes pour les salles des études, pour les dortoirs; mais d'abord il me semble qu'à l'église ces signes ont quelque chose de puéril. La belle langue latine, qu'on la chante ou qu'on la parle, me paraît plus digne des temples. *Flectamus genua*, dit, en chantant sur le ton et sur le rithme de la psalmodie, un des frères; *levate*, répond en chantant de même le supérieur : toutefois, je conviens que dans ce cas en frappant sur le psautier on peut absolument remplacer le langage verbal par les signes, mais dans d'autres on ne le peut pas. Je me souviens qu'à Rouen, aux funérailles de l'archevêque, le chapitre étant obligé, suivant l'usage, de représenter son corps à l'abbaye de Saint-Ouen, les chanoines qui l'apportaient dirent d'une voix grave, en le présentant : *Ecce !* à quoi les moines de l'abbaye répondirent d'une voix éga-

lement grave : *Est hic*[2] ! Oh ! que dans cette occasion et dans plusieurs autres le langage des signes aurait été moins en harmonie, moins solennel ! Il y a plus, c'est qu'au réfectoire, aux salles d'étude, ce langage me paraît dangereux en ce que la multiplicité des questions et des réponses le rend ambigu, et qu'alors cette ambiguité prête à des jeux, à des plaisanteries. Il faut craindre de jeter des étincelles au milieu du jeune âge où souvent elles allument des feux que nous avons tant de peine à éteindre. Croyez-m'en, frère André, renoncez à votre projet : si les frères de Toulouse vous paraissent trop verbeux, forcez-les à parler latin, et si cela ne suffit pas, forcez-les à parler français[3].

Écrit à Tours, le douzième jour du mois d'octobre.

LES PAROLES IMPRUDENTES.

Épître XXXIX.

Vous connaissiez le neveu du frère Mathias, ce jeune capitaine de brigands[1], si sage, si modeste ; eh bien ! il est mort : il a été tué. Il se trouvait dans une partie de plaisir ; une légère dispute s'élève où il est provoqué par les injures les plus offensantes. N'étant plus alors maître de lui il s'em-

porte jusqu'à dire à un de ses camarades, fils d'un des plus grands seigneurs de la province, et déjà valet[2] : Allons, tu nous charmes ! tu nous enchantes[3]. Ces paroles à peine lui sont échappées, qu'il est frappé d'un coup de bâton qui lui traverse la poitrine de part en part[4] : il tombe mort. Toute la ville a regretté ce jeune homme, fils unique d'un riche financier, qui est sur le point de devenir général[5].

Écrit à Tours, le sixième jour du mois de novembre.

LE DESSERT DES CORDELIERS.

Épitre XL.

Frère André, à l'occasion du chapitre provincial d'Aquitaine, assemblé en ce moment à notre couvent de Tours, nous avons tous dîné aujourd'hui dans la grande salle capitulaire. Il y avait des frères de toutes les parties de la France et de plusieurs parties de l'Europe et du monde. Vous croyez bien que pendant le repas on n'a entendu que du latin et même du latin élégant et fleuri, du latin de Cicéron ou de Térence. Au dessert on a parlé un peu grec, un peu hébreu ; je n'entends pas un mot de cette dernière langue, mais je ne m'en suis pas

vanté, et quand on a ri, j'ai ri comme les autres. Sur la fin du repas on a bu quelques verres de plus et l'on a hasardé, d'abord tout bas, ensuite tout haut, un peu de français et même un peu de votre languedocien. Insensiblement la conversation s'est engagée sur les langues, sur leur origine, sur leur diversité. Frère André, vous vous occupiez beaucoup autrefois de cette belle partie de la métaphysique, je pense que vous vous en occupez encore, et c'est pour vous que j'ai recueilli ce qui, dans l'entretien de nos frères, m'a paru à cet égard le plus notable.

Nos frères ont commencé par énumérer toutes les langues-mères et toutes les langues dérivées. Ils ont discuté savamment les questions élevées à ce sujet; on est unanimement demeuré d'accord que les langues étaient une preuve vivante de notre chronologie et de notre histoire. On a encore unanimement reconnu que tous les mots qui expriment les premiers besoins ont la même racine; ces mots, ont dit nos frères, formaient la langue bornée de nos premiers pères. Ils ont dit ensuite qu'un plus grand nombre de mots qui ont la même racine dans les langues de l'Occident ne l'ont pas dans les langues de l'Orient; qu'il en est de même dans les langues de l'Orient. Là se marque la division de la famille de Sem, qui se sépare de celle de Japhet.

La conquête de la Grèce et celle de l'Italie se

marquent lorsque les langues de ces deux pays, qui étaient l'une et l'autre la celtique, la langue du reste de l'Europe, se mêlent à la langue des peuples conquérans et forment deux nouvelles langues.

A cet égard nos frères ont distingué trois sortes d'expansions de langues ; l'expansion coloniale, telle que celle des langues orientales de l'Asie dans le nord et l'orient de l'Europe ; l'expansion littéraire, telle que celle de la langue grecque ; l'expansion militaire, telle que celle de la langue latine, qui occupa toute l'étendue de l'empire romain.

L'empire romain est successivement envahi ; ces invasions donnent successivement lieu à de nouvelles séparations de langue, ou, si l'on veut, à de nouvelles langues.

Vers cette époque, c'est-à-dire vers le commencement du cinquième siècle, on comptait dans notre Gaule quatre différentes langues, celle des anciens Celtes qui s'est encore conservée aujourd'hui dans quelques parties des Pyrénées et de la Basse-Bretagne, celle des Romains, celle des Francs et celle des Goths. Celle des Romains, qui était la dominante, en se combinant avec celle des Francs, a formé la langue d'Oyl [1], ou la langue des provinces septentrionales, et en se combinant avec celle des Goths, elle a formé la langue d'Oc [2], ou la langue des provinces méridionales.

Bon gré mal gré, frère André, vous saurez que dans cette occasion il a été solennellement fait men-

tion de vous. Un des frères du couvent de Tours s'est souvenu de vous avoir ouï dire ici qu'une charge de cavalerie avait décidé laquelle des deux langues, de celle qu'on parle à Paris ou de celle qu'on parle à Toulouse, serait la dominante ; car, a-t-il ajouté, toujours en vous citant, si le lieutenant d'Alaric, roi des Visigoths, fût parvenu à couper l'aile droite de l'armée de Clovis, le roi des Francs était mort ou prisonnier, et Alaric eût sans obstacle soumis tout le reste de la Gaule ; et aujourd'hui Toulouse serait la capitale du royaume ; et sa langue, que les Parisiens commencent maintenant à traiter sans façon d'idiome méridional, mais que nos frères ont appelée, avec plus de révérence et de raison, la langue méridionale, serait la langue de la cour, la langue dominante ; et les Toulousains traiteraient de même sans façon la langue d'Oyl, ou la langue parisienne, d'idiome septentrional.

Nos frères ont fort justement observé que, nonobstant ses revers et ses humiliations, votre langue d'Oc se maintenait vigoureusement dans près de la moitié de la France, et qu'on la parlait depuis Xaintes, Limoges, Clermont et Lyon, jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes[3].

On s'est levé, on en est demeuré là. Mais depuis mon imagination a fait bien du chemin ; et il m'est tombé dans la tête une pensée que je voudrais bien faire tomber dans la vôtre. Quelle est cette pensée? la voici.

Nos deux langues ont chacune leurs avantages ; ne pourraient-elles s'allier, s'unir, ne former qu'une seule et même langue? Vous voyez, au premier instant, l'immense utilité qu'en retireraient la religion, le gouvernement, les lettres et le commerce. Vous allez, je le prévois, vous récrier sur les difficultés ; il y en a cependant moins que vous pensez. Il ne s'agit au fond que de faire entièrement fraterniser deux langues qui fraternisent déjà tant, ainsi qu'on peut le voir en examinant leurs élémens.

Voyelles ; la plus grande partie de nos voyelles et des vôtres sont les mêmes. Nous avons, comme vous, un *é* accentué, ou masculin, et un *e* muet, si mal à propos nommé féminin ; mais il y a cette différence, que le nôtre est plus sourd que le vôtre : nous n'en tenons presque pas compte, pour l'oreille.

Consonnes ; nos consonnes sont les mêmes.

Passons aux parties de l'oraison.

Substantifs ; combien n'y en a-t-il pas d'identiques dans nos deux langues ! Parmi les substantifs en *el* se présentent d'abord *mantel*, *annel*, *appel*, *vaissel*, *bédel*, *bourrel*, *ramel*, *cappel*, *duel*, *tonnel*, *martel*, *coutel*, et grand nombre d'autres semblables. Parmi ceux en *ar*, *escard*, *estendard*, et grand nombre d'autres semblables. Parmi ceux en *age*, *mesnage*, *fourmage*, et grand nombre d'autres semblables. Parmi ceux en *ier*, *bouchier*, *archier*, et grand nombre d'autres semblables. Parmi ceux en *elle*,

alumelle, *escarcelle*, et grand nombre d'autres semblables. Parmi ceux en *ment*, *partement*, *coustement*, et grand nombre d'autres semblables. Parmi ceux en *ance*, *entretenance*, *tendance*, *pardonnance*, et grand nombre d'autres semblables. Si je parcours les autres terminaisons, je n'en trouverai pas moins.

Mêmes observations pour les adjectifs : il y en a d'identiques autant et plus : *nouvel*, *viel*, *fier*, *long*, *court*.

L'orthographe des substantifs et des adjectifs identiques est la même, *feste*, *tempeste*, *teste*, *fol*, *mol*, *leste*, *preste*.

Les cas des substantifs sont encore les mêmes. Dans notre langue ils n'ont comme dans la vôtre, qu'une seule terminaison au singulier, une seule au pluriel, qui se forme par l'addition d'un *z*, comme *pasté*, *pastez*, *subjiet*, *subjietz*, ou d'un *s*, *baron*, *barons*, *comte*, *comtes*, *apostre*, *apostres* : nous sommes si raffinés aujourd'hui que nous ne voulons plus dire *bers cuens apostoiles*.

Les genres sont aussi presque toujours les mêmes dans les deux langues : *le arbre*, *la honneur*, *la seigle*, *la serpent*.

Les cas des adjectifs sont aussi en général les mêmes dans les deux langues.

On peut en dire autant des degrés de signification. Le comparatif de *grant* est *majeur* ou *graigneur*, de *petit*, *meneur*. Les deux superlatifs sont : *maxime*, *minime*.

Quand aux noms cardinaux, plusieurs sont à peu près les mêmes : *ung*, *deux*, *sept*, *huict*. Les ordinaux sont identiques : *premier*, *second*, *troisième*.

Articles; nos deux langues ont l'une et l'autre pris des articles, et à peu près les mêmes. Depuis long-temps notre article *lou*, *li* ou *le*, paraît vouloir réduire le nombre de ses inflexions[4]; il en est, je crois, de même du vôtre. Nous disons *le trésor le roi*, pour *le trésor du roi ; la cour les dames*, pour *la cour des dames*.

Pronoms; *mon*, *ton*, *son*, *vostre*, *nostre*, *leur*, sont à peu près les mêmes dans les deux langues. Les autres offrent des différences plus sensibles.

Copule; les deux langues fraternisent surtout dans les verbes. Ce sont à peu près les mêmes temps, les mêmes formations. Votre verbe *estre* est au présent de l'infinitif et à plusieurs personnes des autres temps identique avec le nôtre; il en est ainsi dans les verbes en *ir*, *bastir*, *flestrir*, en *re*, *destruire*, *escrire*; mais dans ceux en *oir*, *falloir*, *ramentevoir*; en *er*, *cuider*, *carguer*; en *ier*, *mangier*, *changier*, nous différons un peu. Vos jeunes gens de la langue d'Oc, quand ils arrivent ici, ont de la peine à dire; *mangiez cela, mon petit gars ! changiez ceci, ma petite garse !* ils disent : *mangez*, *changez*. Quand nous différons, vos infinitifs sont plus latins.

Adverbes; un fort grand nombre sont les mêmes, à commencer par ceux en *ment*, comme *finable-*

ment, *darrenièrement*, *mesme*, *voire*, *voirement*. D'autres diffèrent peu, vous et nous disons il y en a *moult*, il n'y en a *mie*.

Prépositions; il en est de même, nous et vous disons : *à-mont*, *à-val*. Quand nous différons un peu, c'est que nous avons corrompu plus que vous la mère-langue, notamment dans *illec* et *dans*.

Conjonctions; *ains*, *ainchois*; nous différons peu.

Interjections; nous différons encore moins.

Syntaxe; votre syntaxe et la nôtre ne présentent que peu d'idiotismes respectifs. Dans l'une et dans l'autre, mêmes règles, même marche. L'une et l'autre ont renoncé à la construction figurée, ou construction variée; grande perte pour l'éloquence, plus grande perte pour la poésie. L'une et l'autre ont adopté une construction fixe, le sujet, le verbe, l'attribut ou le régime du verbe; grand avantage pour la conversation, plus grand avantage pour les sciences. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes supérieurs aux anciens dans celles-ci, inférieurs dans celles-là : frère André, il va sans dire que nous nous entendons, et que vous demeurez d'accord des plaisirs que donne à l'oreille la construction figurée, la construction sans cesse variée dans les divers élémens de la phrase, en même temps que vous reconnaissez aussi les avantages de la construction fixe. L'esprit, habitué à un ordre de mots invariable, porte, au profit de l'intelligence, sur le fond de la pensée, des facultés moins lassées

où moins distraites. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il y ait de construction directe ni de construction oblique, dans ce sens que de deux constructions, l'une soit plus claire à l'esprit que l'autre.

Vous ne confondez pas, j'en suis bien sûr, la construction figurée, avec les inversions, qui sont des constructions figurées invariables. Notre langue en a quelques-unes; la vôtre en a un plus grand nombre.

Vous et nous avons des ellipses.

Vous et nous avons des composés à peu près les mêmes : *Plessis-lez-Tours*, *parmi-ce*, *mal-façon*, *mal-talent*, *à-toujours-mais*, *for-bourg* [5].

Vous et nous avons des contractions; nous avons souvent les mêmes; nous disons : *dorra* pour *donnera*, *m'ame*, pour *mon ame*, *si hoirs mors et vie*, pour *ses héritiers morts et vivans*. Nous disons, vous et nous : *qu'ilz* pour *que ilz*, *l'on dit* [6], pour *l'homme dit*.

Vous et nous allongeons au contraire quelquefois les mots dans les diminutifs; nous disons : *chapel*, *chapellet* [7], *cerise*, *cerisette*, *orme*, *ormeau*, *ruis*, *ruisseau* [8]. Vous dites : *pastour*, *pastourelle*, *pastourel*, *pastourellette*; nous le disons aussi.

En général, vos dérivés sont faits comme les nôtres, vous dites et nous disons : *cheval*, *caval*, *chèvre*, *cabrit* [9].

Je conviens que votre langue est naïve, mais la nôtre l'est autant. Ce que l'hébreu n'ose nommer,

nos chansons et même nos ordonnances le nomment [10].

On reproche à nos langues occidentales la pauvreté numérique des mots : que leur importe, si elles multiplient ces mots par leur jonction à des substantifs, à des adjectifs qui donnent à chacun d'eux une signification diverse. Nous disons écarlate: *écarlate rouge*, *écarlate blanche*, *écarlate noire* [11]; écuyers, *écuyers d'honneur*, *écuyers de corps*, *écuyers d'écurie*, *écuyers de cuisine*; clerc, *clerc de prêtre*, *clerc de médecin*, *clerc d'avocat*; *clerc de procureur*, *clerc de notaire*, *clerc de guet*, *clerc de gens d'armes*.

Venons aux trois points sur lesquels nous différons le plus.

La prononciation; la vôtre est essentiellement gutturale ou plutôt dentale : la nôtre essentiellement nasale.

La prosodie; la nôtre est presque toute composée de spondées ou de trochées, dant la quantité est insensible : la vôtre, toute pleine de dactyles ou d'anapestes, est beaucoup plus marquée.

Enfin l'accent, l'élévation, l'abaissement de la voix, en d'autres mots, la musique de la parole; le vôtre approche de celui des Italiens, qui approche de celui des Grecs, de cette admirable mélopée que modulent les sentimens de l'âme : le nôtre, moins flexible, moins varié, ne connaît guère cette mélopée que dans les momens des passions.

Pour ce qui est de la littérature de chacune de

nos deux langues, la vôtre est la mère de la nôtre ; mais c'est aujourd'hui une mère un peu surannée, au lieu que notre littérature est dans toute la vigueur de la jeunesse, dans tout son éclat.

Compte fait des avantages et des désavantages de votre langue et de la nôtre, la balance est en votre faveur ; mais comme notre langue est la dominante, vous lui ferez quelques concessions ; elle vous en fera d'autres, et l'on écrira le traité d'alliance et de réunion dans une grammaire nationale qui sera seule en usage dans toutes les parties de la France.

Combien mon projet eût eté facile à exécuter du temps de nos ancêtres ! combien les difficultés eussent été moindres ! Pour vous en convaincre, il vous suffira de lire les anciens monumens de votre langue [12]. Quant à ceux de la nôtre, je citerai le serment de Louis de Germanie [13], celui du peuple [14], et les lois de Guillaume-le-Conquérant dont il me suffira de rappeler le titre : *Ce sont les leis et les coustumes que li reis Williams garantiz à tout le peuple* [15].

J'ose croire, frère André, que notre nouvelle langue, composée de la vôtre et de la nôtre, revue et corrigée par les savans des deux pays, deviendrait la langue vivante universelle. On parle votre langue d'Oc à la cour des rois d'Espagne, à la cour des princes d'Italie [16] ; on la parlerait encore plus loin, et la nôtre, qui a été portée en Angleterre,

en Sicile, à Constantinople[17], serait portée plus loin encore.

Je n'ignore pas que Chilpéric, armé de toute la puissance royale, n'a pu introduire quelques changemens dans la langue de la nation[18] à laquelle il commandait; mais aujourd'hui je crois que le clergé, entre les mains de qui sont toutes les grandes et les petites écoles[19], pourrait opérer sur les jeunes générations, et encore plus facilement sur les générations futures une grande révolution, surtout si le prince ordonnait que les lois et les actes ne seraient écrits que dans la nouvelle laugue, surtout si, écoutant le vœu de la France, la cour et les grands corps de l'état venaient se fixer à une ville contrale[20], à Orléans, à Tours, où l'on aurait un plus beau climat, une plus grande rivière. On objecte toujours le défaut de bâtimens, comme si dans les environs de ces villes il manquait de belles pierres, comme si les maçons ne viendraient pas en foule dans nos provinces de la Loire, où le vin est si bon et à si bon marché.

Une objection plus spécieuse, c'est la trop grande proximité de la Guienne, qu'un dépit amoureux de la belle Aliénor a donnée aux Anglais depuis bien des années[21]; mais quant à moi, je regarderais ce voisinage comme heureux; ils finiraient par incommoder et on finirait par les chasser de ce beau pays.

Frère André, je ne suis plus aussi grand partisan

des Anglais. Ils ne cessent de vous dire que leur île est appelée de toute ancienneté l'île des saints[22]; qu'ils paient le denier de saint Pierre et qu'ils sont catholiques plus Romains; que leurs églises sont plus belles, que leurs couvens sont plus nombreux, que leurs moines sont plus habiles. Tant de jactances m'ont fait examiner de nouveau la loi des fiefs qui exclut leur Édouard du trône de France[23]; je l'ai trouvée encore plus claire[24].

Écrit à Tours, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

L'ENCRE ROUGE.

Épître XLI.

Frère André, il me tarde infiniment de savoir ce que vous pensez de mon projet. Ici, nos frères le trouvent impraticable: la langue française, pieça perfectionnée par nos bons auteurs est ores fixée, m'ont-ils dit tous à la fois; les changemens qu'on voudrait introduire dans notre langue ne seraient, suivant eux, que des altérations.

Un de ceux qui ont le plus vivement combattu mon projet a composé une histoire de la langue française dans une forme qu'on a fort approuvée et que vous approuverez de même. Il a écrit en

lettres rouges, pour ainsi dire couleur de rouille, la traduction d'un discours de Cicéron, faite sous Charles-le-Chauve. On y voit en lettres noires quelques mots; ce sont ceux qu'aujourd'hui on emploie encore. Il donne ensuite la traduction du même discours, faite sous le bon roi Robert; il y a plus de mots écrits en noir; il y en a encore plus dans la traduction faite sous Philippe-Auguste; il n'y a presque plus de mots écrits en couleur de rouille dans celle qui a été faite sous Philippe-le-Bel. Il n'y en a plus dans la traduction faite de nos jours.

Écrit à Tours, le quatrième jour du mois d'octobre.

ANTOINE DE LA VACHERIE.

Épître XLII.

Le sire de Montbason exige que j'aille le voir fréquemment, et jamais il ne manque de me faire reconduire sur ses plus grands et ses plus beaux chevaux: mais, frère, je vous dirai que je me suis quelquefois aperçu que ses écuyers souriaient derrière moi; j'étais tenté de leur dire que n'ayant jamais appris à monter à cheval et n'ayant pas l'habitude

d'y aller je demeurais volontiers d'accord que je ne savais pas aussi bien qu'eux y monter et m'y tenir. A cette dernière visite d'où je suis revenu aujourd'hui, on a voulu encore me jucher sur un haut coursier ; je m'y suis obstinément refusé : j'ai dit que ce serait ma dernière visite si l'on ne me laissait le maître de m'en aller comme je voudrais. On n'a plus insisté, et pour la première fois, j'ai pu, conformément à notre règle, venir ici à pied avec un bâton.

Je marchais d'un assez bon pas, lorsqu'un villageois, la hache sur l'épaule, le bonnet à la main, m'a salué de plusieurs inclinations; je lui ai rendu son salut : Mon frère, m'a-t-il dit, c'est moi qui, chaque année, dans cette paroisse, prête l'âne pour la quête de votre couvent; feu mon père avait comme moi cette préférence, et j'espère que mon fils me succédera ; vous me ferez donc la grâce de vous reposer chez moi ! Il m'a réitéré ses prières avec les plus vives instances, et s'est mis presque à genoux : je n'ai pu m'empêcher de le suivre. Nous sommes entrés dans sa chaumière, ou plutôt dans sa jolie petite ferme bâtie en colombage et en terre[1]. La cour était remplie d'enfans, de bestiaux ou de volaille. Ce bon villageois a voulu me montrer dans le plus grand détail toute sa maison ; de mon côté j'y ai accédé volontiers. J'aime singulièrement à causer avec les habitans des champs : il est un assez grand nombre de choses qu'on ne peut apprendre

qu'avec eux ; et certes, dans cette occasion, je vous assure que j'ai trouvé à qui parler.

Il faut pourtant vous dire que, dans les premiers momens, j'ai été obligé de faire tous les frais de la conversation ; car lorsque je me suis fait connaître pour le gardien des Cordeliers, le bonhomme et tous ses gens ont été si surpris, que d'abord ils ont eu, pour ainsi dire, quelque peine à se remettre ; mais j'ai fait si bien qu'en peu de temps nous sommes devenus amis et camarades.

Ce bonhomme se nomme Antoine de la Vacherie[2].

Antoine, lui ai-je dit, combien vous êtes plus heureux que votre père et votre grand-père !

Votre maison a un air d'abondance qui réjouit et qui m'annonce que vous possédez une assez grande roture[3].

Lorsque, les jours de marché, vous allez porter votre lait et vos fruits à Tours, vous y entrez et vous en sortez librement, vous en trouvez ordinairement les portes ouvertes ; croiriez-vous, mon pauvre Antoine, qu'autrefois les portes des villes étaient pendant le jour souvent fermées, même en temps de vendanges[4] : aujourd'hui il vous est loisible de transporter vos gerbes, de charrier votre foin depuis le lever jusqu'au coucher du soleil[5]. A la vérité, vous me direz que vous ne pouvez faire pâturer vos champs nouvellement moissonnés que trois jours après la récolte[6] : c'est juste, c'est à

cause des pauvres, c'est le glanage qu'on a voulu conserver.

Maintenant, Antoine, quelle sûreté dans les campagnes! on ne vous volera pas vos grains, vos fruits, on serait tenu à une restitution quadruple[7]; on ne vous dérobera pas le soc de votre charrue, on s'exposerait à avoir l'oreille coupée[8]; en même temps, convenez-en, quelle bonne police! maintenant qui laisserait vaguer seulement une chèvre serait plus ou moins puni[9]; qui laisserait entrer son porc dans une vigne en perdrait aussitôt la moitié qui appartiendrait au propriétaire de la vigne[10]; qui n'aurait pas, à la mi-mars, rétabli les haies et les clôtures, paierait l'amende; à la même époque, qui n'aurait pas nettoyé les canaux, qui empêcherait le libre cours des eaux paierait aussi l'amende[11]; enfin, tout près d'ici, à Bourges, qui chasserait dans les vignes à l'approche des vendanges, serait puni corporellement[12]; et, comme s'il ne suffisait pas de la crainte qu'inspirent ces lois, on a institué des gardes champêtres[13].

Pour l'amélioration de vos bestiaux, on va rétablir les anciens haras[14]. Pour prévenir la dégradation de vos terres, on est de plus en plus sévère sur l'exécution de la loi qui défend au fermier d'emporter les échalas[15]; pour prévenir la trop grande division des propriétés et en même temps pour en faciliter l'exploitation, on vous a facilité les échanges de vos divers héritages, en vous exemptant du droit

de lods[16]. Enfin on a été plus loin ; on a arrêté, en certains pays, le bras de la justice : on a défendu la saisie des animaux et des instrumens de labourage[17]. Dans ces pays, m'a répondu Antoine, qui jusqu'à ce moment n'avait rien dit, on est fort heureux ; les sergens ne peuvent vous prendre ni vos chevaux, ni votre charrue, ni votre bêche ; dans celui-ci, ils peuvent me prendre sinon mon habit de tous les jours, du moins mon habit de dimanche[18]. Patience, lui ai-je répondu, on pensera plus tard à votre habit de dimanche, mais une chose doit venir après l'autre. N'est-ce pas que votre jacque n'a été faite que maille à maille : maintenant c'est des chemins que l'on va, dit-on, s'occuper. Eh ! frère gardien, m'a répliqué Antoine, on ne s'en occupe que trop. Dans cette paroisse, les chemins sont extraordinairement larges ; ils nous mangent nos terres ; et quand nos terres veulent prendre leur revanche, c'est-à-dire, quand avec la charrue ou la bêche, nous entamons légèrement les bords du chemin, le bailli sait bien nous mettre à l'amende. Il a raison, mon pauvre Antoine, lui ai-je dit ; d'après la coutume, les sentiers doivent avoir cinq pieds de large, les *carrières* dix pieds, les chemins de traverse vingt, les chemins royaux d'une bonne ville à une autre quarante, sans compter les espaces qu'on doit ménager de distance en distance pour faire reposer les voyageurs ou les troupeaux[19], et sans compter encore les perrons

pour monter à cheval ou pour en descendre [20].
— Tout cela est trop large, beaucoup trop large, frère gardien. — Eh! que diriez-vous, Antoine, si vous étiez dans l'Artois, la Picardie, où la loi veut que les grands chemins aient soixante pieds d'un bord à l'autre [21]. Saint Denis! saint Martin! s'est écrié Antoine, en faisant le signe de la croix, et où se placent les champs et les prés? Je lui ai répondu en riant que dans ces pays, les champs et les prés étaient aussi grands que dans la Touraine, et qu'il y avait place pour tout. Mais le bon Antoine, à qui le chemin de son village à Tours suffit, était bien loin de pouvoir admettre dans sa tête ce que je lui disais, ou ce qu'il m'aurait convenu de lui dire.

Ne croyez pas cependant que ce bon villageois soit un des plus ignorans de son canton. Il sait une infinité de remèdes, de recettes et d'oraisons pour les maladies des hommes et des animaux; et quand j'ai voulu lui apprendre que pour connaître la meilleure eau de diverses fontaines, il fallait tremper un linge dans chacune, et que le linge le plus tôt sec annonçait la plus légère, la plus saine, la meilleure [22]; quand, sur l'autorité d'Avicène, dont je me gardais bien de proférer et de profaner le nom en pareil lieu, je lui disais que le laboureur doit chanter le plus souvent qu'il peut, parce que le chant réjouit les animaux, et en quelque sorte les délasse [23], je le trouvais parfaitement instruit. Vous êtes étonné, vous allez encore l'être davantage. Un

de ses voisins est entré : Dieu vous garde ! mon compère ! lui a dit Antoine, je prends bien de la part à vos chagrins. Vous avez perdu votre troupeau par la maladie ; votre grange a été brûlée : c'est que nous sommes dans le signe des gémeaux, et qu'il ne peut y avoir un malheur sans deux ; d'ailleurs, dans ce signe, la lune annonce accidens et tristesse. Mais consolez-vous, votre fils naquit au mois dernier ; je ne vous demande pas s'il a le corps bien fait, s'il est fort, cela doit être ; mais je vous assure qu'il vivra long-temps et très-long-temps, il est né au signe du bélier [14].

Imaginez ma surprise. J'entendais cet homme, j'avais de la peine à me persuader que c'était lui qui parlait : vous même, en lisant ceci, vous aurez de la peine à me croire. Voici l'explication : La jeune femme d'Antoine allaite l'enfant d'un des plus habiles médecins de notre ville, qui se plaît quelquefois à révéler au bonhomme plusieurs secrets de son art. D'ailleurs, il faut en convenir, depuis quelque temps le calendrier des bergers [15] a répandu beaucoup de connaissances, et a rendu, pour ainsi dire populaire, une partie des hautes sciences.

Cependant la table se dressait, et j'aurais affligé Antoine et toute sa famille si je n'avais pas goûté leur vin et leurs fruits. Mon bon hôte ne pouvait contenir la joie qu'il avait de recevoir dans sa maison le chef des Cordeliers de Tours. Il célébrait ce jour par la profusion de tout ce qu'il avait de

meilleur : j'ai tâché de reconnaître ces témoignages, en m'entretenant avec lui de ses occupations journalières.

Toute sa méthode de labour n'est guère que l doctrine de Caton, de Varron, de Columelle, de Palladius, de Constantin-César, ou si vous voulez de Pierre de Crescentes[26].

Il émotte les terres avec des maillets de fer[27].

Pour avoir des engrais artificiels, il sème ses champs de graines qui donnent de grandes plantes, et lorsqu'elles sont venues, il les enterre par un nouveau labour. Cette manière de fumer les terres est indiquée par Albert-le-Grand[28].

Dans votre midi, la charrue est à peu près l'araire des Romains[29], la charrue d'Antoine, qui est à roues[30], est un peu plus compliquée.

Il sème, il sarcle, il moissonne comme les anciens agriculteurs d'Hésiode ou de Virgile, et sûrement il ne s'en doute pas.

Il fauche, il fane de même.

Sa faux, sa faucille, ses autres instrumens d'agriculture m'ont paru aussi fort antiques[31] et cependant fort bons.

Je lui ai dit que dans le Beaujolais, lorsque les grains étaient mûrs, le petit peuple faisait la récolte dans toute la campagne, et qu'il se payait lui-même de ses peines en emportant la dixième gerbe. Je lui ai demandé ensuite si cette coutume qui s'appelait la cherpille[32], avait lieu dans son village. Dieu

nous en préserve, m'a-t-il répondu, cette coutume n'est bonne que pour un pays où il y a du blé de reste.

Combien de temps laissez-vous reposer les terres après la moisson? lui ai-je dit : Frère gardien, m'a-t-il répondu, un an sur trois, sur quatre, sur cinq, sur six, sur sept, suivant qu'elles sont fertiles[33].

Nous avons parlé de la vigne ; sa manière de la tailler, de la façonner est fort ordinaire. Je lui ai fait connaître es méthodes de Constantin-César[34] et de Pierre de Crescentes[35] ; elles ne lui ont point paru praticables dans nos contrées. Il n'a pas adopté non plus leur manière de faire le vin ; la sienne est fort bonne, car son vin est fort bon. Il corrige avec beaucoup d'habileté la verdeur des vins par le vin cuit[36] ; il tire grand parti du vin de pressoir[37], et fait quelquefois même des vins artificiels[38].

Il n'est pas étranger à la culture des arbres, il les greffe avec adresse. Il prétend avancer la maturité des fruits de l'arrière-saison en mêlant leurs semences avec celles des fruits les plus hâtifs[39].

Vous pensez bien que nous n'avons pas oublié les troupeaux ; je lui ai parlé des grands pâturages de l'Auvergne, du Rouergue, du Gévaudan, du Dauphiné où les bergers conduisaient leurs bestiaux de plus de cinquante lieues à la ronde[40]. Antoine m'a écouté avec la plus grande attention, car c'est dans cette partie de l'agriculture qu'il est surtout

expérimenté ; ses principes sont les mêmes que ceux du fameux Jean de Brie[41] ; il ne peut en avoir de meilleurs. Il les a mis en pratique dans une grosse ferme, d'où il fut obligé de sortir parce qu'il ne savait pas écrire[42]. Véritablement son troupeau était si nombreux qu'il en comptait les têtes par milliers ; on lui fournissait un mulet de bât pour porter les provisions et les bagages[43].

Antoine, lui ai-je dit en prenant ce prétexte pour me lever de table, allons visiter un peu votre bergerie. Il s'est empressé de m'y conduire : Mon Dieu ! me suis-je écrié, quels barreaux ! quelles portes ! quels verroux ! Frère gardien, m'a-t-il répondu, ah ! je voudrais que le parc ne fût pas si loin ; vous verriez quelles fortes claies, et, pour les fixer, quelles grandes fourches[44] ! heureux encore de pouvoir défendre mes pauvres moutons contre les loups ! Et aussitôt voilà qu'il me fait plusieurs histoires des dévastations de ces terribles animaux qui, dans la mauvaise saison, couraient par troupes, se jetaient dans les villages ; il m'a même nommé des villes qui ont souvent de la peine à les repousser[45]. Sans les louvetiers, a-t-il dit, et sans les grandes récompenses qu'on leur accorde, les loups finiraient par être les maîtres des campagnes[46].

En traversant de nouveau la cour par où j'étais entré, j'ai dit à Antoine : Certes, je le vois avec plaisir, vous devez tirer grand profit de votre bien.

Il est vrai ; m'a-t-il répondu, le blé ne se vend pas mal.

	Livres.	Sous.
Le setier de froment vaut. . .	»	15
Celui de seigle.	»	7
Celui d'avoine.	»	5
Celui de fèves.	»	10
Celui de pois.	»	13[47]
Le vin ne se vend pas mal non plus ; le prix de la queue du vin est de . . .	6	»[48]
La charretée de foin est plutôt au-dessus qu'au dessous de.	2	8[49]
Quant aux bestiaux, ils se soutiennent aussi à un assez bon prix : on ne vous donnera pas un cheval à moins de	15	»
Un bœuf vous coûtera.	9	»
Un veau.	1	12
Uu mouton.	»	9
Un porc gras.	2	12[50]
Aujourd'hui, un oison n'est pas cher à	»	2
	Sous.	**Deniers.**
Une poule, à	»	8[51]
On demande et on a ordinairement du cent d'œufs de poule	3	»
De la livre de beurre.	»	8[52]
Je vous dirai enfin que ma femme tire aussi quelque chose de ces ruches que vous voyez ; elle vend le setier de miel,	1	3
La livre de cire.	2	8[53]

Mais, frère gardien, tout n'est pas quitte; vous ne sauriez croire combien il en coûte au pauvre cultivateur. Si mes bœufs ont péri, si je ne puis travailler mes champs, je suis obligé de payer les façons d'un arpent de terre à blé vingt-quatre sous pour les semailles d'hiver, et pour les semailles de printemps huit sous[54].

Les moissonneurs me coûtent par jour jusqu'à deux sous six deniers[55].

Les faucheurs à la tâche ne prennent pas moins de quatre sous par arpent de pré[56].

Les vignerons : il faut leur donner par jour deux sous six deniers en été, et dix-huit deniers en hiver[57].

Voici maintenant les gages qui me ruinent, qui me font plaindre si souvent d'être propriétaire, de ne pas être valet.

Aujourd'hui les gages d'un garçon de charrue sont de sept livres par an[53].

Ceux d'un berger de trois livres dix sous[59] : c'est aussi cher qu'au temps où les pastoureaux se croisèrent pour la Terre-Sainte[60].

Dans les villes, vous avez une chambrière, pour toute l'année, en lui donnant trente sous de gages et sa chaussure. Dans les campagnes, il faut lui en donner cinquante, et il faut aussi la chausser[61].

Si nous prenons une nourrice dans la maison, c'est, par an, cinquante sous au moins, autant que pour une chambrière. Tandis que hors la maison

l'allaitement d'un enfant, tous frais faits, ne revient qu'à cent sous par an [62].

Le bon Antoine ne se lassait pas de parler. Je ne me lassais pas de l'écouter. En somme, mon cher Antoine, lui ai-je dit, vous voilà riche. Il faut vous faire affranchir. Si j'y puis quelque chose, je m'y emploierai. Combien croyez-vous donc qu'il vous en coûterait. Le travail qu'un homme lige doit à son seigneur n'est estimé, par an, qu'à vingt sous [63]. Il faut vous faire affranchir, je le veux : Je ne serai pas si sot! m'a-t-il répondu vivement. Mon grand père, mon père avaient plus d'expérience que moi ; et n'ont jamais voulu devenir bourgeois ; je ferai comme eux ; je ne changerai pas de condition. Tous ceux de ma conaissance, qui ont voulu se faire affranchir, sont devenus pauvres ; et, maintenant, ils sont toujours à nous emprunter blé, argent, provisions. Parlez à tous les paysans de la baronnie, ils vous en diront autant [64]. Et puis ces seigneurs de Montbason sont si bons : comment quitter de pareils maîtres! Tant que Montbason sera Montbason, nous appartiendrons toujours aux seigneurs de Montbason.

Comme le bonhomme finissait, voilà qu'on amène l'âne de la quête, sur lequel toute la maisonnée, devenue peu à peu familière, veut par amitié me placer de gré ou de force. Croiriez-vous que j'ai eu plus de peine à me défendre de l'âne d'Antoine que des grands chevaux de Montbason! Enfin, je

me suis, pour ainsi dire, sauvé des mains de ces bonnes gens.

Chemin faisant, j'ai pensé à votre système de la grande culture de ces anciennes *villæ* des Romains, de mille, de deux mille esclaves, assez bien représentées par nos grands villages, nos grandes familles de serfs. Si vous deviez avoir raison quelque part ce serait à la baronnie de Montbason et chez le bon Antoine : mais croyez qu'il n'en est pas ainsi dans toutes les autres seigneuries. D'ailleurs aujourd'hui on commence assez généralement à penser que les terres sont mieux cultivées par des mains libres, et que le laboureur s'attache mieux à sa propriété quand elle est vraiment sienne.

Mais, n'est-ce pas assez, n'est-ce pas trop sur l'agriculture [65]? Ne vous fâchez pas ; je suis de votre avis. Donnons notre attention à des choses dignes d'occuper l'esprit. Que savons-nous sur la substance, l'accident, l'espèce? rien, ou presque rien ; et nous nous croyons habiles !

Écrit à Tours, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

LES DETTES.

Epître XLIII.

Dans une de nos dernières assemblées, frère, il

a été délibéré qu'afin d'humilier le couvent, les dix principaux personnages, ou par leur rang ou par leur science, balayeraient l'église. Hier au soir, en balayant un des côtés de la nef, je trouvai une lettre qui n'est ni datée, ni signée. C'est un fils qui écrit à son père irrité; et certes, ce n'est pas sans cause. Cette lettre m'a paru curieuse; la voici :

» Mon cher père, vous voulez que je vous fasse l'entier aveu de mes égaremens; vous voulez en même temps connaître l'état véritable de mes dettes; l'un est lié à l'autre, et la première marque de mon repentir sera ma prompte obéissance.

» Je ne me souviens pas sans la plus vive douleur combien vous désiriez que j'allasse voir la fille de votre ancien ami, afin que si nous nous convenions, vous la demandassiez pour moi à son respectable père. Le ciel m'est témoin que je partis dans cette seule intention.

» Malheureusement je rencontrai en chemin un de mes camarades d'école qui voulut à toute force m'amener chez lui. Pourquoi ne me fut-il pas possible de refuser, ou plutôt pourquoi avait-il une sœur? A peine fûmes-nous arrivés à sa maison qu'elle entra dans la salle. Son apparition me frappa subitement aux yeux et au cœur; je n'y vis plus; je me sentis défaillir : je tombai en pamoison. Mon ami et sa sœur me secoururent en riant; je repris mes esprits; mais dès que la jeune personne ouvrait ses deux grands beaux yeux, les mêmes effets re-

commençaient. Il en était comme de ce cruel charme qu'avait jeté sur moi ce vieux sorcier, notre ennemi, avec cette différence que celui que j'éprouvais auprès de cette jeune personne était doux, qu'il dura moins long-temps, et qu'il finit sans oraisons et sans eau bénite.

» La sœur de mon ami fut touchée d'une déclaration aussi sincère. Je croyais que j'étais aimé, que j'allais être heureux ; mais je ne tardai pas à découvrir que j'avais un rival.

» Lorsque brûlé par la chaleur du jour, vous êtes entré dans un berceau que tapisse la plus tendre verdure, qu'embaument les plus belles fleurs, où tout vous invite à vous reposer, et que vous voyez derrière le feuillage une horrible bête qui veut vous disputer la place, de quelle fureur ne vous sentez-vous pas saisi ! O mon père ! on me disputait Mathilde ; jugez avec quelle violence j'étais porté à me défaire de mon rival, qui d'ailleurs éprouvait à mon égard les mêmes sentimens. Si je cherchais à le joindre, il ne le cherchait pas moins. Nous nous rencontrâmes enfin dans la promenade publique : les prétextes de querelle ne nous manquèrent pas. Nous tirâmes l'épée : le prévôt de la ville accourut, et nous ordonna de cesser le combat. Nous ne l'entendîmes pas ; on nous désarma. Nous étions si animés que nous nous jetâmes des pierres ; on nous ôta les pierres. Nous nous élançâmes l'un sur l'autre, et nous nous serions assommés de coups, si

l'on ne nous avait arrêtés et conduits en prison. Avant d'en sortir, il me fallut payer diverses amendes : pour injures, deux sous[1] six deniers ; pour avoir dégainé sans frapper, dix sous[2] ; pour n'avoir pas cessé le combat à la réquisition du prévôt, dix livres[3] ; pour chacun des trois coups de pierre où je manquai mon rival, six deniers[4] ; pour les deux coups de pierre où je ne le manquai pas, trois sous[5], pour une poussée, cinq sous[6] ; pour dix coups de poing, vingt sous[7] ; pour deux coups de pied, dix sous ; pour avoir arraché le chaperon à mon rival, cinq sous ; pour lui avoir tiré le nez, cinq sous ; pour l'avoir renversé et l'avoir ensuite foulé sous les genoux, dix sous[8]. Je dis que je n'avais pas donné plus de coups de poing, ni de coups de pied que j'en avais reçu, et qu'il devait y avoir compensation : Oh ! me répondit-on, et que deviendraient les droits du roi et ceux de la commune ? Dans ce pays, les amendes pour les coups de lance ou d'épée ne donnent pas grand chose, et la caisse publique ne s'emplit guère que de coups de poing, de coups de pied ou de taloches. Mon ami voulut bien faire les avances de ces diverses sommes, et je les lui dois encore.

« Peu de jours après, je fus instruit que Mathilde avait fourni l'argent des amendes qu'avait encourues mon rival ; dès ce moment, tout mon amour s'évanouit. Je vis la sœur de mon ami telle qu'elle

était, avec un grand nez, une grande bouche et deux grands yeux trompeurs.

» Votre fermier m'avait vendu cinq livres une mule, que je ne lui ai pas payée : pendant le séjour que je fis chez mon ami, je la laissai à l'auberge où elle me coûta autant qu'un cheval, seize deniers par jour, vingt deniers par nuit. Je dis à l'hôte que je m'acquitterais envers lui aussitôt que je le pourrais, et que s'il était pressé il vous fît passer mon compte; il voulut bien y consentir. Je partis.

» La mule de votre fermier était bonne; la vivacité de sa marche secondait en même temps le désir que j'avais de m'éloigner d'une ville où j'avais dépensé tant d'argent d'une manière si désagréable, et ma nouvelle résolution d'aller promptement porter aux pieds de la jeune demoiselle que vous me destiniez l'hommage de mes sentimens. Je me la représentais toute belle, toute parfaite. Il me tardait de la voir, de lui parler, et dans le feu de mon impatience, je piquais ma mule qui n'en avait pas besoin. J'allais bon train; mais Jacqueline la fille de l'hôte chez qui j'avais logé, montée sur un grand cheval qu'elle maniait bien, allait encore meilleur train; elle m'atteignit à une journée de distance. Elle fuyait la maison de son père; on voulait lui faire épouser un écuyer très riche, mais très laid. Elle venait me prier de la conduire chez un de ses oncles, où elle aviserait au meilleur parti. Je lui

remontrais qu'elle avait tort, qu'il fallait toujours faire la volonté de ses parens; je lui prouvais, par mon exemple, combien il était dangereux de différer de leur obéir; je l'entretenais dans ces bons sentimens, quand des personnes envoyées pour courir après elle nous environnèrent, et je me trouve arrêté comme ravisseur. J'eus beau nier, Jacqueline eut beau me défendre, les apparences étaient si fortes qu'on refusa de nous écouter. On m'emmena. Tout le monde qui nous voyait passer disait: Ah! ce pauvre jeune homme, il est ravisseur! il payera au moins l'amende de soixante-cinq sous[13].

» Je ne la payai pas; car aussitôt que nous arrivâmes à la ville je me justifiai; mais bien que je fusse innocent, il fallait que les sergens qui m'avaient conduit fussent défrayés. Je donnai pour la journée des sergens à cheval trois sous, et pour celle des sergens à pied dix-huit deniers[14]. Mon ami eut encore la générosité d'avancer l'argent nécessaire: je repris mon chemin.

» Ce n'est pas sans cause qu'on dit: têtu comme une mule. La mienne, dont je n'avais eu cependant pas à me plaindre depuis le commencement du voyage, me coûta bientôt après la fortune et, ce qui est bien plus malheureux, votre amitié.

» Nous étions en plaine campagne, lorsqu'il vint à passer un groupe de voyageurs à cheval: ma mule va s'y jeter; je me sers de toute sorte de moyens pour la retenir, les voyageurs de leur côté m'aident

autant qu'ils peuvent, rien n'y fait. Il fallut vouloir ce que ce maudit animal voulait. Forcé de faire route en compagnie, je liai conversation avec ces voyageurs, et bientôt nous fîmes une espèce de connaissance.

» Il y avait parmi eux une jeune personne à laquelle je n'avais fait d'abord aucune attention ; mais le vent et le mouvement du cheval, agitant le bas de sa cotte, me découvraient un joli petit pied et quelquefois une jambe admirable ; plus le vent agitait sa cotte, plus les bonnes résolutions que j'avais formées la veille étaient ébranlées. Je voulais ne pas regarder, je ne le pouvais. Mon père, veuillez un peu m'excuser : un de mes oncles m'a dit que c'était un goût de famille. Quelques momens après, la jeune personne se tourna pour répondre à un des voyageurs : ah ! quelle belle tête ! elle parla du plaisir de revoir son père et sa mère : ah ! quel bon cœur ! A son arrivée, elle courut les embrasser avec une tendresse qui acheva de me renverser l'esprit.

» Les voyageurs m'engagèrent à entrer chez eux. Si je vous disais que je ne me rendis qu'à leurs instances long-temps réitérées, vous ne m'en croiriez pas, et ce ne serait pas d'ailleurs la vérité.

» Le lendemain je ne me sentis jamais la force de continuer mon voyage. Je vendis ma mule à un meûnier, chez qui elle a dû bien souffrir ; elle le méritait bien, car elle était la cause de ma méchante

conduite. Je me mis d'abord dans une pension bourgeoise, où l'on faisait quatre repas et où l'on payait quatre livres par mois[15] ; mais au bout du terme, n'ayant pu m'acquitter, je fus contraint d'aller dans une pension d'écoliers, qui ne me coûtait que dix-huit deniers par jour[16], et peu de temps après d'en changer pour aller dans une autre qui ne me coûtait qu'un sou[17].

» Tous les jours et souvent plusieurs fois le jour, j'allais voir Rose, c'était ainsi que s'appelait cette jeune personne, qui, par sa fraîcheur et son éclat, était vraiment digne d'un nom si difficile à porter.

» Je ne tardai pas à faire quelques autres connaissances ; elles m'occasionnèrent deux petites aventures et vinrent accroître ma détresse.

» Vous savez que dans toutes les villes il est un grand nombre de sergens, mal habillés, mal payés, qui, ne vivant que de leur part d'amendes, sont obligés de faire continuellement le métier d'espion[18]. Ces misérables, suivant toujours les jeunes galans et les jolies femmes, me suivaient depuis quelque temps ; enfin ils me virent un jour dans la boutique d'un riche drapier, dont la femme avait ôté son hénin et son manteau pour courir après son chat. Ils prétendirent que je l'avais décoiffée et dévêtue ; ils dressèrent procès-verbal, et d'après le tarif de la commune, je fus condamné à payer six livres[19].

» Il me parut que les jurés m'avaient condamné

sans raison ni justice. J'en eus une explication si vive avec l'un d'eux qu'il prétendit que je l'avais frappé, et j'avoue que c'est possible. Je fus condamné à avoir le poing coupé ou à payer neuf livres[20]; faute de pouvoir me procurer de l'argent tout de suite, j'allais être réduit à une seule main, lorsqu'un bourgeois, qui n'était pas mon ami, mais qui était l'ennemi du juré, me prêta le montant de l'amende; je lui en fis un billet.

» Mon union avec l'aimable Rose m'aurait dédommagé de tout, mais un fils qui n'a pas reçu la bénédiction paternelle a choisi entre le bonheur et le malheur.

» Rose, ainsi que toute sa famille, nourrie chez un parent, n'était riche qu'en vertus. Il me fallut tout payer, et comme je n'avais pas un seul sou il me fallut tout emprunter.

» D'abord je croyais ne payer mon notaire qu'à raison d'un denier par trois lignes, composée chacune de soixante-dix lettres[21]; je lui avais demandé un contrat de mariage fort simple; il m'en fit un fort long en latin, dont le préambule rappelait tous les heureux mariages de l'antiquité sacrée et profane[22]. La rhétorique des notaires est fort chère comme toutes les choses rares : je ne pus acquitter celle du mien, par conséquent me marier; j'étais au désespoir : heureusement le parent chez qui demeurait Rose cautionna pour moi.

» Quel est l'amant qui n'attend pas avec impa-

tience le moment où il recevra à l'autel la main de sa jeune épouse. Telle était ma détresse, que je craignais ce moment presque autant que je le souhaitais.

» Mais quand je voyais Rose, je n'éprouvais plus que l'ardent désir de la posséder ; enfin nous fûmes unis. J'eus recours à tous les prêteurs sur gages, à tous les Lombards[23], à tous les Coarsins[24], à tous les Juifs. Je parvins avec beaucoup de peine à ramasser quelque argent, que je dépensai tout de suite.

» Rose voulut une robe de toile de Perse qui me coûta cinquante-sept sous[25]. Elle voulut avoir une robe-linge dont la façon coûta quatre deniers. Elle voulut que j'en eusse une dont la façon coûta huit deniers[26]. Elle voulut des chemises de lin dont la toile coûta dix sous et la façon vingt-deux deniers[27]. Elle voulut avoir des petites chausses qui coûtèrent quatre sous[28]. Elle voulut avoir une ceinture à clous d'argent qui coûta cinq livres[29]. Elle voulut que j'eusse une male-cotte ouatée qui coûta huit livres[30]. Elle voulut avoir des plumes, elle le voulut très vivement : je ne le voulus pas aussi vivement qu'elle ; mais on me dit qu'il fallait des plumes aux jeunes femmes et que, lorsque leur mari ne les achetait pas, elles les achetaient. Je fus effrayé ; Rose était si jolie. J'allai chercher promptement les plus belles plumes. Je fus obligé de les payer à raison de six livres la douzaine[31] à un mar-

chand à qui elles n'avaient pas coûté la moitié. J'étais pauvre, j'etais de méchante humeur; quand il fallut payer, je lui dis que c'était beaucoup trop cher, qu'il m'avait volé. Il recueillit des témoins, et le dimanche suivant je fus obligé de déclarer devant tout le peuple, en me tenant le bout du nez, que *de la bouche dont je lui avais dit qu'il était un voleur, j'étais mensonger*[32]. Quoique dans cette occasion je n'aie pas mis la main à la bourse, jamais rien ne m'a tant coûté.

» On me dit aussi qu'il fallait une toilette à une jeune femme; malgré l'état où je me trouvais, je fis construire à Rose une gloriette[33], dont la porte donnait sur notre chambre; je l'ornai de plusieurs tapis de Lorraine qui coûtèrent chacun dix sous[34]. Aucun des cosmétiques les plus recherchés n'y manqua. Bien que l'eau rose coûtât dix sous le flacon[35], j'en achetai; j'achetai aussi du musc qui se vendait fort cher[36], car depuis qu'on m'avait fait les observations dont j'ai parlé, j'aurais été très fâché que ma femme eût senti le musc que je n'aurais pas payé.

» Je fus encore obligé de lui acheter un beau chapelet de cristal qui me coûta quatre sous[37] et de belles heures du prix de douze sous[38]. Quant à moi je me contentai, faute d'argent, de prier Dieu par cœur. Je demandais qu'il disposât mon père à m'accorder le pardon des fautes et des torts, que je ne me dissimulais pas et que je sentais bien vivement.

» Le lendemain du festin de noces qui fut de la plus grande magnificence, nous établîmes notre ménage ; nous avions de riches parures, nous manquions de tous les meubles nécessaires, de tous jusqu'à la marmite : on nous en vendit une neuf deniers[39] ; nous n'avions pas même une crémaillère pour la suspendre, nous en achetâmes une au prix de cinq deniers[40].

» Je me souviendrai toujours que le premier discord que j'eus avec ma chère Rose vint de ce qu'elle avait fait l'emplette de six verres de cristal à cinq deniers[41] ; je lui dis que c'était trop beau pour le vin que nous pouvions y boire.

» Ne croyez pas, mon père, que les vivres fussent à bon marché dans la ville que nous habitions alors : on y paie la livre de pain un denier[42], la pinte de vin rouge ou blanc trois deniers[43], la pinte de bière deux deniers[44], le cent de harengs douze sous[45], la pinte de saindoux neuf deniers[46], la livre de fromage deux deniers[47], la livre de sel deux deniers[48], la livre de poivre quatre sous[49], la livre de gingembre cinq sous[50], la livre de cannelle quatorze sous[51], la livre de riz huit deniers[52], la livre de sucre trois sous[53], la livre d'amandes dix-huit deniers[54], la livre de figues sèches dix deniers[55], la livre de raisin sec de même[56].

» J'ai tous ces prix malheureusement trop présens ; car je dois presque tout.

» Un jour il passa devant la porte un chasse-

marée ; il y avait très long-temps que je n'avais mangé de poisson ; je fus tenté par ses belles carpes : j'en achetai une qui me coûta trois sous[56].

» Nous payâmes le charbon à raison de quinze sous la charretée[58], le moule de bûches six sous et le cent de cotterets seize sous[59].

» Je crus faire une excellente affaire en achetant le bois sur pied à raison de six livres l'arpent[60] ; mais à l'entrée de la ville, on prenait pour l'entretien des chemins un denier par charrette à deux roues et deux deniers par charrette à quatre roues[61].

» Le propriétaire de la forêt, dont je suis encore le débiteur, fut assez bon pour me prêter, outre le prix du bois, le montant des frais de transport et des droits d'entrée.

» Peut-être penserez-vous que ma femme, toute jeune, toute charmante, me gouvernait sans contradiction, et que je n'avais pas la force de lui rien refuser ; il n'en a jamais été ainsi : jugez-en par ce seul fait. Elle voulait une servante, elle s'obstina ; je m'obstinai plus qu'elle ; nous n'avons jamais eu qu'une femme de ménage aux gages de douze deniers par jour[62] ; nous les devons encore, et certes il nous en coûta beaucoup moins, quoique nous fussions obligés de payer le blanchissage du linge à raison d'une maille la pièce[63].

» Il s'était passé déjà quelques mois depuis notre mariage, lorsque j'eus quelques soupçons que vous alliez avoir des petits-fils.

» Nous payions au taux ordinaire le cent de pommes, c'est-à-dire à un sou[64], et le cent de poires à un sou deux deniers[65]. Un jour Rose prétendit que nous épargnerions à acheter un jardin; je lui fis des représentations, des calculs; tout fut inutile; c'était une envie. Nous achetâmes un jardin dans le voisinage, nous le fîmes planter : le millier de cerisiers nous coûta six sous, le cent de pruniers huit sous, le cent de poiriers vingt sous, le cent de pommiers communs douze sous, chaque pommier de paradis quatre sous, la gerbe de rosiers vingt sous, le cent d'ognons de lis six sous, le cent d'ognons de glaïeul neuf sous, chaque laurier deux sous[66]. Le jardinier, n'étant payé ni de son travail ni de ses avances, fit saisir le jardin et nous fûmes obligés d'acheter les pommes et les poires comme auparavant.

» A cette envie en succéda une autre encore plus extraordinaire : il vint dans notre ville des bateleurs italiens qui avaient dans leur bagage un singe et un perroquet; ma femme, comme si nous eussions été dans l'opulence, me pria de lui acheter ces deux animaux; ses instances allaient jusqu'aux larmes : je n'eus pas le cœur de refuser. Je recourus à la bourse des mes amis. Le singe me coûta quatre livres[67], et le perroquet vingt sous[68].

» Ce ne furent pas les seules envies de Rose. Il vous faut un cheval avec un caparaçon armorié, me dit-elle; je lui représentai combien nous étions

pauvres : elle se mit encore à pleurer. Je m'adressai à un courtier de chevaux ; je lui donnai, suivant l'usage, six deniers pour livre du prix [69] ; mais il gagna fort mal cet argent : il ne vit pas, ou il ne voulut pas voir que le cheval qu'il me faisait vendre était borgne.

» Le caparaçon de drap me coûta vingt sous [70]. Les armoiries, bien que je n'en eusse pas, ne me coûtèrent rien. Je m'en fis qui étaient relatives à ma position : ce furent trois platels vides sur un champ de gueules, ayant pour support deux tours ruinées.

» Heureusement la fin de ces envies arriva. Ma chère femme vous donna un beau petit-fils, qui le lendemain porta votre nom et celui de son grand-père maternel.

» Nous étions dans la misère ; il nous fallut donner une fête. Pour comble de malheur, la municipalité avait permis, cette année, de faire des gâteaux [71] ; il n'y eut pas moyen de s'en passer. Ajoutez que depuis quelque temps nos marchands vendent du rossolis [72], et qu'il n'y eut pas non plus moyen de s'en passer. Il fallut aussi des dragées : elles me coûtèrent à peu près comme partout six sous la livre [73].

» Quelques jours après nous fûmes obligés de vendre le singe et le perroquet, pour payer la nourrice.

» Ma femme avait plusieurs proches parens ; le plus pauvre vint à mourir : il ne nous laissa rien.

Nous fûmes obligés de fournir aux frais de ses funérailles, et nous devons encore à l'œuvre la rétribution donnée aux pauvres qui portèrent le cercueil à l'église[74]. Nous devons celle des béguines qui allèrent à l'offrande présenter un pain d'un denier et une chandelle de douze à la livre[75]. Nous devons pour les droits du grand clerc dix sous; pour ceux des petits clercs trois sous[76]; pour deux onces d'encens dix deniers[77]. Nous devons enfin la cire qui servit à la représentation ou effigie du défunt[78].

» Cette même année il régna dans le pays une épidémie, dont mourut aussi un autre parent de ma femme, qui lui laissa une petite ferme : comme nous voulions en prendre possession, la commune s'y opposa; elle prétendit que le tiers de ces biens lui appartenait, parce que le parent de ma femme avait épousé une fille qui n'était pas de la ville. La coutume était formelle[79]. On me dit que les officiers municipaux se désisteraient si je cessais d'être étranger à la commune; je me hâtai d'acheter une maison et de me faire recevoir bourgeois. Je prêtai mon serment en français et en latin[80].

» Quelque temps après il y eut guerre; et ma femme se trouvant de nouveau en couche, je voulus m'excuser de partir; on me dit que je pouvais bien rester, mais que je paierais trois livres[81]. J'aimai mieux aller me battre.

» Je fus à peine de retour que, sans avoir solli-

cité ni fait solliciter, on me nomma membre du corps de ville : cette place ne me valut guère que des pertes de temps ou d'argent. Je fus obligé d'abandonner mes affaires pour m'occuper de celles de la commune; si j'arrivais tard aux assemblées je payais l'amende de douze deniers[82]; si je n'étais pas du même avis que les autres, si je voulais ne pas avoir tort, je me faisais des ennemis. Le lendemain d'une discussion que j'avais soutenue d'une manière assez animée, deux de mes confrères passèrent sous les fenêtres de ma maison, et attendirent que la femme qui faisait mon ménage, jetât des ordures pour aller les recevoir sur leurs habits; ils portèrent plainte. En pareil cas, la loi punissait du bannissement ou de dix livres d'amende[83]. Je fus assigné devant la municipalité. Les deux plaignans étaient amis du maire. On me condamna. Je n'entendis pas prononcer mon jugement sans donner quelque signe de mécontentement. A quelques jours de là, étant à me promener, j'aperçus de loin le maire, suivi du corps de ville et d'une foule de peuple. Je demandai à un ouvrier où allait si vite tant de monde. Cet homme, qui était à travailler, me répondit sans lever la tête, qu'on allait démolir la maison d'un bourgeois nouvellement reçu, qui avait offensé par ses paroles le maire de la ville. Je cours à ma maison; j'arrivai comme l'on frappait les premiers coups de marteau ; je demandai à la racheter[84]. Elle venait d'être réparée. On voulut

me la faire payer comme neuve. Je plaidai et je plaide encore ; mais c'est avec la bourse de mon plus proche voisin, qui craint que la démolition de ma maison n'entraîne la ruine de la sienne.

» Cependant les marchands qui m'avaient fait crédit, lassés d'attendre, m'envoyèrent par les mains des sergens leur compte, où toutes leurs fournitures étaient portées au prix coûtant, et où leur gain ne s'élevait pas au-dessus de deux sous pour livre, conformément à l'ordonnance[85]. Dieu sait ce qui en était. Je ne pus les payer. Ils me poursuivirent en justice, me firent condamner. Je fus obligé de me cacher dans la retraite où je suis dans ce moment.

» Vous ne sauriez croire quelles ont été les craintes et les agitations de ma chère Rose. Mes créanciers lui dirent qu'ils parviendraient à me découvrir, et qu'il y avait une loi qui leur permettait de me faire couper en plusieurs morceaux, et de se les diviser[86]. Elle vint, la nuit, toute tremblante. Je la rassurai, et lui dis que c'était une vieille loi tombée en désuétude depuis mille ans et plus. Elle voulut que je vous écrivisse une lettre pour vous informer de mon état; je n'hésitai pas.

» Mon père, j'ose encore aujourd'hui vous en écrire une seconde, que vous portera votre petit-fils ; ce jeune garçon est dans les écoles un modèle de vertu et de bonne conduite. J'ai des torts bien graves; je les avoue; je m'en repens. Mon père, me

refuserez-vous mon pardon qui vous est demandé par la bouche de l'innocence ? »

Je ne sais, frère André, ce que vous en penserez; mais, quant à moi, ce repentir me paraît bien sincère. Un bon père doit savoir pardonner; et si celui-là venait me consulter, sans plus attendre il rouvrirait les bras à son fils.

Écrit à Tours, le vingtième jour du mois de novembre.

LES ÉCOLIERS D'AMBOISE.

Épître XLIV.

Je m'étais endormi aujourd'hui sous une tonnelle de vignes que nous avons plantée au midi du jardin depuis que vous n'avez été ici, lorsque tout à coup j'ai entendu crier à tue-tête : Frère Jéhan ! frère Jéhan ! J'ai répondu en m'éveillant : Me voilà ! C'était le maître des novices qui m'appelait ; un moment après il a paru : il était suivi d'un homme mis élégamment, habit, chausses, souliers en couleur rouge d'un côté, en couleur verte de l'autre ¹. Je vous amène, m'a-t-il dit, maître Robert, échevin d'Amboise, qui a trois jeunes garçons dont l'éducation va commencer. Il vient vous prier de l'aider de vos conseils; je me joins à lui, a-t-il

ajouté ; maître Robert est un des bons amis de l'ordre. Maître Robert, lui ai-je dit alors, quel âge ont vos fils? — Neuf ans, dix ans, onze ans. — Ils ont déjà, sans doute, commencé d'apprendre leur Doctrinal[2] ? — Oui, mon frère. — C'est bien ; recommandez à leur précepteur de les exercer de préférence la nuit, sans lampe, à la récitation des déclinaisons et des conjugaisons[3] ; lorsqu'ils seront un peu avancés, qu'il ne leur parle qu'en latin, que ses jeunes écoliers ne lui répondent qu'en cette langue ; qu'il leur enseigne en même temps le latin et la musique par la lecture et le chant du Psautier ; qu'ils chantent à toutes leurs récréations les plus beaux psaumes, les plus belles hymnes de l'Eglise. Devenus un peu plus forts, que vos fils apprennent à faire la construction dans les petits auteurs latins, ensuite dans le Graduel, ensuite dans le Bréviaire, ensuite dans la Légende, ensuite dans les historiens, enfin dans les poètes[4]. L'enseignement du grec[5] et du latin peut avoir lieu ensemble ou séparément : chacune de ces méthodes a ses avantages.

Comme il pourrait se faire que dans la suite il leur prît envie d'aller visiter la Terre-Sainte, il faudra, par précaution, leur enseigner aussi un peu d'arabe[6], quoique rigoureusement la latin pût leur suffire; car vous ne sauriez croire combien cette langue est utile dans les voyages: on la parle assez vulgairement dans la haute Allemagne, dans

la Pologne, dans la Hongrie [7], et quant aux régions de l'Orient, il n'est pas de savant clerc grec qui ne l'entende [8].

Vos enfans sont un peu familiarisés avec les langues anciennes, c'est le moment de les envoyer aux grandes écoles [9] de la ville. Apparemment vous voudrez que le jeune clerc qui les élève n'en continue pas moins leur éducation : dans ce cas, voici pour lui quelques avis qui ne lui seront pas inutiles.

Je suppose que vos fils ont terminé leurs cours d'humanités, ils commencent leur rhétorique : point de Lulle ; son art oratoire [10] est au moins frivole ; point de poésie satirique ni érotique, surtout point de poésie italienne : j'aimerais mieux trouver sous la main de vos enfans un serpent ou une vipère que Dante ou Pétrarque [11].

Quand ils seront entrés en logique, que le jeune clerc les tienne aux catégories, aux analytiques, aux topiques, aux sophistiques [12]; qu'il les y tienne long-temps, qu'il y exerce, qu'il y aiguise leur raison.

A la philosophie succéderont la physique et l'histoire naturelle. Le jeune clerc doit être muni d'un bon Pline qu'il commentera d'après les Arabes [13].

L'esprit de nos jeunes gens est maintenant assez formé pour recevoir les connaissances de Dieu et de l'âme. En leur parlant de l'ontologie et de la psychologie, que leur précepteur prenne garde à

lui et à eux : dans ces matières la vérité et l'erreur sont voisines ; elles se touchent.

Vos fils ont passé ensuite aux éthiques, aux sciences morales, enfin ils sont hors des classes [14].

Voulez-vous maintenant que vos enfans donnent dans les mathématiques? je ne vous en détournerai pas si vous y tenez, mais il faut que l'enseignement en soit fait avec précaution et avec prudence, c'est-à-dire dans un appartement intérieur, sans se permettre de tracer sur les planchers, sur les murs, de figures de géométrie, de caractères ou grimoire d'algèbre [15]. Il ne faut scandaliser personne; et surtout on doit se garder de donner une réputation de sorcellerie à la maison d'un magistrat.

Les mathématiques les mèneront nécessairement à l'astronomie [16] : mêmes et peut-être plus grandes précautions.

Je ne serais pas fâché qu'ils joignissent à ces études celle du droit public; sur cette matière, ils ne sauraient trouver un meilleur ouvrage que le livre du gouvernement des princes, par Gilles de Rome. Et maintenant qu'on vienne dire que les frères de Saint-François n'estiment que les auteurs de leur ordre. Gilles de Rome était Augustin [17], ou je ne suis pas Cordelier.

Si vous m'en croyez, vous écarterez le Songe du verger [18], ainsi que les traités de Pierre de Cugnières, qui sont bien aussi des songes et certainement des songes plus dangereux [19].

En général, ne leur permettez pas d'étudier dans des traductions ou dans des abrégés; car, de nos jours, comme si le pape allait jeter un interdit sur les langues anciennes, on traduit tout [20]; ou, comme si la trompette du jugement allait interrompre le cours universel des choses, on abrège tout [21]. Aussi n'avons-nous que des demi-savans, et encore est-ce beaucoup dire.

Le moment de prendre un état est enfin venu; guidez vos fils, mais ne les contraignez d'aucune manière. Bien qu'ils appartiennent à une famille de gens de loi, ne les forcez pas à aller à l'université, à étudier le droit: qu'ils soient entièrement libres.

Le maître des novices et l'échevin d'Amboise se sont levés. Pendant qne je les reconduisais, l'échevin m'a dit que ses enfans étaient quelquefois paresseux et même un peu rétifs: En ce cas, lui ai-je répondu, il faut les amener aux écoles de Tours. Maïs, frère, m'a dit alors l'échevin, les régens d'Amboise ont une fort bonne réputation. Sans doute, lui ai-je répondu, et ils la méritent. Je les connais pour m'être souvent trouvé aux prises avec eux dans les disputes publiques; et s'ils n'ont pas la vigueur des Hibernois ou la vivacité des Gascons, ils ont la subtilité naturelle aux Tourangeaux, mais j'ai ouï dire qu'ils manquent de sévérité. Il faut à vos enfans des maîtres sévères: *Flagrum et iterum flagrum!* c'est la méthode, c'est l'unique

méthode qui leur convient, elle réussit toujours. Oui, m'a répliqué l'échevin, quand on ne contrarie pas le goût dominant des enfans; car alors, *naturam expellas furcâ, tamen usquè recurret.* Maître Robert, lui ai-je dit, pour faire nos fourches nous avons aujourd'hui du bois et plus dur et meilleur que du temps d'Horace.

Écrit à Tours, le sixième jour du mois de juin.

LES ÉCOLIERS DE PARIS.

Epître XLV.

Frère André, nous avons un propriétaire des environs qui veut faire avec les raisins de ses vignes du vin de Bourgogne; il croit que le plant suffit: il en a demandé. Je lui ai conseillé de demander aussi les côteaux et le climat. Votre voisin, le roi d'Aragon veut, avec son université de Sarragosse, faire une étude générale[1], une université de Paris. Il en demande les statuts: je lui conseille de demander aussi les régens et les écoliers. Mais que vous importe, me direz-vous; faites-moi connaître l'université de Paris; je la ferai connaître au roi d'Aragon; je ne veux que cela; il ne veut pas autre chose; car il veut seulement une université sur

le modèle de celle de Paris[2] : frère André, je vais le satisfaire ou vous satisfaire.

Il faut d'abord que son université soit en partie ecclésiastique, en ce que ses membres porteront nécessairement l'habit de clerc, et en partie laïque, en ce que ses membres ne seront pas nécessairement tenus à avoir la tonsure[3].

Il faut ensuite qu'il la divise en quatre facultés : celle de théologie, celle de décret ou de droit canon, celle de médecine, celle des arts[4]. Vous voudrez savoir pourquoi j'omets la faculté de droit civil, aujourd'hui une des principales branches de l'enseignement public; je vous répondrai que si le roi d'Aragon établissait à Sarragosse cette faculté, son université ne serait pas comme celle de Paris [5].

Il faut que la faculté des arts, seulement chargée d'enseigner la grammaire, la rhétorique et la philosophie, qui dans la hiérarchie des sciences est la dernière, soit la première; il faut que les autres facultés obéissent à son chef, qu'on appelle recteur; il faut qu'elles ne puissent l'élire; il faut qu'elle seule l'élise. Ce n'est pas très raisonnable, mais c'est comme à Paris[6].

Il faut que cette faculté des arts soit divisée en nations, que les nations soient divisées en provinces, que les provinces soient divisées en royaumes. Ces divisions ne sont pas non plus très bonnes, n'est-ce pas? aussi je ne vous les donne que pour les divisions de l'université de Paris[7].

Voilà bien l'université du roi d'Aragon constituée comme celle qu'il veut prendre pour modèle, mais elle ne lui est pas encore en tout semblable.

Il faut de plus que l'autorité qui pourra faire arrêter les écoliers ne puisse les juger, et que l'autorité qui pourra les juger ne puisse les faire arrêter [8].

De plus, que tous les écoliers et tous les membres de l'université, n'importe qu'ils aient des différends ou entre eux ou avec des habitans de la ville, soient jugés d'après leurs priviléges [9].

De plus, que la collection de ces priviléges forme une législation particulière qui les exempte de la législation générale [10].

Pour que le roi d'Aragon ait à Sarragosse une véritable université de Paris, il est encore indispensable que la sienne s'empare d'un vaste terrain qui portera le nom de Pré-aux-Clercs, où les écoliers se prétendront exlusivement maîtres, où ils insulteront, où ils maltraiteront ceux qui voudront contester leurs droits [11].

Les écoliers devront en outre se conduire dans les rues de la ville à peu près comme dans le Pré-aux-Clercs [12].

Le roi d'Aragon devra aussi trouver convenable que son université censure les actes du gouvernement, les actions des grands de l'état [13], les opinions du pape [14], la doctrine du clergé séculier et régulier [15].

Il y aura encore plus de ressemblance si l'uni-

versité de Sarragosse porte la titre de fille aînée des rois[16]; si, cette fille aînée est tracassière, capricieuse, et si, lorsqu'on voudra lui parler raison, elle ne manque pas de faire suspendre les prédications, de faire fermer les églises[17], afin que le peuple mutiné reflue vers les hôtels des magistrats ou le palais du roi.

Une chose qui ne sera pas moins essentielle, c'est qu'on prenne très souvent le chef de l'université parmi les étrangers qui appartiennent quelquefois même à des nations ennemies[18].

Enfin et comme dernière condition, cette université sera tout à la fois si puissante que, dans certain temps, le pape, le roi, lui fassent humblement la cour[19]; si faible que, dans d'autres temps, un simple délégué du pape puisse la réformer jusque dans ses institutions fondamentales[20]; si pauvre qu'elle n'ait pas en propre la plus petite église pour ses offices, le plus petit édifice pour ses réunions, en sorte qu'elle soit obligée de tenir ses assemblées autour des bénitiers des grandes églises[21] et de déposer dans des couvens du voisinage ses coffres, ses arches[22] et ses archives[23].

Mieux vaudrait, ce me semble, à votre bon roi d'Aragon une université sur le modèle de celle de Cahors; elle est fille de notre siècle[24]. Aucune bonne institution de nos âges n'y manque; aucune ancienne institution des âges précédens n'y a été

admise sans avoir été revue et corrigée par l'expérience.

L'année classique y commence, comme partout, au milieu de septembre, et finit au commencement d'août [25].

Il suffit de six ans pour être maître-ès-arts, ensuite de deux pour être bachelier, ensuite de deux pour être licencié, enfin de cinq pour être promu au plus haut grade; en tout il suffit de onze ans, de douze [26] au plus.

L'argumentation pour chaque récipiendaire n'y dure pas plus d'un jour [27]. Il n'y a pas, à la réception des gradués, ces dispendieux et longs festins de l'université de Paris, que les ordonnances royales ou l'autorité pontificale ne peuvent rendre ni plus réglés ni plus courts [28]; il n'y a pas non plus ces chants, ces chœurs de musiciens, ces danses de votre université de Toulouse, que les statuts de réformation ont été obligés de tolérer [29]. A Cahors tout se fait à propos; tout se fait avec mesure, tout se fait bien, et cependant l'université de Cahors demeure dans l'obscurité, tandis que l'université de Paris, où l'on ne lit comme ailleurs en théologie que le Maître des sentences, en décret que les Décrétales, en médecine qu'Avicène, en philosophie qu'Aristote [30], attire par son éclat la plus illustre jeunesse de l'Europe [31]. N'attribuez donc qu'aux régens et à la supériorité de leur savoir ou de leurs méthodes la supériorité de l'université de Paris,

qui me paraît d'ailleurs une des plus défectueuses dans sa vieille constitution [32].

Autrefois je ne pensais pas ainsi, il s'en fallait bien. Et si vous ne vous en souvenez, je vous rappellerai que dans un grand discours latin, j'ai fait l'éloge de cette université, sans réserve, sans restriction; je n'avais pas trente ans, aujourd'hui je suis bien loin de cet âge; ma tête était alors couverte de cheveux blonds, maintenant le peu qui m'en reste sont entièrement blancs. Ce n'est pas que ma tête ait insensiblement varié; c'est qu'elle a insensiblement mûri.

Écrit à Tours, le vingtième jour du mois de juin.

LA SALLE DÉPAVÉE.

Épître XLVI.

Il vous souvient, sans doute, de cette grande salle de récréation où vous et moi avons vidé plus d'un pot de vin du Cher. Depuis quelque temps nous en avons fait la classe de philosophie. Hier le frère dépensier vint me dire qu'elle avait besoin d'être carrelée: Carrelée! lui répondis-je, elle l'a été il n'y a pas un an. — Eh bien! elle en a besoin tout de nouveau, et je n'en suis pas surpris tant on y dispute et on y frappe du pied. Allez voir. J'y

allai. Je m'approchai tout doucement, et j'étais encore à une assez grande distance de la classe qu'un épouvantable fracas d'argumens commence à se faire entendre. J'approche encore; le tumulte redouble; la grêle de sillogismes, de dilemmes, d'antécédens, de conséquens, de faux supposés, de cercles vicieux ne cessait de tomber. J'avais entendu en ma vie bien des philosophes, mais je n'avais jamais rien entendu de pareil à cette mêlée, qui avait lieu à quelques pas de moi. C'étaient des furieux qui hurlaient, qui battaient les bancs, qui frappaient continuellement le pavé, avec un bruit qu'augmentaient les sandales. Il me semble que de notre temps on n'était pas aussi fougueux, aussi emporté; et je fais souvent cette réflexion qu'à mesure que le genre humain vieillit les passions deviennent plus vives. J'en avais, dans ce moment, la preuve; vous auriez dit que tous les vents étaient déchaînés à travers une forêt. Les nominaux[1] et les réaux[2] étaient aux prises : les premiers triomphaient, les réaux faiblissaient; et les bannières d'Aristote, portées par une milice inexpérimentée, reculaient. Au plus fort du combat, j'ai paru, il s'est fait un profond silence. Je me suis avancé, et, croisant mes mains sur ma poitrine, j'ai laissé tomber ma tête vers la terre. Après quelques instans de recueillement, j'ai dit: Que vois-je, mes frères ! êtes-vous les jeunes disciples du bon saint François, qui avait la douceur d'un agneau et la simplicité d'une colombe[3]? Vous faites un cours de

philosophie, je le sais; mais doit-elle vous faire perdre la douceur des chrétiens, l'humilité de votre ordre, vous mettre hors de vous, vous faire ressembler à des forcenés, à des possédés? Faut-il écumer de rage, lancer la salive d'un côté de la classe à l'autre, pour dire: je nie l'antécédent; je nie le conséquent. Et pour accorder une *majieure*, distinguer une *meneure*, faut-il enfler la poitrine, hausser la tête, et prendre l'attitude d'un capitaine de gens d'armes? Faut-il dire sur le ton de l'injure : *Bargara! celarent! Darii! ferio! Cesare! camestres! festino! Baroco! Darapti! felapton! Disantis! Datisi! Brocardo! ferison*[4]! Ah! personne, plus que moi, n'est persuadé des obligations qu'a l'esprit humain à la nouvelle langue philosophique, et des progrès quelle lui a fait faire. Mais je dois blâmer l'accent colérique avec lequel vous la parlez. Sans doute la logique retire de grands avantages des nouvelles figures généalogiques des idées[5], des nouvelles figures de parallèles, d'angles, de triangles, de losanges, de carrés, de segmens, d'arcs, de cercles, qui, se chargeant des termes du raisonnement[6], montrent à l'œil les routes que suit l'esprit dans ses plus ardus développemens; mais je dois blâmer l'air de suffisance avec lequel les jeunes philosophes s'approchent du tableau, tenant à la main un crayon dont ils menacent leur adversaire.

Venant ensuite à cette partie de la philosophie qui faisait dépaver notre salle, j'ai ajouté: Je n'aurais

jamais cru que la doctrine des universaux ou des ressemblances [7] pût produire ici des partis si opposés. Voilà que je trouve cette classe divisée en bancs de réaux et en bancs de nominaux. Me tournant plus directement vers les réaux, je leur ai adressé ces paroles : Je veux bien que vous sachiez que c'est par une pure tolérance, dont peut-être vos supérieurs auront un jour à rendre compte, que nous permettons l'enseignement de la philosophie d'Aristote [8]. Car si elle nous a fait de grands biens, elle nous a causé de grands maux. N'oubliez pas que, suivant un père de l'Eglise, les erreurs des hérétiques ont toujours eu leur repaire dans les broussailles de sa métaphysique [9]. C'est aussi de ces broussailles que sont sortis les nominaux, ai-je ajouté, en me tournant vers ceux-ci. J'en vois sur ces bancs un grand nombre, un trop grand nombre. Et, discutant aussitôt avec rapidité notre *a parte rei*, j'ai fait voir combien il était mieux fondé en raison que leur *a parte ante*, et leur *a parte post*. Quoi! mes frères, il ne serait pas vrai de dire avec les réaux que dans la blancheur il n'y aurait pas de blanc, ou que le blanc ne serait pas réel? que dans la solidité il n'y aurait pas de solidité, ou que la solidité ne serait pas réelle? On oserait nier aux réaux qu'il n'y a pas de réalité dans ce qu'il y a de plus nombreux, de plus général, dans les universaux : quoi! les mots collectifs d'homme, de clerc, de religieux, de cordelier, ne seraient pour l'esprit

que des caractères, que des signes, que des sons, enfin que de simples noms [10]? Il n'y a que les nominaux qui puissent soutenir ces assertions. Pour tous les autres hommes, s'ils veulent prendre la peine de raisonner, ce ne sont que des erreurs. Mais prenez-y garde, ai-je continué en m'adressant toujours aux nominaux, vous suivez les sentiers des Ockam [11] et des Buridan [12]. Détournez-vous de leurs traces. Dieu sait où elles mènent; je ne peux, je ne veux croire qu'il y ait ici de vrais nominaux; mais si je me trompais, qu'ils fassent en eux-mêmes une sincère abjuration. Par la déférence qu'impose l'université [13], par la soumission que vous devez à saint François, notre supérieur céleste, que je représente à votre égard, j'ordonne qu'à l'avenir il n'y ait plus ici de fait, d'opinion, de cœur et de bouche, que des réaux. Ils se sont tous inclinés. Je suis sorti.

Écrit à Tours, le deuxième jour du mois de juillet.

LES GENS DU MONDE.

Épître XLVII.

Vos pensées me reviennent avec tant de plaisir à l'esprit qu'il me semble souvent qu'elles y sont nées. Oui, cher frère André, dans le cloître la tranquillité, la paix, le calme, le doux et continuel

sentiment de l'amour de Dieu, le bonheur; dans le monde les travaux, les peines, les souffrances, les anxiétés, les chagrins, le malheur. Vous le dites avec raison, il n'y a pas à comparer, à douter, à hésiter.

Je ne sais quel jour de cet avent, nous étions un assez grand nombre de frères dans la galerie vitrée : il faisait une pluie mêlée de neige qui avait extraordinairement refroidi l'atmosphère; la violence du vent ébranlait les ardoises des combles; on ne parlait depuis quelque temps que de pillages, d'incendies, de meurtres; que de loups, que de bêtes féroces qui désolaient la campagne; Eh bien! mes frères, se prit à dire l'un de nous, est-on heureux d'habiter dans cette paisible enceinte! Mes frères, dit un autre, examinez-vous bien; revenez sur votre vie, et vous verrez qu'à tout prendre la partie que vous avez passée dans le monde est la moins heureuse. Dites qu'elle est entièrement malheureuse, s'écria un de nos anciens. Cela est vrai! cela est vrai! répétèrent à la ronde un grand nombre de voix: Ah! dit alors avec un profond soupir le pieux frère Martial, c'est à moi à le prouver. Le moment est venu où, quoiqu'il m'en coûte, il faut que je vous raconte l'histoire de ma vie. Il se fit aussitôt un grand silence, et tout le monde se tourna vers le frère Martial.

Quel nom donnerez-vous, dit ce bon frère, à un Cordelier qui déserta furtivement l'ordre pour se rejeter dans le siècle; qui à l'habit de saint Fran-

çois, préféra la dépouille et la succession de ses parens? vous l'appellerez traître, parjure, apostat; à mon avis ces noms sont trop doux. Je puis être sévère, je dois l'être, car ce Cordelier c'est moi.

Nous étions en 1347, je m'en souviendrai toujours, l'année courait par *G* [1], j'étais au onzième mois de mon noviciat lorsqu'on m'apprit la mort de mon frère aîné, par laquelle je devenais l'unique héritier de la famille. Le démon de l'ambition entre à l'instant dans mon ame et veut que je renonce à mon état. Long-temps je luttai, enfin il demeura le plus fort. La seconde fête des Rogations [2] que nous faisions, suivant la coutume, la procession hors des murailles de la ville, je quitte mon rang en disant que j'allais revenir; mais je gagne au plus vite les champs. En peu de temps j'arrive chez moi; je jette la robe grise; je mets la plume au bonnet [3], l'épée au côté, et je suis homme du monde.

Vous ne sauriez croire, mes frères, combien la pente qui nous attire vers les plaisirs du siècle est rapide. De jeunes camarades m'environnent; d'abord leurs propos, leurs actions m'indignent. Mes camarades se moquent de moi, je finis par les surpasser.

Cependant le seigneur du lieu, qui était un peu mon parent, me fait appeler et me dit: Quoique vous soyiez homme libre et que vous ne me baisiez pas les pouces, mais bien le revers de la main [4] et

quelquefois même le visage, depuis que j'ai ouï dire à mon notaire qu'une de mes grand'tantes entra dans votre famille, je pourrais cependant user d'autorité, et, sans autre forme, vous contraindre à épouser une jeune héritière qui m'est recommandée ; mais elle est si jolie que je n'aurai guère besoin de recourir aux titres de ma terre[5] : les siens, ajouta-t-il en souriant, encore qu'ils soient moins anciens, ne sont pas moins bons et, j'en suis sûr, vous vous garderez bien de les contester.

Effectivement la jeune personne me convint, et le mariage se fit peu de temps après.

Me voilà en ménage et bientôt en famille. Dès ce moment les soucis de tout genre m'obsèdent et me tourmentent jour et nuit.

Mes frères, pour être parfaitement heureux dans le cloître il vous manque, croyez-m'en, d'avoir été dans le monde.

Lorsque j'étais petit garçon et que mon père vivait, il me semblait qu'à sa place j'aurais fait de grands profits ; il me semblait que tous les ans j'aurais rempli d'argent jusqu'à la serrure de notre grande huche ferrée. A peine j'eus pris l'administration de mon bien que de tous côtés je ne cessai de faire des pertes.

Je gardais le blé dans mon grenier, et le prix baissait de plus en plus tous les jours. Je le vendais, le prix haussait, doublait.

Le méteil de ma ferme était, je vous assure,

aussi bon que celui de mes voisins ; et toutefois je ne sais comment cela se faisait, lorsque je l'exposais en vente au marché, les gens de la police prétendaient que dans ce mélange de seigle et de froment il n'y avait pas assez de cette dernière espèce de grains, et il était confisqué[6].

Si je vendais le vin avant la Saint-Martin, je ne pouvais en demander que la moitié du prix du vin vieux[7]. Si je le vendais après la Saint-Martin, je ne pouvais le vendre qu'aux taverniers de la ville, et alors je tombais entre les mains du prince des viniers qui me faisait tort pour les mesures, qui retardait mon paiement[8], qui me vexait de toutes les manières; je n'ai jamais vu de plus méchant prince.

Un jour je découvris une mine de fer dans un de mes champs; écoutez-moi, je vous prie, je croyais avoir fait ma fortune. J'appelle des ouvriers expérimentés ; l'exploitation réussit. Un bourgeois de la ville m'achète une grande quantité de mon fer, que je me charge de faire porter chez lui ; à peine les voitures ont-elles passé le pont-levis que les échevins, d'après leurs priviléges[9], s'en emparent pour faire ferrer les portes, et bon gré mal gré je me trouve au nombre des créanciers de la ville. J'eus ensuite affaire avec un noble qui avait besoin d'excellent fer pour renouveler ses grilles et ses girouettes ; il m'achète le mien et m'en donne tout ce que je lui en demande ; mais quand je veux le

contraindre à me compter la somme convenue, il obtient des lettres de non payer[10].

Mes autres affaires ne me furent guère plus avantageuses.

Le vent même m'en voulait; tous les arbres de ma forêt qui durant les ouragans tombaient sur ceux de la forêt royale appartenaient anssitôt au roi[11].

J'étais d'ailleurs entouré de voleureaux, de pauvres, de malheureux; et quand je les avais surpris à me prendre du fourrage, du blé ou des fruits, au lieu de me payer l'amende, ils en étaient quittes en se laissant arracher une dent[12].

Allons à la ville, me dit ma femme; nous y allâmes, ce fut pire.

A peine arrivé, j'appris à mes dépens à connaître les statuts de la bourgeoisie. J'avais acheté pour ma provision une assez grande quantité de grains à un très haut prix, je fus obligé d'en revendre à la halle la majeure partie au prix courant[13].

Le meûnier de notre village prenait à la vérité pour la mouture légale[14] autant que celui de la ville, mais du moins j'étais ensuite libre de disposer de ma farine ainsi que je l'entendais; je n'étais pas obligé, comme à la ville, de donner au fournier public la vingt-cinquième partie de mon blé ou de mon pain[15].

A la campagne, lorsque nous étions malades le barbier ne se faisait payer que comme barbier: le

barbier de la ville plus glorieux que le barbier du village se faisait payer les saignées et les purgations comme un chirurgien[16].

Ajouterai-je encore que si un bourgeois changeait de domicile et quittait notre commune, j'étais tenu, lorsque mon tour venait, de me mettre en frais pour aller l'accompagner pendant tout un jour[17].

Mais je n'étais pas au bout de mes dépenses.

Ma femme, auparavant économe, simple et modeste, imita ses compagnes de la ville. Elle se charge de toute sorte d'atours et d'ornements ; elle se met à porter des habits fourrés[18] ; des habits à bandes de drap[19], enfin il lui faut des perles[20], des dorures, des rubans[21] ; il lui faut même des soieries ; et quand sur cette dernière dépense je me permettais quelques représentations, avant d'en entendre la fin elle se hâtait de me répondre : Ma mère a payé la soie jusqu'à soixante-et-seize sous la livre[22], et mon père ne s'avisait pas d'y trouver à redire.

Par une autre funeste conséquence de l'exemple, la dépense de notre table ne fut pas moindre que celle des plus riches bourgeois ; on y servait toute sorte de vins rouges, blancs, muscats[23] ; on y servait de l'hypocras même, de l'eau-de-vie[24] même.

Il en fut encore ainsi pour l'argenterie, et un jour que j'avais invité mes amis, la municipalité vint me l'enlever, sous prétexte qu'elle ne l'avait pas poin-

çonnée [25]. Nous fûmes obligés d'achever le dîner sans écuelles et sans cuillers.

Je me trouvai alors dans la nécessité d'emprunter et dans l'impossibilité de rendre. De tout côté je recevais des cédules, des assignations, des semonces [26], toutes à un denier chacune [27]; on ne cessait de me poursuivre, de me condamner : une saisie succédait à l'autre. Tous mes meubles me furent enlevés, et un soir que je revenais de voyage, les sergens m'entourèrent et m'auraient amené en prison, si les bourgeois ne s'étaient rassemblés et n'eussent crié que dans la ville on ne pouvait m'arrêter parce que je n'étais pas descendu de cheval [28].

Que faire? que devenir? Ma femme alors me proposa d'aller au pays de la fortune, d'essayer de la cour où elle avait un parent porte-chape [29]; voyant mon invincible répugnance à cet égard, elle voulut du moins que je me présentasse aux enchères de la ferme des offices judiciaires [30]. Dès qu'on vit ma mine douce et bonne ce fut une risée générale parmi les enchérisseurs. Je me retirai.

Cependant notre état de détresse nous avait fait perdre peu à peu la considération parmi le peuple. Le boucher refusa à ma femme de lui donner de la viande sans la payer, en lui disant d'un ton grossier : A la boucherie il n'y a que le comte d'Anjou à qui on fasse crédit [31].

Jusque-là on avait bien voulu avoir quelques égards

pour moi, à cause que j'étais nouveau venu, mais bientôt on me traita comme les autres. Un homme fut condamné à être pendu : d'après un article de la coutume, on me fit tirer au sort avec tous les bourgeois pour savoir à qui le pendrait ou plutôt à qui ne le pendrait pas[32], et si je fus assez heureux pour ne pas être en ce jour le bourreau de la ville, ma femme et mes enfans furent forcés d'assister comme toutes les autres familles à l'exécution[33].

Nous regrettions de plus en plus la campagne ; ma femme était enfin résolue d'y retourner, mais il était écrit quelle ne sortirait plus de la ville.

Il y a des pays où le droit civil, malgré son nom, n'est ni civil ni poli envers les femmes, où elles ne peuvent témoigner[34]; il n'en est pas de même dans notre ville où leur témoignage est reçu tant en matière civile qu'en matière criminelle. Ma femme fut appelée à déposer dans un procès important : le juge, qui la trouvait fort à son gré, voulut l'interroger en audience particulière. Je m'y opposai : Il n'y a, lui dis-je, que la question qui doive être secrète; encore même puis-je vous forcer à vous faire assister par les chefs de la bourgeoisie[35].

Mon plus grand et dernier malheur se préparait; l'huissier de la cour laïque trouvait aussi fort à son gré le lit de ma femme. Pour se le faire gratuitement adjuger, il osa l'accuser d'adultère[36] avec un jeune archer; cette accusation n'avait pas ombre de vraisemblance, mais aussitôt que ma femme

en fut instruite l'épouvante la saisit : elle connaissait la perversité de son accusateur et celle de son juge ; elle se croit déjà condamnée. Mortellement frappée par le sentiment de la pudeur elle ne cessait de crier : Je courrai donc nue devant toute la ville[37]! Les lois le veulent! les lois le veulent ! Je vais me cacher dans la terre. Elle mourut en tendant ses bras vers le ciel.

Ma femme, ma chère femme, à l'âge de vingt-quatre ans fut portée à l'église, au milieu des regrets du peuple et des malédictions contre les gens de justice. Ah! mes frères, que je versai de larmes! Malgré ma détresse ses obsèques furent honorables, et j'ai aujourd'hui la satisfaction de me souvenir que je mis autour de cercueil[38] une bonne partie du peu d'argent qui me restait, sans compter les trente deniers que j'avais donnés pour un trentel de messes[39].

Resté veuf, je me retirai à la campagne où au bout de quelques années je mariai mes deux filles avec deux de leurs parens, qui toutefois ne l'étaient pas au degré prohibé, c'est-à-dire au sixième[40]. Je me trouvai alors dans une espèce de solitude ; dès ce moment les inspirations de saint François me touchèrent plus vivement le cœur ; je n'osais cependant encore concevoir l'idée de rentrer dans l'ordre, lorsqu'une nuit, par un beau clair de lune, il me sembla entendre sonner la petite cloche du couvent, bien que j'en fusse éloigné de plus de soixante lieues ; aussitôt je me lève et je pars. Pen-

dant les six jours que dura mon voyage continuellement il me semblait l'entendre, et quand j'arrivai elle sonnait à grand'force.

En partant j'avais tout abandonné, je n'avais pris que l'argent nécessaire pour acheter de beaux ornemens d'église; je trouvai le moyen de les faire remettre au frère sacristain de mon ancien couvent, qui par ce moyen fut bientôt dans mes intérêts. Il me ménagea l'entrée du réfectoire un moment avant le dîner; et quand la communauté entra elle me trouva humblement prosterné, la face contre terre. Le gardien m'ordonna de sortir d'un lieu où les laïques n'étaient pas admis. Le frère sacristain intercéda pour moi, et sans attendre l'ordre des supérieurs, il me porta une écuelle où était un peu de pain et un peu d'eau : je pris à genoux ce premier repas de pénitcnce. Après le dîner, je fis une confession publique et j'obtins ma grâce, mais avec des bontés et des marques d'une indulgence générale que je rejetais de toutes mes forces. Tandis que, pour me conformer à nos statuts, je demandais avec instance la prison, le jeûne, et deux cents coups de discipline soir et matin, le bon gardien et nos bons frères ne parlaient que d'enfant prodigue, d'enfant chéri, de fête, de veau gras : en effet, ce même jour fut changé en une espèce de jour de réjouissance où il fut distribué portion et demie. Le lendemain on se contenta pour toute peine, pour toute satisfaction, de me

placer à la tribune durant les offices. Dix jours après je repris l'habit et l'on me rendit mon rang dans le noviciat. On fit plus; on m'envoya ensuite dans un couvent où l'on ignorait ma faute.

Ne croyez pas cependant, mes frères, que je me la sois encore pardonnée. Je me suis imposé une pénitence particulière; et aujourd'hui, en vous faisant l'humiliant aveu de ma honteuse désertion, je crois continuer cette pénitence, du moins j'en ai l'intention.

Tout le monde combla de louanges le bon frère Martial; on se félicita de l'avoir pour frère, et afin de faire diversion aux sentimens pénibles qu'il éprouvait, le frère Fulgence prit la parole. Mes chers frères, dit-il, je n'ai pas moins à me plaindre du monde que notre frère Martial, et si vous voulez bien aussi m'écouter à mon tour, je vais en peu de mots vous en convaincre.

Quand on parlait du plus riche libraire de notre ville, c'était toujours mon père qu'on nommait. En effet, il n'y avait nulle part de boutique mieux assortie que la sienne; même pour la reliûre des livres les plus communs mon père n'épargnait pas les dépenses. Il voulait qu'elle fût en planches de chêne et de noyer, et que chaque ais fût défendu de cinq gros clous de cuivre à tête humaine ou à tête d'animaux[4]; quant aux livres d'un prix élevé, rien de plus magnifique; les planches en étaient revêtues de velours et d'autres étoffes de soie, ou

d'un beau cuir empreint des ornemens les plus exquis[42]; d'autres étaient couverts de feuilles de laiton à bossage; d'autres de placages d'argent ou de vermeil; d'autres de placages d'or ciselés, sculptés, représentant des personnages et des histoires qui servaient d'introduction à l'ouvrage[43]. Le dedans répondait à de si précieux enrichissemens. Mon père entretenait dix écrivains en lettres Françaises, Boulonaises; en lettres de cours, de fourme[44], et en toute sorte de caractères ou d'écritures en or et en couleur[45]. Mon père était si connaisseur, si difficile et en même temps si généreux, qu'ils avaient acquis sous sa direction une habileté extraordinaire; toutes leurs pages, toutes leurs lignes, tous leurs mots, toutes leurs lettres étaient parfaitement semblables pour les dimensions, les espaces, la forme[46]. Quant aux miniatures, je me contenterai de vous dire que les meilleurs peintres n'en savaient pas trop pour être employés chez mon père. Tel d'entre eux y avait passé sa jeunesse à faire les peintures d'un livre, tel autre son âge mûr, tel autre toute sa vie[47]. Soit dit à la gloire de notre siècle, jamais l'art d'écrire les livres, jamais l'art d'en peindre les miniatures, les ornemens, les bordures, les dentelles, jamais l'art de jeter les différentes divisions et sous-divisions des sciences dans les différentes parties des animaux, le bec, les ailes, les plumes des ailes, la tête, les yeux, les oreilles, les pattes, les ongles[48], de les animer, de les graver dans la

mémoire, n'a été porté à un si haut point ; jamais ce haut point ne sera passé. Les livres de mon père en étaient et en sont encore une preuve.

Les tablettes de sa boutique étaient pour lui un continuel objet de satisfaction. Souvent en se promenant au milieu de ses livres, il disait : Celui-ci vaut tant, celui-là tant, cet autre tant. Il y a dans le commerce de plus grandes fortunes que la mienne, il y en a aussi de plus petites, il faut être content de ce que Dieu veut. Un jour, au milieu d'une de ces évaluations verbales dans lesquelles il se complaisait, un de ses anciens ouvriers entre et lui dit: Ah ! mon maître, vous faites cette bible quarante livres : il n'en faudrait pas davantage pour mon bonheur ; avec cette somme j'achèterais une maison[49] où je m'établirais avec ma femme et mes enfans. Mon ami, lui répondit mon bon père en lui mettant ce livre dans les mains, à cela ne tienne ; je t'avais promis de t'assurer un sort, sois heureux. Un autre jour, il vint à la maison un riche licencié qui voulut parler en particulier à mon père. Après avoir resté assez long-temps ensemble, ils se séparèrent, ayant l'air assez mécontents l'un de l'autre. Le sire licencié, nous dit mon père, me croit bien sot. Il veut que je lui change mon beau saint Chrysostôme, dont j'ai refusé trois cents livres, contre son grand pré où l'on cueille tout au plus vingt chars de foin[50]. Mes amis, un homme comme moi doit bien vendre ses livres ou les garder. Voilà,

ajouta-t-il, en tirant deux grands volumes d'un étui bordé de rubis et de perles, un saint Augustin qui me paiera la ferme que je viens d'acheter. Il ne sortira pas de ma boutique à moins de mille livres [51] : je sais de bon lieu que notre archevêque en a grande envie.

Mon père, homme sage et prudent en tout, avait pour coutume de ne vouloir guère vendre ses livres que par acte passé devant notaire[52]. Cet ancien usage de la librairie, dont aujourd'hui les clercs nouvellement reçus dans le métier s'écartent trop souvent, lui épargna bien des soucis et des procès. Je puis dire que dans toutes ses affaires je lui ai vu prendre les mêmes précautions, et cependant sa fortune fut renversée en un moment.

Quelques jours avant cet événement funeste il me fit appeler. De ma vie je ne l'avais vu aussi content : Théotime, mon fils, me dit-il, tu es un assez bon écrivain; tu es un excellent peintre enlumineur, surtout lorsque tu travailles sur les croquis à la plume [53] : je veux que tu soutiennes ma réputation et mon nom. Toute ma fortune est à toi; et elle sera au moins doublée par celle de maître Anseaume, le docteur, qui veut te donner sa fille unique. Ce mariage allait se faire, car le père le désirait de tout son cœur et la fille n'y répugnait point; mais voyez maintenant, mes frères, l'inconstance des choses humaines : un jour d'hiver, la maison du chandelier, dont la boutique de mon

père faisait partie, prend feu au milieu de la nuit; les graisses amoncelées par quintaux dans de vastes chaudières s'enflamment. Il n'y a plus moyen d'éteindre l'incendie, qui dévore tous nos livres, tous, sans exception. Mon père, qui la veille était très riche, le lendemain n'eut absolument rien. Ses collaborateurs, ses ouvriers, ses amis s'enfuirent. Il perdit son crédit. Bientôt le chagrin de se voir réduit à l'indigence mina insensiblement sa vie. Mon père rendit le dernier soupir entre mes bras.

Cette perte si cruelle me détacha du monde. Au lieu de prendre le deuil, je pris l'habit de Cordelier; et toutes les nuits, à l'heure de l'incendie qui consuma la fortune de mon père, je m'éveille et je prie Dieu pour le repos de son âme : j'espère qu'il l'aura préservée d'un feu bien plus terrible.

Voici mon histoire, dit le frère Isidore : Mon oncle était le fou [54] du dauphin d'Auvergne [55]; mon grand-père l'avait été. Mon oncle, voulant que cette place restât dans la famille, me demanda à mon père qui, d'ailleurs chargé de beaucoup d'enfans, consentit assez volontiers à se défaire de moi. Je n'avais que huit ans lorsque je quittai la maison. Dans les premières années, mon oncle me traita comme si j'eusse été son propre fils. Il tâcha, par toute sorte de caresses, d'amusemens et même de dépenses, de me rendre l'humeur gaie, joviale, enjouée, folâtre. Malheureusement j'étais né sérieux et raisonneur. Je n'avais pas douze ans que

mon oncle commença à s'en apercevoir et à se fâcher contre moi ; ses mauvais traitemens redoublèrent quand à quinze ans mon goût se manifesta pour les sciences, la méditation et la retraite ; il ne cessait de me tourmenter, de me quereller, de m'injurier. Quoi ! me disait-il, coquin ! méchant coquin ! tu serais sage, modeste, réservé, raisonnable, tandis que tu es d'une famille de gens d'esprit, de gens aimables, de fous de prince ? Tu ne serais pas fou ? ta mère n'aurait-elle donc pas été sage ? Ah ! par par saint Denis, ou j'y perdrai mon latin, ou tu seras fou, franc et véritable fou. Ensuite, tantôt il me battait, tantôt il m'embrassait, en me conjurant de me laisser mettre un petit grain de folie dans ma tête, qui était bonne et même meilleure que je croyais. D'autres fois il me faisait des présens ; d'autres fois il me montrait un beau chapeau couvert de branches d'orfévrerie ornées de rubis et de perles, qu'il tenait de la munificence d'un des plus riches seigneurs[56]. D'autres fois même il prenait son grand costume de fou, coiffure pointue, double pourpoint, double rochet, corde à la ceinture, chaîne d'or, sonnettes, marotte, et point de chausses[57]. Il ne m'épargnait aucune espèce de niche, et mettait autant d'application à me faire rire que si j'eusse été un puissant et généreux prince. Il m'entourait aussi de jeunes camarades, les plus vifs et les plus égrillards ; mais rien n'y faisait. Je disputais avec eux par majeure, mineure et conséquence,

ou par coups de pied, de poing et de soufflets; ce qui, dans ce dernier cas, faisait beaucoup rire mon oncle. Toutefois un jour que je voulus lui prouver en forme que chacun avait son caractère, et qu'il n'était pas aisé d'en changer, il se mit en fureur, me chassa de chez lui, et m'envoya au Diable. Je résolus d'aller à Dieu. J'allai sonner au couvent des Cordeliers : je me présentai aux supérieurs qui, en m'entendant, eurent de la peine à garder leur gravité. Toutefois je les persuadai de ma vocation. Mon oncle accourut; il me reprocha vivement de l'avoir quitté. Il entreprit ensuite, de toute sorte de manières, de me faire abandonner mon dessein; il contrefit les Cordeliers, leur démarche, leurs attitudes, leur chant, leur ton; il imita leur habit, leur coiffure, et finit par les mille histoires scandaleuses ou plutôt les mille mensonges sortis de la bouche des gens du monde. Je persistai, j'ai persisté depuis, et avec le secours de Dieu et de notre patron saint François, j'espère que je persisterai toujours.

Le frère Léon prit la parole : Un jour, dit-il, une compagnie d'hommes d'armes, qui changeait de garnison, se présenta aux portes de la jolie petite ville d'Aigueperse, en Auvergne. Le maire en laissa entrer la moitié et refusa de laisser passer le reste. Vous savez qu'il y a des villes qui ont ce privilége de n'admettre dans leur enceinte que le nombre de troupes qu'elles jugent convenable, afin que les habitans soient par eux-mêmes toujours assez forts

pour pouvoir réprimer les désordres des gens de guerre[58]. Aigueperse est de ce nombre; parmi les hommes d'armes qui furent obligés d'aller chercher un gîte dans la campagne, un des plus jeunes et des plus lestes fut logé chez le bailli d'un village. Ce jeune homme eut bientôt fait connaissance avec toute la maison et particulièrement avec la fille du bailli, qui eut le malheur de se laisser prendre à ses paroles et à ses promesses. Elle ne pouvait déjà plus cacher les suites de son imprudence lorsque la compagnie reçut ordre de partir. Le gendarme promettait bien de revenir dans peu, mais la jeune fille ne voulant pas s'y fier parvint à l'amener à confesse avec elle. Le prêtre, qui était un bon et excellent homme, après les avoir entendus l'un à droite, l'autre à gauche, leur prit à chacun la main sur la porte du confessionnal, et les maria par mariage secret[59]. Les couches de la jeune fille ne furent pas moins secrètes. Ma naissance que je dois aux priviléges de la ville d'Aigueperse, fut enveloppée d'un long mystère. Je demeurais dans la chambre de ma mère; je n'en sortais pas, et aussitôt que j'entendais frapper à la porte, j'allais mecacher dans un bahut. J'avais sans doute sept, huit ans, car je disais depuis fort long-temps maman et j'aurais aussi fort bien dit papa, lorsqu'un jour quelqu'un entre : ma mère lui parle assez long-temps ; enfin elle ouvre le bahut, et dit : le voilà ! Un homme fort et nerveux me prend sous les aisselles, me jette

dans un sac de cuir et m'emporte. Cet homme s'arrête à quelque distance, me déballe et me fait monter derrière son grand cheval; c'était un gendarme, c'était mon père. Il m'amena dans la Bretagne son pays, où il me mit au collége. Mon fils, me dit-il en me quittant, notre métier n'est pas trop bon; mais sois tranquille, je vais faire la guerre; au lieu de piller pour un je pillerai pour deux. Il tint parole: je recevais assez fréquemment des nouvelles de sa part, toujours accompagnées de jolis petits meubles ou de jolis petits vêtemens. Un jour le supérieur vint me porter une petite jaquette noire; il tenait en même temps à la main une lettre: Léon, me dit-il, votre bon père est entre les mains de Dieu; je me jetai la face contre terre. J'aimais tant mon père! en quelques jours il m'avait fait plus de caresses que ma mère durant tout le temps que j'avais été avec elle.

Ma pension ne fut plus payée; cependant le supérieur me garda et me fit continuer mes études. Enfin lorsque j'eus environ seize ans, il me remit un paquet de papiers, scellé, et me dit d'aller me présenter à mon grand-père. Le village où il demeurait était à quatre journées; j'y arrivai en deux. J'appris en chemin que mon grand-père était fort pauvre; qu'il s'était remarié et que la loi lui avait ôté les biens de sa première femme, à commencer par le lit[60]. Mon grand-père ne pouvait me donner et ne me donna qu'une embrassade.

J'allai me présenter à ma mère ; elle était baillive, mère de famille et riche. D'abord elle ne voulut pas me reconnaître ; mais je lui parlai du bahut, et je lui en parlai avac tant de détail et de vérité qu'elle se jeta à mon cou, pleura, me remit une bourse d'argent, m'ordonna de disparaître, de repartir à l'instant même pour la Bretagne.

J'obéis. J'habitais depuis quelque temps Redon, ville peu distante du village où était mon grand-père, lorsqu'un jour que j'étais pressé d'arriver quelque part où l'on m'attendait, je rencontrai deux hommes qui, en poursuivant un troisième, me crièrent : *Veez isci le maisfaiteur*[61] *! le voleur ! aidez-nous à le rendre à la justice*[62]. Le voleur allait aussi vite qu'il pouvait ; je vis qu'il n'était guère possible de l'atteindre, je continuai mon chemin. Le lendemain on m'actionna comme complice : croiriez-vous que j'eus beaucoup de peine à éviter une condamnation[63] ?

J'ignorais aussi qu'il ne fallait pas *lever le cri* sans bien savoir si l'on avait vraiment sujet de crier. Un soir il me sembla voir en passant dans un village qu'une cheminée brûlait, je me mis à crier au feu. Aussitôt il vint à moi de dessus et de dessous terre[64] une foule de gens qui ayant reconnu que je m'étais trompé, se moquèrent de moi : ce ne fut pas tout, on me mit à l'amende[65] et l'on ne me lâcha que lorsque je l'eus payée.

Cependant j'appris peu à peu les coutumes de

Bretagne, mais peu à peu aussi ma bourse se désemplit ; bientôt j'en vis le fond.

J'avais à Quimper un oncle toujours gai, toujours ayant de l'argent. Le besoin me fit souvenir de lui : j'allai le voir. Il m'accueillit bien, et aux premiers mots il courut à son coffret, en tira dix beaux johans d'or neuf[66], et me dit que lorsque je les aurais dépensés je revinsse, sans façon, en chercher dix autres. Je revins quelque temps après, il me donna dix autres johans, toujours avec le même plaisir. Je pensai alors que je n'avais besoin d'autre métier que de celui d'aller présenter de temps en temps mes respects à mon oncle. Un jour que j'y allais pour la quatrième fois, je ne puis traverser la place ; elle était remplie de peuple qui entourait un gibet où montait dans ce moment un pauvre diable, de fort mauvaise grâce sans doute, car j'étais trop loin pour le voir. J'entends à côté de moi dire que c'était un clerc tonsuré : Un clerc tonsuré ! demandai-je, mais il aurait été rendu à l'évêque. Messire, me répondit-on, car je portais un beau chapeau de castor qui m'avait coûté six sous[67], il n'y a pas de privilége de cléricature pour la fausse monnaie[68]. Je parvins avec peine à cacher mon trouble : Comment s'appelle ce clerc, dis-je à ceux qui m'environnaient ; on me nomma mon cher oncle. Mes oreilles ne pouvaient plus entendre ; je réiterai trois fois la même question, j'eus trois fois la même réponse. Je me perdis aus-

sitôt dans la foule, et je tournai pour toujours le dos à la place de Quimper, à Quimper et à la Bretagne.

Je n'étais pas d'ailleurs sans crainte pour moi. J'avais long-temps mangé du malheureux or de mon oncle : j'en étais encore vêtu. Je pouvais être arrêté comme distributeur : je pris le chemin de tous ceux qui sont dans un mauvais cas, le chemin de Paris.

En arrivant je cherchai le quartier le plus obscur ; il me parut que c'était la Cité. J'y choisis non un bon, mais un méchant logement, et comme c'est tout vieilles maisons, je n'eus pas de peine à en trouver. Pour épargner le bois, j'allais me chauffer au four banal, qu'on nomme, à cause de sa grande profondeur, *le Four d'Enfer*[69]. Là, je fis connaissance avec des boursiers du collége de Dormans, nouvellement établi[70]. Ils m'apprirent qu'il y avait à leur collége une place vacante. Je me présentai pour la remplir ; je ne pus prouver que je fusse de Dormans, pas même du Soissonnais[71]. J'étais à enrager contre la fortune, qui m'avait fait naître en Auvergne ; mais bientôt on m'apprend que l'archidiacre Fortet voulait fonder un autre collége pour les jeunes Auvergnats[72]. J'attendis assez long-temps, j'attendis inutilement.

Je ne savais guère que devenir. Je n'avais pas discontinué d'aller me chauffer au *Four d'Enfer*. J'y fis entre autres nouvelles connaissances celle d'un

ancien chambellan du duc de Bretagne, qui au lieu de son grand couteau pendu entre deux grandes clefs [73], portait alors un habit de clerc et une longue écritoire dont le bout sortait de sa poche. Après les premiers complimens, il me dit qu'il était employé à faire des écritures occultes dont les mots avaient un double sens arbitrairement convenu [74]. Il me proposa de travailler avec lui : j'y consentis. On le payait mal et il me payait plus mal. Je me fatiguai bientôt de ce métier, qui d'ailleurs ne pouvait mener à une bonne fin : je le quittai.

Une bonne veuve, que j'avais rencontrée dans le monde, me voyant si pauvre, me retira chez elle. Je ne savais comment lui témoigner ma reconnaissance, je n'avais à lui offrir que ma personne, je la lui offris, elle l'accepta. Divers incidens retardèrent notre mariage. En attendant nous mangeâmes quelques créances qu'un courtier de rentes [75] lui fit vendre. Nous mangeâmes ensuite ses fourrures d'hiver [76], ses fourrures d'été [77], ses belles ceintures ornées de perles [78]. Il ne lui restait plus rien, lorsqu'elle m'avertit qu'elle allait se faire Sachette [79] ; et comme je n'étais pas plus riche qu'elle et que le monde ne me convenait guère mieux, elle me conseilla de me faire Sachet [80].

Nous approchions de l'hiver ; mieux valait assurément être vêtu d'un sac de bon drap [81] comme les Sachets, que d'un vieil habit rapé : mais je n'aimais pas l'institut de cet ordre.

Voici maintenant par quelle singulière voie notre bon patron m'attira à lui.

J'allais me promener quelquefois au jardin des Cordeliers. Un jour un peu avant l'heure de sexte, je sentis une soupe aux choux verts dont on remplissait dans la cuisine les écuelles de la communauté : oh ! qu'elle est bonne ! m'écriai-je tout bas. Je ne sais comment je pus être entendu. Dans l'instant même je vois une belle écuelle remplie de soupe, couronnée d'un comble de choux verts, passer à travers la grille de la fenêtre ; en même temps que celui qui la tenait me dit : C'est le couvent des frères mineurs qui vous l'offre. Je n'avais pas déjeûné, je ne me fis guère presser. Pendant que je mangeais, le bon frère qui venait de me faire cette politesse, m'ayant considéré de la tête aux pieds, me dit : Si vous la trouvez bonne il ne tient qu'à vous d'en manger ici tous les jours une pareille, et souvent même une meilleure : Frère lui répondis-je, j'accepte encore votre invitation.

Je demande la cellule du gardien, je frappe, j'entre, je le salue, et je lui raconte en peu de mots l'histoire de ma vie ; je la terminai en lui disant : Mon père, je pourrais bien être Sachet, ou même chercher encore dans le monde une autre Sachette ; mais je préfère à tout le saint habit de votre ordre. Je le reçus à l'heure même, et je mangeai encore avec la communauté une seconde écuellée de soupe aux choux verts. Je fis mon noviciat et enfin ma

profession; depuis, tout m'a paru, aux Cordeliers, meilleur que la soupe, et je la trouve cependant toujours bien bonne.

Frère Léon, dit alors en s'adressant à lui le frère Bénédict, vous ne vous douteriez pas d'avoir ici parmi nous un voisin. Je suis du Rouërgue, pays situé entre deux provinces illustres, la vôtre qui a produit le pape Silvestre II [82], et le Querci, qui de nos jours a donné au monde le pape Jean XXII [83]. J'étais encore enfant lorsque, pendant les grandes chaleurs de l'été, il entra un dimanche matin à notre maison un jeune clerc qui demanda à se rafraîchir. Bien que je fusse tout petit, je courus lui offrir une poignée de fruits que j'avais à la main : Comment nommez-vous votre aimable fils? dit à ma mère le jeune clerc étonné de ma politesse. Bénédict, lui répondit ma mère. Bénédict? c'est un beau nom, lui dit le jeune clerc; c'est celui qu'ont porté au moins dix papes [84]. Cette parole du jeune clerc pénétra bien profondément dans ma mémoire; dès cet instant je résolus d'entrer dans l'état de l'église. Je manquai d'abord d'être arrêté par un obstacle invincible: mon père était serf, j'étais par conséquent serf, par conséquent incapable de recevoir même la simple tonsure [85]; heureusement un gentilhomme, parent de mon père, lui fit, à l'occasion d'un léger démêlé, tant de honte d'être resté dans le servage, que mon père qui était noble [86],

et qui le prouva par de bons titres, obtint du seigneur son affranchissement et celui de sa famille.

Devenu homme libre, je sentis naître en moi une petite fierté qui jusqu'alors m'avait été inconnue. Je vais me présenter à l'école du village comme les autres enfans ; le curé qui faisait la leçon, m'apercevant pour la première fois, me reçut et m'encouragea. En assez peu de temps j'appris à lire; on reconnaissait en moi quelques dispositions et beaucoup d'application surtout. Au moment où j'espérais que mon père m'enverrait aux grandes écoles, il me donna un troupeau à garder ; je pris patience, je n'avais pas mieux à faire.

Le champ où je menais paître mes brebis était tout près de la ville; très souvent j'étais exposé à la chaleur, au froid, à la pluie, à la grêle; d'autres fois, un œil fermé par la fatigue, l'autre ouvert sur mon troupeau, j'entendais crier subitement ; Berger ! alerte ! au loup ! au voleur ! aux ennemis ! Continuellement je vivais dans la peine ou dans les frayeurs; j'étais d'ailleurs ordinairement assez mal nourri et plus mal vêtu; aussi, quand de temps en temps je voyais le long des chemins les clercs se promener, lire, causer, je ne pouvais m'empêcher de dire en moi-même : Qu'ils sont heureux ! peuvent-ils être plus heureux ? ils prient Dieu, ils étudient tant qu'ils veulent ; à la vérité tous ne peuvent être papes, mais il n'en est aucun qui ne

puisse le devenir. Enfin, pour moi, le bonheur sur la terre ne se trouvait que dans un seul état, et cet état était celui d'ecclésiastique; toutefois, que j'étais loin d'oser y aspirer! Je me croyais très hardi que d'oser le désirer. Voilà qu'un jour, la veille des Brandons[87], où une troupe d'écoliers était venue jouer, sauter dans notre champ, je trouvai un petit livre couvert de parchemin ; ne rien dire, le garder, en faire mon profit, l'étudier jour et nuit eût été bien de mon goût; mais pour un jeune garçon qui désirait d'être clerc et même pape, ce n'eût pas été heureusement débuter que de s'approprier aussi vite et sans autre façon le bien d'autrui. Ce livre portait écrit le nom du maître qui s'appelait Jean Martin. Durant plusieurs jours je demandai à tous les écoliers que je rencontrais : Etes-vous Jean Martin? connaissez-vous Jean Martin? et tous ceux à qui je m'adressais de rire et de se moquer de moi. Au bout de plusieurs jours de questions et de recherches, je crus que le livre devait m'appartenir en toute sûreté de conscience; il y a plus, il se glissa dans mon esprit que peut-être bien c'était par la permission des papes Jean et Martin, et surtout des papes Bénédict, qu'il était tombé entre mes mains. Je vous donne à penser avec quelle attention je le lus ; d'abord je n'y compris rien, car il était tout en latin[88] ; cependant, à force de le feuilleter et de le parcourir, je m'aperçus qu'il y avait vers la fin des mots latins correspondants à des

mots français; et, au moyen de ce petit vocabulaire, jedécouvris que mon livre était un rudiment. Je le lus, je le relus, je l'appris par cœur; enfin, après beaucoup de temps et de peine, je parvins à entendre les premières règles du latin. Quand je crus en savoir assez, je me hasardai un jour à saluer en cette langue des chanoines qui passaient tout près de moi. Comme je n'étais vêtu que d'un méchant petit habit de berger, ils crurent qu'on leur parlait par derrière; mais ne voyant personne, ils furent frappés d'étonnement, et cet étonnement redoubla quand je continuai à leur parler latin. Ils se hâtent de me demander si je veux être d'église; je réponds que c'est mon plus grand désir. Ils me proposent de m'amener avec eux, j'y consens; je laisse mon troupeau à un de mes camarades, et je les suis. Nous arrivons à la ville; on me donne une place d'enfant de chœur, on m'habille tout de neuf; et moi qui le matin portais une veste de toile, je me montre le soir sur les tours de Notre-Dame tout vêtu de rouge.

Les soucis, disent les poètes, volent autour de la pourpre : ils ont raison. Le lendemain il me fallut apprendre la musique pour laquelle je n'avais aucun goût; je ne cessai d'être rudoyé ou puni, et je chantai toujours en pleurant jusqu'à ce que je lus qu'il y avait eu de papes grands musiciens; je devins alors le plus habile de mes camarades; et, quelques années après je fus maître de psallette.

Comme je n'aimais pas le chant français ou parisien, et que je ne voulus enseigner que le chant du pape Grégoire, on me fit bedeau. Je me trouve au milieu du peuple avec une grande robe noire, tenant à la main une masse de bois argentée qui me semblait si belle que je n'osais en frapper les jeunes garçons et les jeunes filles lorsqu'ils s'approchaient trop près des reliques ou des autels.

On s'en aperçut; on me fit sonneur. Un matin je me reveillai tard et je laissai dormir le chapitre jusqu'à tierce.

On me fit dépensier, chargé des distributions manuelles; mais il arrivait que j'étais souvent distrait : quand il fallait donner des bonnets, je donnais des souliers; quand il fallait donner des pelisses je donnais des surplis[89]; le jour des fèves je distribuais des lentilles; le jour du froment de l'avoine; le jour du pain bis du pain blanc; le jour du vin de l'argent[90]. Un jour gras que je distribuai des oublies et des harengs, le chapitre perdit patience.

J'allais être sans place, lorsque je fis au chapitre une belle harangue latine; on me nomma pointeur[91]. Je fus d'abord sévère; ceux qui n'étaient pas exacts aux offices crièrent haut : je fus moins sévère. Ceux qui étaient exacts crièrent encore plus haut.

Je me déterminai à passer à la sacristie; je fus plus mal : tous les jours je recevais des reproches;

en hiver il n'y avait pas à l'église assez de natte, assez de charbon; en été assez de jonc, assez de verdure[92]; ajoutez que les petits clercs me volaient la cire, le vin des burettes, l'argent des offrandes, des troncs, des dons, des aumônes. Le chapitre me demanda mes comptes; je lui fis encore une belle harangue latine : on me dit que j'étais un sot.

Je vis que le chapitre allait me donner mon congé. Il valait mieux le prendre; je le pris. En m'en retournant à mon village les réflexions les plus tristes se succédaient. J'ai près de cinquante ans, me disais-je, et à peine suis-je parvenu au grade de second sacristain : je suis bien peu avancé pour être pape. Le couvent des Cordeliers se trouva sur mon chemin; la porte en était ouverte, j'entrai. Je rencontrai sur les terrasses des frères qui se promenaient; je tâchai de lier conversation avec eux; ils m'accueillirent fort civilement, et ils me parlèrent un latin bien autre que celui des chanoines; aussitôt j'éprouvai le plus vif désir de ne plus les quitter; d'échanger mon habit contre le leur : je ne fus pas repoussé. Le noviciat ne me parut point pénible; j'étais à tous égards satisfait d'avoir renoncé au monde, car je comptais avoir pris un chemin plus sûr et plus direct pour parvenir à la papauté. Je fis ma profession, et dès cet instant je crus n'avoir plus que quelques échelons à monter; maître de grammaire, maître de théologie, maître des novices, gardien, visiteur, provincial, général de

l'ordre, pape comme tant d'autres Cordeliers, qui avaient occupé la chaire de saint Pierre. Mais je fus bien puni de mon fol orgueil, car quoique je remplisse mes devoirs avec tout le zèle et toute la ferveur dont j'étais capable, jamais cependant je ne pus être élu à la plus petite charge. Seulement, à cause de ma voix grave et sonore, je devins chantre; mes années se sont une à une écoulées, et avec elles mes illusions se sont entièrement dissipées. Aujourd'hui je ris de cette violente passion, qui a tourmenté si long-temps ma vie; je ris d'avoir voulu être pape, c'est-à-dire chef suprême du monde. J'en ris surtout depuis que je me suis fait ces questions : Quel est le plus beau de tous les titres? celui de chrétien; quel est le plus sacré de tous les caractères? celui de prêtre; quel est de tous les ordres le plus illustre, le plus respectable? le premier; quel est celui qui a produit plusieurs Alexandres[93]? celui de saint François. Eh! ne suis-je pas chrétien, ne suis-je pas prêtre, ne suis-je pas Cordelier? Eh! qu'étais-je donc? un pauvre, un malheureux serf, sans instruction, sans lettres, sans aucune espèce de savoir. Mes frères! ajouta le bon vieillard, en terminant son histoire, il y a maintenant trente-cinq ans que je suis dans l'ordre, et quelquefois je ne puis m'empêcher de regarder par les ouvertures de nos tourelles, pour voir si je n'apercevrais pas dans la campagne quelque jeune berger qui voulût vêtir ma dernière robe; mais au

lieu d'un berger, me dis-je alors, pourquoi ne serait-ce pas aussi bien un haut baron, un prince, un roi? car, depuis le plus bas jusqu'au plus haut rang, tout le monde envie notre état, notre sort. On les enviera encore bien davantage lorsque, au grand jour où nos actions recevront à la face du genre humain leur punition ou leur récompense, on verra, comme je l'espère, tout l'ordre de saint François, sans que dans aucun rang il y ait un seul vide, placé à la droite du souverain juge.

Bien que je ne vous le dise point, frère André, vous voyez nos jeunes novices serrer le cordon de leur robe, faire éclater les signes de leur enthousiasme et de leur joie. Nous nous retirâmes tous, en répétant avec le vieux frère Bénédict : Loué soit Dieu de nous avoir appelés dans un état qui est le plus heureux dans ce monde, qui nous rendra encore plus heureux dans l'autre !

Écrit à Tours, le quinzième jour du mois de décembre.

LA RÉTRACTATION.

Épître XLVIII.

Il y a quelque temps qu'il me tomba entre les mains deux petits traités, l'un de minéraux, l'autre

de plantes. Je fus étonné de toutes les connaissances que Mesvée[1], le Plateaire[2], Vincent de Beauvais[3] et Arnauld de Villeneuve[4] avaient ajoutées à celles des anciens. Je fis la proposition d'introduire l'enseignement de ces deux parties de l'histoire naturelle dans le noviciat ; elle fut accueillie, et maintenant vous verriez, au retour des promenades, nos jeunes gens chargés de toute sorte de pierres et de plantes. Cette année on a joint à ces études celles des animaux. Mais vous n'ignorez pas qu'il y a toujours dans nos maisons quelques esprits rebours ou chagrins, qui improuvent tout ce qu'ils n'ont pas imaginé ou ordonné. Un de nos anciens me dit dernièrement : Frère gardien, autrefois on savait bien le latin et la théologie, parce que on n'étudiait guère que le latin et la théologie ; les autres sciences, auxquelles on accorde aujourd'hui un temps si considérable, me paraissaient toutes plus ou moins frivoles. Frère Michel, lui répondis-je, autrefois on faisait des choses qui étaient bien et d'autres qui étaient moins bien : tâchons de ne faire que des premières. Notre conversation finit là. Ce soir, comme je marchais à la suite de la communauté, un peu plus lentement que les autres, le frère Michel est venu à moi et m'a dit : Je me retracte ; ce que vous avez fait pour l'instruction des novices est très avantageux ; frère gardien, vous avez raison, toujours raison.

Vous allez maintenant savoir à quelle occasion le

frère Michel a bien voulu cette fois m'accorder son suffrage.

A cause de la chaleur excessive, on a été obligé aujourd'hui de faire les classes au bout de la grande galerie. Soit par désœuvrement, soit par curiosité, nous y sommes tous venus. Les régens, se voyant entourés de la communauté, ont engagé nos jeunes novices à nous faire part du fruit de leurs études sur l'histoire naturelle. L'un d'eux, nommé Jacobus, prodige d'esprit et de mémoire, a long-temps parlé, et nous a tenus dans une continuelle admiration. Il citait les auteurs anciens, les auteurs modernes, avec une précision, une exactitude qui ne permettaient pas le plus petit doute.

Le grand tableau de la nature, a-t-il dit, offre trois grandes divisions : les fossiles, les plantes et les animaux.

Dans les fossiles, il est à remarquer d'abord que, de toutes les pierres que nous connaissons, la pierre à chaux est celle qui contient le plus de feu. On le voit, on l'entend sortir lorsqu'on la jette dans l'eau [5] : c'est une expérience que tout le monde peut faire.

Les pierres précieuses sont en général formées par l'eau [6]. Le cristal n'est lui-même qu'une eau gelée depuis plusieurs siècles ; cette glace a pris, par la durée du temps, la consistance est la dureté que nous lui trouvons [7]. Le diamant est, de tous les corps, le plus dur ; le marteau ne peut le briser ;

le feu ne peut le détruire. Il n'y a que le sang du jeune bouc qui puisse le dissoudre[8].

Le sel est l'excitatif de la nature : il est répandu dans tous les corps, pour en prévenir la corruption[9].

Les métaux ont tous pour base le vif-argent et le soufre[10].

L'or est formé du vif-argent le plus subtil, et du soufre jaune le plus pur[11];

L'argent, du vif-argent le plus subtil, et du soufre blanc le plus pur[12];

Le cuivre du vif-argent grossier, et du soufre jaune grossier[13];

L'étain, le plomb, du vif-argent plus ou moins grossier, et du soufre blanc plus ou moins grossier[14];

Le fer, du vif-argent et du soufre les plus grossiers. Le fer est le métal qui répand le plus de sang; en revanche le fer n'a pas de plus grand ennemi que le sang. Il n'est pas de fluide qui le rouille aussi profondément et aussi vite[15].

C'est avec raison que les alchimistes nomment dans leur langue l'or le soleil, l'argent la lune, le cuivre Vénus, l'étain Jupiter, le plomb Saturne, le fer Mars, le vif argent Mercure[16]. Chacune de ces planètes donne sensiblement sa couleur au métal qu'elle affecte, et elle préside d'une manière particulière à sa formation[17].

Passant ensuite aux plantes, il a ajouté :

Les planètes influent aussi sur le germe et la croissance des plantes[18].

Il y a entre les plantes des amitiés ; certaines plantes placées auprès d'autres plantes profitent, auprès d'autres elles languissent[19].

Il y a des arbres qui fleurissent, il y en a d'autres qui ne fleurissent pas : tel est entre autres le figuier[20].

Jacobus, après avoir parlé des vertus des simples dont certains, comme la mandragore, pris en infusion, jettent l'homme dans un doux sommeil qui lui fait supporter sans douleur les opérations de la chirurgie[21], a classé les différens végétaux suivant leur degré de chaleur et de siccité[22].

Voulez-vous savoir, a-t-il dit, quel est l'arbre qui renferme l'humeur la plus subtile, l'humide radical par excellence? c'est celui qui s'élève le plus haut et le plus droit : c'est le sapin[23].

Enfin il en est venu aux animaux, et il a dit : Au contraire des végétaux, dont la force vitale est à la circonférence, à l'écorce[24], la force vitale des animaux est au centre, au cœur[25]. Il a dénombré les diverses espèces de poissons, d'oiseaux : il a fait connaître leurs instincts et leurs habitudes.

Il a parlé ensuite des quadrupèdes, des reptiles, et s'arrêtant tout à coup, il a interpellé un de ses compagnons : Pétrus, lui a-t-il dit, vous vous prîtes à rire l'autre jour quand je prétendis qu'il y a des bêtes qui n'ont pas de sang. Eh bien! j'ai vé-

rifié le passage que je vous citais; Aristote l'affirme[26]. Riez maintenant; toutefois, Pétrus, il faut en convenir, vous n'êtes pas le seul qui en histoire naturelle vous donniez la liberté de douter des faits les plus positifs. Mon ancien curé, d'ailleurs fort habile clerc, se moquait un jour, en assez nombreuse compagnie, d'un licencié qui disait que si un homme piqué par le scorpion s'approche de l'oreille de l'âne et se plaint de sa blessure, il est à l'instant guéri; c'est que le bon curé ignorait que l'haleine de l'âne expulse tout venin; c'est qu'il n'avait pas lu Pline[27].

Quand on ne connaît pas les anciens, a continué notre jeune novice, on est bien ignorant. Les anciens nous donnent nos premières et souvent nos plus vives lumières, et bon gré mal gré, on y revient et on y reviendra. Quel plaisir, quels délices de lire leurs écrits! Ici, par exemple, j'apprends que tandis que nos chevaux parviennent à peine à trente ans, les chevaux de Perse et de Sicile vivent cinquante ans[28], et qu'en tous lieux les cerfs en vivent cent[29]; plus loin, que le sang de taureau et le sang de cheval sont également des poisons très dangereux[30]; dans un autre livre, qu'il se trouve quelquefois un os au cœur du taureau et du cerf[31]; dans un autre, que la chèvre respire par les oreilles, et que l'olivier qu'elle a léché ne porte plus de fruits[32]. Le lion, nous disent encore les anciens naturalistes, attaque bien les hommes, mais il ne

fait que rugir quand il rencontre une femme[33]. S'il est malade, il prend pour remède le sang du singe[34], comme dans le même cas le léopard a recours au sang de la chèvre[35]. Jamais la lionne ne porte jusqu'au terme ses lionceaux, parce que leurs griffes allongeraient et lui déchireraient le ventre[36]. Certainement sans les anciens naturalistes, on ne saurait pas que pour emporter les petits de la femelle du tigre, il faut lui en jeter un qu'elle s'empresse aussitôt d'aller porter à sa tanière, ce qui vous donne le temps de fuir; que pour les emporter tous, il n'y a qu'à placer un miroir dans le chemin par où elle doit passer, parce qu'alors en vous poursuivant elle rencontre son image qui lui semble un de ses petits, et qu'elle perd à vouloir l'arracher du miroir le temps que vous mettez à vous sauver[37]. Certainement on ne saurait pas non plus que l'hyène ouvre les tombeaux; que cette cruelle bête est friande de la chair des hommes; qu'elle contrefait leur voix et appelle les bergers par leur nom[38].

Nous écoutions tous; il s'était fait un profond silence. Le jeune novice a continué : C'est grand dommage qu'il n'y ait pas toujours eu des moines, des religieux, des Cordeliers, nous aurions tous les anciens naturalistes; et quels regrets ne devons-nous pas avoir à en juger par ceux qui nous restent ! Que de faits merveilleux n'ont-ils pas recueillis sur la seule espèce des reptiles ! La vipère s'accouple quelquefois avec la murène : quand la murène

vient la vipère quitte son venin, et elle le reprend aussitôt qu'elle s'en est allée [39]. Les petits de la vipère ne voient jamais ni leur père ni leur mère : la femelle tue le mâle dans ses amours, et elle périt en mettant bas [40]. La tragédie de cette horrible famille se répète dans une autre famille non moins horrible. La femelle du scorpion fait onze petits, qu'elle tue, à l'exception d'un seul, qui dans la suite tue sa mère pour venger ses frères [41].

Les scorpions servent de pâture aux dragons, qui en deviennent plus venimeux [42].

C'est un fait que nos villageois mêmes connaissent je ne sais comment, et que les anciens naturalistes nous attestent : le serpent est l'ennemi de l'homme; le lézard en est l'ami, et le défend contre le serpent [43]. Une chose qu'il est bon encore de ne pas ignorer c'est que le serpent a peur de l'homme nu [44].

Dieu nous préserve de la salamandre, ce venimeux reptile qui ne périt pas dans le feu ! Si vous buvez de l'eau d'une fontaine où elle s'est plongée, vous mourez. Si vous mangez du fruit d'un arbre sous lequel elle s'est arrêtée, vous mourez [45].

Malheur à qui rencontre un de ces serpens à deux têtes placées aux deux extrémités de leur corps [46] ! Malheur à celui qui ne peut fuir assez vite devant ces dragons qui enflamment l'air par leur venin [47] ! Malheur surtout à celui qui est aperçu par le basilic, il tombe mort ! Mais heureux celui

qui peut le tuer, car bien que ce ne soit qu'un petit serpent taché de blanc, de dix ou douze pouces de long, les cendres de son corps opèrent la transmutation des métaux [48].

Plus ce jeune novice parlait, plus notre peur redoublait : Mes vénérables frères, a-t-il ajouté, que le sort de ceux qui habitent cet heureux asile est digne d'envie ! Ils cultivent tranquillement, et à l'abri de tout danger, leur esprit, leur raison. Ah ! que serions-nous sans cette culture de la raison, en d'autres mots, sans la science ? Oui certainement l'orgueil nous est défendu ; et, à cet égard, nous devons particulièrement veiller sur nous ; mais s'il était permis à quelques hommes d'en avoir, ce serait, a-t-il ajouté en faisant à toute la communauté un salut plein de grâce, ce serait à ceux qui, remplis de la doctrine des philosophes, se voient exempts de l'ignorance, des erreurs, et des préjugés du vulgaire. Jacobus a été applaudi à plusieurs reprises.

Écrit à Tours, le troisième jour du mois de juillet.



LES MAILLOTINS.

Épître XLIX.

Étiez-vous à Orléans ou ici, frère André, du temps des jacqueries? Vous étiez, je crois, à Orléans; et vous vous souvenez sans doute du terrible carnage de Meaux, où les Jacques regorgèrent tout le sang dont ils s'étaient rassasiés dans les plus belles provinces, qu'ils avaient si cruellement dévastées[1]. Du reste, c'est ainsi que devait finir la querelle du bonnet de laine et du casque de fer[2], de la faiblesse et de la force, c'est-à-dire du peuple des campagnes et de la noblesse des châteaux.

C'est encore ainsi que vient de finir la nouvelle querelle de la faiblesse et de la force, du peuple des villes et des financiers, derrière lesquels sont toujours le roi et les gens de guerre. Les Maillotins de Paris ont déposé leurs maillets aux pieds du monarque, en criant miséricorde. Il faut convenir encore qu'ils avaient comme les Jacques, déshonoré leur cause par leurs pillages et leurs massacres[3]. Dans plusieurs autres villes les Maillotins étaient prêts à lever aussi le maillet. La punition de ceux de Paris a été pour eux un bien terrible exemple.

En vérité, frère André, c'est un siècle bien turbulent que le nôtre.

Déjà, dans mon enfance, on se plaisait à nous faire peur, à Tours, des mauvais garçons de Champagne. Véritablement, en 1315, il éclata dans le diocèse de Sens une révolte fort dangereuse, et que le roi eut bien de la peine à apaiser[4]. Les Pastoureaux occupèrent ensuite la scène en 1320. Ils s'attaquèrent aux Chrétiens; après avoir exterminé les Juifs, ils furent eux-mêmes exterminés dans les plaines du Languedoc[5]. Parlerai-je des révoltes, sans nombre et sans fin, des peuples de Flandre[6]? Parlerai-je de ces routes de soudoyers, que n'ont pu entretenir les finances de notre malheureux roi Jéhan, et qui se mirent à rançonner les villageois, les nobles, les gens d'église, qui rançonnèrent le pape lui-même[7]? Enfin, avant-hier les Jacques nous tenaient dans les alarmes: hier c'étaient les Maillotins.

Dans tous ces désordres, dans toute cette confusion, vous remarquerez cependant un esprit de règle, d'ordre, qui en même temps qu'il annonce les grands progrès de la civilisation, donne plus de consistance aux révoltes et les rend plus dangegereuses.

Aux premiers soulèvemens du peuple de Sens, les rebelles se créèrent un clergé, des évêques, un pape avec ses cardinaux[8].

Les Pastoureaux avaient aussi une espèce de tribunal ecclésiastique[9].

Les Flamands s'étaient soumis à une hiérarchie,

à laquelle ils durent de pouvoir prolonger longtemps leur opiniâtre résistance[10].

Les plus fameux routiers avaient pris le titre d'archi-prêtres[11].

Les Jacques eux-mêmes avaient formé une monarchie dont heureusement nous vîmes bientôt la fin[12].

Les Maillotins s'étaient de même classés en dizaines, cinquantaines et centaines[13].

Que les chefs des gouvernemens y prennent garde! les révoltes du siècle actuel ne sont pas les révoltes des siècles passés.

Écrit à Tours, le seizième jour du mois de juillet.

LE BREUVAGE D'IMMORTALITÉ.

Épître L.

Frère André, pensez-vous que nos médecins puissent en conscience chercher un élixir qui rende immortel, qui empêche d'aller à l'autre monde? vous ne le pensez pas; je ne le pense pas non plus. Le frère Gabriel, qui est le frère physicien du couvent, le pense[1]. Je lui en ai dit mon avis, il n'en a tenu compte. J'avais ouï dire que le frère Gabriel

était un présomptueux, jusqu'ici je n'avais pas voulu le croire.

Écrit à Tours, le treizième jour du mois d'octobre.

LA PEUR GUÉRIE.

Épître LI.

Nos anciens se réunirent hier au soir dans ma chambre. Il y vint avec le frère Gabriel un médecin de ses amis qui dit souvent la messe[1] dans notre église, et auquel je fais toujours donner des ornemens aux couleurs de sa faculté, c'est-à-dire rouges. Il nous parla de ses voyages; il a été en Italie et a suivi à Bologne, au célèbre amphithéâtre de cette ville, le cours des séances anatomiques[2]. Nos frères lui dirent qu'il avait bien du courage d'assister à l'ouverture d'un corps humain, que pour eux ils recuIeraient mille lieues en arrière. Ah! s'écria-t-il, la structure de notre corps n'a rien que d'admirable; ne détournez pas la vue du fer de l'anatomiste, quand il démontre devant vous cette admirable machine qui forme l'homme visible. Considérez-y plutôt le jeu de ses parties diverses, le merveilleux système de la physiologie.

La tête comme la partie la plus noble, est placée

au haut du corps pour le gouverner : elle renferme le cerveau où tous les nerfs ont leur racine[3]. Le cerveau est divisé en trois chambres où résident séparément l'imagination, l'entendement et la mémoire[4]. Cela est d'autant pus vrai, surtout pour la mémoire que, lorsque nous avons oublié quelque chose, nous portons involontairement tout de suite la main à la tête, comme pour l'y chercher. Le cerveau a peu de sang ; s'il en était autrement, les nerfs, qui en descendent et qui communiquent aux yeux, nous feraient voir tout en rouge[5]. Le volume du cerveau croît et décroît avec la lune[6] : on ne peut nier à cet égard les influences de cet astre.

Autres principes dont il faut encore demeurer d'accord : de la disposition du cerveau dépendent les diverses qualités des hommes. Le cerveau est-il de substance molle, claire et transparente? l'homme ainsi conformé a des idées nettes, il apprend et retient facilement ; mais facilement aussi il oublie. L'homme au contraire dont le cerveau est de substance épaisse apprend péniblement et retient avec difficulté ; mais il apprend et il retient pour longtemps. Un homme est-il actif, diligent, hardi ? il a le cerveau chaud. Est-il au contraire dormeur, paresseux, lâche ? il a le cerveau froid. Sécheresse de cerveau, cause de bonne mémoire ; humidité de cerveau, cause de mauvaise mémoire. Cerveau chaud et humide, peu d'intelligence ; chaud et

sec, beaucoup d'intelligence; sec et froid, très grande intelligence[7]. Chacun écoutait avec la plus grande attention; chacun s'examinait, c'est inutile à dire. Le médecin continua.

Le cœur est la cause de tout mouvement[8].

Le poumon est destiné à éventer le cœur, à lui communiquer un air frais, à le rafraîchir, à en recevoir les vapeurs dont il se dégage facilement par la respiration[9].

Qu'on sache aussi que le foie est le siége de la chaleur qui se répand par tout le corps; qu'on sache encore que par sa chaleur il attire à lui toutes les humeurs et les convertit en sang. Le foie est dans certains hommes composé de trois lobes, dans d'autres de quatre, dans quelques-uns de cinq, jamais de six, quoi qu'on en puisse dire[10].

Le fiel renferme une vésicule pleine d'une liqueur qui dépure le sang et facilite la digestion[11].

La rate est placée au côté gauche; rien n'est mieux constaté que la propriété qu'elle a de nettoyer le sang qui vient du foie, et d'en verser les ordures dans l'estomac[12].

Mes frères, qui me faites la grâce de m'écouter, vous vous souviendrez que nous sentons par le cerveau, que nous savons par le cœur, que nous aimons par le foie, que nous rions par la rate[13].

Parce que l'estomac est raboteux, il retient les

alimens qu'il reçoit; et parce qu'il est voisin du foie, il les cuit et les digère[14].

La description des entrailles pourrait blesser les imaginations délicates; je viens à la nature du sang.

Le sang de l'homme est plus subtil que celui des animaux, particulièrement du taureau et de l'âne. Il est plus épais et plus noir dans les parties basses du corps que dans les parties hautes[15].

Les nerfs, je l'ai dit, viennent du cerveau, mais certains n'en viennent pas immédiatement; ce sont ceux qui sortent de la moëlle épinière. Ces derniers sont beaucoup plus forts que les autres[16].

Voulez-vous savoir à quoi vous en tenir sur la graisse? elle est produite par le sang de qualité froide et tranquille[17]; sur la peau? elle est d'une épaisseur inégale; elle est beaucoup plus mince aux mains et au visage[18]; sur le poil? il naît des fumées intérieures que la peau arrête à sa surface[19]; sur les os? ceux du mâle sont plus durs que ceux de la femelle[20]; ceux du lion sont si durs qu'ils font feu au briquet[21].

Les gens doctes admettent ces divers points de la science comme prouvés. Quant aux suivans, ils ne paraissent pas, du moins à tout le monde, porter les caractères de la certitude. Par exemple, divers auteurs ont écrit qu'au moment de la conception le mâle était créé dans la cellule droite, et la femelle dans la cellule gauche[22]. Je sais bien qu'ils en ont donné de fort bonnes raisons, qu'ils ont dit que

c'est à cause de la chaleur, qui, plus forte à la droite qu'à la gauche, attire la substance du mâle dont la nature est le feu[23]. Toutefois le doute, à cet égard, me paraît devoir être permis.

Ce médecin parla encore long-temps, et toujours dans le plus profond silence; enfin, il prit congé de nous. En le saluant, nos frères lui dirent que jusqu'à ce moment ils avaient eu une peur ridicule, mais qu'il venait de les en guérir. Ce n'est pas tout; le frère Gabriel, un peu jaloux d'entendre une si belle dissertation dans la bouche d'un autre, voulut contester au médecin plusieurs de ses assertions; mais toujours celui-ci lui ferma la bouche, avec les grands noms d'Aristote, d'Isidore, de Constantin, d'Avicenne[24]; et il la lui ferma si bien que de long-temps il ne l'ouvrira, du moins en sa présence.

Écrit à Tours, le deuxième jour du mois de novembre.

LES ARABES.

Épître LII.

Frère André, je n'eus pas le temps de tout vous écrire. Le médecin qui vint passer la soirée chez moi nous entretint encore de bien d'autres objets.

Ce n'est rien que de savoir beaucoup, si l'on ne sait bien comme lui.

Nous fîmes en sorte qu'il parlât des progrès de la médecine; il s'en aperçut, et tout aussitôt il se fit un plaisir de nous satisfaire.

Les barbares, nous dit-il, avaient bouleversé l'Europe. Long-temps les lampes des sciences restèrent éteintes, mais enfin elles se rallumèrent tout à coup dans le sanctuaire de l'église. En Italie, les Bénédictins fondèrent des écoles de médecine devenues célèbres [1]. En France, le clergé joignit l'enseignement de cet art à celui des autres [2]. Il en fut de même dans toutes les parties de l'Europe : et cependant la médecine de ces temps ne fit aucun progrès. On se bornait aux principes et aux méthodes d'Hippocrate, de Celse, de Galien, des médecins grecs et des médecins romains [3].

Le neuvième, le dixième et le onzième siècles sont de grands siècles dans l'histoire de la médecine. C'est dans ces temps qu'ont fleuri les Arabes, les Rhazès, les Avicenne, les Sérapion, les Mesvée, les Averroës [4]; ils ont porté dans cet art leurs nouveaux purgatifs, leur rhubarbe, leur casse, leur manne, leurs demi-métaux, leur mercure, leurs remèdes minéraux, leur alchimie, leurs sublimations, leurs distillations, leurs eaux-de-vie, leurs extraits, leurs électuaires, leurs sucres, leurs confections [5]. Entre leurs mains les terres, les soufres, les sels, les poisons [6] mêmes sont des remèdes. Les

médecins de l'antiquité connaissaient fort bien les maladies, mais ils manquaient souvent de moyens pour les guérir, et leurs traités en fort souvent la franche déclaration. Les Arabes viennent; ils se jouent de toutes ces maladies, réputées incurables.

Mes frères, lorsque nous allâmes aux Croisades, nous avions l'intention de conquérir la Terre-Sainte, nous la conquîmes rapidement; nous la perdîmes de même. Notre intention n'était pas de conquérir la médecine des Arabes; nous la conquîmes lentement, mais nous la possédons encore. Durant ces expéditions militaires, nos fréquentes relations avec ces peuples nous firent connaître les livres de leurs médecins[7], et depuis nous sommes tous Arabes en médecine, comme nous sommes tous Grecs en philosophie.

En vérité, je ne sais, a continué le médecin, si les livres des Arabes ne nous ont pas sauvé un plus grand nombre d'hommes que nous en avons perdu dans nos guerres contre ces peuples, Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous n'avons jamais avancé qu'en tenant à la main les livres des Arabes.

Raymond-Lulle[8], Pierre d'Appono[9], Mondini[10], les deux Dondis[11], tous ces médecins, espagnols, italiens, n'ont fait des pas que sur leurs traces. Pour avoir voulu abandonner les Arabes, vous savez ce qui est arrivé au moine Valentin Basile[12]; et le nom du minéral, avec lequel il a voulu purger les moines

ses confrères, rappellera toujours sa funeste présomption.

En France Arnault de Villeneuve[13] s'est fait, à juste titre, un grand nom en médecine. Qui plus que lui a étudié les Arabes ? leurs découvertes sur la distillation l'ont mené à celle de l'esprit de vin[14]. Son humide[15] radical n'est qu'un des développemens de leur doctrine sur les humeurs; et, quand on lit avec attention ses belles pages sur les vertus[16] occultes, on voit qu'elles ne sont de même que les conséquences de leurs principes.

En méditant aussi les écrits des Arabes, un autre médecin francais, Bernard de Gordon[17], a illustré encore son art et son pays. Quel bel ouvrage que son lis de la médecine[18], que de fleurs et même que de fruits! La composition des trochisques lui est due ; ils porteront éternellement son nom[19] : c'est une partie de la pharmacopée des Arabes perfectionnée; et quand il a donné sa théorie des diverses directions des fluides dans le corps humain, suivant les diverses heures du jour[20], il a perfectionné de même la médecine astrale des Arabes.

Un de ces jours on demandait pourquoi les facultés de Montpellier et de Paris étaient si florissantes, attiraient tant d'étrangers. On en donna toute sorte de raisons, hormis la véritable. On ne dit pas qu'elles ont toujours été et qu'elles sont toujours arabes[21].

Aujourd'hui toutes les autres facultés le sont. Per-

sonne maintenant en France ne professe que la doctrine des Arabes, personne ne traite les maladies que d'après leurs principes. Oh ! se prit à dire un de nos frères, je ne crois pas grands Arabes tous ces vendeurs de poudres et de remèdes qui courent les villes et les villages. Frère, vous vous trompez, lui répondit le médecin; tous ces gens-là, tous les juifs, tous ceux enfin qui exercent l'art de guérir, sont examinés par les médecins[22]. Il y a plus, les apothicaires ne peuvent donner aucun purgatif, faire aucun acte de leur ministère sans notre ordonnance[23]: maintenant la santé des hommes est sous la protection des lois.

L'ami du frère Gabriel nous dit ensuite combien il serait avantageux que son art fît partie des études ecclésiastiques ; si les curés exerçaient, dans les campagnes, la petite médecine, ils enrichiraient la science de leurs observations. Et combien de fois d'ailleurs, ajouta-t-il, ne me suis-je pas aperçu que les remèdes de l'âme conviennent aux maux du corps, et les remèdes du corps aux maux de l'ame.

Il achevait de nous expliquer ses idées à cet égard lorsque la cloche de l'office se fit entendre, on lui proposa de venir chanter un petit bout d'antienne; il accepta.

Écrit à Tours, le quatorzième jour du mois de novembre.

LES VESPÉRIES.

Épître LIII.

Sûrement, frère André, vous ne croyez pas que la chirurgie ait fait de nos jours plus de progrès qu'aucun autre art. Cependant il vous faut le croire : Rien n'est plus vrai.

Depuis quelque temps plusieurs de nos frères viennent passer l'après-souper dans ma chambre ; ils nomment ces soirées les *vespéries*. On n'y dispute pas, comme dans celle des écoles, mais quelquefois on s'y instruit davantage. Le médecin qu'avait amené dernièrement le frère Gabriel est venu ce soir tout seul ; il aime à s'entretenir de son art, et on aime à l'entendre. Il nous avait déjà beaucoup parlé de médecine, ce soir la chirurgie a eu son tour.

La chirurgie, a-t-il dit, est toute fondée sur la connaissance la plus exacte du corps humain. Malheureusement l'antiquité nous avait transmis, dans toute sa force, l'aversion qu'elle avait pour les dissections. C'est de nos jours seulement que les écoles d'Italie et de France ont pu en triompher. Et dès lors, la main du chirurgien, n'opérant plus au hasard, il s'est fait dans l'art une révolution, ou plutôt l'art est né.

C'est encore en suivant les pas des Arabes que l'art à peine né, s'est élevé au plus haut degré de gloire. On avait reproché à leur école de mépriser ou de négliger l'anatomie[2]. Albucassis l'a vengée de ce reproche[3] ; il étudie si longuement et si heureusement la miraculeuse structure de notre corps par laquelle Dieu a voulu que notre âme communiquât avec ce monde, qu'elle devient transparente pour lui. Il en voit tous les tendons, tous les nerfs, toutes les artères, toutes les veines, tous les fluides : il en voit tout le jeu, tous les dérangemens, toutes les maladies, toutes les douleurs : aussitôt il se saisit du cautère[4], et il ordonne aux humeurs de dériver, de reprendre leur première voie, à la force, à la santé de revenir, il est obéi.

Mais personne, je crois, ne possède tous les talens ou toutes les qualités. Albucassis sut manier le feu, il ne sut pas manier le fer[5] ou il ne le mania pas avec courage.

Un chirurgien français, natif des montagnes du Gévaudan, Gui de Chauliac[6], en prenant le fer de la main d'Albucassis, le reforgea, le façonna, l'aiguisa, et quand il s'en servit, sa main ferme fut dirigée par le génie. Jusqu'à lui on avait traité avec des onguens les plaies, les lésions, même les fractures. Le premier il les guérit avec le tranchant de ses instrumens[7]. Ses opérations furent toujours nouvelles, toujours heureuses. Dans la maladie de la cataracte, il abaisse le cristallin. Devenu plus

hardi, il ouvre la tête, la poitrine; il fait l'opération du trépan, de l'empyème [8]. La chirurgie est à son plus haut point. D'abord le monde se tait et s'étonne; insensiblement il s'accoutume et s'habitue [9], et ces merveilles, ces miracles deviennent bientôt des choses simples et ordinaires.

Les succès de Gui de Chauliac furent la gloire de l'école de Montpellier, la plus célèbre du monde [10]; ceux de Pitard et de Lanfranc le furent de l'école de Paris [11], comme ceux d'Argelata le sont maintenant de celle de Bologne [12]. Qui ne connaît ces grands noms? qui avouerait ne pas les connaître?

Il est un autre nom, mes frères, qui n'est pas moins illustre: c'est celui de Théodoric, que Dieu repose dans le plus beau lieu de son paradis ce bon évêque, dont le cœur sensible lui fit imaginer pour les dislocations un appareil doux et commode, au lieu de l'appareil douloureux des machines de bois, employé jusqu'à lui [13].

Frère André, vous le savez, dans nos couvens le frère physicien et le frère apothicaire ne se quittent guère; ils étaient l'un et l'autre à cette vespérie. Le médecin ayant par hasard appris quel était l'emploi de ce dernier, a ajouté: C'est en se laissant aussi guider par les Arabes que la pharmacie a fait ces grandes découvertes, dont s'enrichissent les antidotaires Nicolas et Jacobus [14], qui ne sont l'un et l'autre que l'antidotaire de l'Arabe

Mesvée. Ainsi toutes les parties de l'art de guérir, a-t-il dit en finissant, marchent vers la perfection ou l'atteignent. Autrefois les maux étaient puissans contre les remèdes; aujourd'hui ce sont les remèdes qui sont puissans contre les maux. Trop puissans, ai-je dit, s'ils doivent nous retenir dans ce monde au-delà du terme fixé par la nature. Le frère Gabriel a cru devoir recommencer alors son ancienne dispute avec moi. J'ai défendu mon opinion et je l'ai ensuite soumise au médecin, qui m'a dit, d'un ton fort gracieux et tout opposé à celui de notre physicien : Soyez tranquille, frère Jehan; bien que la médecine soit obligée en conscience de faire tous les progrès dont elle est susceptible, elle ne parviendra pas à rendre les hommes immortels; elle n'y est point parvenue et elle est à son plus beau jour.

Ecrit à Tours, le dix-septième jour du mois de décembre.

L'ENTRÉE DU DUC DE TOURAINE.

Épître LIV.

Le duc de Touraine est passé ici; quelle foule d'hommes et de chevaux! Tous les seigneurs avaient des habits armoriés; tous portaient deux épées;

l'une à droite, l'autre à gauche[3]. Cette grande quantité de casques surmontés d'ailes déployées, de hautes cornes, de têtes de chevaux, de têtes d'oiseaux,[4] cette grande quantité de livrées royales, blanc, rouge et bleu, de livrées de Bretagne, blanc et noir, de livrées d'Anjou, vert naissant[5], et de plusieurs autres grandes maisons, donnait à ce cortége un éclat auquel nos bons bourgeois ne sont guère accoutumés.

Le jeune prince ne portait pas d'or sur ses habits. Son épouse avait un surcot sans autre ornement que des boutons, des ganses, et pour toute coiffure un béguin de simple drap avec mentonnière[6]. Quelques-uns des nôtres m'ont dit : Voyez, quelle économie dans les habillements de personnes si élevées ! Je me suis mis à rire, et leur ai appris que le prince, jusqu'à ce qu'il fût chevalier, ne pourrait porter d'or, et que la princesse jusqu'à ce temps-là ne pourrait non plus en porter et ne serait appelée que Mademoiselle[7], ce qui s'est vérifié aussitôt qu'on lui a adressé la parole.

Suivant l'usage, les échevins ont présenté au prince, comme duc de Touraine, les clés des portes.

Suivant l'usage, on lui a aussi donné un magnifique festin à l'hôtel de ville. Aux quatre coins de la salle, des ménétriers montés sur des bœufs couverts de drap écarlate, sonnaient de la trompette, à chaque assiette[8] ou service; à la seconde assiette composée de trente paires de mets[9], où l'on voyait

tous les animaux de l'arche de Noé, et ce qui valait bien mieux, où on les voyait tous lardés, tous rôtis; on a lâché dans les voûtes deux tiercelets qui ont poursuivi des mauviettes et des pigeons[40].

Enfin, pour terminer l'histoire de cette journée, je vous dirai que deux gentilshommes étant venus s'asseoir à table, un des convives s'est penché vers l'oreille du prince. Celui-ci a fait signe à l'écuyer tranchant, qui a pris aussitôt un grand couteau et a coupé la nappe devant les nouveaux venus. Imaginez la surprise; bientôt on a su que dans une occasion ils avaient manqué gravement aux lois de l'honneur[41].

Écrit à Tours, le quatrième jour du mois de janvier.

LES DEUX ARBRES.

Épître LV.

Tous nos frères de Tours sont fort contens de votre neveu, il fera honneur à son grand-oncle, le grand frère Marc, à son oncle, le savant frère André et à tous les illustres Cordeliers sortis de sa famille. Toutefois, je dois vous dire qu'il est un peu obstiné. Il n'a pas voulu vous envoyer le discours qu'il a eu l'honneur de prononcer, à l'ou-

verture des classes, devant le provincial. Il prétend que les ouvrages de ce genre appartiennent au couvent et ne peuvent en sortir; comme toutefois il m'est impossible de permettre que vous en soyez entièrement privé, je vous en envoie une analyse.

Votre neveu a commencé par des considérations générales, après lesquelles il a continué à peu près en ces termes : Si l'homme perdit le paradis terrestre, quelques instans après qu'il y fut mis, ces études lui en créèrent depuis un autre, non pour le corps mais pour l'esprit. Aux siècles derniers la porte en était à peine entr'ouverte : aujourd'hui les générations nouvelles y entrent tout entières, ayant à leur tête le clergé, qui là ne règle plus ses rangs par les dignités, encore moins par les richesses.

Au milieu de ce délicieux jardin sont deux beaux arbres dont les racines, continuellement arrosées par les innombrables travaux des hommes studieux, entretiennent le feuillage toujours vert. L'un est chargé de fruits, l'autre est chargé de fleurs; l'un est l'arbre de la science ou des sciences; l'autre l'arbre de la littérature ou des lettres.

Jeunes enfans, venez! approchez de l'arbre des sciences, la branche la plus basse est à votre portée. Le Cordelier Ville-Dieu[1] a refait les traités de Varron, de Servius et de Priscien, venez, la branche de la grammaire n'a plus d'épines.

Lorsque vous vous serez nourris de bons fruits

pendant plusieurs années, vous avez grandi et vous atteindrez successivement aux autres branches[1].

Au-dessus de la branche de la grammaire est celle des mathématiques; depuis les premiers arithméticiens, qui comptaient avec les doigts ou avec des cailloux, jusqu'à Diophante, un des plus anciens auteurs qui aient écrit sur la science des nombres, et depuis Diophante jusqu'à son habile commentateur Maxime Planude, qui a fondu ensemble les connaissances des Grecs, des Romains, des Arabes et les nôtres[2], la numération a fait le plus de progrès qu'il soit raisonnablement permis d'espérer.

Et la géométrie ne s'est pas moins élevée dans toutes ses parties. Euclide ne nous sert guère plus qu'à mesurer la distance à laquelle l'ont laissé Jordanus Nemorarius par son traité du planisphère[3], Marc de Bénévent par son traité du mouvement[4], Roger Bacon par son traité de la perspective[5]; aujourd'hui la science des grandeurs est à ses dernières limites; c'est l'opinion des géomètres les plus habiles.

Ils prouvent les immenses progrès qu'a faits la géométrie, par ceux qu'elle a fait faire à l'astronomie, autre branche de l'arbre des sciences, qui tire toute sa nourriture de celle des mathématiques. Les anciens pasteurs de la Chaldée croyaient connaître toute l'étendue du ciel, que savaient-ils en comparaison de Pythagore, de Thalès, de Méton? et que savaient ceux-ci en comparaison des

astronomes de l'école de Ptolémée ? et ceux-ci que savaient-ils en comparaison des Arabes[6] ? et les Arabes que savaient-ils en comparaison de Jean de Muris, qui a si doctement écrit sur le soleil et la lune[7]; de Pierre d'Apono, qui a pu avoir traité la médecine en astronomie, et traité l'astronomie en médecine[8]; du roi Alphonse, dont les tables astronomiques sont le meilleur des routiers célestes; de Henri de Malines, de Jean de Linières, qui ont corrigé les ouvrages de leurs devanciers et de leurs contemporains ?

Toutefois j'en demeure d'accord, les livres de ces hautes sciences ont leurs dangers et mènent quelquefois l'esprit à l'impiété. Alphonse le Sage a manqué un moment de sagesse lorsque, ne pouvant pas clairement expliquer la mécanique céleste, il osa dire qu'elle n'était pas assez simple; mais comment ne pas comprendre parfaitement le mouvement des onze cieux et des épicycles dans le savant traité de Sacrobosco ? Seulement j'avoue que ma raison, forcée d'admettre la rondeur de la terre, démontrée par l'ombre de cette planète, est embarrassée pour savoir comment les parties de l'hémisphère inférieur se soutiennent; et bien que je ne rejette pas l'opinion de certains géographes qui nous disent que toutes les parties qui la constituent, étant pénétrées par l'eau, sont collées ensemble, j'aime cependant mieux croire que l'hémisphère inférieur est recouvert d'une croûte de pierre ou de

métal, et que l'hémisphère supérieur porte la terre végétale, l'eau, l'air et la lumière[15]; je me représente la terre au milieu des airs, comme une grande lampe suspendue par une corde, qui sera toujours invisible aux yeux des mortels.

La branche de la géographie est si près de celle de l'astronomie que là où l'une finit l'autre immédiatement commence. Au jour actuel, toutes les mers navigables, toutes les terres habitables sont reconnues. Les voyageurs Carpin[16], Ascelin[17], Rubruquis[18], Marc-Paul[19], Mandeville[20] et Boute-Selle[21] ont atteint les dernières bornes du monde; nos cartes ne pourront plus ni s'allonger ni s'élargir. Nous avons posé les colonnes d'Hercule de la géographie.

La branche de la physique vient naturellement à la suite de celle de la géographie. L'homme a pénétré enfin la nature des élémens, de la substance, de la lumière, des ténèbres, des météores, du mouvement, du repos et du vide[22]. Si vous me dites que les Vincent[23], les Albert[24], les Glanville[25] ont souvent commenté les anciens, alors je vous répondrai que la science s'est accrue de toute la longueur de leurs commentaires.

La branche de l'alchimie de plus en plus exubérante, de plus en plus chargée, s'est dans ces derniers âges détachée de celle de la physique. Arnault de Villeneuve, par ses distillations[26], et Flamel de Paris, par ses transmutations[28], nous ont donné une

puissance universelle sur la matière. Il est raisonnable d'espérer que bientôt l'or ne vaudra pas grand'chose; que ceux qui veulent vendre ne se hâtent pas, et au contraire que ceux qui veulent acheter se hâtent.

Au-delà des branches des sciences physiques, est celle de la métaphysique; elle touche à celle de la logique; celle-ci touche à celle de la morale, ou, pour mieux dire, ces trois branches sont trois grands rameaux d'une branche commune, la philosophie.

Il fut un homme qui dépassa de la moitié de sa stature les hommes les plus grands, dont le nom depuis dix-huit siècles est prononcé avant tous les noms. Les beaux climats de la Grèce le virent naître; la ville de Stagyre se glorifie d'être sa patrie: Aristote qui est si impie pour ceux qui ne l'entendent pas, qui est si religieux, qui est tout près d'être chrétien pour ceux qui l'entendent, est aujourd'hui assis sur un trône élevé par la raison et aussi solide qu'elle[28]. Abailard[29], Albert[30], Buridan[31] et Scot[32], le grand Scot lui-même sont plus ou moins grands suivant qu'ils s'approchent plus ou moins d'Aristote; et les siècles sont plus ou moins éclairés suivant que sa doctrine est plus ou moins universellement répandue. Les traités d'Aristote remplissent toutes les parties de la philosophie, tous les désirs de l'esprit humain.

Lorsqu'on a goûté les fruits de l'ontologie, de la

psycologie, parties si essentielles de la philosophie, on est mieux disposé à goûter ceux de la théologie, qui est la plus haute branche de l'arbre des sciences[33] qui en forme le haut faîte où se portent, où se fixent tous les regards.

Quelquefois je considère dans notre grande bibliothèque cette longue ligne de théologiens, depuis saint Grégoire de Nazianze, saint Anselme, le maître des sentences[34], Alexandre de Halès[35], le grand Albert[36], saint Thomas-d'Aquin[37], Nicolas de Lyre[38], Pierre d'Ally[39], et alors il me semble voir une rangée de guerriers armés de toutes pièces, qui défendent contre les ennemis de la foi le dépôt sacré de la religion.

Quelquefois aussi je considère cette autre longue ligne de théologiens, ces illustres auteurs de manuels, de sommes, de règles, de directions, de décisions pour toutes sortes de cas[40], et je me dis alors que la face du péché est si fortement crayonnée qu'à l'avenir il sera moins facile de se damner; mais aussi qu'on sera moins excusable et plus sévèrement puni.

A l'opposite des branches des sciences physiques et métaphysiques, se trouvent les branches de la législation et de l'histoire.

La branche de la législation a été greffée sur celle du droit romain[41] et en est devenue plus vigoureuse. Les gloses de Fabert[42], de Barthole[43], les décisions de Balde[44], la somme de Bouthillier[45], le

miroir de Guillaume Durand[46] sont maintenant aussi sacrés que le texte des lois.

Celle de l'histoire, dont la moitié est formée de chroniques latines et l'autre moitié de chroniques françaises, a tellement produit de fruits, que je crains bien qu'elle rompe. Mathieu Paris[47] et Jean Froissard[48] sont trop volumineux, en termes moins polis trop prolixes[49]. Eginhart[50], Rigord[51] et Nangis[52] me paraissent bien supérieurs. Tite-Live, Trogue Pompée périssent, tandis que leurs abréviateurs Florus et Xyphelin sont dans toutes les mains. Fin de la première partie.

Frère André, avant de passer à la seconde, je vous dirai que j'ai fait deux observations à votre cher neveu, que j'aime autant que s'il était le mien. J'ai trouvé d'abord que trop plein des opinions de notre siècle, il avait exagéré l'éloge d'Aristote qui est, convenez-en, quelquefois obscur dans certaines parties de ses ouvrages, bien qu'il ait eu plus de dix mille commentateurs[53]. Aristote et Platon son maître ont tous deux parlé de la divinité, mais ce dernier s'est exprimé en termes bien plus beaux, par conséquent bien plus justes. Le disciple ne pouvant s'élever à la magnificence du style de son maître, s'est jeté dans l'érudition, les divisions, les sous-divisions où, certes, disons-le aussi, il a porté un admirable esprit d'ordre et une mémoire non moins admirable. J'ai trouvé ensuite que votre neveu faisait trop d'honneur à

la théologie et pas assez à l'évangile, ce divin flambeau jeté du haut des cieux, afin qu'à sa lueur les hommes pussent lire les lois que Dieu a gravées dans leur cœur.

Je dois encore ajouter, frère André, que toute la communauté a applaudi fort vivement, mais fort brièvement, pour entendre plus vite la seconde partie, dont je vais continuer à vous faire l'analyse.

Aussitôt qu'on approche de l'arbre de la littérature ou des lettres, a continué votre neveu, les vives couleurs, la variété des innombrables fleurs qui le couvrent vous réjouissent et vous attirent.

La première branche qui s'offre à vous, c'est celle de la rhétorique. Quelques-uns croient la reconnaître parmi celles de l'arbre des science, ils croient que l'art de bien dire touche sans intermédiaire à l'art de dire correctement.

Si Aristote ne nous avait laissé son traité de rhétorique, Quintilien aurait été le plus grand rhéteur. Ceux qui lui préfèrent Longin ne font guère preuve de discernement ou du goût. Depuis Aphtonius[54], qui a écrit peu de temps après, cette branche s'était desséchée pendant la durée des siècles barbares; enfin au siècle dernier elle a reverdi: elle a fleuri dans celui-ci[55].

En portant les regards au-dessus, on voit la branche de l'éloquence profane, et plus haut celle de l'éloquence sacrée.

Cicéron passe pour le plus grand orateur de la

tribune publique; d'autres disent que c'est Démosthènes. Comme nous sommes moins familiers avec la langue des Grecs qu'avec celle des Latins, qui est celle des Cordeliers, nous ne pouvons également bien juger ces deux antiques rivaux.

Quant à nos orateurs, si les femmes de France nous donnent des Cicéron ou des Démostènes, ce qui est très probable dans notre âge extraordinaire en tout, le gouvernement par sa forme s'oppose à leur développement. Les peuples modernes d'ailleurs, même ceux des républiques, ne se laissent plus mener par des fils ou des chaînes qui sortent de la bouche des hommes éloquens. La conduite de l'état n'est plus à la merci des beaux parleurs.

Mais au défaut de tribunes nous avons des chaires autour desquelles les auditeurs viennent, à la vérité tout persuadés, mais où les orateurs ont à combattre les passions et les vices, qui se retranchent avec tant de force et d'adresse au dedans de notre cœur. Je ne puis me lasser de lire et de relire les homélies de saint Ambroise, de saint Chrysostôme, de saint Athanase, de saint Basile, de saint Cyrille, de saint Augustin. Toutefois le goût général a changé; on trouve aujourd'hui les fleurs de cette antique éloquence moins parfumées, moins fraîches; on aime mieux Gerson [56], Ferrer [57], ou Jean Petit [58], enfin nos sermonaires actuels.

Au-dessus de ces deux branches, celle de la poésie étale ses rameaux d'or.

Que le nom d'Aristote soit le plus grand en philosophie, j'y consens, je m'y soumets ; mais qu'il en soit de même en poésie de celui d'Homère, j'en ai toujours été humilié, irrité : et cependant rien n'est plus vrai. Nul homme de lettres, nul habile clerc, nul savant moine n'a jamais pu surpasser ni même atteindre les inspirations de ce vieux mendiant ni de son disciple Virgile. L'esprit humain vieillit-il? se ride-t-il? Certes non : il n'a jamais été plus jeune, si la jeunesse est la force ; mais il est sorti de l'enfance : il ne veut plus croire aux passions, aux vices divinisés. Celui qui voudra encore être Homère ou Virgile doit commencer par nous prêcher Jupiter et Vénus, et par nous convertir à l'ancienne théogonie.

La haute poésie, la poésie épique est à jamais morte pour le monde de la raison, ou du moins les principaux ressorts en sont brisés. Notre poésie a été obligée d'en employer d'autres, moins propres à remuer les affections sensuelles et terrestres.

Ici, votre neveu a suspendu son discours, pour nous adresser plus particulièrement la parole : Mes frères, a-t-il dit, avec un accent de conviction qui a redoublé l'attention générale, je répète d'avance avec vous toutes les condamnations contre les poètes modernes. Au mal qu'on a dit d'eux je suis prêt à

ajouter le mal qu'on n'en a pas encore dit et que j'en pense ; mais qu'il me soit permis d'en dire aussi le bien que j'y ai vu. Le bien est souvent mêlé au mal, et l'en séparer est œuvre de charité, ou je me trompe.

La branche de la poésie, abattue sous la hache des conquérans du Nord, poussa quelques rejetons à l'abri des autels ou des forts châteaux de la féodalité.

Vers le dixième siècle les poètes provençaux firent entendre le son du luth nouvellement accordé. Les échos de l'Ausonie se réveillèrent ; le Dante chanta l'Enfer et le Purgatoire ; il en ouvrit les voûtes terribles ; il ouvrit aussi les voûtes du Paradis, dont il chanta les plaisirs célestes et les joies éternelles. Pétrarque a préféré des chants légers, purs, mélodieux ; l'univers applaudit au Dante, mais il chante avec Pétrarque.

Née aussi de la poésie provençale, comme la poésie italienne, la poésie française a aussi comme elle été portée au plus haut degré.

Ce qui rend la poésie moderne plus musicale, c'est la rime, cette répétition de sons inconnue à l'antiquité. La rime est venue en Italie de la Provence, en Provence de l'Espagne, en Espagne de l'Afrique, en Afrique de l'Arabie, où la commune opinion veut qu'elle soit née [59].

De la France méridionale la rime passa rapidement dans la France septentrionale. Un comte de

Champagne la rendit plus agréable, plus variée; il la croisa [60]. Un clerc de Notre-Dame de Paris la perfectionna en l'appliquant aux vers latins, dont il rima les césures, aussi bien que les terminaisons; il s'appelait Léonius, ces vers furent appelés vers Léonins [61]. Un autre clerc de la même église fixa le plus long mètre des vers à douze syllabes; Alexandre donna son nom aussi aux vers Alexandrins [62].

La mesure, le nombre et la terminaison, le mécanisme des vers étant fixés, c'est-à-dire les instrumens étant faits, des milliers d'ouvriers se mirent au travail. La versification, mauvaise au dixième siècle, moins mauvaise au onzième, devint bonne, excellente, parfaite au douzième, au treizième, au quatorzième..

D'abord le poème historique s'offrit aux plus habiles, et bientôt Charlemagne et Philippe-Auguste, sortis de la prose de nos vieilles chroniques., se trouvèrent grandis dans les beaux vers de Mouskes [63] et de Guillaume-le-Breton [64].

D'autres poètes s'essayèrent dans le poème didactique; tout le monde sait par cœur le castoiment, dont les pères de famille mettent si souvent à profit les excellentes leçons sur l'éducation [65];

D'autres dans les fables; celles de Marie de France sont connues [66];

D'autres dans les fabliaux; je nommerais Guérin, Audefroi, Jean de Boves [67], si je n'avais à en nommer trente autres non moins célèbres [68].

Je pense que tous les poèmes furent d'abord des chants, et que le rythme de la musique a mesuré le rythme des premiers vers. David chantait; Homère chantait, nos bardes chantaient. Vraisemblablement dans ces anciens temps on aurait trouvé fort ridicule qu'un poète lût ses vers au lieu de les chanter : et c'est à mon avis une grande preuve du bon esprit des Français, de leur esprit naturel d'aimer par-dessus tous les genres de poésie, les chansons. Aussi de tous les peuples du monde sont-ils les meilleurs chansonniers[69].

Le roman porte un nom entièrement français[70] et le genre en est français par excellence. Qui n'a lu ou entendu parler de celui de la Rose[71] diabolique, angélique par la morale, par le style. Les romans du Renard[72] et du Fauvel[73] peuvent être regardés comme de plus ou moins longues fables. Naturellement le roman doit être écrit en vers. On dénature aujourd'hui le roman, on le met en prose[74].

Si je voulais tout examiner, tout discuter, je serais trop long. Je vous ennuierais, a dit votre neveu à l'assemblée qui ne s'ennuyait pas, je ne ferai donc que mentionner la satyre[75] où nous ne pouvions que réussir, puisqu'il ne s'agit que d'avoir de l'esprit et de la malice. Je ne ferai non plus que mentionner l'ode que nous avons plus de peine à acclimater[76]. Ce sont divers genres de poésies renouvelés des Grecs et des Romains. J'aime plus vo-

lontiers les genres qu'on renouvellera de nous.

Mes chers frères, ai-je tout dit? je me garde bien de le croire: et en fait de sciences et de lettres tout est-il dit? je le crois: à cet égard il n'y a pas deux opinions. Ainsi nos successeurs n'auront plus qu'à se reposer à l'ombre des deux arbres des sciences et des lettres. L'esprit humain, de même que les productions de la nature, a un point de maturité. Tout nous prouve qu'il est à ce point; mais que feront les hommes lettrés, les habiles clercs, les savans moines dont l'état est de cultiver leur esprit, d'augmenter les connaissances acquises? ils seront plus malheureux que leurs prédécesseurs, plus malheureux que les gens des autres états; ils seront plus désœuvrés, plus exposés aux tentations. Ah! mes frères, je dirai comme notre pieux et docte frère Calixte : A l'avenir nous aurons plus de temps pour nos prières, nous chanterons matin et soir les vêpres, nous dirons deux fois l'office.

Écrit à Tours, le premier jour du mois de février.

LE THÉATRE.

Épître LVI.

Quelle belle fête donna à Paris Philippe-le-Bel, lorsque ses fils furent armés chevaliers[1] ! Je ne sais si depuis on en a donné de plus belle, même d'aussi belle. Frère André, vous en souvenez-vous, dites-moi ! L'un et l'autre nous étions si jeunes ! vous plus que moi, car, ne vous déplaise, je suis un peu votre aîné.

A Tours, on parlait encore de cette fête plusieurs années après. Mon père, qui s'y était trouvé, aimait, surtout aux repas avec ses amis ou aux veillées de famille, à se rappeler ce qui l'avait le plus frappé; et c'était, si je ne me trompe, le grand mystère[2] représenté sur un beau théâtre tout drapé de riches tapis qu'on avait élevé au milieu du pré ou île Notre-Dame[3]. Là, disait-il, on voyait les scènes qu'offre la vie humaine dans les divers états ; on y voyait les artisans avec leurs instrumens, les médecins avec leurs fioles, les gens de justice avec leurs écritoires, les gens de guerre avec leurs épées, les gens d'église avec leurs chapes ; on y voyait l'intelligence humaine personnifiée sous l'emblême de l'animal le plus intelligent, le renard, successivement apprenti, garçon, maître,

chef de jurande ; apothicaire, mire, chirurgien, médecin ; procureur, avocat, juge, président ; clerc, moine, abbé, évêque, archevêque, pape ; et cependant toujours renard, toujours laissant sortir de dessous ses habits sa grande queue, ses petites oreilles, toujours montrant ses yeux vifs et spirituels, toujours croquant œufs, poussins et poules. Figurez-vous en même temps, ajoutait mon père, çà et là des groupes de rois de la fève, de ribauds en chemise, d'hommes sauvages entourés de jeunes Parisiens, de jeunes Parisiennes, formant différentes danses, différens branles, et à l'extrémité, la vénérable figure d'Adam, regardant au quatorzième siècle sa nombreuse race ainsi habillée, costumée, bariolée : Mes enfans, nous disait-il lorsque nous étions seuls, vous vous conduiriez bien mieux et vous seriez bien plus sages, si comme moi vous aviez vu l'enfer et le paradis du pré Notre-Dame, images des deux issues inévitables de notre vie. L'enfer y était représenté comme un vaste lac de soufre, de poix et de feu : au milieu de ses noirs flots était une profonde caverne, ouvrant son épouvantable bouche par laquelle sortaient et rentraient des légions de diables tout chargés d'âmes. Et mon père qui avait une excellente mémoire et beaucoup d'esprit, en imitait alors les tourmens, les gémissemens avec tant d'art, qu'on voyait, qu'on entendait. J'ajoute même qu'on sentait pour ainsi dire, quand il parlait, de l'atmo-

sphère vaporeuse, épaisse et puante qui s'élevait au-dessus de l'enfer. Il en était de même lorsqu'il parlait des richesses, de la musique et des parfums du paradis : on voyait, on entendait, on sentait.

Mon père se plaisait aussi à rendre justice au pieux génie des artistes Parisiens, qui avaient figuré Jésus-Christ dans son enfance, si naïf, si aimable, un chapelet au bras, causant, riant, mangeant des pommes avec sa mère : ensuite dans sa Passion, si doux, si touchant, expirant au milieu des cris et des huées, le pardon sur ses lèvres ; enfin dans le jour de son triomphe, brisant les voûtes de la mort, sortant de son tombeau, montant au ciel dans l'éclat de sa puissance et laissant sur la terre Pilate vêtu de sa robe de juge, Caïphe coiffé de sa mître, Hérode sa couronne sur la tête[4], leçon terrible aux mauvais magistrats, aux mauvais prêtres, aux mauvais rois.

Dans ces temps, n'est-il pas vrai, frère André, le goût de ces représentations théâtrales était général ; et à Tours, notre municipalité, pour faire comme ailleurs, donna la représentation du mystère des apôtres en prières. J'avais quinze ans ; j'étais en rhétorique. On m'habilla en saint Jéhan ; et j'ai encore présent que mes camarades et moi demeurâmes six grandes heures à genoux sans boire ni manger, exposés à la dévotion publique. Mais voici bien un autre spectacle : lorsque nous descendîmes du théâtre les jeunes filles vinrent en

foule embrasser les apôtres, bon gré mal gré. Je me défendis vigoureusement des pieds et des mains, car je voulais me faire Cordelier ; toutefois je n'en fus pas moins embrassé et baisé par plus de trente jeunes filles. Eh bien ! frère, m'en croirez-vous? l'impression, quoiqu'il y ait plus de soixante ans, ne s'est pas entièrement effacée. J'ai plusieurs fois en chaire cité ce fait, sans me nommer, pour prouver combien sont dangereuses les approches du sexe.

Vinrent les malheurs des règnes de Philippe de Valois et de son fils Jéhan. Partout les théâtres tombèrent ; mais ils se sont peu à peu relevés sous Charles-le-Sage et surtout sous Charles VI, qui va si souvent avec la jeune reine et la jeune cour aux nouveaux mystères périodiquement représentés à Saint-Maur[5].

On veut aujourd'hui, dit-on, établir aussi à Paris des spectacles réglés : ce qu'il y a de sûr c'est que notre ville de Tours le veut.

Les quatre ordres mendians, qui se regardent comme plus particulièrement responsables du salut de la chrétienté, en ont pris ici l'alarme. Nous nous sommes succesivement assemblés, les chefs et les doyens, dans chacun des quatre couvens. Ni aux Jacobins ni aux Cordeliers il n'a été pris aucune résolution : hier seulement aux Augustins on arrêta qu'on s'opposerait à l'établissement de toute espèce de spectacles. Le prieur du couvent

prononça une élégante harangue latine : il fut unanimement applaudi ; et comme il est d'ailleurs fort aimé, fort estimé, tout le monde ne demanda pas mieux que de lui donner raison. Mais cet après-midi, aux Carmes, l'opinion a changé : un frère, qui jusqu'à ce moment s'était continuellement tu, a pris la parole.

Mes frères, a-t-il dit, l'imitation est un de nos besoins, en même temps qu'une de nos facultés, car Dieu ne nous a jamais donné l'un sans l'autre. L'amour de l'imitation, ou ce qui revient au même, de la comédie, est dans la nature de l'homme, qu'il n'est pas en votre pouvoir de changer. Ainsi, nul doute qu'il y a toujours dû y avoir et qu'il devra toujours y avoir des comédies. C'était la plus grande dépense de l'État chez les anciens peuples. A la vérité, avec les républiques Grecques et l'empire Romain, l'imitation des scènes de la vie des hommes privés et des chefs des nations, la comédie et la tragédie périrent; mais aussitôt que la cessation des grands bouleversemens de l'Occident a laissé respirer en paix le genre humain dans cette partie de la terre, les spectacles ont recommencé presqu'en même temps hors des églises et dans les églises; et presque en même temps les uns et les autres, à cause de leur grossière indécence et de leurs obscénités, ont été également proscrits[6]. Cependant, comme l'enfance des arts ressemble à l'enfance des hommes, et qu'à force de marcher

elle finit par raffermir ses pas, la comédie profane et la comédie religieuse, après de nouveaux essais, se présentent maintenant à nous plus naturelles et plus régulières. Faut-il repousser celle-ci au risque de n'avoir que celle-là ? voyons.

Nous sommes assez heureux pour qu'on ait eu insensiblement l'idée de faire dialoguer, d'abord par signes, ensuite par paroles, les personnages des mystères de notre religion, si long-temps immobiles et muets[7] : profitons-en.

Nous sommes assez heureux aussi pour que les ménestrels en chantant les scènes d'amour[8], ou bien les pèlerins en chantant les cantiques[9], aient insensiblement fait naître l'idée de porter la musique dans les mystères[10] : profitons encore davantage de ce nouveau drame en paroles chantées, qui peut-être étaient celles de nos premiers pères.

Reprenant ensuite une à une les principales objections, le frère Carme a ajouté : Les uns craignent que la politique monte sur le théâtre; ils craignent les nouvelles comédies que les rois pourraient encore faire représenter contre le pape[11], les comédies que peut-être dans la suite les papes pourraient faire représenter ou laisser représenter contre les rois[12]. Ils craignent que ces manifestes scéniques animent et enveniment les discordes de la chrétienté : eh bien! dans ce cas, les mystères, les mystères! le peuple n'aime rien tant que les mystères; il quittera toujours tout pour les mystères. Je me

trouvais sur les terres de France où la raison d'état ne permet guère de bien accueillir les tragédies de l'Andreasse, de la Tarenta, de la Mahorquina, de l'Allemanda, de la Johanela [13] qu'on représentait avec succès dans le comtat d'Avignon [14] : Monseigneur, dis-je au gouverneur, un jour qu'il me donnait à dîner, vous ne voudriez pas que dans votre province on représentât, comme dans le voisinage, les tragédies de Parasolz [15] : à votre place, je ferais quelque dépense en mystères, et vous verriez qu'on ne penserait plus aux malheurs de la feue reine de Naples. L'événement prouva que j'avais raison.

Les autres craignent encore plus que le théâtre devienne une haute et vaste lice de théologie. C'est ce que craignait aussi le chef de l'ordre des Carmes, qui voulait et qui ne pouvait empêcher de nouvelles représentations de la vieille pièce de l'Hérésie des Pères, composée contre le dernier concile [16] : Général, lui dis-je, votre révérence fera tomber l'hérésie quand elle voudra : elle n'a qu'à donner l'ordre aux noviciats de représenter des mystères. L'événement prouva de nouveau que j'avais raison.

Et ne craint-on pas même que dans les grands collèges de cinquante ou soixante écoliers [17], où l'on peut faire les frais d'un théâtre, on veuille représenter les anciennes comédies et tragédies [18] : eh bien ! encore les mystères, les mystères ! J'ose croire d'avance que j'aurai encore raison, qu'ils triom-

pheront, toujours en quelques beaux vers grecs ou latins que parlent Phèdre, Iphigénie, Agamemnon et Oreste.

Sans doute vous n'aimez pas, eh! qui aime ces jeunes jongleurs[19], ces beaux acteurs, ces belles actrices qui vont de festin en festin dans l'enceinte des tables[20], jouer, chanter, entre les mets[21] ou après les mets, les jeux du berger et de la bergère[22], du mariage[23], du courtois[24], du pèlerin[25]? aussi les poëtes eux-mêmes se sont-ils enfin mieux avisés et ont sensément prévu qu'à des scènes d'amour ou de jalousie, aux tableaux des repas et des plaisirs champêtres[26], on préfèrerait des scènes et des actes religieux; aussi ont-ils en même temps composé de saints jeux[27], où ils ont excité bien plus vivement les passions.

Par exemple, dans le Miracle de Théophile, qui ne tremble quand le sorcier Salatin appelle le Diable par cette terrible incantation :

Bagahi, laca, bachahé!
Lamac, cahi, achabahé!
Karrelyos!
Lamac, lamec, bachalyos[28]!

Qui ne tremble encore davantage quand le Diable vient; encore davantage quand Théophile écrit avec son sang l'acte par lequel, à un terme fixé, il se donne au Diable; encore davantage quant le Diable revient. Et enfin, lorsque la Vierge a forcé le Diable

à rendre la donation, qui ne chante avec l'évêque, Pierre, Thomas, Pinceguerre et surtout avec Théophile, avec tous les acteurs, tous les spectateurs, le *Te Deum Laudamus* par lequel se termine la pièce[29].

Ce jeu est de Ruteboeuf[30]. L'art lui doit beaucoup. Il doit beaucoup aussi à Jean de Hale[31]; il doit surtout à Jean Bodel[32]. Ce n'est que depuis un siècle au plus, depuis le jeu de saint Nicolas[33] où l'on voit deux armées, où parlent plus de vingt acteurs[34], qu'ont paru les mystères à grand spectacle[35] les mystères de l'ancien, du nouveau Testament, des vies des différens saints, qui, en diversifiant ainsi la scène par les tableaux variés des divers états en la forçant à être plus grande, plus vaste, l'ont enfin forcée à être publique.

Le frère Carme a terminé ainsi : Mes frères, vous appartenez aux quatre ordres illustres qui sont l'intelligence des nations, leur raison philosophique. Ne perdez pas de vue que de tous côtés le goût du siècle pour le théâtre nous presse : nos temples ne peuvent se désemplir de tréteaux, de représentations, de farceurs, de mimes[36]. Au nord, l'Allemagne, l'Angleterre ne cessent de représenter les religieux mystères[37]; et bien sûrement la fervente Italie, la fervente Espagne ne leur en doivent rien.

Je dirai plus, je ne dirai cependant que la vérité : depuis la nouvelle institution des drames religieux, tous les confesseurs de l'Europe, qui ont, si je puis

m'exprimer ainsi, dans leur oreille la conscience des peuples, en sont plus contens. D'ailleurs il faut bien le savoir, lorsque le siècle veut, nous pouvons seulement faire qu'il veuille ou plus vite ou plus lentement ou mieux; c'est le dernier parti que nous prendrons, si nous sommes inspirés par l'Esprit saint, qui est l'esprit bon, l'esprit juste, qui n'est pas l'esprit faux, l'esprit d'obstination, l'un et l'autre souvent les mêmes.

L'assemblée, sans plus discuter, a adopté l'opinion du frère Carme, et chacun est retourné dans son couvent. Ce soir, à la récréation les jeunes gens, comme s'ils eussent deviné ce qui s'était passé à cette assemblée secrète, ayant demandé à faire la répétition du mystère pantomime des Cordeliers[38], nous y avons volontiers consenti. Aussitôt, à l'imitation des clercs du parlement de Paris ou de la Basoche[39], qui montent sur la table de marbre de la salle du palais où nos rois font leurs festins solennels[40], nos jeunes gens sont montés sur la grande table du réfectoire, et toute la nombreuse communauté étant rangée et assise autour, il ont commencé.

A la première scène, un jeune garçon est retenu dans le monde par les démons, sous la forme des femmes, des dignités, des honneurs, de l'ambition, de la fortune, de la richesse. Saint François le tire d'un bras vigoureux et le fait entrer dans le cloître. Nouvelle scène : le jeune garçon a les cheveux

coupés, on lui fait une belle couronne de ses cheveux blonds; repas, banquet de réception. Nouvelle scène : le noviciat, silence, étude, application, soumission, obéissance, contentement, joie. Nouvelle scène: plus grande joie, la profession. Nouvelle scène : le chapitre, les élections. Frère André, je me suis aperçu que ces jeunes étourdis figuraient fort bien et trop bien les allées et les venues, les chuchottements, les flatteries, les ruses, les intrigues; alors j'ai levé le bras, et d'une voix forte j'ai ordonné qu'on passât outre. Suite des nouvelles scènes de dignités successives de sacristain, de chantre, de lecteur, de vicaire, de gardien, de visiteur, de provincial, de général. A chaque nouvelle scène, le Cordelier se redresse, se redresse et se redresse. Quand il est général de l'ordre, il regarde pour ainsi dire le monde à ses pieds : nous avons tous souri. Sont venues ensuite les scènes du déclin de l'âge : à chaque nouvelle scène le Cordelier se courbe, se courbe et se courbe. Enfin, il est étendu sur son lit de mort. Le Diable est là qui rugit; il veut renverser le bénitier; mais la terrible eau bénite le mouille : il veut éteindre les chandelles; mais il se brûle les griffes. Le Cordelier meurt. En voyant l'âme monter au ciel, le Diable fait cent mille divertissantes grimaces qui renvoient les spectateurs gais et contens.

Ce mystère sera donné au peuple la prochaine

fête dans le préau s'il fait beau temps; et, s'il pleut, ce sera dans le cloître.

Écrit à Tours, le douzième jour du mois de février.

LES OGNONS.

Épître LVII.

Mangez ce que vous trouverez; ce précepte, utile à tous les états, semble regarder particulièrement les Cordeliers : qu'il soit toujours présent à vos quêteurs. Pour ne s'y être pas conformé, un des nôtres a éprouvé un désagrément qui m'a fait une bien sensible peine. Dans sa tournée il fut invité par le maître d'un château; les pages s'aperçurent qu'il n'aimait pas les ognons, qu'il les triait et les mettait de côté à chaque plat : ils résolurent de lui en faire manger bon gré mal gré. J'ignore sous quel prétexte ils l'attirèrent dans une de leurs chambres, où ils s'entendirent pour l'enfermer. Ce pauvre frère y resta vingt-quatre heures; alors pressé par la faim, ne voyant d'autre aliment qu'une botte d'ognons suspendue à la voûte, il détacha une de ses sandales et s'en servit pour les abattre. Cependant au-dessous étaient les pages, dont les cris et les éclats de rire avertirent le seigneur, qui,

après avoir tiré de prison notre quêteur, fit punir ces jeunes gens. Mais cela n'empêcha pas sans doute les plaisanteries de cette foule d'oisifs dont tous les châteaux sont remplis. A Montbason nous ne manquions pas non plus de jeunes pages malins et espiègles ; mais le frère Jéhan y fut toujours le frère Jéhan.

Écrit à Tours, le vingt-troisième jour du mois de février.

BERNARD BERNARD.

Épître LVIII.

Voici la nouvelle du jour :

Des antiquaires ont découvert au château de Nantes un descendant du frère de saint Bernard : il y était albalétrier de la garnison, sous le nom de Bernard Bernard. Aussitôt il en a été retiré, on l'a magnifiquement logé, somptueusement nourri, et d'abord habillé en gendarme, ensuite en chevalier, ensuite en saint. Les jeunes filles les plus belles, les plus riches, se le disputent. Les religieux, les moines le disputent aux jeunes filles. La Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Perche, la Basse-Normandie ont été le voir. Plusieurs personnes de Tours et d'autres villes encore plus éloignées y ont été aussi.

Les uns disent qu'il ne mange que fort légèrement et pour se soutenir, qu'il ne dort guère, qu'il est toujours en oraisons; les autres qu'il dort et ronfle comme un autre, mange, boit autant qu'un autre, et fait comme un autre quelquefois la cour aux chambrières. Il y en a même qui contestent qu'il soit de la famille de saint Bernard; ils disent que Bernard Bernard est joufflu, rouge, qu'il a les yeux bleus, le nez relevé, et qu'il est d'ailleurs une bête.

Nous avons à quelques lieues d'ici, à la Pinsonnière, un *Johannes de Montemorenciaco*, un Jéhan de Montmorency, proviseur de Sorbonne [1]. Toute la province ignore qu'il y soit; il n'y a que le gardien des Cordeliers qui ait été lui présenter ses devoirs.

Écrit à Tours, le vingt-sixième jour du mois de mars.

LES VITRAUX.

Épître LIX.

Lorsqu'il s'agit de la maison de Dieu, le pauvre couvent de Tours ne regarde pas à la dépense. Pour faire le vitrage de l'église, nous avons épuisé avec plaisir nos dernières ressources. Il a fallu tout acheter, fer, plomb, métaux, verres, couleurs. Il a fallu construire des fours pour la cuisson des

peintures[1], nourrir et entretenir pendant quatre grandes années un frère lai peintre ; il a fallu enfin, comme il a refusé tout salaire, lui passer un acte portant fondation d'une messe à perpétuité, qui sera dite tous les ans, après sa mort, dans la chapelle du jugement dernier. Ces vitraux nous coûtent beaucoup ; en revanche ils sont très beaux. Voici le sujet de leurs représentations ; vous pourrez en parler tout comme si vous les aviez vus.

Première fenêtre à droite du rond-point : un soleil étincelant, celui de la Palestine, éclaire l'antique terre des patriarches, terre fleurie, parfumée, où croissent les plantes et les arbres les plus odoriférans. La campagne est couverte par un seul troupeau ; des bergers, à grands coups de houlette, le divisent en deux. Ces animaux semblent bêler, mugir, se quitter à regret. Les tentes et les bagages sont chargés sur des chameaux. Deux hommes vénérables, placés sur le devant, se donnent le baiser d'adieu : séparation d'Abraham et de Loth.

A la fenêtre suivante, on voit d'un côté le vieux Jacob, dont la barbe blanche descend, coule, pour ainsi dire, à longs flots sur sa poitrine, et de l'autre, ses fils, qui lui présentent la robe de Joseph, trempée dans le sang d'un chevreau ; la transparence du verre fait merveille.

Plus loin la femme de Putiphar tient le manteau qu'a laissé entre ses mains le jeune Joseph, qui s'échappe presque nu. Le visage de la femme de

Putiphar, celui de Joseph sont tout en feu, du désir du crime, de la rougeur de la vertu : la transparence du verre fait encore merveille.

Prise de Jéricho : une grande et forte ville, enceinte de hautes murailles et de tours chargées de soldats, assiégée par des hommes, qui n'ont à la main que des trompettes dont ils sonnent, croule ; les pierres roulent dans des nuages de poussière.

Les Ninivites, couverts de sacs, étendus sur la cendre, implorent la clémence de Dieu.

Un lierre, piqué à sa racine par un ver, sèche subitement. Jonas le regarde avec douleur, et semble dépérir comme le lierre.

Miracle des pains. Ils sont ronds, beaux, dorés ; ils semblent tout nouvellement tirés du four.

Ascension : ici le verre a une pureté céleste. Jésus s'élève vers le ciel aussi naturellement qu'un corps descend vers la terre. La coupole azurée du firmament est fendue, pour laisser entrevoir le paradis d'or et de rose.

Toutes ces peintures sont successivement placées sur les vitraux de l'orient et du midi. Le soleil y donne pendant notre grand'messe ; et c'est alors une variété, une vivacité, une richesse de couleurs dont vous ne pouvez vous faire une idée.

Du côté de l'occident sont les scènes terribles.

A la voix de Jésus, le Lazare se réveille ; la vie est rentrée dans son corps déjà livré aux lois de la

dissolution. Des milliers d'insectes s'éloignent de sa peau livide.

Ensuite c'est le jugement dernier. L'ange tient au haut des cieux une trompette d'or qui fait éclater les pierres des tombeaux. De tous côtés les ossemens percent la terre ; on voit des bras, des jambes, des corps, des têtes se chercher, se réunir. Le genre humain forme une immense ligne, attendant en silence la voix tonnante du souverain juge.

Enfin c'est l'enfer. Vers l'heure des complies, le soleil y parvient et semble enflammer ces lieux redoutables. Les voûtes brûlent ; de larges cuves bouillonnent ; le pavé, les grilles de fer rouge, les corps des démons étincellent. Des montagnes de serpens, hérissées de têtes et de dards retombent sur les damnés. Ce tableau est d'un grand effet et très propre à inspirer une heureuse terreur. On nous a assuré que déjà un grand pécheur, bien connu pour tel dans toute la ville, s'est converti à cette fenêtre.

Écrit à Tours, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

LA PROCESSION.

Épître LX.

Une autre personne part aujourd'hui pour Toulouse ; vous aurez bientôt cette nouvelle lettre.

On n'est pas revenu à Tours de l'admiration qu'ont excitée nos vitraux, et je ne puis moi-même m'empêcher de vous en parler encore. Le jour où pour la première fois ils devaient éclairer notre église, le peuple s'y était rendu en foule. A un signal donné, les châssis de toile, placés en dehors pour défendre les peintures fraîches contre les impressions de l'air, tombent en un instant, et en un instant toutes les voûtes et tout le vaisseau se trouvent illuminés des lumières teintes des plus belles couleurs. Comme le public témoignait sa satisfaction d'une manière peut-être plus bruyante qu'il ne convenait à la sainteté du lieu, j'ordonnai au frère chantre d'entonner une hymne après laquelle nous nous rangeâmes en une longue procession qui, se dirigeant vers la porte de l'église, congédia d'une manière polie toute l'honorable et nombreuse assemblée.

Frère André, quel est celui qui le premier osant peindre des figures sur un corps aussi lisse, aussi fragile que le verre, parvint à y fixer les couleurs

par le moyen du feu ? celui-là donna aux modernes dans l'art de la peinture une vraie supériorité sur les anciens[1]; et depuis cette invention, combien les procédés se sont perfectionnés ? combien la nouvelle alchimie n'a-t-elle pas fourni de matières, de métaux, de chaux, de mixtions plus solides et plus brillantes[2] ? et depuis encore, avec quel art nos peintres ont su cacher dans les plis des draperies, dans les ombres épaisses, dans les forts traits, les divers plombs qui unissent les diverses pièces de verre ? avec quel art ne les ont-ils pas ciselées pour obtenir le blanc au milieu des autres couleurs[3] ? Aux connaissances du dessin, nécessaires pour la composition des tableaux, ils ont joint celle de l'art de la mosaïque, non moins nécessaire pour ajuster tant de verres de toutes les couleurs. Ah ! quelles études ! quels travaux ! quelles peines ! quels efforts ! mais aussi quels effets ! Dans les arts d'imitation, l'œil de l'homme est-il destiné à voir un objet plus beau que ces tableaux transparens grillés, encadrés dans de légers filets de pierre qui, dans plusieurs de nos temples, semblent en former les merveilleuses parois.

La peinture sur émail a naturellement suivi les progrès de la peinture sur verre. En ce genre nous sommes également supérieurs aux anciens, car des pièces de comparaison subsistent et le prouvent. Gloire aux émailleurs de Montpellier[4], de Limoges[5],

dont les ouvrages sont recherchés et sont célèbres dans tout l'univers.

Nous sommes encore supérieurs aux anciens dans l'art que, suivant leur mensongère mythologie, Arachné enseigna aux hommes. Rien chez eux n'a été produit de comparable aux tapisseries de haute-lice qui sortent des ateliers d'Arras[6]; vous diriez que les différens personnages se meuvent, qu'ils revivent, qu'ils parlent. Oserai-je aller jusqu'au bout de ma pensée? il semble, en voyant ces belles tentures de nos grandes salles, que les hommes des siècles passés sont venus entourer ceux du siècle actuel. Nous nous accoutumons trop aux choses admirables, nous ne savons plus les admirer.

Je faisais un jour ces réflexions devant la communauté, lorsqu'un de nos frères, le frère Porphire, m'empêchant brusquement de poursuivre, se prit à me dire : Comment se fait-il, frère gardien, que vainqueurs des anciens dans trois genres de peinture nous n'ayons pas, dans deux autres genres qui sont et les plus faciles et les plus communs, une victoire aussi incontestable? je veux parler de la peinture sur bois[7] et surtout de la peinture à fresque; car je ne puis croire que nos grandes compositions du déluge ou du massacre des innocens l'emportent sur les grandes compositions des portiques d'Athènes ou des palais des premiers

Césars ; du moins est-il assuré que nous n'éprouvons pas le même enthousiasme que les anciens. Eh ! frère, vous n'avez pas été en Italie, lui dit alors un jeune Provençal qui est le peintre du couvent ; en Toscane surtout, les productions des écoles du Cimabué, du Giotto, de Buffamalco, de Lorenzetti [8], attirent des concours presque tumultueux. Là un puissant roi, suivi de tout le peuple d'une grande ville, traverse les champs pour aller voir les tableaux auxquels travaillait un peintre dans un petit village [9]. Et si en France, parce que le climat est moins ardent, l'admiration publique est moins vive, il ne s'ensuit pas que les progrès de la peinture y soient moindres.

En effet, qu'étaient les peintres des siècles passés en comparaison de Pierre Soliers [10], de Girart d'Orléans [11], en comparaison des peintres de l'hôtel de Saint-Pol [12] ? des barbares, des barbares, vous dis-je. Qui voudrait bien faire, laverait tous les murs de nos églises, qu'ils ont si ridiculement barbouillés. Ils ne connaissaient pas la nature : nous qui la connaissons, nous l'imitons, nous l'embellissons [13]. Voyez les tableaux de nos grands maîtres ; voyez l'expression, le mouvement des figures, la richesse de leurs draperies mêlées d'argent et d'or [14]. Remarquez la beauté des conceptions, la variété des plans qui, au moyen des divers compartimens [15], vous montrent, dans un seul tableau, plusieurs tableaux. Frère Porphire ! ayez donc des yeux, ou plutôt ouvrez-les.

Écrit à Tours, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

LES MAUSOLÉES.

Épître LXI.

Je me sens toujours ému, lorsque j'entends tout un peuple de chrétiens chanter les dogmes de l'immortalité, dans une église pavée de tombeaux et entourée de mausolées. Frère André, il n'est rien de tel que les monumens funèbres pour exciter l'édification publique. Ces monumens entretiennent d'ailleurs parmi nous le goût de la statuaire, et sont pour nos artistes un moyen toujours sûr de se faire connaître. Il est peut-être un peu honteux pour les lettres, mais il est du moins glorieux pour les arts que les hommes du jour attachent moins d'importance à l'histoire d'un guerrier qui les a commandés, ou d'un prince qui a régné sur eux, qu'à la statue de son mausolée, pour laquelle la matière ne leur paraît jamais trop précieuse, la main de l'ouvrier jamais trop chère. Ces magnifiques dépenses, celles des nouvelles églises, des nouvelles chapelles que font bâtir les gens riches, ont élevé notre statuaire à un degré que je crois supérieur à celui où elle était parvenue chez les anciens, et voici les raisons sur lesquelles je me fonde.

Les premiers, pour compléter les illusions de l'imitation, nous avons employé dans la même statue des marbres rouges, blancs, noirs, suivant les diverses parties du corps que l'artiste montre nues ou habillées[1]; les premiers nous avons allié la sculpture et la peinture, en colorant les chairs et les habits des figures sculptées[2]. Considérez encore que la sévérité et la modestie chrétienne interdisant les nudités, exigeant que tous nos personnages, excepté les anges, soient couverts de vêtemens, il a fallu montrer la forme et le mouvement du corps humain sous les draperies, ce qui a doublé les difficultés et les progrès de l'art.

L'Italie vante ses Pisani[3], ses Giovanni[4], ses Margaritone[5], ses Agostino[6]; la France peut vanter à son tour ses Nicolas Girard[7], ses Pierre Soliers[8], ses Jean de Saint-Romain[9], ses Jean de Liége[10], ses Jean de Launay[11], ses Jacques de Chartres[12], ses Guy de Dampmartin[13]. Je n'ai pas été en Italie, je n'ai pas vu ses chefs-d'œuvre, je ne puis dire ce qui en est; mais j'ai vu les beaux mausolées de votre abbaye de Saint-Sernin[14], j'ai vu ceux de notre Saint-Martin de Tours[15], de l'église de Saint-Denis[16], de Notre-Dame de Paris, où cette grande composition de Bouteillier et de Ravy[17], qui entoure le chœur, bien qu'elle paraisse un peu massive, a généralement une expression de naïveté qui a dû coûter de longues méditations et de longs efforts à l'art.

Remarquez en même temps l'heureux besoin qu nous avons de sculptures qui exigent divers degrés d'habileté, depuis les essais de l'apprenti jusqu'au talent consommé des plus grands maîtres. Nous avons besoin de sculptures pour les portes, les fenêtres des églises; pour les portes, les fenêtres, les cheminées et même les meubles des châteaux, et des riches maisons bourgeoises; pour les clefs des voûtes, pour les chapîteaux des colonnes, que nos architectes chargent aujourd'hui de feuillages, de fruits et d'animaux; nous en avons besoin pour les statues des saints de bois doré; enfin nous en avons besoin pour les statues de marbre et de métal où l'imitation, la non imitation du corps et de la vie de l'homme se montrent de la manière la plus sensible. Aucun âge n'a compté autant et d'aussi habiles ciseaux de sculpteurs que le nôtre [18].

Frère, répondez-moi, je vous prie; faites-moi connaître votre opinion sur ce que je viens de vous écrire. Vous avez du goût; dites-moi franchement si j'en ai un peu.

Écrit à Tours, le quinzième jour du mois de juin.

L'ORAGE.

Épître LXII.

Frère André, vous les avez entendus comme moi dans nos couvens ces grands lecteurs, ces grands partisans de Vitruve : Que l'architecture des anciens était belle ! qu'elle était régulière ! que les diverses proportions en étaient gracieuses ! ne cessent-ils de vous dire ; et moi je leur réponds : Que l'architecture des anciens était timide ! qu'elle était humble ! que les diverses parties en étaient exiguës !

Depuis les croisades, mon cher frère André, l'architecture moderne est devenue beaucoup plus savante, beaucoup plus légère, surtout beaucoup plus hardie. Dédaignant les délicates proportions de l'architecture grecque et romaine, élargissant son compas, et agrandissant sa géométrie, elle a dit : Je bâtirai à l'Éternel des temples, dont l'œil pourra mesurer à peine l'enceinte et atteindre la hauteur, dont les colonnes, sans piédestal, sans chapiteau, comme les hauts et antiques arbres des forêts, iront insensiblement se perdre dans les voûtes, dont les gigantesques arcades se couronneront de longues galeries, aux jours solennels chargées d'un peuple immense, dont les tours sculptées, dont les combles brillans d'ardoise élèveront dans les airs

les signes augustes de notre rédemption, annonceront de loin au voyageur qu'il arrive dans une cité chrétienne. Ce que l'architecture moderne a dit, elle l'a fait.

Frère André, il est une principale forme qui, en diverses places et sous diverses dimensions, se montre continuellement dans nos grands édifices et caractérise notre architecture : c'est l'arc aigu ou l'ogive; il a brisé les entablemens que les anciens mettaient au-dessus de leurs colonnades ; il se répète dans les voûtes, dans les contours des portes, dans les contours des fenêtres, dans les légères dentelles de pierre, dans les grilles des balustrades, enfin dans tous les ornemens, dans tous leurs détails.

Cette forme, qui domine dans l'architecture sacrée, domine aussi dans les deux autres genres d'architecture. Voyez les palais et même les grandes maisons, qui font aussi partie de l'architecture civile; voyez les châteaux, les forteresses, les portes des villes, qui appartiennent à l'architecture militaire.

Un orage, qui est tombé subitement aujourd'hui, m'a forcé d'entrer au château de Tours[1]. C'est là que j'ai fait les diverses réflexions que je vous écris. C'est là que j'ai vu, dans tout ce magnifique bâtiment, l'ogive, sous les formes les plus variées, se répéter, se multiplier, se croiser, s'enlacer, se présenter, se représenter mille fois, sans monotonie,

sans fatigue ni pour les yeux ni pour l'esprit. Ainsi, dans un ouvrage longuement médité, l'idée première, l'idée-mère se montrant d'abord, ensuite se faisant plus ou moins remarquer, en parcourt, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, toutes les parties, et leur donne l'identité littéraire.

Écrit à Tours, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

LA CHAPELLE DE SAINT LUC.

Épître LXIII.

Les confrères de saint Luc, c'est-à-dire les peintres, les sculpteurs, les architectes, sont aujourd'hui venus après complies, comme nous étions à nous promener dans le cloître. Ils se sont présentés chaperons bas ; nous avons tous aussitôt abattu nos capuches. Ils voulaient établir leur confrérie chez nous. Je leur ai dit, après avoir recueilli, pour la forme, les avis de la communauté, qu'il fallait qu'ils s'engageassent à bâtir une sixième chapelle dans notre église, où les cinq autres étaient déjà occupées par d'autres confréries. Ils s'y sont refusés, contre notre attente : alors notre frère sacristain de les entreprendre avec toute la verve et la franchise du pays du bon vin ; il est Bourguignon.

Vous, les peintres, a-t-il dit, sans doute vous n'êtes pas assez riches? je ne parle pas seulement des peintres du roi[1], si magnifiquement appointés, je parle de vous tous qui, pour quelques deniers de couleur que vous étendez sur le plâtre[2] ou sur le bois[3], prenez de si grandes poignées d'argent. Non, il n'y a pas de corps de métier[4] qui gagne autant. Et si, pour saint Luc, pour lui bâtir une chapelle, vous n'avez pas cependant une maille?

Les sculpteurs, a-t-il continué, qui vendez si bien vos bois, vos pierres, vos marbres, vos cires[5], vous n'êtes pas assez riches? Ni vous non plus, les architectes, on ne vous donne pas assez pour vos dessins et vos devis[6]? Les uns et les autres, vous avez beau ne prendre que la simple qualité de maçons[7], vous ne vous faites pas moins payer dix fois comme eux : mais pour la chapelle de saint Luc, vous n'avez pas non plus une maille.

Toutes les confréries, tous les confrères, a-t-il ajouté, en reconduisant ou plutôt en poursuivant ces bonnes gens, vous êtes tous les mêmes; il y a toujours de beaux écus pour les flambeaux, les chapeaux de fleurs[8], pour les brocs de vin, la bonne chère, la batterie de cuisine[9]; il n'en manque pas non plus pour les grands gâteaux; il n'en manque pas même pour les petits gâteaux ou casse-museaux qu'on jette au visage des pauvres diables[10] : il n'en manque jamais que pour la chapelle.

Assurément, frère André, vous trouverez que

notre frère sacristain a passé les convenances ; je ne l'ai cependant réprimandé ni en particulier ni en public ; je craignais de réprimander le zèle : je craignais surtout de réprimander la robe.

Écrit à Tours, le troisième jour du mois de septembre.

L'ENFANT DE CHOEUR.

Épître LXIV.

Sauf l'honneur de l'ordre de Saint-François, j'ai un cousin sergent. C'est d'ailleurs un bon père de famille, qui a donné un état à tous ses enfans, excepté au plus jeune. Ce matin j'ai appris qu'il allait lui donner celui de ménétrier[1]. J'ai aussitôt couru chez lui, et me suis expliqué assez vertement sur son projet. Il m'a répondu la tête baissée qu'il était fort pauvre, qu'il comptait sur les profits considérables qui ne pourraient manquer à son fils, et il me les a énumérés. Mais, lui ai-je dit, faites donc entrer aussi dans vos calculs le déshonneur; sachez que les joueurs d'instrumens ne témoignent pas en justice[2] : les avez-vous jamais vus en robe, en fourrure, en chaperon[3]? jamais. Les avez-vous jamais vus le bonnet sur la tête quand ils sont en fonctions[4]? jamais. Faites entrer encore dans vos calculs

les pertes : si les joueurs vont aux fêtes en plus grand nombre qu'on les a demandés, ils perdent leurs gages[5] ; faites-y entrer les dangers : qui ne vous dira que les instrumens à vent, surtout les hauts instrumens[6], les hautbois[7], affectent la poitrine ? faites-y entrer les difficultés : il n'y a aucun instrument à corde dont l'apprentissage ne soit long, la trompette marine même, cette longue caisse ou bière montée d'une seule corde[8] n'est pas aisée à manier. Quant au rebec, les sons doux et purs, qu'à force d'art les ménétriers tirent aujourd'hui de leur archet[9] vous étonnent, vous ravissent ; la harpe, la guitare veulent la plus grande dextérité de tous les doigts. Il n'y a pas jusqu'au tympanon à deux baguettes[10], jusqu'au tambourin frappé des deux côtés[11] qui n'oblige à un long exercice. Ne vous le dissimulez pas, il faudra à votre fils encore bien des années pour qu'il puisse devenir un joueur médiocre. Ne vous laissez pas non plus éblouir par la fortune des ménétriers de la cour[12]. il y en a fort peu, et ce sont tous gens du plus grand talent, qui n'en sont pas moins, je me trompe, qui sont plus immédiatement soumis à l'autorité du roi des ménétriers de France[13].

Vous dites que votre fils a un goût invincible pour la musique. Eh bien ! que ne le faites-vous enfant de chœur : Vous parlez de profits ; c'est alors qu'il en aurait. Il reviendrait tous les jours à la maison les mains pleines de pièces de monnaie ,

de chandelles, de pains ou d'autres distributions [14]; il serait houssé, fourré et aurait un joli chaperon d'agneau blanc [15]; les fondations obituaires, les testamens ne cessent de mentionner ces jeunes clercs [16] qui forment les trois quarts de la musique de France [17]; et quant à l'autre quart, composé de musiciens laïques, voulez-vous m'en croire? presque tous sont pauvres, mourant de faim [18]; et cela est juste, car ils ne chantent que les louanges du Diable.

Enfin j'ai pris congé de lui en ces termes : Sergent, suffit pour aujourd'hui ! à la première place vacante, allez présenter votre fils; mettez votre belle épée à poignée de cuivre, et dites que vous êtes cousin du frère gardien.

Écrit à Tours, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

L'ORGANISTE.

Épître LXV.

Mes intentions ont été bénies, mon cher frère André, nous avons ici un ménétrier de moins et un enfant de chœur de plus. Hier l'organiste de la cathédrale vint m'apprendre qu'à ma recommandation le fils du sergent avait été reçu à la maîtrise.

Je commençais mes remercîmens; l'organiste m'empêcha de poursuivre; il prit un ton grave, une attitude de dignité, et me dit : De toutes les belles entreprises, la plus belle est peut-être celle dont s'occupent en ce moment les Bénédictins; ils veulent laisser à la postérité une bibliothèque universelle[1]. Tout le monde, chacun suivant ses forces, doit les aider; car, si, comme on le croit généralement au jour actuel, l'esprit humain ne peut guère plus avancer, grâce à eux il ne pourra guère plus rétrograder. Il déroula en même temps un beau vélin de plusieurs pieds : Frère gardien, ajouta-t-il, vous êtes musicien, si je ne me trompe, écoutez-moi bien, je vous prie : Frère André, ajouterai-je à mon tour, vous êtes musicien, si je ne me trompe, écoutez-moi bien aussi, je vous prie. L'organiste lut sans discontinuer, voici ce que j'en ai retenu.

Pendant l'office divin, lorsque nous entendons succéder aux chœurs du clergé et du peuple ces accords ravissans d'instrumens et de voix, nous sommes tout étonnés de ces merveilleux effets que produisent quelques hommes; nous voulons savoir comment ils peuvent les produire; nous approchons, nous les voyons assis devant des lutrins chargés de feuilles de papier, de parchemin où sont écrits au-dessous des hymnes, des psaumes, que nous lisons comme eux, des caractères, des signes qui nous sont entièrement inconnus; alors

nous éprouvons un vif désir de connaître ces caractères, ces signes, cet art qui ont excité en nous de si grands plaisirs. Malheureusement ce n'est pas même aujourd'hui très facile; mais dans l'antiquité combien c'était plus difficile; alors que de difficultés à l'œil et à l'esprit[2]!

Les anciens avaient, pour noter les divers sons, une manière très longue et très compliquée. Les caractères de leur musique étaient au nombre de plus de mille[3], et leur alphabet ne suffisant pas pour les exprimer, ils avaient été obligés d'en accoupler les lettres, de les allonger, de les raccourcir, de les briser, de leur donner différentes positions, d'où résultaient différentes dénominations, différentes valeurs de caractères.

La multitude de leurs modes, c'est-à-dire des diverses progressions des tons et des demi-tons, dont le premier commençait à la note fondamentale, augmentait les difficultés; la mesure, qui n'était déterminée que par le rythme ou le mètre poétique[4], les augmentait encore.

Tel fut, sous le rapport des signes, l'état de l'art jusqu'à l'époque des grandes révolutions politiques de l'univers, qui suivirent d'assez près l'ère chrétienne. Pendant ces effroyables périodes, pendant le bruit de la destruction de l'empire romain, la musique se réfugia dans les églises, où ses chants, tout profanes qu'ils étaient, furent reçus; et aujourd'hui bien des clercs, en célébrant la messe

ou en faisant les prières solennelles pour les morts, ne se doutent pas qu'ils ont dans la bouche les anciens chants des fêtes de Saturne ou de Jupiter[5]; mais notre religion en conservant, en s'appropriant ces chants les a purifiés et sanctifiés. Ainsi entre les mains des prêtres chrétiens sont devenus sacrés ces vases, ces coupes, qui avaient autrefois été posés sur les autels du paganisme[6]. . . . .

N'est-ce pas, frère André, que lorsqu'un germe a resté quelque temps dans la terre, tout à coup on le voit sortir et ensuite s'élever, fleurir, fructifier : ainsi de la musique, obligée de partager durant plusieurs siècles les asiles obscurs et souterrains de la religion. . . . .

Les principales monarchies de l'Europe étaient enfin établies; les fondemens de la grande monarchie de l'Église devenaient tous les jours plus solides, lorsque vers la fin du sixième siècle, Grégoire-le-grand, qui occupait le trône pontifical, ne jugea pas indigne de ses pieuses sollicitudes la réforme de l'art de la musique[7], si étroitement liée à la célébration et à la pompe des offices. Sa nouvelle et excellente méthode dans son temps généralement adoptée, nous mena quelques siècles après à une méthode parfaite, à celle qui est aujourd'hui en usage.

D'abord, au système des anciens, à leur échelle de sons construite par tétracorde ou suite de quatre tons procédant par un demi-ton et deux tons, il

substitue l'eptacorde ou système de sept tons, procédant par une double succession de deux tons et un demi-ton ; et chose admirable ! il découvre que cette double succession est la même dans toute progression de tons à l'infini. Dès ce moment les mille caractères de la musique ancienne deviennent inutiles. Sept notes, sept lettres, signes de ces sept notes, suffisent pour ce premier eptacorde ou cette première gamme : le chant s'élève-t-il au-dessus, sept autres notes sont ajoutées, mais tandis que les sept premières sont figurées par *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, grand caractère, les sept secondes le sont par *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, petit caractère : le chant s'élève-t-il encore au-dessus de ces quatorze notes, ce qui n'est pas ordinaire, sept autres sont encore ajoutées et sont figurées par sept doubles lettres *aa*, *bb*, *cc*, *dd*, *ee*, *ff*, *gg*, petit caractère [8].

Cette heureuse invention fut d'abord reçue comme la perfection de l'art [9] ; toutefois elle ne l'était pas, et le temps ne manqua point d'en montrer les défectuosités. En effet, lorsque dans un chant noté on lisait grand *A*, *bb*, on voyait bien tout d'un coup et sans pouvoir s'y méprendre que c'était la première note de la première gamme et la seconde note de la troisième, mais par la faute des mauvais copistes on était souvent exposé à confondre les simples lettres du grand caractère avec les simples lettres du petit, c'est-à-dire les notes de

la première gamme avec celles de la seconde, et cette confusion de figures amenait souvent la confusion des sons. Les chantres, les musiciens ne cessaient de se plaindre.

Ils se plaignirent en vain pendant quatre siècles. Enfin un Bénédictin, Guy d'Arrezzo [10], dont le nom ne périra jamais, ou plus impatienté ou plus inventif que les autres, profitant des efforts qui avaient déjà été faits, en faisant lui-même de nouveaux, un beau jour, assurément un très beau jour, le plus beau des annales de la musique, il efface sur ses cahiers tous les anciens caractères; et y traçant des lignes parallèles, par faisceaux ou portées de quatre lignes, ils représente la gamme des lettres par une gamme de points carrés, placés sur des lignes ou entre des lignes, de manière que ces points s'élèvent ou s'abaissent, suivant que les tons s'élèvent ou s'abaissent. En même temps à ces divers points ou notes de la gamme il impose les noms de *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, pris de la première syllabe des vers de la première strophe de l'hymne UT *queant laxis*; enfin variant le nom de ces notes, suivant leur position par rapport aux diverses clés, qu'il figure au commencement des divers chants, il épargne la multiplicité des signes, en même temps que la multiplicité des lignes destinées à les recevoir [11].

Frère André, quand un homme fort a débarrassé le chemin d'un grand obstacle qui jusqu'à ce moment avait arrêté tout le monde, s'il cesse de

marcher, ceux qui le suivent n'en continuent pas moins à aller en avant. C'est ce qui arriva après la mort de Guy d'Arezzo : ses méthodes une fois mises en lumière, l'art qui se trouve déchargé d'un poids immense ou plutôt désenchaîné, marche dès lors à très grands pas et ne cesse de marquer toutes ses traces par les progrès les plus étonnans.

Bientôt le nombre des lignes de la portée passe de quatre à cinq[12]. Bientôt la figure[13], la valeur des diverses notes est mieux déterminée; les rapports de la maxime, de la longue, de la brève, de la semi-brève, de la minime[14], de la ligature[15] qui unit plusieurs notes ensemble et en différencie les tenues, suivant qu'elle est droite ou oblique, ascendante ou descendante, du *b* carré ou du *b* rond qui font changer le nom de la note, et, par convention, la déplacent suivant les muances de l'art[16], après plusieurs essais, plusieurs expériences, plusieurs modifications, sont à jamais fixés. Pour plus de variété on imagine en même temps les pauses, les silences divisés et sous-divisés, d'après la diverse valeur des notes correspondantes[17]. La théorie des tons qui apprend à distinguer cette note fondamentale, cette note finale vers laquelle le chant dans toute sa durée tend à se terminer[18], devient plus simple, plus parfaite et la musique enfin indépendante du mètre poétique a essentiellement sa mesure, dont les cinq modes, par leurs différentes combinaisons, varient la marche, la retardent, la

ralentissent, l'accélèrent, la précipitent, suivant les différens mouvemens ou les différentes affections de l'âme[19].

Que manque-t-il à la perfection de ce système? Rien, il est parfait, il est digne d'être dépositaire de nos admirables chants et de nos accords, bien plus admirables.

C'est sans doute un ange des chœurs célestes qui, descendant un jour du haut des airs, vint nous révéler la musique des âges modernes, le divin secret des accords ou du contre-point. Les anciens connaissaient bien les tons ou intervalles d'une note à l'autre, le dyton ou la tierce, la dyatessaron ou la quarte, la diapente ou la quinte; mais ils n'avaient point imaginé de les faire sonner ensemble[20]; leurs seules consonnances étaient l'unisson, l'octave ou les octaves. Aucun de leurs livres ne contredit cette vérité. C'est nous seuls modernes, nous seuls, qui avons eu des partitions[21]; nous seuls avons trouvé le contre point[22]; nous seuls avons fait jouer ensemble plusieurs instrumens, chanter plusieurs voix, à un intervalle de trois, de quatre, de cinq, de six tons[23]; nous seuls avons ajouté au ravissement de la mélodie le ravissement de l'harmonie, qui fait de l'orgue[24] un instrument où l'on trouve les hauts, les bas, les moyens instrumens, tous les instrumens, et qui de l'orchestre des divers musiciens qui jouent de ces divers instrumens, et des divers chantres qui chantent les diverses par-

ties, ne fait qu'un seul grand instrument, qu'un seul grand orgue.

Et cependant vous trouvez des personnes qui osent bien vous demander si la musique des anciens était meilleure que la nôtre? Ah! frère André! qu'il est des hommes malheureusement nés! Pour eux, la magnificence du déchant[25] n'existe pas. Pour eux n'existent pas les mélodieuses compositions d'Adam de Halle[26], de Guillaume de Macheau[27], qu'on entendra encore avec transport dans mille ans d'ici, car nos plus fameux chantres ne cessent de vous dire qu'il en sera de la musique actuelle comme du vin dont ils boivent: plus elle vieillira, plus on la trouvera bonne.

Écrit à Tours, le septième jour du mois de novembre.

L'AVEUGLE.

Épître LXVI.

La fontaine de notre couvent a gelé ces jours-ci; en passant auprès, un vieux bonhomme a glissé et est tombé sans pouvoir se relever. On a couru à son secours; on l'a porté dans une salle; on lui a donné du vin chaud, enfin on l'a remis: Certes, nous a-t-il dit, après nous avoir remerciés en termes

très polis, je n'aurais pas dû m'attendre à tomber, moi qui par état enseigne aux autres à bien se tenir, car je suis ancien maître de danse, à vous servi si les Cordeliers, a-t-il ajouté d'un ton assez leste, pouvaient quelquefois avoir besoin de mes services. J'ai quitté Paris depuis plusieurs années; maintenant l'âge a entièrement affaibli ma vue; la moitié du temps je n'y vois pas, et l'autre je n'y vois guère. Je suis venu cultiver ici une vigne que nous possédons, de père en fils, depuis bien des générations, et qui nous suffit. Les gens de notre métier, comme vous savez, pourvu que nous ne manquions pas de vin, nous prenons aisément patience sur le reste. Le bonhomme voyant que nous n'accueillions pas trop mal ce qu'il disait, a continué et s'est même un peu donné carrière.

Dans le temps, nous a-t-il dit, que j'y voyais mieux, que je sautais et que je ne tombais pas, mon état à Paris et à la cour était plus honorable que vous ne pensez; là, on regarde les choses du vrai point de vue, et à les bien considérer, on ne peut nier que l'art de la danse soit un art tout comme un autre, avec cette différence, que les princes et les rois s'y exercent. Cet art d'ailleurs nous vient de la nature; dans un grand contentement, une grande joie, l'homme, si l'âge ne l'en empêche, saute et danse : or nous ne faisons que régler, régulariser au son du flûtet et du tambourin[1] ces élans naturels, et je voudrais que vous pussiez voir

comment nous sommes parvenus à faire danser les gens des plus hauts états dans toute leur dignité, même les magistrats avec leur robe, même les nobles avec leur épée[2].

Ceux-là ne sont pas vraiment doctes qui prétendent que chez les Grecs et les Romains l'art de la danse était porté à un plus haut degré que chez les modernes. Ils ignorent que nous avons traditionnellement tous les principes des anciens grands maîtres, et que nous y avons ajouté. Pour en douter, il faudrait ne pas avoir vu ou même ne pas avoir entendu parler du triomphe de Pétrarque au Capitole de Rome, où les chœurs de danse ont indiqué le caractère et l'esprit de cette belle fête[3]. Il faudrait ne pas avoir vu aux fêtes données par nos monarques les grandes danses[4] qui en font l'ornement.

Ces dernières années la cour, par la multiplicité de ses divertissemens, dont les danses étaient toujours l'âme, avait rapidement élevé notre art au plus haut point où l'on puisse le désirer, lorsque l'épouvantable accident arrivé au fameux ballet des sauvages, où la fleur de nos jeunes seigneurs a péri, où notre monarque a manqué de périr lui-même[5], a dispersé, pour long-temps sans doute les danseurs, et ce qui est pire, a fourni un nouveau prétexte aux plaintes et aux déclamations de nos ennemis. Toutefois on devrait savoir que si notre clergé danse rarement aujourd'hui[6], il n'y a pas deux siècles

qu'il dansait fort souvent dans les églises et dans les cimetières avec un grand nombre de fidèles[7]; on devrait savoir aussi qu'en Espagne, où il y a autant de dévotion qu'en France, le clergé danse encore avec tout le peuple dans les grandes fêtes et aux grandes solennités ecclésiastiques[8]. Eh ! soyons de bonne foi avec nous-mêmes; aux psaumes, ne chantons-nous pas que nous voulons glorifier Dieu dans les danses et la musique? mais pour dire la vérité, je me doute que ces gens, qui nous haïssent tant, n'ont guère le cœur à leurs prières. Enfin, mon cher frère André, ce bon vieux maître de danse, que nous n'avons pas voulu contredire par égard pour son âge et pour les devoirs de l'hospitalité, nous a divertis de toutes les manières. Il a terminé ainsi : Mes frères, nous verrons lorsqu'on ne dansera plus si l'on péchera moins ou si l'on ne péchera pas davantage. Aux noces de Cana on dansa en présence de Jésus-Christ, et si le grand roi David fut coupable aux yeux de Dieu, ce ne fut pas lorsqu'il dansait et qu'il sautait devant l'arche.

Écrit à Tours, le quatrième jour du mois de décembre.

LE DUEL.

Épître LXVII.

Au temps passé ! toujours au temps passé : c'est la manie de bien des gens de vanter le temps passé. Cependant au temps passé nous étions bien processifs, bien querelleurs, bien ferrailleurs : nous nous battions, nous nous égorgions pour bien peu de chose. Il fallut que, par son ordonnance de 1168, Louis VII défendît le duel quand l'objet de la contestation ne s'élèverait pas à cinq sous : *Por dette de cinq sols et de mains, se elle est niée ne soit bataille ja entre deux gens.*

Ou des mœurs, ou du langage du temps passé, je ne sais, en vérité, ce qui est le plus barbare. Les vilains ne pouvaient dans ces combats se servir de nobles armes, de l'épée ou de la lance : mais le Diable n'y perdait rien ; ils s'assommaient avec de grands et forts bâtons, dont Philippe-Auguste, par son mandement à Blanche, comtesse de Troyes, fixa, en 1205, la longueur à trois pieds, ce qui assurément est raisonnable. Enfin notre bon roi saint Louis abolit, en 1260, dans ses domaines, c'est-à-dire dans la moitié de la France, le combat judiciaire en matière civile : dans l'autre, notamment dans la Bretagne, qui s'est toujours regardée comme

une petite France séparée, on continua encore à se battre[1]; mais aujourd'hui, même en matière criminelle, ces duels publics sont devenus assez rares. Il y en a cependant de temps à autre, et sans doute il y en aura toujours, car le moyen que le juge puisse ne pas les ordonner dans les cas semblables à celui qui a donné lieu au combat dont je vais vous faire le récit.

Une jeune demoiselle, fille d'un fort honnête gentilhomme de cette ville, étant allée à un château voisin, est rencontrée par un homme dont le visage était couvert, et qui se porte envers elle aux dernières violences. Cette demoiselle reconnaît ou croit reconnaître dans cet homme un jeune écuyer dont les propositions de mariage n'avaient pas été bien accueillies. Elle l'accuse; le jeune homme nie; elle persiste. Il n'y avait pas de témoins[2]. Qu'eussiez-vous fait, frère André? vous eussiez fait ce que le juge a fait, ce que j'aurais fait, ce qu'en pareil cas on est obligé de faire. La bataille a été ordonnée entre l'accusé et le père de la demoiselle qui soutenait l'accusation.

Le gage est jeté et relevé : le jour est pris.

Vous connaissez la grande esplanade gazonnée, située près de notre couvent entre les murs de la ville et la rivière. C'est là que le combat a eu lieu. Dès le point du jour le peuple de la ville et de la campagne avait couvert d'abord les échafauds dressés autour des lices, ensuite le haut des remparts,

des tours et des clochers. Midi est près de sonner[3], une cavalcade arrive à la porte des lices. Le héraut crie : *Que l'appelant viegne !* Le père de la fille se présente : Conformément à l'ordonnance, il était à cheval, armé de toutes pièces, l'écu pendu à son cou, la visière baissée, portant à la main l'image de saint Jacques. La porte s'ouvre : il entre et il est conduit à son pavillon. Peu de temps après une seconde cavalcade se présente. Le héraut crie : *Que l'appelé viegne !* La porte des lices se rouvre. Le jeune homme armé aussi de toutes pièces, la visière baissée, tenant à la main l'image de saint Martin de Tours, entre et il est de même conduit à son pavillon. Alors le héraut, vêtu de sa robe armoriée de fleurs de lis, s'avance vers le milieu des lices et crie de toutes ses forces : *Or oez ! or oez ! Seigneurs chevalliers, écuyers, gens de tout état, notre souverain seigneur, par la grâce de Dieu, Roi de France, défend sur peine de vie, et de la confiscation des biens, de crier, de parler, de tousser, de cracher, de faire aucun signe.* Aussitôt règne un profond silence. On n'entend plus que le sifflement du vent, le bruit de la rivière et le cri des oiseaux. Les deux champions sortent successivement de leur pavillons, pour faire séparément les deux premiers sermens. Au troisième ils viennent ensemble et le maréchal du camp prend à chacun la main droite, dépouillée du gantelet et la pose sur la croix.

Ici commencent, suivent l'usage, les fonctions

ecclésiastiques. J'avais été appelé pour les remplir, car vous et moi, il faut toujours qu'on nous mette de tout. Je n'étais pas préparé au discours solennel qu'en pareille occasion le prêtre doit faire à ceux qui vont combattre; on ne m'en avait pas prévenu. Cependant il a fallu parler: Nobles seigneurs! leur ai-je dit, ne fermez pas les yeux sur le péril auquel vous exposez vos âmes en combattant pour une mauvaise cause. Si l'un de vous veut se rétracter, il n'a qu'à se remettre à la merci du roi: il le peut encore. Bientôt il ne le pourra plus. Dans quelques instans l'un ou l'autre vous allez voir les portes de l'autre monde. Vous y trouverez assis un Dieu impitoyable au parjure. Nobles seigneurs! tous les hommes sont également faibles devant la justice de Dieu. On n'entre point armé dans le royaume des morts.

Je me suis tu. Il m'a paru que, dans cette occasion, le public n'a pas été plus mécontent de moi que lorsque je parle sur la chaire de notre église.

L'appelant et l'appelé ayant persisté, on leur a fait faire le troisième et dernier serment. On leur a fait jurer qu'ils soutenaient une cause juste, et en outre qu'*ils n'avoient sur eux ni sur leur cheval aucune parole, pierre, herbe, charme, charroi ou invocation d'ennemi, et qu'ils ne voulaient combattre que par leurs corps, leur cheval et leurs armes*. Alors, pour la dernière fois, je leur ai présenté à baiser le *Te igitur* et le crucifix, et je me suis retiré, en

même temps que les deux champions rentraient dans leurs pavillons.

Un moment après le héraut est venu faire le dernier cri : *Faites vos devoirs !* a-t-il crié par trois fois. Aussitôt les deux combattans environnés de leurs conseillers sont sortis de leurs pavillons, qui à l'instant ont été enlevés et jetés hors des lices. Enfin, le maréchal du camp ayant crié : *Laissez-les aller ! laissez-les aller ! laissez-les aller !* les conseilliers se sont retirés. Tout de suite les deux champions sont montés lestement à cheval, et, à un signal donné, ont fondu l'un sur l'autre[4].

Tout le monde a remarqué l'extrême fureur du père, qui, âgé de plus de soixante ans mais encore plein de vigueur, n'a pas voulu se faire remplacer par un jeune avoué[5] qui pour une somme raisonnable se serait battu pour lui. Il ne faisait que porter des coups sans vouloir perdre de temps à parer ceux de son adversaire, tandis que celui-ci, jeune homme d'une complexion délicate, mais d'une adresse rare, parait et frappait en même temps. Après une demi-heure de combat, au plus, le père ayant voulu profiter de la supériorité de sa taille pour asséner un grand coup d'épée sur la tête du jeune homme, celui-ci fait une passe à droite et jetant sa grande épée, il saisit avec la promptitude de l'éclair sa petite épée appelée *miséricorde*[6], dont au défaut de l'aisselière il transperce le bras du père en l'entraînant au bas du cheval. Il saute lé-

gèrement à terre et, retirant sa *miséridorde* du bras du père, qu'il tient sous lui, il la lui porte à la gorge, lui fait crier merci et lui accorde la vie.

Au même instant un bruit confus de cris, de voix et d'acclamations s'élève autour des lices, et s'étend dans la ville et dans la campagne. En même temps que les gardes du camp transportent le vaincu et s'assurent de sa personne, pour attendre les ordres du duc de Touraine qui seul a le droit de lui faire grâce [7], un nombreux cortège suivi de tout le peuple reconduit en triomphe le vainqueur [8].

Peignez-vous maintenant une scène bien différente. Tout à côté des lices, dans un pavillon était détenue la demoiselle, jeune personne d'environ seize ans, les mains liées, ayant autour de son cou la corde destinée à l'étrangler si dans le combat celui qui soutient sa cause a du pire; aux premiers cris elle apprend que son père est vaincu. Elle voit approcher la mort [9] sans montrer la moindre faiblesse. Un moment après on lui apprend que le vainqueur a fait grace, qu'il y a tout à espérer de la clémence du roi. Vous vous attendez de sa part à des transports de joie et de reconnaissance: elle ne laisse apercevoir que du dépit.

Il s'est encore passé à ce duel, frère André, quelques particularités que je vais maintenant vous rapporter.

Je commencerai d'abord par les lices; le formulaire de l'ordonnance du mercredi après la Tri-

nité de l'an 1306, qui en fixe les dimensions, a bien donné à rire à nos frères, le voici : *Item voulons et ordonnons que toutes lices de gaiges de bataille aient six vingt pas de tour, c'est à savoir, quarante pas de large, et quatre-vingts de long, lesquelles tous juges seront tenus de faire et les retenir pour les autres, s'il en venoit.* Je prévois bien, mon frère, que vous me répondrez que le chancelier et les docteurs du conseil du roi ne sont pas obligés de savoir que, suivant la géométrie, dans un espace de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, six vingts pas ne font que les deux côtés du carré : à la bonne heure.

Malgré la mauvaise géométrie des clercs de la cour, les lices avaient bien les dimensions légales[10], mais elles étaient mal disposées. On se plaignait qu'il n'avait pas été possible de partager également entre les deux combattans le champ, le vent et le soleil[11].

Les deux avocats ont été également blâmés ; celui de l'appelant, d'avoir proposé trop légèrement le duel ; celui de l'appelé de l'avoir accepté avec trop de promptitude : véritablement sa promptitude fut si grande qu'au lieu de répondre : J'accepte le gage de bataille pour ma partie, il dit tout simplement : Je l'accepte ; et le juge, grand formaliste, grand observateur de la coutume jusqu'à la rigueur, voulait absolument le faire battre[12], prétendant que d'avocat il était devenu avoué ; l'avocat de crier que ce n'était pas son intention, qu'il

ne voulait pas se battre ; le juge de répondre que c'était tant pis pour lui et qu'il fallait nécessairement qu'il se battît. A la fin le barreau a pris le parti de l'avocat, et a menacé de recourir au parlement et au roi : le juge s'est désisté.

Le peuple avait présagé que ce serait un combat à mort, sur ce que l'un et l'autre champion avaient refusé de recevoir un pain, une bouteille de vin, du coton, du fil, des aiguilles et de la charpie [13], provisions qu'on donne ordinairement à chaque combattant en cas que le duel soit suspendu et repris.

Au dernier serment, le jeune écuyer, en prenant avec sa main nue la main nue de l'appelant dont il avait voulu faire son beau-père, et en prononçant le commencement de la formule : *Homme, que je tiens par la main, par dieu et par les saincts tu m'as appelé mauvaisement et faussement et as mauvaise querelle contre moy* [14], a laissé couler quelques larmes.

Au fort du combat, un gentilhomme et un fermier, qui venaient des champs, se sont imprudemment approchés des lices, quoiqu'ils fussent l'un et l'autre à cheval. Les gardes les ont arrêtés, et après le combat, le gentilhomme a eu son cheval confisqué sans contestation. Bien qu'il fût bourgeois du roi, le fermier, comme roturier, devait avoir, aux termes de l'ordonnance, l'oreille coupée [15]. Plusieurs personnes ont intercédé pour lui ; enfin avec beaucoup de peine, beaucoup d'argent

et beaucoup d'amis, il est parvenu à retirer son oreille des mains de la justice.

Je ne finirai point encore de vous parler de duels, parce qu'ici on ne finit point d'en parler : à la campagne, à la ville, au couvent, partout depuis plusieurs jours il n'est question que de duels.

Un de nos frères a dit qu'en Saintonge il en avait vu deux entre un noble et un vilain. Dans l'un, où le noble était appelant et où il fut vaincu et assommé, les deux combattans étaient tous les deux armés de bâtons. Dans l'autre, où le noble était appelé, il avait conservé les priviléges de sa naissance, de ne combattre qu'à cheval; le vilain qui était à pied et seulement armé d'un bâton[16], fut en quelques instans renversé, foulé aux pieds du cheval, ensuite pendu sans pitié.

Un autre de nos frères, qui vient de Lyon, nous racontait que cet été deux gentilshommes, après une accusation capitale intentée par l'un d'eux, avaient été assignés par le juge à se rendre, au jour fixé, en champ clos. Ils étaient entrés dans les lices l'un et l'autre, la visière levée. la lance au poing, faisant porter par leurs amis les autres pièces de leur armure. Le maréchal du camp ayant aussitôt fait fermer les portes des lices, avait défendu à l'appelant de baisser la visière pendant le combat, et de se servir d'autres armes que de celles qu'il avait sur lui en entrant, tandis qu'il avait averti l'appelé qu'il pouvait baisser la visière et employer toutes

les armes qu'il avait fait porter[17]. Ce dernier était sur le point d'user des avantages que le hasard lui donnait, quand un murmure général d'improbation, qui s'éleva des échafauds du tour des lices, l'en empêcha. Du reste la loi est claire : l'appelant doit combattre dans l'état où il s'est présenté aux lices.

Les histoires n'ont pas fini là. Autrefois nous a dit un de nos anciens frères, j'ai vu qu'on sommait les parens des champions de ne pas rester autour des lices, ni dans les environs[18]. Il nous a dit aussi que si les champions, pour parler d'accord, interrompaient le combat, lorsque l'accord ne se faisait point, on les remettait exactement dans la même position et dans le même état[19]. Deux barons se battaient à Reims; l'un d'eux, qui avait un pied hors de l'étrier, proposa de s'accorder, sauf le bon plaisir du roi; le combat fut suspendu. L'accord ne se fit pas. Avant que le combat recommençât, le maréchal du camp força le baron qui avait remis son pied dans l'étrier à l'en retirer. Ce bon frère a été témoin de ce fait.

Avant le combat, ce qui rend les accords difficiles ce sont fort souvent les avocats[20], la plupart présomptueux et surtout obstinés; durant le combat, ce sont les avoués des femmes, des mineurs, des sexagénaires, seules personnes pour lesquelles ils peuvent combattre. Les parties voudraient quelquefois s'accorder qu'ils ne le veulent point; et, par-

une animosité vraie ou feinte, ils se hâtent de commencer ou de continuer le combat, parce qu'ils ne reçoivent de salaire qu'après quelques passes et quelques coups donnés. Ce sont gens cauteleux que les avoués : il n'est pas rare qu'ils s'entendent entre eux ou avec la partie adverse. Aussi, pour prévenir toute collusion, la loi veut-elle que dans tous les cas l'avoué vaincu ait le poing coupé[21] : sous certains rapports c'est bien.

Nos frères ont aussi agité si les duels étaient ou n'étaient pas licites. Il a été cité des autorités pour et contre[22]. Quant à moi, je n'ai pas changé d'opinion et je le répète : on s'est battu et on se battra, car dans les cas où il n'y a pas de preuves par témoins, comment faire?

Écrit à Tours, le deuxième jour du mois de février.

LA CLOCHE MATINALE.

Épître LXVIII.

Vous savez, mon cher frère André, que nous avons ici une petite cloche ou réveil-matin des novices. Quelquefois il lui plaît de me laisser dormir ; quelquefois elle me fait lever. Je lui dois au-

jourd'hui d'avoir une heure à vous donner : causons donc un peu, je vous prie.

Votre frère Rodolphe est un habile Cordelier, j'en conviendrai ; cependant je ne saurais être en tout de son avis. Dites-lui que nous arrivons au temps où le droit romain, qui toutefois est un peu grec et par sa subtilité et par le pays d'où il a été apporté, doit malgré ses admirateurs disparaître dans toutes nos provinces devant les coutumes, les établissemens et les ordonnances. Dites-lui aussi, mais sans le fâcher s'entend, que ce n'est ni dans Aristote ni même dans Scot qu'on apprend la législation française dont, à mon avis, les quatre parties qui la constituent, la procédure civile, les lois civiles, la procédure criminelle, les lois criminelles, sont quatre parties admirables, quatre parties complètes d'un système complet.

La cloche sonne à ce couvent, à ce chapitre ; les moines, les chanoines accourent : qu'est-ce donc ? C'est une assignation qui leur est donnée ; et pour qu'elle soit valable il faut qu'ils la reçoivent en corps, tout comme si une municipalité était ajournée[1].

Le tambour bat, la trompette sonne sur la porte de cette église : qu'est-ce donc encore ? Ce sont des absens qu'on assigne à l'issue de la grand'messe[2].

Pourquoi tous ces sergens, tous ces bédeaux[3] qui courent la ville, qui courent la campagne un parchemin, un papier à la main ? C'est qu'aujourd'hui dans les procès écrits l'ajournement ne peut

plus être fait par citation verbale du demandeur[4].

Aujourd'hui, je n'ai donc plus à craindre la surprise ou la fraude dans les premiers actes de la procédure; la loi y a trop bien pourvu : c'est par un sergent, un officier public qu'ils sont faits. Mais comme je sais que je n'ai pas trop bon droit, je néglige de comparaître : amende[5]. Je fais pire, j'imagine un prétexte, et, en homme de mauvaise foi, je cite mon adversaire devant une cour d'église pour y faire juger la cause : dans ce cas le seigneur, par la saisie de mes biens, me contraint de venir plaider devant sa cour[6].

Cependant le bailli, dans les terres où il ne juge pas lui-même[7], a convoqué les membres du tribunal, c'est-à-dire les hommes qui doivent service à la cour du seigneur, les uns deux, trois fois, les autres seulement une fois l'année[8]. Ils ont craint l'amende d'une paire de gants blancs[9] ou toute autre amende; ils se sont rendus : la *conjure*[10] est formée, ou à peu près, car les *conjurateurs* peuvent ne pas se trouver au commencement de l'audience; et pourvu qu'ils soient venus au milieu ou même à la fin des plaids et qu'ils se soient fait instruire par ceux qui sont venus à l'ouverture, ils concourent au jugement et donnent leurs voix comme les autres. Quant au bailli, s'il le veut, il assiste à l'audience, et il a le droit de faire recommencer toute la plaidoirie, lorsqu'il voit que la *conjure* n'a pas bien saisi l'affaire; s'il le veut aussi, il peut se retirer et

aller vaquer à ses fonctions particulières [11]. Je remarquerai que la *conjure* devant laquelle je suis obligé de plaider n'est pas toute composée de chevaliers [12]; et même que les chevaliers qui en font partie ne sont pas toujours sans reproche ; eh bien ! quand parmi mes juges il y en a dont j'ai à me plaindre, je les récuse, et j'en obtiens d'autres [13].

Si je plaide en cour royale, dans ce cas, voici les équitables dispositions de l'ordonnance de Vincennes [14].

Le procureur du roi ne peut intervenir sans être autorisé par le juge, article sept.

On rapporte mon affaire : j'ai le droit d'être présent, article dix.

On ne la rapporte point; on ne veut point me juger : après trois assises [15], les juges sont punis de leur négligence, ou de leur déni de justice, et le procès est porté devant une autre cour, article onze.

Mais enfin on plaide : ma cause est toute simple; si mon amparlier ou mon avocat, comme vous voudrez, me défend bien, tout ce qu'il a dit je suis censé l'avoir dit ; s'il me défend mal, s'il compromet mon droit, ce qu'il a dit ne peut me préjudicier pourvu qu'à l'instant je réclame : *Li mesparlier des amparliers ne peut gréver son seigneur, si rappelle son meaudit.* C'est ainsi que s'exprime, dans le style naïf de son temps, le bon Pierre des Fontaines, au chapitre onze du *conseil à son ami.*

Je suis condamné. On procède à l'exécution du

jugement. Un seul commisaire en sera chargé ; voyez l'article seize de l'ordonnance de Vincennes.

Maintenant je fais une autre supposition : le jugement qui me condamne n'est pas conforme aux lois, alors j'appelle *antequam surgat judex a sede*[16], avant que l'audience soit levée : et ce n'est pas comme dans les provinces de droit écrit ou droit romain, où le plaideur ne peut ajourner que son adversaire ; ici j'ajourne mon juge lui-même[17].

J'ai vu le temps où si vous faussiez la cour du seigneur, comme on disait alors, si vous appeliez de son jugement, comme on dit aujourd'hui, il fallait mettre l'épée à la main ; et j'ai connu un assez grand nombre de juges blessés ou estropiés, pour s'être battus en champ clos contre les plaideurs appelans[18]. Aujourd'hui nous sommes plus pacifiques, et par l'ordonnance du 9 mai 1330, l'appel de toutes les cours est reçu au parlement[19] sans aucune suite fâcheuse.

Fort bien, ou plutôt fort mal, diront tous les partisans du temps passé : vous allez voir que tout le monde appellera pour ne pas exécuter les sentences des tribunaux, pour gagner du temps. Et moi, je leur réponds : Vous allez voir tout le contraire. La dernière ordonnance du mois de décembre 1344, article trois, prononce une amende effrayante, une amende de soixante livres contre ceux qui seront condamnés sur leur appel[20].

On ajoutera : Comment fera le parlement pour

vider tous ces appels ? il ne tient que deux assises, l'une à la Toussaint, l'autre à la Pentecôte[21]. Que vous importe si les assises se prolongent jusqu'à ce que toutes affaires soient jugées ?

On ajoutera encore : Dans cette cour lointaine mon adversaire me plaidera éternellement. Erreur : on vient d'établir un registre de présentation où tous les plaideurs sont obligés de se faire inscrire[22], et vous ne pouvez manquer d'être jugé lorsque ce sera le tour de votre sénéchaussée ou de votre bailliage[23]. Si votre adversaire néglige cette formalité, ou s'il ne comparaît point, vous obtenez un défaut; lisez le premier et le second article de l'ordonnance du onze mars 1344; et pour que, lorsqu'il y a contestation sur les faits, les frais des enquêtes ne puissent devenir ruineux, l'article dix de l'ordonnance de Vincennes a voulu que les commissaires fussent ordinairement pris sur les lieux[24].

A la fin vous l'emportez, votre adversaire est condamné : le voilà qui ne peut plus s'agiter, sous le poids de l'arrêt du parlement, dont l'article neuf de l'ordonnance du mois de décembre 1344, si connue des plaideurs, veut l'exécution pleine et rigoureuse[25].

Je vous ferai remarquer cependant qu'afin de ne pas entièrement désespérer la partie condamnée, le roi s'est réservé dans le même article d'accorder des lettres de révision lorsqu'il y a erreur matérielle sur les faits mentionnés par l'arrêt[26].

C'est incroyable qu'on ait attendu jusqu'à l'époque de l'ordonnance de 1324 pour statuer que celui qui gagnera son procès gagnera aussi les dépens [27].

Qu'on me dise si maintenant celui qui les perd est, jusqu'à tant qu'il les ait payés, mangé par plusieurs *mangeurs?* Non, il ne lui en est envoyé qu'un : *unicus ponatur comestor*, disent bénignement les lois actuelles [28].

On vante sans cesse le bon sens de nos pères : vraiment en voici encore une grande preuve. J'avais un procès avec un homme ; s'il mourait avant le jugement j'étais obligé, pour pouvoir reprendre l'instance, d'attendre que son fils, qui était à la mamelle, fût devenu majeur. Il a fallu que le roi par son ordonnance de 1330 ait réformé cet abus. Depuis ce temps seulement le procès continue avec les tuteurs ou les curateurs [29].

Du reste, mon frère, ces nouvelles lois sur la procédure, dont tous nos jeunes clercs de cour laïque sont si enthousiastes, ne sont que d'une importance secondaire ; les lois les plus importantes, les lois principales, ce sont les lois qui règlent les droits des hommes en société.

Les Romains viennent qui conquièrent la Gaule du midi au nord et lui donnent des lois ; les Francs viennent ensuite qui conquièrent la Gaule du nord au midi, mais ne lui donnent pas de lois parce qu'ils n'en ont pas. Au nord, c'est-à-dire en deçà de la Loire, près du pays des Francs, la législation

romaine meurt ; à sa place naissent de petites législations locales ou coutumes. Au midi, c'est-à-dire en de-là de la Loire, près du pays des Romains, la législation romaine continue à vivre, mais seulement comme coutume, comme législation locale, d'ailleurs mi-partie d'un grand nombre d'autres législations locales ou coutumes. Brochant sur le tout, comme on dit en terme de blason, les ordonnances royales, dont les plus anciennes sont les capitulaires, deviennent également obligatoires en-deçà et en-delà de la Loire ; et le royaume se trouve ainsi régi par trois sortes de législation.

Je relèverai ici comme le résultat d'une politique plus profonde qu'on pense l'usage général de ne pas écrire les lois locales appelées coutumes[30]. Le noble et le vilain sont moins dépendans des gens de justice ; et de plus les baillis, les juges, lorsqu'ils ne savent pas lire, ne sont pas obligés, comme dans les provinces de droit écrit, de s'en rapporter aux avocats sur le texte de la loi. S'il survient des débats sur la coutume, rien de plus simple que la marche prescrite. On appelle des témoins qui attestent que la coutume est telle ou n'est pas telle[31]. En cette matière les serfs ne peuvent témoigner : j'en excepte, ou plutôt Louis-le-Gros en excepte les serfs de l'église de Saint-Maur-des-Fossés et de l'église de Chartres qui peuvent témoigner et soutenir en duel leur témoignage le bâton à la main[32].

La législation d'un peuple qui existe doit nécessairement être à la longue supérieure à celle d'un peuple qui n'existe plus : nous avons pu corriger sans cesse le droit français, nous n'avons pu toucher au droit romain. Pour se convaincre combien aujourd'hui l'un est supérieur à l'autre, il n'y a qu'à les comparer.

Dans les successions, par exemple, comme les partages faits d'après les lois romaines sont compliqués ! L'hérédité est divisée en dix onces, *sextans*, *quadrans*, *triens*, *quencunx*, *semis*, *septunx*, *bis*, *dodrans*, *dextans*, *deunx*, on dirait de quelque grimoire. L'héritier a tant s'il y a un tel nombre de légitimaires, tant s'il y en a tel autre nombre ; et par une bizarrerie, ou du moins une singularité qu'il nous est aujourd'hui bien difficile d'expliquer, dans certains cas les légitimaires ont une plus grande part lorsqu'ils sont plus nombreux et une moins grande lorsqu'ils le sont moins. Enfin il faut tous les secours de l'arithmétique pour pouvoir fixer à chacun sa quotité. Écoutez maintenant les établissemens de Saint-Louis, où ce droit romain a sans doute été mis à contribution, mais aussi où il a été bien perfectionné.

Entre hommes nobles, dit le chapitre huit du premier livre, le partage de la succession est fait de cette manière : les deux tiers à l'aîné, le tiers restant au puîné.

Et au chapitre cent trente-deux du même livre : entre hommes roturiers, partage égal.

Cela est-il équitable, clair, net ?

Cette demoiselle, fille d'un homme fort riche, pleure : elle est exclue de la succession de son père. J'en sais bien la raison, moi : *Genti-femme, quand elle a eu des enfans avant qu'elle soit mariaigée, elle perd son héritaige par droit*, chapitre douze, livre premier. Si vous ne trouvez pas belle cette disposition des établissemens de ce saint et chaste roi, vous n'avez qu'à le dire.

Avant saint Louis, les barons s'emparaient des meubles d'un homme qui était mort sans se confesser ; mais ce roi toujours juste excepta, dans le chapitre quatre-vingt-neuf du livre premier, la succession de l'homme qui mourait de mort subite.

Sur les testamens, sur les donations, sur les douaires, les contrats, les conventions, les hypothèques, les garanties, les rachats, les retraits féodaux ou lignagers, sur toutes les différentes parties du droit civil, voyez les établissemens et les ordonnances : partout même sagesse, même équité, partout même supériorité.

Procédure et législation criminelle.

La rumeur publique vous accuse d'un crime : les sergens vous arrêtent. Vous êtes ou croisé[33] ou clerc-chevalier[34] ou clerc marié[35] ou simplement clerc ; vos amis, votre femme, l'official réclament

pour vous, ou vous-même vous réclamez, n'importe : les officiers laïques vous remettent sur-le-champ et sans discussion à la cour d'église[36].

Mais vous n'êtes pas clerc, on vous détient dans les prisons, et ne vous devez plus maintenant vous attendre à jouir, comme au temps de Charlemagne, du bénéfice de ses capitulaires[37] : à être mis en liberté aux fêtes de Noël, de Pâques ou de la Pentecôte[38]. Toutefois entre cette dangereuse pitié et une trop grande sévérité les lois actuelles ont gardé une équitable mesure : si vous trouvez une caution, vous pouvez pendant l'instruction du procès conserver votre liberté[39].

J'ai vu quelquefois naître au sujet de la compétence des juges de plaisantes discussions entre les sergens du seigneur bas-justicier et ceux du seigneur haut-justicier. Les premiers prétendaient que les blessures étaient légères et ne pouvaiet être punies que d'une simple amende ; les seconds, que les blessures étaient graves, qu'elles pouvaient occasionner la mort, et que ce cas, qui était celui de meurtre, n'appartenait plus à la basse justice[40] : sur cela les sergens des deux seigneurs qui amenaient l'accusé se le disputaient si vivement que, durant ces débats, celui-ci trouvait le moyen de s'échapper.

Outre le meurtre, les juges des hauts-justiciers dans leurs terres, les cours royales dans celles du roi, ont aussi comme attribution exclusive les crimes

capitaux, tels que le viol, l'incendie, la trahison et la fausse monnaie[41].

Que les temps sont changés! autrefois on vous donnait la question par le feu[42] et on vous la donnait avec une légèreté vraiment barbare et abusive; aujourd'hui on ne peut vous donner que la question par la *gesne*[43], et même, quoique vous soyez pauvre, on ne peut plus vous la donner sur la déposition d'un seul témoin[44]; ainsi la torture, cette lumière des juges, conserve tous ses avantages et se dégage de tous les inconvéniens qu'on lui avait jusqu'ici reprochés.

Il serait trop long de parler de l'audition, de la récusation des témoins. Supposons donc la procédure terminée et passons aux dispositions des lois pénales.

Provoqués par votre voisin, vous et votre femme l'avez injurié. Sans doute vous serez condamné à une amende, mais votre femme n'en paiera que la moitié. Le bon roi saint Louis, dans ses établissemens, chapitre vingt-quatre, livre deux, a eu égard à la promptitude de la langue des femmes : n'est-ce pas juste ?

Il vient de s'élever une rixe entre Pierre et Paul ; celui-ci a été blessé. Si la blessure est légère Pierre paiera tant ; si elle est grave tant[45]; si la mort s'ensuit, peine du talion, peine capitale[46]. N'est-ce pas encore juste ?

Pierre demeure chez un des premiers person-

nage de la ville; il est à ses draps[47], à ses livrées[48]; Pierre qui a de mauvaises mœurs, met à mal la femme ou la fille, ou la belle-fille de son maître, il sera puni de mort. Il met à mal la nourrice, il *trotera* avec elle dans la ville; mais si ce n'est que la servante, il sera simplement congédié avec elle, et perdra ainsi qu'elle les gages[49].

Du temps que vous étiez ici un jeune écuyer fut surpris avec la femme de son seigneur. Cette affaire fit grand bruit. Eh bien! avant la promulgation des établissemens de saint Louis, il en aurait peut-être été quitte pour la pénitence canonique; cependant vous pouvez vous souvenir qu'en exécution des dispositions du chapitre cinquante du livre premier, il fut condamné à perdre son fief. Il n'y a pas longtemps qu'un autre seigneur de nos environs perdit aussi son fief, pour avoir abusé de la fille que lui avait confiée un de ses parens; et s'il ne fut point puni de mort, c'est qu'on ne put complètement prouver qu'il avait employé la force: à cet égard, le chapitre cinquante-un est formel.

Les jeunes gens du siècle trouvent ces établissemens trop sévères; moi, je ne les trouve que justes; on ne saurait trop menacer, trop châtier les passions.

Vous me dites qu'il vous est arrivé de trouver pendus en même temps aux fourches patibulaires un homme, un taureau et une truie. Vous ajoutez que c'est faire trop d'honneur aux animaux que de les pendre comme les hommes. Votre réflexion, qui

ne paraît que plaisante, est au fond juste et sensée. Toutefois je ne puis pas trop vouloir de mal aux vieilles lois du tendre intérêt qu'elles prennent à notre vie, en faisant supplicier les bêtes meurtrières[50].

Vous voulez bien qu'on traîne sur la claie le corps de ceux qui se sont suicidés et que l'on confisque leurs biens[51]; mais vous ne voudriez pas qu'on brûlât les sorciers, les magiciens qui troublent les élémens[52]; vous voudriez qu'on les pendît, et qu'on exposât ensuite leurs corps, afin que le peuple ne crût pas qu'ils se sont dérobés aux flammes, et qu'ils se sont invisiblement sauvés à travers les airs. Je le pense comme vous; cela serait mieux. Je vais même plus loin; j'ose trouver que, dans certains cas, les exécutions de la justice laïque sont trop cruelles. On me répondra que les cours royales ou seigneuriales ne peuvent, à l'exemple de celles d'Église, se contenter pour les plus grands crimes de la prison perpétuelle[53]; ce n'est pas ce que j'entends : je veux seulement que les supplices soient moins sanglans.

Deux hommes sont conduits à la mort pour le même fait : sans doute l'un et l'autre vont être pendus? Non, il n'y en a qu'un; l'autre monte, en chemise, sur l'échafaud et a la tête coupée[54] : l'un est vilain et l'autre gentilhomme. Vous m'objecterez que c'est une marque de noblesse que d'avoir la tête coupée : mais ne pourrait-on remplacer ce privilége des nobles par un autre aussi honorable, et, de cette manière, se passer de la hache[55], établir sans aucun

mécontentement public l'uniformité de la justice ? On le pourrait; et, quoi qu'on en dise, je ne pense pas que jamais la noblesse prît un pareil prétexte pour se soulever.

On pourrait aussi laisser les supplices extraordinaires à cette Angleterre, où encore de nos jours l'on arrache les entrailles du criminel pour les brûler devant lui, où on lui arrache le cœur pour en battre ses joues, où l'on fait traîner les hommes à la queue des chevaux [56]. Rappelons-nous que si, en France, on a fait traîner ainsi le fameux Jourdan de Lille [57], c'était dans un temps voisin du dernier siècle. Rappelons-nous que si l'on a fait encore pire; que si l'on a écorché tout vifs les deux jeunes chevaliers qui avaient séduit les deux princesses, belles-filles de Philippe II [58], c'était dans un temps encore plus ancien.

Notre siècle, en s'éloignant de ces époques, dépose insensiblement la barbarie des âges qui l'ont précédé. Aujourd'hui on confisque bien les terres des condamnés, mais on ne les fait plus ravager [59]; et lorsqu'on abat les toitures des châteaux, c'est toujours pour crime de félonie et de haute trahison [60]. Enfin, si nos codes conservent encore dans certains cas trop de sévérité, le roi a le droit de faire grâce [61].

La justice elle-même se l'attribue en demeurant immobile et muette sur son trône, lorsque les preuves n'étant pas tout-à-fait suffisantes, il y a lieu à

une composition que le ministère public propose gracieusement en ces termes : *Vis-ne amicabiliter componere*[61] ? Si l'accusé l'accepte, aussitôt qu'il a compté au procureur fiscal la somme convenue, qui est ou qui doit être portée au trésor seigneurial ou royal, il est acquitté et libre. Dans tous les cas possibles, que peut-il arriver de mieux ? Si c'est un coupable qui est absous, il grossit du moins les finances du seigneur ou du roi ; si c'est un innocent qui est puni, il ne l'est du moins que par la bourse : Ah ! frère Rodolphe, ah ! frère André, que d'expériences, que d'efforts pour en venir au point où nous sommes !

. . . .

Écrit à Tours, le vingt-septième jour du mois de février.

LA LAMPE.

Épître LXIX.

On a bien raison de dire que les frères de Toulouse sont les plus polis de l'ordre. Vous me faites compliment, frère André, sur mes connaissances dans la science des lois, comme si vous m'en deviez quelque chose, comme si vous n'aviez pas été, aussi bien que moi, long-temps employé au tribu-

nal de la pénitence[1] ; vous me dites ensuite que nos frères, qui ont vu ma dernière épître, désirent que je vous en écrive une autre sur les cours judiciaires ; je veux bien vous en croire.

Toutefois, avant d'entrer en matière, je répondrai au reproche que vous me faites de n'avoir parlé ni de la procédure, ni des lois ecclésiastiques. Quant à la procédure j'aurais eu trop à dire ; elle est toujours, comme au treizième siècle, chargée, surchargée d'actes. J'ai sous les yeux l'inventaire d'un procès encore à juger, entre une abbaye et un seigneur qu'elle avait excommunié. Je n'y ai pas compté moins de quatre-vingt-dix actes[2] ; à commencer par la signification des lettres du pape, qui permettent d'assigner l'abbaye devant une cour laïque[3]. Les ajournemens, les cédules, les requêtes, les enquêtes, les interlocutoires, les commissions des examinateurs, les examens, les griefs, les moyens de droit, les exécutoires y sont presque aussi multipliés que dans les cours laïques, et sont à peu près les mêmes[4].

Quant aux lois, ce sont ou les saints canons, ou les constitutions des papes qu'il n'est guère permis d'examiner ; mais il n'en est pas ainsi, à ce qu'il me paraît, de la juridiction ecclésiastique ; et à cet égard je ne crois pas devoir m'interdire quelques réflexions.

Les cours d'église, de chrétienté ou de privilége[5] ont dans leurs attributions les hérésies, les sor-

celleries, les sacriléges, les excomunications, les suspenses, les empêchemens de mariage, les dispenses à cause de parenté, les legs pieux, les testamens, les douaires, les usures, enfin les contestations entre clercs et les contestations entre clercs et laïques, où les premiers sont défendeurs[6]. Les choses sont bien de cette manière, mais seulement de cette manière. C'est depuis long-temps mon opinon, et j'ose, frère André, la manifester, dût-on me prendre pour un novateur, pour un moine fougueux, suivant l'expression de certains prélats qui dans leurs palais ou dans leurs châteaux se font traiter fastueusement d'évêque par la grâce de Dieu[7], de mon révérend père[8]. Ecoutez leurs partisans : ils vous diront qu'il importe au bien général de rendre aux évêques leur ancienne juridiction : Leur ancienne juridiction ! ah ! qu'on nous rende donc auparavant les anciennes ténèbres ! L'ancienne juridiction des évêques, qui atteignait tout, qui dominait sur tout, elle a changé parce qu'elle n'était pas conforme à la raison ; et parce que la juridiction actuelle y est conforme, elle ne changera plus. Mais finissons de parler d'une matière où il est si difficile d'être réservé, et où il est si nécessaire de l'être : c'est, je crois, sur les cours judiciaires que je voulais aujourd'hui vous écrire.

En France comme dans les autres états de l'Europe, les cours judiciaires sont divisées en cours ecclésiastiques et en cours laïques. Si vous rappro-

chez les deux hiérarchies, vous y trouvez une grande ressemblance, si grande que l'une a sans doute servi de modèle à l'autre. Dans l'une, qui est la plus ancienne, au sommet est assis le pape au milieu des cardinaux; au-dessous sont assis les archevêques, au-dessous les évêques, au-dessous les curés; dans l'autre, au plus haut degré siége le roi au milieu des pairs et du parlement[9]; au-dessous siégent les grands baillis et les grands sénéchaux, au-dessous les petits baillis, les petits sénéchaux, au-dessous les juges châtelains, les juges municipaux.

Remarquez encore plusieurs autres conformités. Dans la hiérarchie laïque, le roi établit par commission des juges extraordinaires[10]; le pape envoie des légats chargés de l'examen et du jugement de certaines affaires. Le roi se réserve certaines causes[11]; il y a certains cas réservés au pape. Le roi a dispensé plusieurs de ses sujets de la juridiction des juges ordinaires, et leur a donné des juges particuliers[12]; de même le pape a exempté plusieurs ordres de moines et de moinesses, de religieux et de religieuses, de la juridiction de l'ordinaire, et leur a donné d'autres juges[13]. Enfin dans les grandes villes, à Paris entr'autres, il y a des lieux où la justice ordinaire ne peut pas entrer; de ce nombre est le Clos du Temple[14]; de ce nombre est encore la cour et le pourpris du Palais Royal, où le concierge a droit de juridiction et où, certains jours de la semaine, il tient ses plaids[15]; de même le pape a in-

terdit la visite de l'autorité ordinaire, que nous appelons simplement l'ordinaire, dans certaines abbayes, dans certains couvens, dans certaines églises [4].

Frère, je suis obligé de m'arrêter ici : la lumière va cesser. Je vous écrivis la dernière fois avant les premiers rayons de l'aube ; ce soir je vous écris avec les dernières gouttes de l'huile de ma lampe : pour avoir le plaisir de penser avec vous, mon cher frère André, je devance, j'allonge le jour.

Écrit à Tours, le vingt-huitième jour du mois de mars.

LES CHAPERONS NOIRS.

Épître LXX.

Je vais continuer, s'il vous plaît, ma dernière lettre, où je ne pus vous parler des chaperons noirs, c'est-à-dire des juges et des gens de justice, qui dans le monde n'ont guère que des chaperons de cette couleur, bien que dans leurs fonctions ils en aient d'autres assortis aux autres couleurs de leurs robes [1].

Les cours ecclésiastiques et les cours laïques se ressemblent bien quant à leur hiérarchie, mais non quant à leur composition, et cela doit être.

C'est d'abord un grand avantage dans les cours

d'église que les membres aient tous un titre commun, supérieur à leurs titres particuliers les plus éminens. Le pape a une plus grande qualité, un caractère plus sacré que la dignité de pape; il est prêtre, et le plus petit curé l'est aussi : de là cette gravité, cette sagesse, cette justice, rarement contestées aux sentences des cours ecclésiastiques.

Au contraire dans les cours laïques combien d'abus, depuis les plus hauts rangs jusques aux plus bas.

D'abord, pour le parlement, voici comment à son égard les ordonnances s'expriment : *que cils qui tiendront le parlement ne beuvent, ni ne mangent avec les parties qui ont à faire pardevant euls*, article dix-huit de l'ordonnance de 1318[2]. Écoutez maintenant celle de 1344[3], article huit : *Moult deshoneste chose est, que la cour séant, aucun des seigneurs voisent, tournéant et ébatiçant par la salle du palais* ; et article neuf : *Li seigneurs doibvent venir bien matin, et continuer tant que la court soit levée* ; et article seize : *Parce que li seigneurs se lièvent si souvent... si doibt suffire, et suffise soy lever une fois en la matinée.* Je vous le demande, comment parlerait-on à des pensionnaires, à des écoliers ? Et cependant vous entendez les membres de ce même parlement se vanter d'être les arbitres des empereurs et des papes[4], et de faire ajourner devant eux les princes et les rois[5].

Voici du reste comment ils sont appointés : le premier président et les présidens ont mille livres,

cinq cents livres par an ; les conseillers sont obligés de se contenter de cinq sous par jour[6].

Frère André, vous, moi et tous les autres il nous faut vouloir ce que le roi veut ; mais quelquefois surtout je le veux bien volontiers.

Le roi veut que les évêques ne siégent plus au parlement[7].

Le roi veut que les conseillers au parlement et les conseillers au Châtelet soient la moitié clercs, la moitié laïques[8].

Le roi veut que les clercs ne puissent exercer de fonctions judiciaires dans les juridictions inférieures, et sans autre forme il dit au bailil : *S'il y en a, ôte-les*[9].

Dans les cours des sénéchaussées et des bailliages, les hauts chefs me donnent l'idée des anciens sénateurs romains en même temps guerriers et magistrats. Quel état que celui de sénéchal, de bailli des provinces auxquels le roi s'adresse dans le préambule des lois[10] ! Leur maison est composée de chevaliers, d'écuyers et de pages, de gradués, de sergens et d'huissiers. Je doute que les cinq cents livres, que leur accorde la munificence du monarque[11], puissent leur suffire.

Descendons aux petits sénéchaux, aux petits baillis, aux petits juges. On a cru que des gages fixes[12] les mettraient à l'abri de la tentation en les mettant à l'abri du besoin : on s'est trompé, les présens, les dons les ont trouvés accessibles. Aus-

sitôt la loi de gronder, de leur défendre de recevoir ni or ni argent dans l'exercice de leurs fonctions ; mais tout à coup se radoucissant, et comme pour s'accommoder à la faiblesse humaine, elle leur permet d'accepter des viandes, pourvu que ce ne soit pas pour plus d'un jour, et du vin pourvu que ce soit en barils, en bouteilles, ou en pots, *in barillis, seu bouteillis, vel potis :* c'est ainsi que s'exprime l'article quarante-deux de l'ordonnance de 1302 [13], dans un latin, qui n'est pas celui de Térence ou de Cicéron, encore moins celui de Curius ou de Fabricius.

Quant aux juges châtelains, à qui pourra-t-on jamais persuader qu'ils ont les mains plus pures et plus nettes? quelle opinion nous en donne la loi qui les assujétit à la censure, aux punitions, à l'autorité des officiers royaux [14]? Et ne sait-on pas d'ailleurs que plusieurs par économie ou par pauvreté fouettent et supplicient eux-mêmes les malfaiteurs qu'ils ont condamnés [15]. Ajouterai-je que d'autres par impéritie font monter sur leur siége les sergens, les appariteurs, et leur demandent publiquement leurs avis [16].

Je n'ai pas entendu beaucoup de plaintes contre les juges municipaux, et je veux bien croire charitablement que la continuelle surveillance de la bourgeoisie, qui les élit [17] et qui ne cesse de les entourer, est inutile au maintien de leur intégrité et de leur vertu, à laquelle cependant en Normandie

on ne se fie pas toujours ; car à Rouen le maire, lorsqu'il refuse de représenter au vicomte de l'eau les malfaiteurs remis entre ses mains, est sujet à sa correction[18].

La loi qui veut que les juges en titre d'office ne puissent être pris parmi les gens du pays[19], et celle qui les astreint à rester quarante jours dans le lieu où ils ont exercé leurs fonctions, quand ils sont sortis de place et qu'ils veulent se retirer chez eux[20], me paraissent fort bonnes.

Je trouve cependant aussi fort bon cet arrêt du parlement de 1281[21] qui, après huit ans, met un juge à l'abri de toute recherche.

Enfin venons aux avocats : vous et moi les connaissons bien ; la loi aussi les connaît bien. Ils voudraient toujours être les premiers, toujours paraître, toujours parler : on les force à ne s'asseoir qu'après les baillis, les sénéchaux, les gens du roi, et derrière les baillis, les sénéchaux, les gens du roi ; dans les causes où plusieurs parties qui ont le même intérêt ont chacune leur avocat, il n'est permis qu'à un seul de prendre la parole.

On les fait jurer de ne pas se charger de mauvaises causes ; mais la moitié d'entre eux au moins manquent à leur serment ; car autant de procès gagnés, autant au moins de procès perdus.

On les fait jurer aussi de ne pas donner de mauvaises raisons[22] ; tous en donnent de fort mauvaises qu'ils croient avoir rendues fort bonnes.

Les procureurs jurent aussi de ne pas user de ruse; et l'on ne cesse de se plaindre de leurs *forum*[23] et de leurs *barres*[24].

Pour les plus grands procès, les procureurs ont dix livres[25] : c'est trop ; les avocats trente livres[26] : c'est trois fois trop.

Comment les avocats osent-ils alors s'assimiler aux chevaliers et assimiler leurs gains aux nobles profits de la chevalerie[27]?

Il y a des avocats qui, tout excommuniés qu'ils sont[28], ne font cependant pas difficulté de plaider ; vous pensez bien que les procureurs ne sont pas plus scrupuleux.

La confrérie, qui réunit les procureurs dans un même giron[29], me paraît très bien instituée pour amollir leur cœur et purifier leurs mains.

Tous les avocats, tous les procureurs sont avocats, procureurs jurés[30], tous les notaires sont notaires jurés : il n'y a cependant qu'une partie des notaires qui en prenne le titre[31].

Les notaires ont la confiance publique, c'est qu'ils ont la réputation d'être pauvres. Certains à la vérité le sont à tel point, que les lois leur ont défendu d'exercer l'état de barbier ou de boucher[32]; mais en même temps elles leur ont aujourd'hui fixé de fort bons honoraires : ils ont deux sous pour un acte de vente, douze deniers pour une procuration[33], et pour les autres actes un denier pour ceux de trois lignes[34] de soixante-dix lettres, et pour ceux

au-dessus de trois lignes même taux, dans la même proportion [35].

A la seule cour du Châtelet de Paris il y avait et j'y ai vu sept cents sergens ou huissiers, soit à pied soit à cheval, soit à chaîne, soit à verge[36] : si l'on s'en tenait strictement aux lois, il ne devrait y avoir à la rigueur que quatre-vingt mille sergens dans toute la France[37] ; jamais le roi n'a pu réduire leur nombre, encore moins leur tarif; qui dit sergenterie dit pillerie [38].

Tout le monde devrait bien savoir que le sergent à cheval ne doit être payé qu'à raison de deux sous par jour, le sergent à pied qu'à raison de dix-huit deniers [39].

Plusieurs juges, plusieurs officiers de justice peuvent se transmettre héréditairement leur office [40]; plusieurs peuvent l'affermer, l'acheter du roi[41]; les notaires, du moins à la cour, peuvent le résigner[42]; mais les sergens ne peuvent qu'affermer leur office et même ils ne le peuvent que par autorisation supérieure [43].

Voilà, mon cher frère, toutes les têtes, tous les becs, toutes les dents, toutes les serres, toutes les griffes et toutes les queues de la bête qui, sous le nom de justice laïque ou simplement de justice, suce, mange et dévore le pauvre peuple.

Écrit à Tours, le cinquième jour du mois d'avril.

LES JEUX-PARTIS.

Épître LXXI.

La jeune dame de Chanteloup se plaint toujours à moi que je ne vais guère la voir : toutefois la vérité est que j'y vais fort souvent. J'y ai été encore aujourd'hui; il n'y avait qu'elle, ses deux jeunes nièces et les jeunes suivantes. Elles étaient occupées les unes à broder, les autres à coudre. Ce travail ne les satisfaisait pas sans doute assez pour qu'une des deux nièces ne se soit mise à dire tout haut : Il me semble que cette journée est bien longue et qu'on s'ennuie cet après-midi plus qu'à l'ordinaire. Presque dans le même instant la guiterne de deux ménestrels [1] provençaux s'est fait entendre sous les croisées. Je vous laisse à deviner s'ils ont facilement obtenu la permission d'entrer. Ils se sont présentés comme troubadours de Provence [2]. L'un, qui avait déjà une assez longue barbe brune, était âgé de vingt à vingt-deux ans; l'autre, au menton cotonneux, annonçait dix-sept ans au plus. Ils ont chanté des romances tendres, langoureuses, qui ne finissaient pas. A mon tour j'étais prêt à dire : Il me semble que cette journée est bien longue et qu'on s'ennuie cet après-midi plus

qu'à l'ordinaire. J'ai cru cependant devoir prendre patience. Ces deux jeunes gens ont cessé de chanter, et ils ont présenté à la dame de Chanteloup un livre en parchemin contenant des arrêts de la cour d'amour[3] avec des vignettes enluminées[4]. Du temps que la jeune dame les parcourait, ils ont récité quelques tensons[5] ou jeux-partis aux autres femmes, qui écoutaient avec une attention et un silence qu'elles auraient dû réserver pour une meilleure occasion.

Lequel vaut mieux[6], a dit en grasseyant légèrement le plus jeune des ménestrels, ou l'amant qui meurt de douleur de ne plus voir sa maîtresse, ou l'amant qui meurt de plaisir de la revoir?

Lequel vaut mieux, ou boire, chanter et rire, ou pleurer, souffrir et aimer?

Lequel vaut mieux, ou l'amour qui s'allume ou l'amour qui se rallume?

Lequel vaut mieux ou posséder ou espérer?

J'étais placé, à mon ordinaire, assez loin des jeunes personnes; je me trouvais pour ainsi dire blotti tout près de la porte; les deux ménestrels ne m'avaient pas vu en entrant, et depuis qu'ils étaient entrés ils avaient eu toujours la tête tournée vers les dames et opposée à mon côté. Imaginez quelle a été leur surprise quand ma voix de gardien a tout à coup retenti près de leurs oreilles.

Lequel vaut mieux, leur ai-je dit, ou ce monde ou l'autre?

Lequel vaut mieux, ou quelques momens de plaisir ou des plaisirs à jamais durables ?

Lequel vaut mieux, ou une mort douce et paisible au milieu des chants, des harpes, des cithares, des chœurs des anges qui entourent le juste à sa dernière heure, ou une mort de réprouvé, environné de démons et de flammes qui, à travers les voûtes de l'Enfer, pénètrent jusqu'à lui ?

Lequel vaut mieux, pour éviter cette horrible mort, ou cent jolis rondeaux avec cent jolies miniatures, ou cent jeûnes au pain et à l'eau avec cent bons coups de discipline ? Ils ont été surpris, étonnés, effrayés. Je leur ai fait signe de disparaître; sur-le-champ ils se sont retirés. La jeune dame de Chanteloup s'est souvenue qu'elle ne leur avait rien donné; elle a appelé une de ses femmes et elle lui a remis une petite pièce d'argent; les deux nièces y en ont joint une autre; les suivantes ont voulu donner aussi quelque chose. Pendant qu'on allait porter cette aumône, si peu méritée et si peu méritoire, j'ai dit à ces jeunes femmes que le Diable n'apparaissait pas toujours sous la forme d'un grand bouc, tenant une grande fourche; que pour nous tenter, il prenait tantôt la forme d'un homme de guerre, tantôt celle d'un jeune clerc, tantôt celle d'un agréable troubadour, d'un beau ménestrel, qu'il savait surtout bien choisir son temps. Je les ai laissées sur ces réflexions et je suis sorti.

Écrit à Tours, le vingt-sixième jour du mois de mai.

LES SIX COULEURS.

Épître LXXII.

Frère André, lundi au matin, j'étais, bien avant le dîner, seul au réfectoire; je me promenais cherchant péniblement dans mon esprit les moyens de subvenir aux dépenses de la reconstruction des voûtes, sans toucher à la pitance de nos frères, qui n'était déjà que trop modique. Le devis de ces réparations, dont l'urgence devenait tous les jours plus grande, avait été publié dans toutes les rues[1]. Les maçons ne pouvaient manquer de venir se présenter en foule. Il fallait de l'argent tout de suite et le trésor était à sec. Je levais les yeux vers le ciel; la porte du réfectoire s'ouvre, les deux frères écrivains entrent, amenant un grand homme vieux et sec. Son vêtement me parut aussi extraordinaire que ses paroles : au lieu d'un chaperon[2] il avait un chapeau; au lieu des longs souliers d'aujourd'hui[3], les siens étaient à la mesure de son pied; et ses armoiries, au lieu d'être brodées en soie ou en laine sur la poitrine[4], étaient en cuivre et placées sur la ceinture de son épée. Il voulait, non comme tout le monde, que nous écrivissions sa gé-

néalogie, mais bien que nous écrivissions son histoire; et lui qui portait un habit ridicule d'une seule couleur[5] demandait qu'elle fût écrite d'encres de couleurs différentes : il offrait dix livres qu'il faisait sonner dans une grande bourse. Monseigneur, lui dîmes-nous, ordinairement nous nous servons de l'encre rouge *atramentum rubrum*, pour les rubriques ou titres[6]; nous ne nous servons guère de l'encre bleue que pour les lettres initiales, les torneures ou légers dégagemens qui, du même trait de plume, figurent des têtes de singe, de chien ou d'autres animaux[7]; il est d'usage qu'on réserve pour les arabesques les autres couleurs[8]; mais quant au corps de l'écriture nous l'écrivons toujours avec de l'encre noire[9]. Il s'obstina. Nous avions besoin d'argent, nous le fîmes asseoir; nous prîmes toutes nos encres, toutes nos plumes; nous nous assîmes autour de lui et nous le regardâmes.

LE VERT.

Frères, nous dit-il, le premier âge est rempli d'illusions; l'avenir se peint en beau; les évènemens doivent arriver comme il nous plaira et non comme il plaira à la fortune; nous marchons tout remplis d'espérance. Frère, pour écrire cette première partie de mon histoire, prenez le vert. Mais peut-être, ajouta-t-il, en s'appuyant sur le pommeau de sa grande épée de fer, et en s'efforçant

inutilement de faire rire sa face décharnée, me croyez-vous né loin d'ici; peut-être me croyez-vous un grand seigneur, vous allez voir ce qui en est; écrivez.

Je suis fils d'un page de chiens[10]; je suis né à la vénerie du château de Bléré, à deux lieues d'Amboise[11]. Il est des hommes que la fortune se plaît à frapper ignominieusement du pied, à précipiter de leur rang; quant à moi elle s'est plu à me tendre la main, à m'élever et même assez haut: je n'ai pas dû m'y opposer.

Mon père se maria trois fois; j'ai quinze frères et neuf sœurs. O vous qui allez écrire le récit de ma vie, vous excuserez quelques effervescences de jeunesse, en vous souvenant que je suis le fils d'un tel père.

Nourrir sa nombreuse famille n'était pas pour mon père chose aisée. Il avait enseigné à mes sœurs à faire des filets pour la chasse, et à mesure que mes frères avaient quinze ans, il les plaçait dans les véneries du voisinage. Mes enfans, nous disait-il, la France appartient à quarante mille seigneurs[12], quarante mille chasseurs qui, avant tout, aiment leurs chiens et les valets de leurs chiens; attachez-vous à votre état: il n'en est pas de plus sûr.

Moi je me sentais né pour les belles-lettres, et quand mon père, qui avait des enfans sans nombre et qui ne tenait guère compte de leur âge[13], prétendit que j'avais passé quinze ans et qu'il était

temps que je prisse l'habit camelin de page de chiens[14], je me mis à pleurer. Ma mère, devant qui le vicaire parlait souvent de docteurs, de gradués et qui savait que je voulais l'être, me voyant pleurer se mit aussi à pleurer, et dit que personne mieux qu'elle ne savait quand j'étais venu au monde, que je n'avais que douze ans, treize ans au plus, et qu'elle me conduirait le lendemain chez son frère, maître d'école à Loches.

Je partis dans la plus vive allégresse. J'espérais que par mon étude et mon application j'obtiendrais à l'école de mon oncle le bonnet de docteur. Mon oncle n'enseignait qu'à lire : il m'enseigna tout ce qu'il savait, et au bout de deux ans je lisais couramment les parchemins et même les papiers[15].

Il y avait deux maîtres d'école à Loches, c'était trop ; car à Paris il n'y a que quarante maîtres et vingt maîtresses[16]. Aussi ces deux maîtres de Loches avaient beau, comme dans les grandes villes, promener sur des chevaux le jour de saint Nicolas leurs petits écoliers[17], afin d'en accroître le nombre, il ne leur en venait pas un de plus ; ils n'en avaient chacun que la moitié de ceux qu'il leur aurait fallu pour vivre. Mon oncle en avait, je crois, le moins ; un jour il me dit sans autre détour, ce que je voyais bien moi-même, qu'il ne pouvait plus me garder. Il m'apprit qu'un de mes frères, qui demeurait loin de Loches, avait fait une grande

fortune ; il me conseilla d'aller le joindre : j'embrassai mon oncle et je me mis en voyage.

Que de beaux rêves en chemin ! mon frère avait fait une grande fortune : sans doute il était ou sénéchal, ou capitaine de gens d'armes, ou riche marchand, ou archidiacre ; j'aimais mieux qu'il fût archidiacre, parce que je voulais devenir docteur. Il demeurait à Saint-Mars[18] ; sans doute, me disais-je aussi, Saint-Mars est une grande ville au moins comme Tours, puisque j'ai mis plus de deux jours pour y aller, et que je ne suis pas encore près d'arriver. En passant dans un village assez petit, je demandai si Saint-Mars était encore bien loin ; on me répondit que j'y étais. Je ne voulais pas le croire ; je contestai, il fallut me rendre. Je demandai alors où demeurait mon frère : je pensais qu'on me montrerait le château ; on me montra au milieu d'un bouquet d'arbres une grande chaumière fraîchement reblanchie, fraîchement recouverte : j'étais fort mécontent. Je trouvai au contraire mon frère si content que la première chose qu'il me proposa ce fut de demeurer avec lui ; il s'y prit de toutes les manières, et enfin pour achever de me persuader, voici ce qu'il me dit : J'étais à peu près de ton âge ; j'aimais comme toi le profit et l'honneur quand notre père m'amena à ce village où je fus reçu dans la vénerie en qualité de page de chiens. Malheureusement j'eus pour chef le plus méchant

homme qui ait jamais porté la hallebarde de veneur[19]. A quinze ou seize ans, l'appétit devance souvent l'heure du repas, je voulais manger un morceau de pain ou de la viande qu'on avait fait cuire pour les chiens[20], le veneur m'en empêchait. J'avais pris leur gale, je voulais me frotter avec leur onguent[21], le veneur me disait qu'ils avaient besoin de tout celui qui était fait. Lorsque les petits chiens ne pouvaient consommer le lait de leur vache[22] et que me trouvant enrhumé, je voulais quelquefois en prendre un peu, le veneur me retirait le pot en disant que les limiers étaient plus enrhumés que moi. Enfin tous les jours il me fallait peigner avec de petits peignes de bois[23] cinq ou six grands mâtins; s'ils me mordaient, il m'était défendu de les battre et même de les rudoyer : si je me plaignais, le veneur me répondait que j'étais habillé de pied en cap par leur maître et le mien[24], et qu'ils ne pouvaient mordre que sur ce qui lui appartenait.

Je me réfugiais assez souvent dans une maison voisine : là demeurait un homme bon, qui avait pitié de moi, qui me consolait, qui m'exhortait à la patience, qui me promettait de me prendre chez lui à la Saint-Jean.

Oh! que cette année la Saint-Jean tarda à venir! elle vint enfin, et ce jour-là je ne fus pas le dernier à aller poser un chapeau de fleurs sur la tête du saint[25].

J'étais entré chez mon nouveau maître ; je gardais les moutons; j'étais tout joyeux de mon nouvel état, lorsqu'un jour, au milieu d'une grande prairie, je vois venir notre frère aîné : son visage irrité me surprit. Il m'aborda en me reprochant d'avoir quitté la vénerie. Quand on veut, me dit-il, être berger, il faut l'être comme en Provence, l'épée au côté [26]. Tu n'as pas voulu être valet de chiens ; tu as mieux aimé être valet de serfs : tu es devenu aujourd'hui le dernier paysan de la France. Je lui répondis que mes maîtres, tels qu'ils étaient, ne laissaient pas d'être de fort braves gens, et qu'aujourd'hui les ordonnances défendaient d'injurier les serfs à raison de leur servage [27]. Mon frère refusa de m'écouter; je m'efforçai de l'embrasser; il se débarrassa de moi et me tourna brusquement le dos.

Revenu à la maison, je racontai de quelle manière mon frère aîné m'avait fait sa visite. Le lendemain, sans rien dire, sans plus attendre, mon maître alla s'affranchir lui et sa postérité. Il lui en coûta trente livres [28]. Plût à Dieu, me dit-il, en me montrant son affranchissement écrit dans une note du notaire [29], que j'eusse pris, il y a vingt ans, cette détermination. Dans ce temps il m'arriva d'être fort rudement battu par un homme d'un autre village; je le fis condamner à une grosse amende; j'avais reçu les coups, le seigneur reçut l'argent [30].

Luc, c'est le nom de mon maître, ne retira pas d'abord de son affranchissement les avantages qu'il

en attendait. Dans les commencemens, au contraire, il en fut plus malheureux. Le seigneur le força à être petit bourgeois, c'est-à-dire à s'avouer de lui et à lui payer un droit pour sa protection [31]. Auparavant il se contentait de la demi-rente, de la demi-coustume, du demi-pain, de la demi-poule, du demi-capon [32]; il exigea toute la rente, toute la coustume, tout le pain, toute la poule, tout le capon. Il visitait mon maître auparavant; il ne le visita plus : il cessa même de le soutenir contre les argentiers; il le leur livra comme les autres petits bourgeois. Alors nous vîmes continuellement les gens de finance venir à la maison, demander tantôt un subside, tantôt un autre. A la moindre réclamation ils revenaient, avec un rouleau en parchemin de cent, cent cinquante pieds [33], où ils cherchaient longuement entre les articles des nobles qui ne payaient pas et ceux des pauvres qui ne pouvaient payer [34], l'article de Luc; et comme leurs recherches ne se faisaient pas pour rien, ils lui disaient qu'il était bien heureux; que s'il était petit bourgeois dans d'autres provinces, les collecteurs seraient venus avec une grande voiture de tailles de bois [35], pour vérifier si, dans son article de tailles, il y avait ou il n'y avait pas erreur. Luc, qui ne pouvait comme les gens lettrés porter ses réclamations au parlement [36], était obligé de payer. Il parvint cependant par son intelligence, surtout par son économie, à reprendre au bout de quelque temps son aisance,

et bientôt derrière ses serrures de bois[37] il renferma beaucoup d'argent.

Je demeurai avec lui jusqu'à vingt ans. Alors je lui dis que j'étais lassé d'être berger, que je voulais enfin, comme les autres jeunes gens de mon âge, avoir l'honneur de faire venir du blé, que s'il ne voulait pas me donner une charrue j'irais autre part en chercher une : il en avait deux; il en conduisait une; son frère conduisait l'autre. Il me dit d'attendre encore et que j'aurais satisfaction le plus tôt qu'il serait possible.

Mon maître, outre sa fille, avait deux fils qui étaient au service d'un grand seigneur de l'Orléanais; il en parlait souvent : il ne les avait plus vus depuis leur départ. Un jour ils arrivèrent tous deux, vêtus d'habits rayés de rouge[38], coiffés de grands chapeaux à panaches. Je fus ébloui, je me mis en devoir de me retirer. Mon maître, quoique leur père, perdit aussi un peu contenance. Ses deux fils s'en aperçurent, jetèrent aussitôt à ses pieds leurs chapeaux, et lui témoignèrent, ainsi qu'à leur mère, à leur oncle et à leur sœur, toute sorte de respect et d'amitié. Ils me retinrent aussi, me parlèrent le langage des bonnes gens, mais entre eux ils parlaient à la grande, et leur famille avait souvent de la peine à les comprendre. Ils nous dirent qu'ils étaient tous deux charretiers chez un comte par la miséricorde de Dieu[39], un comte souverain; qu'ils avaient souvent l'honneur de mener sa dame et ses demoiselles

dans la charrette[40]; que leurs chevaux étaient couverts de longs caparaçons de velours brodé d'or[41], c'est-à-dire qu'ils étaient mieux habillés qu'eux. Au bout de quelques jours les deux fils s'en retournèrent, laissant à toute la famille de magnifiques présens.

Cette visite fit que je consentis à demeurer encore une année dans une maison à laquelle appartenaient ces deux jeunes gens. Il y avait d'ailleurs d'autres honneurs, Nous étions chargés de la garde du troupeau de l'abbaye. On aura de la peine à croire que, deux fois par semaine, un des frères du monastère était obligé, d'après des actes qu'avait mon maitre, de venir m'apporter, en qualité de son berger, du pain pour mes chiens, du pain et du vin pour moi[42]. Je prenais encore plus de plaisir à voir qu'en vertu d'autres actes, les gens d'une ferme voisine étaient de même obligés de venir battre et vanner notre blé, tandis que notre maître demeurait assis dans un grand fauteuil de bois où certes, ce jour-là, il me paraissait plus vénérable à se reposer et à voir faire[43].

Luc m'amusa par ses promesses d'année en année. Enfin, lorsque j'eus vingt-six ou vingt-sept ans, je lui dis qu'avant de mourir je voulais avoir été laboureur, que bon gré mal gré je sortirais de chez lui. Il me répondit tout doucement que bon gré mal gré j'y resterais.

Nous payions une redevance en petits oiseaux[44];

je fus fort surpris, quand le lendemain Luc dit à sa fille Marthe d'aller m'aider à chercher des nids.

Je fus bien plus surpris quand, le jour suivant, il me dit d'aller m'habiller comme s'il était dimanche et de revenir promptement, parce qu'il attendait du monde. J'étais à peine rentré que la maison se remplit de parens et d'amis : au milieu était un notaire, en manteau mi-partie de noir et de gris[45]. Je ne l'avais jamais vu ; il se met devant une table, tire de sa poche son calémard de laiton[46], sa règle d'acier[47] et un grand parchemin qu'il nous lit : *Au nom de Dieu notre Seigneur, amen. L'an mil trois cent... Après-midi : Pour le mariage qui se fera et s'accomplira, s'il plaît à Dieu, entre....*[48], et il me nomma, ensuite il nomma Marthe, la fille de mon maître. C'était notre contrat de mariage. Tous les assistans me regardaient et riaient. J'aurais cru qu'on voulait se moquer de moi, si je n'avais aperçu, entre mon maître et sa femme, le curé, qui me regardait aussi, et qui riait avec douceur et sans malice. Restait cependant une difficulté. Maître, dis-je au notaire, vous n'êtes pas le notaire du village ; comment pouvez-vous passer notre contrat? Maître Marcellin, me répondit-il, je suis notaire d'Orléans, et vous saurez que les notaires de cette ville, comme ceux de Paris et de Montpellier, peuvent instrumenter dans toute la France[49]. Regardez-y bien, lui dis-je. On se mit à rire. Cela en vaut bien la peine, ajouta Marthe. On rit encore davan-

tage. Soyez tranquilles, répartit le notaire, en me présentant une plume; figurez une houlette, et si vous ne le pouvez, faites une croix. Je fis une grande croix. Marthe en fit une petite. Luc, qui était très-adroit, figura, en un trait de plume, une charrue. Le maréchal-ferrant figura un fer à cheval; le charron une roue; le maçon un marteau; le serrurier une clé[50]. Le curé, son neveu et le notaire signèrent de leur seing manuel[51]; d'autres apposèrent leur sceau en cire[52]; d'autres se contentèrent de le tremper dans l'encre et l'appuyèrent sur le parchemin[53]. Le dimanche suivant, pas plus tard, Marthe et moi nous fûmes mariés.

Il va sans dire qu'il y eut une belle noce, un grand repas. Le sergent de la terre fut, selon son droit, assis vis-à-vis de la mariée[54], et selon son droit aussi, le seigneur eut son plat; je lui portai, accompagné d'une vielle, en chantant et en dansant[55], une grosse tête de porc, qu'il trouva si bonne que peu de temps après, lorsque nous réparâmes la maison, il nous remit la rente annuelle qu'il aurait pu établir pour la nouvelle montée en pierre que nous y fîmes[56].

Marthe, à cause de l'affranchissement de son père, ne paya pas l'amende de mesmariage pour s'être mariée à un homme libre[57], mais suivant la coutume du pays, elle fut obligée d'aller chanter une chanson au milieu de la place[58]. Lorsqu'elle se vit entourée de la foule, le courage lui manqua;

je chantai pour elle et je chantai le premier verset de vêpres : tout le monde fut édifié, applaudit et se retira.

Moyennant une somme que mon beau-père a comptée à mes deux beaux-frères, ils ont renoncé à leurs droits de succession. Mes enfans auront tout; voilà où j'en suis aujourd'hui : Si tu veux, ajouta mon frère, faire comme moi, je te chercherai une autre maison, une autre Marthe. Je ne répondis pas, je secouai la tête : Je t'entends, me dit mon frère, l'état de paysan te paraît au-dessous de toi. Notre frère aîné t'aura peut-être gâté l'esprit, car depuis qu'il a fait la soupe aux quarante mâtins, que, pour la chasse du loup, les veneurs du pays avaient prêtés à Louis-le-Hutin [59], il croit avoir ennobli toute sa race. Je secouai encore la tête, je n'osais pas dire à mon frère que maintenant que je savais lire je ne pouvais plus être un simple villageois, que je voulais être licencié ou même docteur. Mon frère me retint plusieurs jours chez lui, me réitéra ses conseils et ses offres; enfin à mon départ, en m'embrassant, il me mit dans la main un petit sac plein d'argent.

Je retournai chez mon oncle; je lui appris comment s'était fait le mariage de mon frère Marcellin. Il loua la prudence du père de Marthe. Devenu plus âgé, je la louai de même.

Je voulais repartir; mon bon oncle s'obstina à me garder jusqu'à ce que j'eusse trouvé un moyen

sûr de pousser plus loin mes études. Je n'attendis pas long-temps ; un pauvre de la grande église de Bordeaux[60] vint prendre gîte chez mon oncle, où il fut reçu si hospitalièrement qu'il voulait se charger de ma fortune et m'amener avec lui.

Dès le jour même nous nous mîmes en route : Bernardille, me dit-il, que penses-tu qu'est un pauvre de la grande église de Bordeaux? Je le voyais bien vêtu, bien nourri, bien élevé : je pensai qu'un homme n'avait plus besoin de rien dès qu'il était, comme lui, pauvre de cette église. Je le lui dis. Il se mit à rire et convint avec plaisir que c'était la vérité : Nous sommes, me dit-il, par divers actes de fondation et de dotation les hôtes obligés des chanoines ; et certains jours nous mangeons dans leur réfectoire au nombre de plus de cent[61]. En qualité de petit clerc tu y mangeras aussi aux fêtes solennelles, avec ton maître le chapelain[62].

Nous arrivâmes; je fus présenté et reçu. On m'enseigna à chanter, à écrire, à parler latin. Cette agréable vie me plaisait beaucoup ; je comptais d'ailleurs prendre bientôt mes grades; mais lorsque j'eus fini mon temps, on me proposa de m'adjoindre, suivant mes goûts, ou aux clercs sonneurs, ou aux clercs portiers[63]. Je répondis au chapitre de Saint-André comme à mon frère Marcellin; je secouai la tête; je m'en allai.

LE ROSE.

J'AVAIS dix-sept, dix-huit ans au compte de ma mère, et même dix-neuf ou vingt, s'il fallait au contraire s'en tenir à celui de mon père. J'étais entré dans cet âge où le chemin de la vie devient un chemin de fleurs, où Dieu a peut-être voulu que les plaisirs de l'amour nous donnassent une idée des plaisirs célestes, afin que nous pussions plus opiniâtrement nous exercer à toutes les vertus qui les méritent. La vue d'une jeune personne me faisait battre le cœur, me troublait, et dans les commencemens augmentait quelquefois la chaleur de mon sang au point de trahir le secret de mes plus intimes désirs : Prenez le rose, frère, prenez le rose; il en est plus que temps.

J'avais fait mes adieux à Bordeaux. Le pauvre de la grande église me ramena à Loches. J'aimais tellement mon excellent oncle que je refusai absolument de m'arrêter chez lui ; j'allai directement à la maison paternelle, c'est-à-dire à la vénerie, d'où mon père était absent ; il avait été, par ordre du gouvernement, conduire dans la Navarre les chiens du captal de Buch[61]. Ma mère assistait une de ses filles en couches ; je ne trouvai que mon frère aîné qui me reçut, je ne dis pas comme un chien, car il m'aurait très bien reçu, mais comme un déserteur de son état et de celui de sa famille. J'ai appris,

me dit-il, que tu veux être gradué, eh bien! apprends qu'il y a contre un bon veneur, qui sait parfaitement conduire une meute ou la remettre habilement sur la voie, cent mille licenciés ou docteurs qui perdent le temps à raisonner; tu es un glorieux et tu fuis la gloire. Mon frère Marcellin avait été patient, mais moi je ne pus me contenir. Je répondis à notre frère aîné sur un ton qui ne lui plut guère : le logement était plus que plein de mes frères ou des jeunes enfans de mon frère. Je repassai la porte, il ne demandait pas mieux.

Paris, où il fait si cher vivre, où l'on dépense tant, est le refuge de tous ceux qui n'ont rien : je m'acheminai vers cette ville. . . . .

En passant à Orléans, j'appris que le premier prince du sang y était. Je voulais humilier mon frère ; je savais que tous les grands princes ont un valet d'aumône[65] ; je pensai que si je pouvais obtenir cette place, je serais bien au-dessus d'un valet de chiens. J'allai à l'audience du prince ; je crus qu'il la donnait, car je le trouvai vêtu d'une longue robe écarlate : *Princeps serenissime!* lui dis-je à haute voix. Aussitôt le prince qui n'entendait peut-être pas bien le latin, ou peut-être que je dérangeais, fronça le sourcil ; le clerc de sa chambre[66], qui, ainsi que tous les courtisans avait continuellemenr les yeux sur lui, vint brusquement à moi, et me tirant par le bras m'amena dehors. Je lui exposai aussi en latin ma demande ; il m'écouta

jusqu'à la fin. De temps en temps il souriait : à chaque fois je me disais que j'allais triompher, être valet d'aumône, humilier mon frère ; mais quand j'eus cessé de parler, le clerc de la chambre me dit que j'étais un provincial, un étourdi et un benêt ; que le prince ne donnait pas audience puisqu'il était en robe de toilette[67] avec laquelle il se *pigne*[68] ; ajouta-t-il en me riant au nez. Il me dit aussi que le prince n'avait pas de valet d'aumône puisqu'il la faisait lui-même ; que ce n'était pas d'ailleurs le jour où il la faisait, et de plus qu'il y avait tant de pauvres qu'il ne pouvait la faire bien grande ; que si j'étais véritablement dans le besoin, ce n'était pas pas la peine de dépenser plusieurs sous à attendre quelques deniers[69], qu'il me conseillait de passer.

Le conseil n'était pas donné d'une manière agréable, mais il était bon ; je continuai ma route. Le troisième jour après mon départ de la maison, j'arrivai à Paris : heureux temps où le poids de l'âge est si léger, où l'on fait soixantes lieues en se promenant.

J'entrai par la porte de Nesle[70], et, comme tous les pauvres diables, je fus tout droit loger à la rue Pavée[71].

Le lendemain au matin j'allai à Notre-Dame, à Saint-Honoré, à Saint-Méry ; il n'y avait pas des pauvres de réfectoire. J'allai à l'abbaye de Saint-Germain, résolu, si je ne trouvais pas fortune,

d'aller dans le même jour à l'abbaye de Saint-Denis.

Comme j'entrais à Saint-Germain, je rencontrai un Bénédictin en bottes, le fouet à la main, qui marchait à grands pas vers la porte. Je le saluai en latin : je lui parlai en cette langue. Il me répondit en termes si élégans qu'il n'avait pas le temps de m'écouter, que je ne le compris pas et que je le suivis. Quand nous fûmes à la porte il monta à cheval, et pour se débarrasser de moi il alla bon train ; mais j'allais meilleur train encore. Il fut charmé de mes bonnes jambes, et cette fois, pour se faire bien entendre, il me parla en français : Mon ami, me dit-il, vous voulez être gradué et vous ne savez pas le latin ; je vous ai compté vingt barbarismes, le double au moins de solécismes ; pour les gasconismes bien plus insupportables que la patavinité tant reprochée à la Tite-Live, vous en avez fait un si grand nombre que je n'ai pu en tenir compte. Je suis prévôt de mon couvent, à Thiais[72] ; je dispose de beaucoup de places : dans ce moment je puis vous faire mon clerc de javelle[73] avec de bons appointemens, tant que durera la levée de la récolte ; le reste du temps ne sera pas non plus infructueux, car vous demeurerez avec moi où vous pourrez apprendre le latin à la maison en m'entendant, ou à l'église en chantant. J'aurais bien mieux aimé être clerc d'université ; mais j'avais besoin de

vivre, et un clerc de javelle ne risquait pas de mourir de faim.

De la prévôté de Thiais, nous passâmes à celle d'Avrinville[74], ensuite à celle de Bagneux[75]. C'était partout la même manière de vivre. Les Bénédictins avaient la justice spirituelle et temporelle : ils étaient en même temps curés, prieurs et seigneurs[76]. Le matin le prévôt disait la messe, chantait, confessait ; le soir il tenait l'audience, jugeait, condamnait, exerçait la police[77]. Dans le même jour j'étais successivement clerc, chantre, sergent et greffier. A l'église, on m'avait entendu répondre dévotement aux prières ; à l'audience, on m'entendait fièrement crier : Silence là ! silence, messieurs ? La maison de la prévôté était d'ailleurs aussi une espèce de grande ferme[78], et ce mélange de laiterie, de volailles, de croix, de bénitiers, de barrières, de piloris formait un tableau diversifié, dont les objets toujours agréablement teints, toujours également frais, viennent charmer encore mon souvenir.

On sait qu'il y a des paroisses où les jeunes filles, comme si elles étaient demoiselles, genti-femmes ou nobles[79], précèdent les hommes à la procession et marchent en tête, portant les chandeliers, les encensoirs et les reliques[80]. J'étais chef de la sacristie ; jamais je ne manquais de donner la plus honorable pièce d'argenterie, la relique de saint Benoît à Jehannette, la plus jolie et la plus sage de

ses compagnes. J'aimais, j'adorais Jehannette, et je baisais mille fois la relique pour avoir un prétexte de baiser mille fois ses blanches mains. Saint Benoît est un saint de moines; il est, pour un certain genre de fautes, un saint bien plus sévère que saint Martin ou saint Georges. Je ne sais s'il fut plus irrité : ce qui est sûr, c'est que je fus bien grièvement puni.

Les jeunes filles de Bagneux ne sont pas plus dévotes qu'ailleurs, mais elles sont aussi vaniteuses qu'en aucun autre village que je connaisse. Elles se plaignirent que Jehannette était toujours la préférée pour porter les belles reliques; elles parvinrent à ameuter leurs pères et leurs frères contre le prévôt, qu'elles accusaient de me soutenir. Les signes d'une malveillance générale ne tardèrent pas à se manifester. Aux environs de Paris les paroisses sont fort nombreuses. Ceux qui avaient leur maison sur la limite de deux paroisses faisaient boucher la porte qui était sur notre paroisse, en faisaient ouvrir une autre au côté opposé et tout aussitôt se trouvaient de la paroisse voisine[81]. Ceux qui ne pouvaient nous échapper nous punissaient de cent autres manières, surtout en diminuant les offrandes. A certaines processions chaque paroissien donne au prêtre une cuillerée de blé, à d'autres un œuf[82]; insensiblement la cuillerée de blé devint plus petite et le nombre des œufs diminua; bientôt il n'y eut plus ni blé ni œufs. Pendant quelque temps je par-

vins à cacher au prévôt la cause de ce changement, mais enfin il la découvrit; il monta sur sa chaise de prévôt, me fit appeler et me dit : Bernardille, si je n'étais que juste, je vous ferais conduire à un de nos châteaux de Meudon ou de Vaugirard [85], où vous seriez pour le reste de vos jours, jeté dans un cachot si profond que le bras du roi, quelque long qu'il soit, ne pourrait vous en retirer; mais j'ai pitié de votre jeune âge : sortez à l'instant de Bagneux, et qu'on ne vous y voie plus. J'en fis le serment.

Je pris en toute hâte le chemin de Paris; il me semblait toujours entendre derrière moi le bruit des fers, des chaînes et de la porte des cachots. Mais à Montrouge j'eus à peine bu la moitié de ma chopine que le cœur me revint : J'ai fait, me dis-je, le serment qu'on ne me verrait plus à Bagneux, je le tiendrai; je n'irai à Bagneux que la nuit; on ne m'y verra pas et j'y verrai Jehannette, sans laquelle je ne puis vivre. J'achevai joyeusement ma chopine, et la nuit venue, je repris le chemin de Bagneux, écoutant, m'arrêtant, reculant, avançant : enfin je vins à bout de me glisser jusques à la maison de ma maîtresse. Son père était menuisier de la sacristie. C'était l'homme le plus gai; il sciait, il ajustait, toujours en chantant ou en sifflant, les longues planches de cercueils, et il nous en apportait les copeaux à Jehannette et à moi, qui étions à la cheminée à nous chauffer, à nous aimer, à nous jurer de toujours nous aimer, d'être toujours heureux.

Ce soir, lorsque j'arrivai, je voyais bien de la lumière dans l'atelier, mais je n'entendais pas chanter. J'ouvris la porte à l'ordinaire; j'entrai. Le menuisier était à clouer silencieusement les planches des morts. Contre sa coutume il se dérangea de son travail et vint au-devant de moi. Je lui racontai comment, par la méchanceté du village, je n'étais plus clerc de javelle : Bernardille, me dit-il, je sais que depuis midi vous avez quitté le prévôt, mais c'est par votre grande imprudence, par votre grande faute. Quand je faisais la cour à ma femme, je ménageais bien aussi à mon beau-père l'occasion de porter, aux grandes solennités, de préférence à bien d'autres, la longue queue[84] de notre juge chez lequel j'étais alors domestique, mais tout par raison. Ne cherchez pas ici, continua-t-il, Jehannette; elle est chez sa marraine à pleurer de ne pouvoir plus être à vous. Je dis alors au menuisier qu'il pourrait aller dans d'autres paroisses : Dans d'autres paroisses, me dit-il, d'un ton irrité, on paye huit, dix sous les bières, ici on les paye douze, quinze sous comme à Paris[85] : dans d'autres paroisses il ne meurt guère personne qu'aux quatre bonnes fêtes, au lieu que beaucoup de gens de Paris se plaisent à venir mourir dans celle-ci; il n'y en a guère où il meure tant de monde. Ailleurs les menuisiers de la sacristie boivent de l'eau et sont tristes; moi, vous l'avez vu, je bois du vin et je ne cesse de rire. Il n'aurait tenu qu'à vous d'épouser Jehannette, et

de continuer à boire et à rire avec nous : aujourd'hui ce n'est plus possible. Toutefois comme c'est par amitié pour ma fille que vous sortez de chez le prévôt, je ne puis que m'intéresser à votre sort. J'ai un frère qui est tailleur d'église [86] à l'abbaye de Fontevrault ; il vous donnera, j'en suis sûr, moyen de vivre de manière ou d'autre ; si vous m'en croyez vous irez le joindre. Cela dit, il se tourna vers ses cercueils et me tourna le dos.

Mon cœur était déchiré. En sortant de chez le menuisier je perdais l'espoir de jamais posséder Jehannette ; en sortant de chez les Bénédictins j'avais déjà perdu l'espoir d'être jamais docteur.

J'allais être tailleur d'église. J'arrivai tristement à Paris ; j'aurais affirmé que dans sa vaste enceinte j'étais le plus malheureux.

Le lendemain je me mis tristement en route pour Fontevrault : cent fois je fus tenté de rétrograder ; mais la faim et la misère, l'une d'un côté, l'autre de l'autre, m'entraînaient à grands pas en avant.

Les magnifiques bâtimens de l'abbaye où je devais demeurer égayèrent un peu mes idées. Le maître tailleur me reçut d'ailleurs fort bien. Il me fit voir tous ses vastes magasins. De celui des moines il me fit passer à celui des moinesses : Voilà, me dit-il, leurs galoches de dortoirs, et voilà leurs bottes fourrées pour les offices de la nuit [87]. Je lui demandai pour qui étaient ces longues chausses ; il me répondit que c'était pour les sergens de l'abbaye [88],

et que celles que je voyais à côté plus courtes et d'un blanchet plus fin étaient pour les dames religieuses[89] : Bernardille, ajouta le tailleur, vous irez les leur porter demain au parloir ; vous êtes le dernier venu, c'est à vous à faire les commissions. Tout le reste du jour, toute la nuit, je me figurai un parloir rempli de jeunes, de belles religieuses ; je n'avais que vingt ans, je voulais leur plaire. Je savais beaucoup de complimens pour beaucoup de choses ; je n'en savais pas pour présenter des chausses aux dames. Cependant l'heure sonna ; je pris mon paquet. Lorsque je fus sur la porte du parloir, on me dit que madame l'abbesse et les religieuses m'attendaient. J'entre : je m'avance. L'abbesse, en me voyant approcher, recule son couvre-chef[90], et je vois une toute jeune personne, belle, jolie, blanche, douce comme une colombe : Ma très redoutée dame[91], lui dis-je, voilà ce que le maître tailleur vous envoie ; je n'osais nommer les chausses, et je posai le paquet. Aussitôt les religieuses s'en emparèrent ; chacune prit ses chausses et se mit à les élever, à les examiner fort curieusement ; je ne savais trop si dans ce moment ma présence n'était pas de trop, et si, pour ne pas gêner ces belles dames, je ne devais pas me retirer ; je demeurais immobile et entrepris : Bernardille, me dit l'abbesse, on nous a appris hier au soir votre histoire. Est-il vrai que vous soyez aussi savant qu'un aumônier, et elle se mit à me parler latin,

mais c'était un pauvre latin, un latin de religieuse[93], qui ne valait guère mieux que celui du sonneur de cloches ou du coupe-pain de la grande église de Bordeaux. Je lui répondis en latin de Bénédictin. Elle me remercia plusieurs fois gracieusement de la tête et me congédia.

J'avais assez souvent occasion d'aller au parloir porter divers paquets d'habits, et toujours l'abbesse et les religieuses prenaient plaisir à me parler latin. A la fin, m'étant bien assuré de toute l'étendue de leur érudition, je m'enhardis à leur parler un latin qu'auraient très bien entendu Ovide, Catulle et Properce. Sans doute mes yeux le traduisaient plus clairement qu'il l'aurait fallu, car plusieurs vieilles religieuses firent cacher le confesseur : je fus chassé.

A Fontevrault, mon malheur fut encore bien plus grand qu'à Bagneux. Je perdis la bienveillance de la plus jolie abbesse qui eût jamais porté crosse, et qui voulait me faire prendre tous mes degrés aux dépens de l'abbaye.

Le jour même ses ordres me furent signifiés par le procureur gérant du monastère. Madame vous défend, me dit-il, d'approcher de l'abbaye à plus d'une lieue, sous peine du fouet et même de la prison perpétuelle en cas de récidive ; mais où pensiez-vous donc, Bernardille, ajouta le procureur gérant, de manquer de respect à une si noble et si haute dame.

Le procureur gérant de Fontevrault était, à ce

qu'il m'avait paru, un homme très fin, et je ne sais s'il parlait pour son compte ou pour celui de la jeune abbesse, lorsqu'il ajouta : Qu'allez-vous maintenant devenir, Bernardille ? Tenez, j'ai pitié de vous ; j'espère qu'on n'en saura rien ; je vous envoie dans une terre de l'abbaye, qui est à dix lieues, où vous serez non pas garde-four[93], car, me dit-il, d'un air goguenard, vous n'avez pas besoin de chaleur, mais bien garde-étang ; vous défendrez tout le long du jour le poisson contre les oiseaux ou les loutres[94], et vous vivrez à la ferme.

Je saluai et je remerciai le plus poliment que je pus le procureur gérant. Cependant s'il eût pu me voir lorsque j'eus tourné la tête, il m'aurait vu grincer des dents. D'abord, en l'entendant parler, j'espérais qu'on allait me pardonner, et voilà qu'on m'envoyait au milieu des champs faire pire que paître les oies, j'allais garder les tanches. Mais, nécessité n'a point de loi, ou plutôt nécessité est la première des lois ; et je lui obéis.

Je portai les ordres du procureur gérant à la ferme; je fus installé en qualité de garde-étang. Oh! le triste, oh ! l'ennuyeux métier, surtout au printemps durant le frai des grenouilles. Je demandais de temps à autre si le confesseur demeurait toujours à Fontevrault; je le demandai entre autres à quelqu'un qui était bien instruit des affaires de la maison : Il y demeure toujours, me répondit-il ; eh ! pourquoi n'y demeurerait-il plus ? il y a bien de-

meuré dix ans, et il pourrait bien y en demeurer encore dix autres et peut-être vingt autres. Je perdis patience et quittai le service l'abbaye.

Je passai à celui de diverses personnes. Je fus garde-pré, garde-vigne, garde-bois, garde-chasse, garde-moissons, garde-vendanges, garde-moulin, garde-pressoir, garde-porte, garde-halle[95] : j'eus encore bien d'autres places de garde; je crois que je les eus toutes, excepté celle qui m'aurait enrichi, celle de garde des finances du duc de Touraine[96], et celle avec laquelle j'aurais humilié mon frère, celle de garde des lions du roi notre sire[97]. On me demandera pourquoi quitter, changer si souvent? Ah! j'étais dans l'âge dont on écrit l'histoire avec de l'encre rose; j'aimais, je ne cessais d'aimer : à cet égard, le récit de mes aventures serait bien long; je dirai seulement comment je quittai le service des eaux et forêts; mais avant, qu'on sache comment j'y étais entré.

Je ne me souviens plus si j'étais garde-pré ou garde-vigne, mais je suis sûr que j'étais l'un ou l'autre, lorsque les jeunes enfans du greffier des eaux et forêts, qui était venu avec les officiers faire la tournée, me demandèrent des oiseaux. Le lendemain je leur en portai, en leur recommandant de n'en rien dire à personne; dès le jour même le greffier fut mon protecteur et mon ami.

Il me fit donner d'abord la garde des eaux. J'allais le long des rivières; je faisais brûler les instru-

mens de pêche prohibés ; je faisais rejeter à l'eau le poisson trop petit s'il était encore vivant, et s'il était mort je le faisais donner aux pauvres[98]. Je faisais mettre à l'amende les pêcheurs s'ils prenaient des anguilles ou des barbeaux qui ne valaient pas au moins un denier[99]. Je faisais punir de même ceux qui, aux termes des nouvelles ordonnances, ne pouvaient point passer le doigt à travers les mailles de leurs filets[100]. Malheureusement pour moi, leurs jeunes filles prétendirent que les règlemens ne disaient pas si c'étaient les doigts des pêcheurs ou des pêcheuses qui devaient servir de mesure aux mailles, elles y passèrent les leurs qui étaient tout petits, tout jolis, tout frétillans. En vérité, je crois que les plus jolis doigts sont ceux des pêcheuses ; aussi fus-je bientôt pris moi-même dans leurs filets. Je cessai d'être méchant, d'être sévère ; de tous côtés des plaintes s'élevèrent contre moi, mais le greffier me soutint.

Je conviens, dit-il au maître des eaux et forêts, que Bernardille ne garde pas bien les eaux, mais il gardera bien les forêts. A la considération du greffier, le maître des eaux et forêts me nomma à cette place.

J'entrai en fonctions. Les gens des environs étaient fort attentifs à mon début ; je fus terrible. Je poursuivis tous les paysans qui venaient clandestinement tendre des lacets, et même les nobles que je surprenais à chasser avec des oiseaux qui n'é-

taient pas gentils[101]. Je ne faisais non plus aucune grâce aux braconniers, et je ne me montrais pas moins inexorable envers les charrons ou les boisseliers, quand ils venaient travailler au milieu des bois[102]. Bientôt il régna une police admirable. Le garde général ne cessait de se louer de moi, de me louer, de me dire que j'étais né pour être garde-bois, que je deviendrais le meilleur garde-bois du ressort. Je m'en flattais moi-même, car j'avais déjà échappé à toutes les séductions, à toutes les agaceries des jeunes filles, et je croyais les connaître toutes jusqu'à la dernière par leur nom et par leur figure.

Un beau matin il en vint cependant une que je n'avais pas vue. Sa taille fine et mignonne, son teint frais et éclatant me rappelèrent vivement la jeune abbesse de Fontevrault; ajoutez qu'elle était en deuil, qu'elle portait cotte noire, petite cotte ou cotillon blanc, et une cornette de drap gris; sa houlette, qu'elle tenait majestueusement de la main droite, achevait la ressemblance. Toutefois ses moutons n'en mangeaient pas moins à belles dents l'herbe d'un triage où ils ne devaient pas entrer. Je voulais crier, du moins gronder : ce fut la jeune bergère qui me gronda. Plus je la regardais, plus je lui trouvais de ressemblance avec l'abbesse, et moins j'avais la force de lui parler comme un vrai garde-bois. J'étais presque aussi décontenancé qu'au parloir; la petite paysanne s'en aperçut, et

dès lors toute ma sévérité, toute ma bonne police fut perdue. Adieu les amendes, adieu les confiscations des bêtes de somme et de leurs harnais, que je divisais auparavant en deux parts, dont le roi choisissait une et dont j'avais l'autre[103]. L'abbesse, ou la petite paysanne, qui lui ressemblait, m'amena successivement ses sœurs, sa mère, sa marraine, ses tantes, ses cousines avec leurs vaches, leurs veaux, leurs ânes, leurs ânons. Je fermais les yeux ou plutôt je ne les ouvrais que pour regarder l'abbesse, sa petite cotte noire et son petit cotillon blanc. Bientôt après toutes ses amies vinrent; bientôt après tout le village. Pour comble de mal, en même temps que les délits se multipliaient à l'infini, les amendes cessèrent, et lorsque le garde général tenait ses audiences à la corne du bois[104], il n'avait aucune cause à juger, aucune amende à décerner. D'abord il crut que c'était à cause de mon extrême rigueur, et comme, ainsi que tous les juges, il aimait à juger, il m'exhorta tout doucement à être un peu moins rigide; mais il apprit enfin la vérité, et il demanda au maître des eaux et forêts ma destitution.

Les oiseaux n'étaient pas sortis du cœur paternel du greffier; il me soutint encore, et par son crédit il obtint qu'on essaierait une dernière fois de moi, en me faisant garde des glandées et des pannages[105].

Cette année il y eut beaucoup de gland ; le greffier me dit : Bernardille, quand vous garderez les bois du village, voici quel doit être l'ordre des bonnes glandées pour les porcs qu'on amènera : d'abord les porcs de Saint-Antoine[106], ensuite les porcs du monastère, les porcs du roi, les porcs du seigneur, les porcs du village, les porcs de l'université[107]. J'agis, moi, dans l'ordre inverse : Par quelle voie les régens de l'université découvrirent-ils que j'étais latiniste ? Je ne l'ai jamais su, mais ils le découvrirent et ils me firent dire que si avant la fin de la saison leurs porcs étaient les plus gras, ils me feraient maître ès-arts. Il en fallait moins pour exciter mon amitié pour ces pauvres animaux. Je les pris aussitôt sous ma protection et les nourris souvent de ma main ; je leur réservais toujours les meilleures pâtures. Bientôt les effets de ma préférence ou de ma partialité se montrent. Les porcs des régens deviennent visiblement gras ; les autres restent visiblement maigres : les moines, les seigneurs, les villageois se plaignent. Alors le greffier, qui m'avait promis qu'avec le temps je serais élevé à la charge de verdier, de gruyer, de garde général ou maître-sergent[108], et que je tiendrais le marteau fleurdelisé avec lequel on marque la contenance des arpens de bois vendu[109], fut irrité de ce que, ne me sentant pas assez honoré de son état, je voulais être gradué. Cette fois les oiseaux s'envolèrent

de son cœur; il m'abandonna : la justice des eaux et forêts reprit son cours, et aussitôt je fus rayé sur la matricule.

Dans cette occurrence je ne me trouvai pas entièrement sans ressource, car en même temps deux moyens de vivre s'offrirent à moi. D'un côté les faux sauniers désiraient m'avoir; de l'autre les sergens des gabelles voulaient m'avoir aussi. Les routiers, les soudoyers qui étaient parmi les faux sauniers, menaçaient d'exterminer les sergens des gabelles [110]. Les sergens des gabelles menaçaient de faire pendre les routiers et les soudoyers : je me mis du côté de ceux qui faisaient pendre.

Les grenetiers, les receveurs des gabelles [111] me dirent que mes fonctions de sergent étaient simples, que je n'avais d'abord qu'à bien savoir qui avait le franc salé : Oui, si les couvens, les cours judiciaires, les seigneurs, les officiers jouissant de ce privilége n'eussent pas été si nombreux [112]; ensuite que je n'avais plus qu'à distinguer le sel blanc ou sel gabelé, du sel noir ou sel de contrebande [113] : fort bien, mais il fallait connaître les longues et sinueuses lignes des limites où finissait le sel blanc, où commençait le sel noir. La science d'un sergent de gabelles était fort difficile, toutefois je commençais à l'apprendre quand elle me devint inutile.

Si l'on s'imaginait que, dans les provinces de grandes gabelles, où les femmes vendent plus souvent leur honneur au poids du sel qu'au poids de

l'or, je ne me conduisis pas bien, on se tromperait; on se tromperait encore si l'on s'imaginait que pour être bachelier ou docteur je donnais une trop grande extension aux franchises de l'université.

Voici à quel sujet je quittai les gabelles : jamais la vérité ne me coûte rien à dire. La loi sur le sel, qu'il a plu à Edouard III de nommer si plaisamment la loi salique [114], était pour nous fort bonne à exécuter dans les villages. Tous les porcs ou bacons [115] salés avec du sel de contrebande, qui nous tombaient entre les mains, nous appartenaient [116]; là il ne nous en revenait que du profit : mais, dans les châteaux et dans les maisons fortes, il nous en revenait autre chose. J'appris qu'un seigneur du voisinage avait fait une grande chasse; je me doutai qu'il aurait salé avec du sel de contrebande une partie du gibier [117]; j'allai chez lui, je n'amenai aucun autre sergent, afin de ne point partager. En effet, je ne partageai avec personne la plus grande bastonnade qui ait été donnée dans les meilleurs châteaux. Je ne la trouvais cependant pas trop grande, parce que j'espérais que la ferme prendrait mon fait et cause, et que je serais bien payé. Véritablement elle força d'abord le bailli et le vice-bailli à se mettre en campagne; mais l'un trouva le château bien haut, l'autre bien fort. Les fermiers craignirent la dépense d'un siége en forme : Ah! puisqu'il en est ainsi, dis-je en leur remettant mon épée de sergent de gabelles, quand à l'avenir il

faudrafaire des perquisitions de sel de contrebande dans les châteaux, cherchez d'autres épaules.

Je changeai bien vite d'opinion sur l'état des sergens de gabelles ; et lorsque je vis que les seigneurs pouvaient les faire impunément bâtonner, le côté des seigneurs me parut le plus sûr et j'y passai. Je devins péager d'un grand baron : d'abord je fis mon métier assez tranquillement ; je demandais à chaque homme, portant balle à son cou, un denier[118] ; il me le donnait. Je demandais des prières aux pauvres et il les faisaient[119] ; des gambades aux farceurs, des sauts aux sauteurs, des chansons aux chanteurs, et ils gambadaient, ils sautaient, ils chantaient[120] ; mais enfin un soir il vint à passer un jeune cavalier fringant ayant en croupe son épouse ou sa maîtresse : Beau sire, lui dis-je, vous ne devez pas moins de quatre droits au péage, un pour votre cheval, un pour vous, un pour votre femme, un pour votre trousse[121]. Je lui montrai le tarif, il me répondit avec le manche du fouet ; je me sentis grièvement frappé au milieu du visage. J'allai me plaindre au baron : Lui avez-vous rendu ses coups ? me demanda-t-il ; je lui répondis que non : alors il vous le doit, me dit-il, comptez que vous ne le perdrez pas ; et, sans autre retard, il fit comparaître le lendemain à son château le jeune cavalier, qui n'osa nier le fait, car je portais encore la meurtrissure. C'était un riche écuyer ; il me paya mon dédommagement en écus neufs et sonnans.

Avec l'argent de mon coup de fouet, j'achetai, au prix de quarante-huit sous, quatre beaux chênes [122] ; je les fis scier et en fis faire un joli bac sur lequel je m'établis à un des passages les plus fréquentés de la rivière.

L'ÉCARLATE.

Otez de l'amour les peines, les tourmens, les anxiétés, les désirs, les craintes, les espérances, c'est la félicité du mariage; c'est la couleur délicate du rose passée à l'éclat de l'écarlate. Lequel des deux est à préférer : l'amour? le mariage? Je crois que lorsque l'un mène à l'autre, l'un et l'autre sont bons : Frère, posez le rose, prenez l'écarlate.

Il y avait plus d'un an que j'avais mon bac; j'avais passé plus de cinq cents jeunes filles, sans en trouver une seule à mon gré. Enfin un jour il s'en présenta une qui, par sa figure, sa taille, sa voix, son maintien, me plaît, m'agrée, me ravit. Elle était avec sa famille; je ne pus lui dire un seul mot : je la suivis, je sus qui elle était ; mais voilà tout. Heureusement elle ne tarda pas à revenir; elle était seule : Thérèse, lui dis-je, lorsque nous fûmes au milieu de la rivière, regardez bien! vous voyez qu'ici il ne manque pas d'eau. Je vous aime ; je vous aime au point que si vous ne voulez être ma femme, je vais vous amener à terre, ensuite je reviens à cette place, j'attache à mon cou une bourse

de six francs, en grosse monnaie, telle que je l'ai gagnée, je me jette dans la rivière et sûrement j'irai au fond : Ah ! me répondit-elle, j'en serais bien fâchée ! Après cette réponse il ne manquait plus que le notaire et le curé : nous ne perdîmes pas un moment ; nous remplîmes les formalités nécessaires ; nous fûmes mariés, et Thérèse vint partager ma maisonnette.

Sans doute la vie de passeur est périlleuse, pénible, mais aussi comme elle est variée ! que de diverses personnes passées en un jour d'un bord à l'autre ! que d'histoires, que de bonheurs, que de malheurs, que d'espérances, que de désespoirs ! Tantôt je riais, quand il fallait rire, et tantôt quand il fallait pleurer, je pleurais. Je pleurais plus souvent que je riais : Passeur, me disait l'un, j'ai des dettes ; j'ai besoin d'argent, et je ne puis vendre ni mon blé en herbe ni mon vin en grappes, ni ma laine en suint[123], tandis que je puis vendre quand je voudrai mes champs, mes vignes, mes moutons ; pour m'empêcher de faire de mauvaises affaires, les lois me forcent d'en faire de pires ; il se désolait et je me désolais avec lui : Passeur, me disait un autre, mon père avait plusieurs rentes au capital de douze sous[124], à l'intérêt du denier douze[125] ; le débiteur m'a fait faillite, où croyez-vous qu'ira son âme ? J'aurais peut-être dû lui répondre où est allée celle de votre père, mais je trouvais plus profitable de me désoler avec lui, et je me désolais de mon mieux :

Passeur, me disait encore un autre, j'ai moissonné le dernier, j'ai vendangé le dernier; parce que mes récoltes n'ont pas voulu plus tôt mûrir, j'ai été obligé de payer le messier et les gardes de la commune[126], est-ce juste? il se désolait, je me désolais avec lui: Passeur, me disait encore un autre, ce matin, comme je voulais traire ma chèvre, elle a sauté dans la prairie des Bénédictins; je l'ai poursuivie. Je voulais la ramener; le procureur s'y est opposé; d'après les priviléges de la prairie, tant que ma chèvre voudra y rester elle y restera[127], il maudissait et je maudissais les prés qui ont des priviléges. Il vint un jour un homme qui entra dans mon bac avec une charge de poules blanches: Je vais, me dit-il, à un village où les redevables ne peuvent acquitter la rente qu'avec des poules de cette couleur[128]; on me les paiera bien, et il riait de tout son cœur et je riais de même. Il en vint un autre qui riait encore plus, et avec lequel je me mis encore plus à rire. Il était pêcheur; il venait de boire sa part d'une grande futaille de vin qu'on donnait tous les ans à pareil jour aux pêcheurs de la rivière[129]. Deux Bretons riaient, je crois, encore plus. Ils avaient aussi bien bu; ils allaient à Rome témoigner de la sainteté du feu duc de Bretagne, que la France voulait faire canoniser[130], pour faire pièce aux Anglais, dont il avait été l'ennemi le plus obstiné. Il y avait un fonds de dix mille francs[131], sur lequel leurs jours de voyage étaient grassement payés; ils

semaient l'argent le long de leur route : pensez donc si je devais rire. Le fournier de la ville ne riait pas ; il se fâchait d'être obligé de cuire gratuitement le pain du chapitre[132] ; je le consolais en lui disant que moi j'étais bien obligé de passer et de repasser gratuitement, dans mon bac, les chanoines, les hebdomadiers, les chantres et les enfans de chœur[133]. Bientôt je vis un neveu, qui ne se fâchait pas moins que le fournier de la ville : Passeur, que diriez-vous d'un oncle qui me laisse toujours sans argent et qui prête trente livres au roi, sans autre condition que de faire la guerre aux Anglais[134] ? Un jour dans le même passage il se rencontra deux députations de bons bourgeois, chacune de deux villes différentes. Les uns se plaignaient de ce que le roi d'Angleterre s'étant emparé de leur ville en avait donné le revenu à un de ses capitaines, qui l'imposait à sa volonté, tantôt pour ses chevaux, tantôt pour ses chiens, tantôt pour ses souliers, tantôt pour ses bottes[135]. Les autres craignaient que leur ville tombât aussi entre les mains des Anglais, et qu'ils fussent obligés aussi de payer les passe-temps et les chaussures du capitaine. Leur ville n'avait pas d'argent pour ferrer les portes ; elle voulait en emprunter, mais l'abbé, qui était le seigneur, ne voulait pas autoriser l'emprunt[136], sans avoir l'avis des moines, et les moines voulaient, avant tout, consulter l'avocat du monastère ; cependant les Anglais avançaient, étaient

sur le point d'arriver. Tous ces bons bourgeois enrageaient, j'enrageais autant qu'eux.

La guerre devenait tous les jours plus cruelle : il me fallut rire toutefois à gorge déployée avec un passager qui riait de même : Passeur, me dit-il, je n'ai pas toujours autant ri. J'avais acheté le mobilier d'un évêque ; il y avait un bon approvisionnement de tonneaux de vin dont je me suis avantageusement défait. Il en a été de même des meubles de laine, de soie, et de la vaisselle d'étain ; mais, dans l'inventaire du cuivre, il y avait quatre gros canons[137] ; imaginez s'il me tardait que la guerre fût déclarée.

De temps à autre il passait quelques voyageurs, qui, ainsi que celui dont je viens de parler, avaient envie de rire : mais, après la bataille de Poitiers, personne ne rit plus. Tout le monde se désolait. Je ne riais plus ; je me désolais avec tout le monde.

Un soir, au soleil couchant, deux hommes, qui étaient sur le bord opposé, m'appelèrent. J'allai les prendre : Ah ! disait l'un, le pauvre roi ! ah le pauvre roi ! Ah ! disait l'autre, mon pauvre cheval ! ah ! mon pauvre cheval ! il a été fait bravement prisonnier, disait l'un ; il a misérablement péri, disait l'autre. Je demandai à ce dernier comment il regrettait tant ce cheval. C'est, me dit-il, que ma terre est obligée de fournir un sommier pour l'ost du roi, et que s'il revient il m'est rendu, au lieu que s'il périt, c'est pour mon compte[138].

Il passa aussi beaucoup de gens qui avaient combattu, et que la peur poursuivait à plus de quarante lieues du champ de bataille : ils se disaient blessés et navrés ; je faisais semblant de sentir la douleur de leurs blessures.

Beaucoup de gens pleuraient aussi leurs parens ; je les pleurais avec eux.

La douleur publique devint bientôt plus grande, quand le crieur proclama les ordonnances sur les impôts et les subsides, pour la rédemption du roi Jean [139]. Les divers passagers me disaient : Passeur, contentez-vous de ce que je vous donne, je paie les aides sur le blé, sur la farine, sur le pain, sur les gâteaux, sur les fouasses ; je paie les aides sur le bétail, sur la viande, sur la volaille, sur le gibier, sur le poisson ; je paie les aides sur les œufs, sur le lait, sur la crême, sur le beurre, sur le fromage ; je paie les aides sur le vin, sur le cidre, sur le vinaigre, sur l'huile ; je paie les aides sur le foin, sur la paille, sur le bois, sur le charbon ; je paie les aides sur la laine, sur les étoffes, sur le chanvre, sur la toile ; je paie les aides sur la vaisselle, sur les joyaux, sur l'orfévrerie, sur le parchemin, sur le vélin, sur le papier, sur les livres ; je paie les aides sur tout [140].

Un jour, avant déjeûner, un homme se jeta brusquement dans mon bac. Je me mis en devoir de le passer au plus vite. Ah ! me dit-il, je ne sais ni ce que je fais, ni où je suis, ni d'où je viens, ni où je vais, tant je suis malheureux ! Ma maison a un

pressant besoin d'être réparée et je ne puis la réparer ; ma fille est encore plus pressée d'être mariée, et je ne puis la marier : les aides me mangent tout. Qui a jamais vu des aides comme les nôtres ? aides pour le blocus de tel château, aides pour le siége de telle forteresse, aides pour l'attaque de telle place, aides pour la défense d'une telle ville [141], aides pour les armées de terre, aides pour les armées de mer [142], aides pour la première, la seconde, la centième guerre contre les Anglais [143], aides pour le mariage du roi, aides pour le mariage de la reine [144], aides pour l'union de l'Église [145], aides contre les Turcs, aides contre les Sarrasins [146], aides ! aides ! toujours aides ! à force d'aider les autres, moi je succombe. Je suis dans un tel désespoir que j'ai envie d'achever de passer la rivière sans bac : Gardez-vous-en bien, lui dis-je, vous me feriez perdre mes droits et je ne serais pas le plus attrapé.

Dans cette terrible crise, il y en avait cependant quelques-uns qui auraient volontiers ri, si on ne les eût pas vus : c'étaient les percepteurs des aides. Il en était de même des fournisseurs de vivres, des entrepreneurs d'arbalètes, de lances, de viretons, d'armes de toute espèce. J'examinais tous les visages, et je me faisais le mien comme il le fallait.

Cependant un jour je ne sus trop quel visage me faire avec de fort braves gens, qu'on amenait pour servir de caution du paiement des contributions levées par les vainqueurs : on sait que ces ôtages

sont bien payés, bien nourris, bien traités; mais que souvent le jour où ils se portent le mieux il faut qu'ils meurent[147].

Ainsi je tirais toujours pied ou aile de tous ceux que je passais. Dans une occasion Thérèse me mécontenta bien pour ne pas vouloir agir de même. Elle passait une vieille douairière qui avait peur, disait-elle, que les grandes compagnies ne tinssent pas leur promesse de ne plus faire violence aux femmes[148]. Qu'avait à lui dire Thérèse, si ce n'est : Oui, ma belle dame, vous avez raison; ces méchans gens-d'armes n'ont ni foi ni loi; il n'y a pas de méfaits dont ils ne soient capables; mais ils sont de l'autre côté de la rivière, je vais me hâter de vous passer de ce côté. Au lieu de ces bonnes paroles, que lui dit au contraire Thérèse? A votre âge, doit-on avoir peur des grandes compagnies? c'est bien plutôt les grandes compagnies qui doivent avoir peur de vous pour si aguerries qu'elles soient. La vieille sortit du bac en grondant, et pour payer, elle chercha longtemps dans sa bourse la plus petite pièce.

Je me fâchai contre Thérèse, et sans doute je me fâchai trop, car le lendemain je fus moi-même encore plus mal payé, mais du moins ce ne fut point par ma faute.

Il vint un jeune homme et une jeune femme portant dans leurs bras leur jeune famille. Je les embarquai avec toute sorte de précautions; je les

fis asseoir; je m'affligeai avec eux, car ils me racontèrent comment ils étaient malheureux; comment le roi, parce qu'ils s'étaient mariés trop jeunes, s'était emparé de leurs biens[149]; comment leurs amis les avaient abandonnés; comment des gens qui ne les connaissaient pas les avaient secourus. Ils me nommèrent tous leurs enfans, me les firent tous baiser : Au moment où nous allions toucher terre, ils finirent ne me disant que partout les bonnes âmes, bien loin de leur rien demander, leur donnaient. Je les mis ausitôt hors de mon bac, eux et leurs marmots en les priant, s'ils repassaient, de donner à d'autres leur pratique.

Toutefois, il faut dire que de pareils mécomptes étaient fort rares, et que pour une mauvaise aventure, j'en avais cent de bonnes. Je demeurais tout le jour sur l'eau, je chantais, je buvais, je gagnais de l'argent à l'un et à l'autre bord. J'étais de plus en plus content : il est vrai que tous les jours on disait, et peut-être on le disait depuis plus de cent ans, qu'on allait faire un pont; je l'entendais répéter; j'en riais, je m'en moquais; mais voilà qu'un matin je vois arriver des charrois de pierres, de sable, de chaux; enfin on bâtit ce pont avec une rapidité désastreuse. Auprès d'un pont neuf, un vieux bac n'est bon qu'à brûler; je brûlai le mien et m'enfuis. Ne croyez pas cependant que je n'eusse tout fait pour prévenir la ruine de mon état : A la première apparition des matériaux, j'avais mis Thé-

rèse en campagne ; j'avais fait exposer à messieurs de la voirie que rien n'était plus inutile qu'un pont, et même à certains égards plus nuisible ; que de tout temps il y avait eu là un bac, et que moi j'en avais besoin pour vivre. Malheureusement le chef de la voirie était vieux et Thérèse n'était plus jeune.

LE VIOLET.

Tout le miel, tout le sucre, que dans le commencement de notre connaissance la douce Thérèse avait eu d'abord dans la bouche, commençait à s'aigrir; elle touchait à ses trente et peut-être trente-cinq ans : moi je m'approchais de cinquante. J'entrais dans cet âge, placé entre celui de la force dont on écrit l'histoire avec de l'encre rouge, et celui dont on l'écrit avec de l'encre bleue, celui de la vieillesse. Frères, prenez l'encre qui tient de ces deux couleurs ; prenez le violet.

Dans mon bon temps, c'est-à-dire dans le temps que j'étais passeur, je n'avais pas négligé de me faire quelques amis ; surtout dans l'état de savant où tendaient tous mes désirs. J'avais entre autres passé gratuitement les régens de l'université sur ma rivière, qu'ils appelaient tantôt le Scamandre, tantôt le Ximoïs, tantôt le Méandre, tantôt le Penée, en me promettant de me graduer. Je m'empressai d'aller leur apprendre que j'avais perdu mon bac; je les priai de me le remplacer par le bonnet de maître-ès-arts

Ils me dirent qu'ils verraient, que je n'avais pas suivi les cours des études, qu'ils assembleraient les nations, entendraient leurs procureurs, et me donneraient satisfaction le plus tôt qu'il serait possible. J'attendis long-temps, et j'aurais attendu plus long-temps encore si la duchesse d'Athènes [150] ne leur eût fait dire qu'elle verrait avec plaisir qu'on m'accordât ma demande. Elle fut accordée le jour même; ce plus bas grade me parut très haut; il me parut surtout une très grande ressourse.

A cette époque la France offrait l'aspect de la plate campagne, durant certains jours du printemps où il pleut, où il grêle à droite, où le ciel est serein, où il fait beau à gauche. Il pleuvait sur les provinces du roi; il faisait beau sur les provinces de ses grands vassaux, qui avaient fait des traités particuliers avec les ennemis. Suivant mon usage je quittai le pays où il pleuvait, j'allai dans celui où il faisait beau; c'était alors la Bourgogne.

En entrant dans cette province je rencontrai un Bourguignon qui en sortait; nous nous convînmes par la figure, par l'âge, et par tous les dehors; nous étions dans une hôtellerie; nous nous rapprochâmes; nous mêlâmes nos bouteilles; nous les bûmes de moitié, et nous nous parlâmes franchement. Il allait chercher fortune dans un pays où je ne pouvais trouver à vivre, et dans celui où il ne pouvait non plus trouver à vivre, je venais pour m'enrichir. Ces sortes d'oppositions de projets et de

voyages sont fort communes dans la vie. Le Bourguignon me demanda mes conseils et je les lui donnai bien volontiers. Vous voulez être, lui dis-je, ou tonnelier ou crieur de vin, et vous voulez aller à Paris; c'est bien, car vous avez de grands avantages; vous êtes Bourguignon et votre voix est belle; mais peut-être ne savez-vous pas que le métier de tonnelier s'achète [51], qu'il est soumis aux plus minutieuses inspections : toute botte d'osiers doit être comptée, recomptée, être d'un nombre fixe, ainsi que la botte des cerceaux; toute futaille, tout vaisseau doivent être faits à la jauge et avec le bois requis, sinon ils sont publiquement brûlés et vous êtes à l'amende [52]. Mais ne seriez-vous pas tonnelier, vous vous contenteriez d'être crieur de vin; véritablement, à certains égards le métier est bon. Vous avez d'abord le droit d'aller crier à toutes les tavernes de Paris : vous vous mettez sur la porte dès le matin; vous faites la première publication; vous la réitérez plus ou moins jusqu'à midi. Entrez-vous dans une taverne? le tavernier vous fait-il mauvaise mine? vous demandez à un des buveurs à combien il paye le vin, et bon gré mal gré le tavernier, vous allez sur sa porte crier son vin au prix que vous a dit le buveur. Le tavernier refuse-t-il de vous laisser entrer? vous demeurez en dehors de la porte, et là vous criez son vin au prix du vin du roi, qui est le prix le plus commun. Vous avez, pour crier le vin d'une taverne, huit deniers; lorsque c'est du vin étranger,

vous parcourez toutes les rues, tous les carrefours avec un grand flacon, une grande tasse et une serviette blanche, et il vous est payé quatre sous. Vous criez aussi l'annonce des morts, vous criez les enfans égarés, vous criez les chevaux échappés, l'argent perdu; mais il faut considérer que vous êtres obligés, tous les crieurs, chacun avec vos clochettes, de vous réunir et d'aller crier gratuitement, dans tout Paris, le vin du roi, et vous ne pouvez crier le vin de personne, tant que sa taverne est ouverte, car alors toutes les tavernes sont fermées. Il faut considérer encore que vous ne pouvez non plus crier le vin de personne, et que toutes les tavernes sont de même fermées le jour de la mort du roi, de la reine ou de leurs enfans; qu'elles le sont aussi les dimanches, le jeudi de la croix orée, et certains autres jours[153]. Il faut considérer enfin que bien des gens recherchent ces places et qu'il n'y en a que vingt-quatre[154]. Peut-être feriez-vous bien de peser plus long-temps les motifs de votre voyage. Le Bourguignon me répondit que, puisqu'il s'était mis en route, il ne s'arrêterait qu'à Paris. Il me donna à son tour ses conseils; il insista sur celui de ne pas me dire homme du roi, et de me faire recevoir homme du duc[155]. Je lui appris que je n'avais pas besoin de me faire écrire sur les registres de la bourgeoisie, puisque j'étais gradué. Cela étant, me dit-il, vous devriez aller chez mon oncle le notaire; il est vieux et vous pourriez être son successeur. Je

pris l'adresse du bonhomme en tout événement ; car je trouvais le tabellionage bien au-dessous d'un maître ès-arts.

La population de la Bourgogne, lorsque j'y arrivai, avait un mouvement général vers Dijon. On allait y tenir les états de la province. Je hâtai ma marche et je me trouvai à l'ouverture. La salle présentait un spectacle qui m'étonna. Je ne pouvais cesser de regarder ces lignes de mitres, de croix, d'aumusses ; ces lignes d'épées de toutes les longueurs et de tous les métaux ; ces lignes de manteaux, de robes, de chaperons et de bonnets ; enfin, ces honorables distinctions des trois ordres [156]. Quelle majesté ! quelle dignité ! quelle différence avec les petits états de la Bresse, du Bugey, du pays de Foix, de l'Armagnac [157], où les nobles parlent, tenant sur le poing leur oiseau [158], qui souvent fait plus de bruit que l'orateur, qui souvent même de ses battemens d'ailes lui ferme plusieurs fois la bouche. Je remarquai encore que, dans cette grande province, le roi était très rarement nommé, qu'on ne parlait que de monseigneur le duc ; je remarquai aussi que, même aux états, monseigneur le duc était partout le maître.

Je fis bien des remarques à Dijon, c'est tout ce que je pus y faire ; je n'y trouvai rien à gagner et mes ressources étant épuisées je fus trop heureux d'avoir pris l'adresse du notaire. Il était établi dans un assez grand village. Au moment que j'y arriva

il venait de renvoyer son maître clerc, car il était fort prompt et fort vif; je me présentai à lui, la plume, le canif et l'écritoire à la ceinture[159]. Je lui dis que je lui étais adressé par son neveu, mais que d'ailleurs mon grade me recommandait assez. Vous êtes sans doute, me demanda-t-il, sage en droit[160], avocat, licencié? Je lui répondis que non: Mais vous êtes du moins bachelier? me dit-il. Je lui répondis que j'étais maître ès-arts. C'est, me dit-il, si peu que j'aimerais mieux que vous ne fussiez rien; mais, continua-t-il, passons à l'essentiel. Vous connaissez, j'en suis sûr, les diverses formes des actes. Voyons, commençons par le plus simple, la quittance. Un autre aurait été embarrassé. Je ne le fus pas, car du temps que j'avais mon bac, les passagers se plaisaient à me montrer leurs parchemins et je suis pourvu d'une bonne mémoire: *Sachent tous présens et à venir*, répondis-je au notaire, *que Jéhan Pierre a tout présentement compté à Jéhan Paul, au vu de nous notaire et témoins, la somme de cinquante-quatre sous estevenants*[161], *dont led. Jéhan Paul se tient pour bien content et bien payé; en foi de ce*[162]. La forme d'une donation, me dit-il? *Je Jéhan le bossu, François le sourd, Bernard le danseur, Gillette la gourmande, Ragonde la fileuse, Margot la joie*[163], *pour le remède de mon ame, donne à l'abbaye, au couvent, au prieuré, à l'église, un pré, un champ, une vigne, un jardin, un verger*[164].... La forme d'un testament? *Au nom de Dieu*[165]... *et*

àchacun de mes neveux ou nièces, cinq sols pour tout droit de légitime[166]. La forme d'un contrat de mariage? *Pardevant nous..... lesquels ont confessé, de leur pure et libérale volonté, sans aucune contrainte ne forcement, mais comme bien conseillés, avoir promis de s'épouser*[167]... La forme d'une vente? *Fut présent en sa propre personne..... qui, de son bon gré et bonne volonté, a vendu par nom de pure et pardurable vente et du tout en tout a délaissé à... un fonds de terre, si comme se comporte et poursuit en long et en large, mouvant de la censive de....., franc de....., exempt de....., mais non quitte de..., non immum de*[168]... La forme d'une obligation? *Sous le scel des obligations de la vicomté de.... de la prévôté de..... à tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, salut : Nous, garde scel... savoir faisons, que, pardevant....., clerc, tabellion juré de ladite prévôté, fut présent..., lequel s'obligea, lui et ses hoirs, de payer*[169].

Comment faites-vous, me demanda le notaire, lorsqu'un acte est écrit sur plusieurs peaux, cousues en rouleau l'une à la suite de l'autre? Je mets *première, seconde, troisième peau*, ou je signe à chaque peau[170]; et, ajouta-t-il, quand vous avez écrit par derrière comment avertissez-vous? Je mets au bas en menus caractères, *Tourne la pel*[171].

Le notaire fut assez content de moi, et sans désemparer il m'installa, en me faisant asseoir sur la scabelle du premier clerc. Je vous assure que

c'était d'ailleurs un fort habile homme, expliquant toujours aux parties les lois, les usages et les coutumes, et toujours leur prenant les mains, avant la signature des actes, pour leur en faire jurer l'observation [172]. Il était en outre accort et affable; quand il y a foule, les autres notaires lassent dehors les personnes qui ont à faire à eux et les expédient à travers la grille de leur fenêtre [173], au lieu que ce bon notaire faisait ouvrir la porte aussitôt qu'il pleuvait, et criait : Venez tous! entrez tous dans la boutique [174]!

Je demeurai quelques années chez ce brave homme; il était de plus en plus content de moi. Un jour il me fit présent d'une barrique de vin de Bourgogne qui était excellent : tantôt il me prenait envie de la boire, tantôt de la faire boire, de me faire bachelier : A la fin, la vanité l'ayant emporté, j'obtins promptement ce grade; la barrique me recommanda au moins tout aussi bien que la duchesse d'Athènes.

Mon cher patron était vieux et ne vieillissait pas. Moi j'avançais en âge, j''avais cinquante et quelques années et je ne savais plus quand j'aurais un état, quand je pourrais être notaire. Je résolus de chercher un meilleur sort, mais j'étais si bien traité que je ne savais guère par quelle porte sortir; enfin la fortune m'en offrit une.

A peu de distance du village, demeurait, dans une folie [175], richement bâtie, richement meublée,

un homme, qui venait de marier son jeune fils, âgé de quatorze ans, avec une jeune fille de douze[176]; j'avais écrit le contrat. Maître Bernardille, me dit cet homme, lorsque j'allai lui en remettre la grosse, mon père se maria avec la fille d'un peintre, valet-de-chambre du roi[177], qui depuis long-temps ne peignait plus et n'avait jamais laissé peindre sa fille. Ma grand'mère le déshérita, comme ayant fait un mariage mal assorti : heureusement son courroux s'étant un peu apaisé, elle me tint sur les fonts baptismaux; dès ce moment les effets de l'exhérédation ne s'étendirent plus jusqu'à moi, et je pus dans la suite recueillir la succession[178]. Pour ne pas m'exposer à voir de même mon fils se mésallier et à être obligé de le déshériter à mon tour, je viens de le marier dans un âge si tendre avec une jeune fille d'un âge encore plus tendre; je désire qu'ils se voient, qu'ils se parlent, qu'ils se promènent ensemble, mais qu'ils ne restent jamais seuls. Je voudrais donner à mon fils un gouverneur sage, prudent et à sa jeune épouse une gouvernante qui eût les mêmes qualités. S'ils remplissent fidèlement leur devoir, je ferai, ajouta-t-il, leur petite fortune. Au portrait du gouverneur, il me parut que le père du jeune mari semblait vouloir me désigner; je lui dis que si je lui convenais je me chargeais de lui trouver une gouvernante qui ne lui conviendrait pas moins. Il agréa mes offres. J'écrivis aussitôt à Thérèse de venir; elle se mit aussitôt en route, et

peu de jours après elle arriva. Messire, dis-je au riche maître de la folie, en la lui présentant, voilà une paysanne telle qu'il vous la faut, forte et résolue ; vous n'en douterez pas quand vous saurez que le jour de la confirmation, se trouvant avec les jèunes gens de son village, à qui les autres villages disputaient le tour de recevoir le sacrement, elle confirma si rudement de sa main plusieurs garçons et plusieurs filles des autres villages, que le sien entra victorieusement dans l'église. C'est bien, c'est très bien, dit le maître de la folie, en nous remettant à chacun notre élève. Thérèse et moi savions qu'il ne voulait pas de gens mariés, nous ne dîmes ni que nous l'étions ni que nous ne l'étions pas. Durant tout le temps nous agîmes avec une prudence qui ne se démentit pas un seul moment.

Mais dès le premier jour même nous eûmes, Thérèse et moi, beaucoup de peine : ce ne fut pas à éloigner les jeunes mariés, ce fut à les rapprocher. Ils se fuyaient ; souvent même lorsqu'ils se rencontraient malgré eux, ils se querellaient et s'égratignaient. Le petit mari ne voulait aller qu'avec les petits garçons ; la petite femme ne voulait être qu'avec les petites filles. Pour les accoutumer à vivre ensemble, nous imaginâmes de représenter les cérémonies de l'église de Fontevrault, où les moines chantent d'un côté et les moinesses de l'autre[79]. Dans une grande salle, Thérèse et les petites filles entonnaient l'office, comme étant dans une abbaye

où les femmes ont la suprématie[180], et moi et les petits garçons nous répondions; nous avions imité autant qu'il était possible la disposition des lieux et l'habit de l'ordre. Pendant quelque temps les jeunes époux s'amusèrent de ces représentations; mais enfin tout s'use, et le jeune mari changea bientôt de goûts. Duguesclin était alors dans sa plus grande gloire. La France était enthousiaste de son héros[181]; tout était à la Duguesclin; tous les hommes, tous les jeunes gens surtout voulaient prendre Duguesclin pour modèle; tous les enfans voulaient patroner leur histoire sur celle de Duguesclin: aussi les petits tournois où les jeunes combattans armés de longs bâtons rouges étaient montés sur des ânons[182], nous réussirent parfaitement. De son côté le petit mari rassemblait de petits paysans, luttait avec eux ou les rangeait en bataille, et pour mieux imiter Duguesclin, il les battait et il s'en faisait battre[183]. Pour le mieux imiter encore, il ne voulait apprendre ni à lire ni à écrire[184], disant que ce grand connétable, s'il eût été plus habile clerc, n'aurait pas sauvé la France. Sa jeune épouse s'appelait du beau nom d'Yolande; il l'appela comme l'épouse de Duguesclin, Raguenel[185], nom auquel la jeune épouse ne voulait pas répondre ou ne répondait que par des injures: de même que le goût de Fontevrault, le goût de Duguesclin passa encore.

Nous eûmes recours alors à toutes sortes de divertissemens. Les petites fêtes devaient amuser ces

enfans époux; aussi nous n'avions garde d'oublier la carbonnée de Noël, les flans de Pâques [186], les gâteaux des rois, le pain-mouton du premier de l'an [187].

Dans le premier âge et surtout à la campagne, tout devient spectacle, et c'en était un pour les petits époux que de voir un chêne de trois ou quatre cents ans, du temps de Hugues Capet, tomber après quelques coups, et ses antiques branches en quelques instans pliées en fagots, et son antique tronc débité en merrain ou en planches.

Nous n'avions oublié aucune espèce de jeux; les quilles, les boules, le billard, le trémérel à plusieurs dés [188], les amusèrent successivement; ensuite ce furent les jeux de société.

Au jeu du corbillon, Thérèse, assise au milieu des joueurs tenait le petit corbillon rouge [189] avec une impartialité remarquable; mais il n'en était pas de même au jeu du *tappe-cul*. Vous savez que ce jeu, aujourd'hui à la mode, ne se joue qu'entre hommes qui sont tous nécessairement en pourpoint très court. Vous savez qu'un des *tappe-culs* sort de derrière un groupe d'honorables spectateurs, approche sans faire de bruit, et frappe subtilement le *cul-tappé* qui doit le saisir sans bouger de place [190]. J'étais continuellement obligé de faire des signes à Thérèse de ne pas en faire au petit mari.

Mais de tous leurs plaisirs aucun n'égalait celui de la chasse à la tonnelle, où avec des toiles, sur lesquelles sont peints de grands chevaux, de grands bœufs, on pousse les perdrix vers les filets tendus à l'opposite [191]. Quelquefois on les amenait aussi la nuit aux fouées où une troupe de villageois, avec des feux de paille, parcourait un côté des haies, tandis que de l'autre côté une autre troupe prenait dans des filets le gibier qui fuyait, ou l'abattait à grands coups de ravaux ou de branches [192].

Tant que les époux furent enfans il fut aisé de les contenir, mais à mesure qu'ils grandissaient, la tâche de Thérèse et la mienne devenaient plus difficiles. Dix-sept, dix-huit ans vinrent d'une part, quinze, seize de l'autre. Le jeune mari eut un cheval de cinquante ou soixante livres, prix au-dessus de celui d'un cheval d'écuyer et même de chevalier [193] : il alla courir au loin. Il eut une arbalète ; il chassait dans les forêts ; il abattait des cerfs, des sangliers ; les signes de la virilité se nuançaient d'ailleurs tous les jours plus fortement sur son visage ; tous les jours sa voix devenait en même temps plus forte et plus douce. Il n'égratignait plus sa jeune femme; il en approchait au contraire avec tendresse, avec respect ; il lui chantait des romances et des noëls. Je pris peur, Thérèse ne prit pas peur encore ; mais bientôt sa peur fut plus grande que la mienne. La jeune épouse rougit, se baigna, se par-

fuma, mangea du citron pour avoir les cheveux blonds, fit brûler de l'encens et de la poix pour se rendre les yeux noirs [194], et enfin n'évita plus les rendez-vous que lui donnait son jeune mari. Le caractère de ce jeune mari avait toujours été absolu, car il avait toujours voulu user de ses droits à mesure qu'ils les avait eus. À dix ans il avait passé le bail d'une ferme que lui avait laissée son oncle[195]; à quatorze il avait fait son testament [196] en pleine santé, pour se donner le plaisir de pouvoir le faire. Il savait que les lois le rendaient maître de la personne de sa jeune femme : le moyen de lui faire entendre long-temps raison! Je ne cessais de le représenter à son père, qui voulait différer de plus en plus le moment de la réunion des jeunes époux, afin de laisser la constitution, le tempérament se fortifier et mûrir. Moi, je ne savais plus comment lutter contre l'impétuosité du jeune homme. Je consultai un médecin, qui me dit que pour les religieux et les religieuses il s'était bien trouvé de l'agnus castus[197] et des quatre semences froides[198]; que je ferais bien d'en donner à la jeune épouse aussi bien qu'au jeune époux. Ce remède n'eut aucun effet. Je gagnai plus à couper avec les ciseaux les miniatures nues de leurs livres de prières [199].

Nuit et jour j'étais en alarmes; Thérèse ne l'était pas moins. Plusieurs fois nous manquâmes de perdre le fruit de nos longues peines, la fortune qui nous était promise; mais enfin, un matin du mois

d'avril qu'elle courut le plus de risque, elle fut décidément sauvée.

Thérèse avait veillé la nuit précédente ; le jeune époux en avait été instruit. Au petit point du jour il se rendit à l'appartement de sa jeune épouse ; il trouve ouverte la porte que Thérèse avait soigneusement fermée. Thérèse. qu'on croyait devoir dormir, ne dormait pas : elle entend du bruit, elle se lève, elle accourt ; elle dit au jeune époux de se retirer ; il refuse et je ne sais trop ce qui en aurait été si elle n'eût eu ses bons poings dont autrefois, à défaut de battoir, elle se servait à la fontaine : elle s'en servit fort bien dans cette occasion où certes le jeune mari ne lâcha pas prise au premier coup.

Thérèse, craignant de voir de pareilles scènes se renouveler, alla trouver le père du jeune mari ; je l'assistai. Messire, dit-elle, chez ma mère, j'ai gardé des agneaux le long des orges, des moutons le long des prés, des vaches, des chèvres le long des bois, mais je ne puis plus garder madame votre belle-fille.—Tu ne le peux plus ? — Je ne le puis plus. Le père du jeune mari se fit répéter ces mots à plusieurs reprises : Eh bien ! Thérèse, lui répondit-il, en se levant et comme quelqu'un qui prend son parti, je me félicite d'avoir eu une gouvernante de village, car tu as parfaitement rempli une tâche difficile et qui doit naturellement prendre fin, dès que tu ne peux plus la remplir. Dès aujourd'hui

les deux jeunes époux sont libres; et comme je n'ignore pas que Bernardille et toi ne vous voulez pas de mal et que vous vous êtes aussi fort bien gardés, je vous donne cent livres à chacun et dix livres pour les frais de noces. Ou pour ce que nous voudrons? lui dîmes-nous. Ou pour ce que vous voudrez, nous répondit-il. Nous emportâmes notre argent; nous prîmes congé de toute la folie, et nous partîmes pour notre pays, car toute la France était aussi tranquille que la Bourgogne: Charles-le-Sage régnait.

LE BLEU.

A mon retour je trouvai la Touraine plus belle, plus fraîche que je ne l'avais jamais vue. Elle n'avait pas vieilli, tandis que moi j'avançais à grands pas dans la carrière de la vie; depuis plusieurs années, j'avais passé soixante ans. Frères, prenez vite le bleu, car j'étais incontestablement entré dans l'âge de la vieillesse; mais je me sentais encore pour agir de la force et même de la vigueur.

Je me consultai assez long-temps; je ne savais si, avec l'argent que j'avais, je me ferais ou procureur, ou notaire, ou argentier, ou fermier, ou propriétaire: le sort décida pour ce dernier parti.

A quelques lieues de la ville de Loches, au milieu d'une plaine, entourée de montagnes grisâtres, dont les flancs ouverts par les torrens montraient

de longues déchirures d'argile rouge, était une antique maison bâtie en grandes pierres de taille. Les vieilles girouettes rouillées et penchées ne marquaient plus depuis long-temps la direction des vents. Les créneaux mousseux, qui couronnaient les murs de clôture, avaient disparu presque tous, et les fossés, dans les parties où ils n'étaient pas comblés, servaient de mare pour abreuver les bestiaux ou faire nager les oisons; cette maison était une maison forte [200] ou du moins elle l'avait été et elle avait encore le droit de l'être. Elle était habitée par un pauvre gentilhomme, qui, par paresse de corps et d'esprit, avait laissé dépérir son héritage. Ce gentilhomme à qui il manquait beaucoup de qualités, possédait au suprême degré, comme on va le voir, celles qu'il avait. J'avais appris qu'il voulait vendre son bien, je me présentai et demandai à voir les titres. Il me les livra avec une entière confiance: Messire, lui dis-je, en les lui rapportant, vous ne demandez que deux cent-cinquante livres de votre bien; il vaut le double: il y a près de soixante arpens de bonnes terres, qui ne demandent que des soins pour se couvrir de belles moissons; ce n'est rien encore, le maître de la ferme voisine est tenu à la prestation d'une paire d'éperons [201]; et comme il n'est pas dit de quelle matière, on pourrait, si l'on était rigoureux, exiger qu'ils fussent d'argent, métal moyen entre l'or et le fer, ou du moins il y aurait sujet à procès; ce n'est rien

encore, il y a une famille d'hommes de corps, qui se croient libres, tandis que des actes portent qu'ils ne se sont pas rachetés; ce n'est rien encore, tous les paysans, qui dépendent de votre maison forte, peuvent à votre volonté être taillés haut et bas[202]; ce n'est rien encore, le justicier de l'abbaye est obligé de vous livrer les malfaiteurs condamnés à être pendus pour que vous les fassiez pendre, et un plan que vous ne connaissez peut-être pas, marque l'endroit où ils doivent vous être livrés[203]; ce n'est rien encore, ce n'est rien, il y a un revenant attaché à la grande salle, mais non un de ces revenans importuns, comme il y en a tant dans les vieux châteaux ou les monastères, qui, avec la masse de saint Bénoît, viennent cruellement vous avertir plusieurs jours à l'avance de l'heure de votre mort[204], mais un revenant généreux, l'ombre d'un seigneur plein d'honneur, vivant à la fin de la seconde race, qui toutes les fois qu'une jeune fille a forfait à son honneur, frappe à grands coups sur les boiseries et à plus grands coups lorsqu'une femme va y forfaire. Il existe dans une de vos layettes une enquête, écrite sur un rouleau de plus de cinquante pieds[205], où l'apparition immanquable de ce noble revenant est si juridiquement et si légalement constatée, que la rescision de la vente de cette même maison eut lieu, il y a cent ans, pour lésion d'outre moitié; on estima qu'une aussi bénévole et aussi extraordinaire apparition[206] lui donnait une valeur double.

Homme honnête, me dit le gentilhomme en me prenant la main, je n'ai qu'une parole, je vous ai fait une proposition sur laquelle je ne reviendrai pas ; au prix que je vous ai demandé, ma maison et tout ce qui en dépend est à vous. Je lui dis que l'affaire était faite, et sa confianee en moi, devenant de moment en moment plus grande, je le dissuadai de se donner lui et son argent aux Carmes[207]. Donnez-vous plutôt, lui dis-je, à un corps riche tel que les Bénédictins de Paris, qui vous fourniront un bon logement comme le leur, de bons habits fourrés comme les leurs[208] ; vous serez là dans une maison que les fermiers emplissent continuellement de blé, de farine, de vin, d'huile, de viande, de poisson, où ils sont tenus de porter par an au moins quatre-vingt-douze mille œufs[209], jugez du reste. Que si vous craignez le fracas d'une si grande ville, je vous proposerai le chapitre de Saint-André de Bordeaux que je connais depuis long-temps. Il vous habillera bien aussi, et vous nourrira aux tables de son réfectoire[218]. A notre âge, il faut considérer le vin pour beaucoup ; à Bordeaux il est bon et celui du chapitre est excellent, car il le fait lui-même[210]. De plus, à ce chapitre sont affiliées des sœurs[212] ; il y en a de jeunes, et c'est un agrément à tous les âges. Messire, ajoutai-je, il me convient et il vous convient encore plus que vous laissiez sur vos biens une rente de cinquante sous au capital de cinquante livres, dont vous aurez la libre

disposition, Partout on se fera un honneur et un plaisir de vous recevoir avec vos deux cents livres[213].
Il prit pour faire ses réflexions un terme au bout duquel il me dit que toutes mes propositions lui convenaient, et qu'il se décidait pour le vin et les sœurs de Bordeaux ; il partit.

Des deux cent dix livres que j'avais portées de la Bourgogne, il ne me restait plus que dix livres. Entre mes mains il y en avait assez, mais il n'y avait pas trop pour fortifier la maison forte et réparer les biens.

Je fis venir ma famille dont je n'ai pas encore parlé ; elle était nombreuse. En quittant le bac, j'avais laissé sept enfans avec la moitié de mon argent chez le père de Thérèse, et, à la folie, j'en avais eu deux autres qui étaient venus au monde tout aussi clandestinement que si ma femme n'avait pas eu le droit d'accoucher. Mes aînés avaient plus de vingt ans, et suffirent pour former la garnison de la maison forte.

Quel dommage, me disais-je, d'avoir soixante et tant d'années, lorsque, pour la première fois de ma vie je me trouve propriétaire, me couchant, me levant chez moi, mangeant chez moi, demeurant chez moi, maître chez moi. Tous les jours ma fortune augmentait, l'abondance croissait ; les chagrins domestiques avaient attendu jusqu'alors.

J'avais huit garçons, et une fille qui s'appelait Catherine et que je fis appeler mademoiselle Duval,

du nom d'un petit fief que je possédais sur la moitié du cimetière [214]. Je destinais mademoiselle Duval au fils d'un de mes amis de Bordeaux, jeune abbé-laïque [215] des plus aimables. Je me plaisais d'avance à voir ma fille abbesse-laïque et mes petits-fils abbés-laïques. Mais il plut à mademoiselle Duval d'être ménétrière, d'épouser un vieux ménétrier de la chambre du roi [216], qui lui avait gagné le cœur en lui enseignant à pincer la cithare. Je voulus faire casser le mariage, comme disproportionné par l'âge, la fortune et la naissance. Le ménétrier me répondit par une première coutumélie [217], où il me disait qu'il était assez jeune, puisqu'il donnerait une volée de coups de bâton au premier qui viendrait lui parler d'âge; qu'il était assez riche puisqu'il avait deux sous par jour [218], et que, pour la naissance c'était lui qui faisait grâce, puisque mademoiselle Duval était d'une famille de valets de chiens. Il reprochait aussi à mes fils, à l'un d'être geôlier tandis qu'il n'était chargé de la garde des prisons qu'en qualité de sergent châtelain, commis à la garde d'un très fort château [219]; à un autre, d'être pitancier de la cathédrale, c'est-à-dire d'être un des plus honorables bénéficiers [220]; à un autre, d'avoir acheté son office de prévôt de justice, comme si depuis long-temps le roi ne faisait pas vendre ces offices [221]; à un autre, d'être marchand, bien qu'il fût magistrat des marchands, procureur des foires [222], à peu près maître des foires [223], car ce

n'était seulement que lorsqu'il les avait *vendues* que le commerce pouvait se mettre en mouvement, qu'on pouvait ouvrir les boutiques, étaler les marchandises. Dans une seconde coutumélie, il reprochait à Thérèse, mon épouse, d'être fille d'un sabotier. Dans une troisième, il me reprochait d'avoir été enfant de chœur, clerc de javelle, tailleur, garde-étang, garde-rivière, garde-pré, garde-bois, garde-chasse, garde-sel, garde-bateau, garde-note, garde-mari; malheureux, qui ne voulait pas voir que ma longue robe de bachelier couvrait toutes celles que j'avais précédemment portées. Mais il avait beau se défendre par ses recherches [224], par ses pétitions [225], ses requêtes, je le poursuivis de position [226] en position jusqu'à ce que je l'eusse forcé à venir devant la justice. Les assises furent enfin criées à son de trompe [227]. Elles se tinrent aux halles [228] ; il y avait beaucoup de monde. On plaida long-temps de part et d'autre; enfin le chef, après avoir recueilli les voix, prononça d'un ton solennel le jugement suivant: *Dieu ayant tant seulement devant les yeux, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* [229], *comme ainsi soit que les procès, mus entre le père et la fille, le beau-père et le gendre, amènent toujours grand scandale avec peu de proufit, il sera dit par cette nostre présente sentence que les parties sont mises hors de cour.* Le chef descendit de son siége, en même temps l'audience fut levée; le crieur cria la fin des assises [230]: tout le monde sortit. Alors le mari

de mademoiselle Duval, au milieu d'une foule de rieurs, ayant tiré de dessous l'habit son rebec, se mit à chanter en s'accompagnant, cette vieille chanson faite, dit-on, pour le mariage de l'économe roi Dagobert et de l'économe reine Berthilde sa femme: Allez-vous-en, gens de la nopce, allez-vous en chascun chez vous[231].

Thérèse, ma chère Therèse eut tant de chagrin d'avoir pour gendre un homme qui lui chantait pouilles en musique qu'elle en mourut. C'était la meilleure des femmes, la meilleure des mères.

Je n'étais pas très content non plus de mon fils aîné, qui s'appelait Jéhanot Régnard, et que je fis appeler Jéhan de La Régnardière. Il fit comme le jeune mari de la folie; pour être meilleur gentilhomme, il voulut oublier tout ce que je lui avais enseigné; lui qui écrivait dans tous les genres d'écritures, qui lisait couramment les plus anciens titres, prétendit un beau matin qu'il ne savait ni lire, ni écrire, ni même signer; il m'avait composé des armoiries, représentant sur un champ d'or trois têtes de renard aux yeux de sable et aux oreilles de gueules; il est fort adroit; il les avait gravées sur un cachet avec lequel il signait lui et son intime ami[232], jeune gentilhomme des environs; il avait même son scel secret, comme le roi[233]. A cela près, Jéhan de La Régnardière se montra toujours bon fils et surtout bon sujet de l'état. Il ne tira jamais l'épée ni pour la Bretagne, ni pour la Provence,

ni pour le pays de Foix, ni pour l'Armagnac, ni pour la Guienne, ni pour la Normandie, ni pour les deux Lorraines, ni pour les deux Navarres, ni pour les deux Bourgognes[234]; il ne la tira jamais que pour la France.

Depuis quelque temps il me semblait que mes enfans, à proportion qu'ils croissaient en âge et en dignités, perdaient quelque chose de leur respect pour moi. Je résolus d'aller à Paris prendre mes grades de licencié et de docteur. A mon âge me voilà, comme un jeune adolescent, de nouveau sur les livres. Je me remplis de science tant que je pus, et je partis. Cependant comme je n'avais pas moins de prudence que lorsque j'étais dans la Bourgogne, je pris les mêmes précautions: j'arrivai à la rue des Mathurins, sur un gros tonneau de bon vin blanc de l'Indre. On m'interrogea; on ne m'écouta pas; on m'applaudit; on me revêtit de la robe rouge fourrée[235]; on m'expédia mes lettres *Nemine prorsus discrepante*, comme on dit aujourd'hui et comme on dira sans doute long-temps[236].

J'avertis ici les généalogistes, afin de ne pas donner dans la suite matière à procès ou à commentaires que, bien que mes lettres de maître-ès-arts portent Bernardille Regnard, mes lettres de bachelier Bernard Regnard, et mes lettres de licencié, ainsi que celles de docteur, Bernard de la Régnardière, c'est toujours le même homme, c'est-à-dire moi, qui, en ce moment, dicte mon histoire aux frères Cordeliers.

De retour à la maison forte je me fis reconnaître comme docteur dans ma famille et dans le voisinage. Mon fils aîné Jéhan me dit que mon nouveau grade, beaucoup trop éclatant, lui faisait tort pour la recherche d'une demoiselle à laquelle il voulait s'unir : Voyons, voyons, lui dis-je. Il me la fit voir ; elle était très maigre, très sèche, mais très noble. Je mis sur l'épaule mon chaperon de docteur ; j'amenai avec moi Jéhan ; nous demandâmes la demoiselle, qui nous fut aussitôt accordée ; on ne différa guère la noce. Elle manqua de me ruiner : que maudites soient les dépenses d'usage ! Comme les autres, mon fils eut des musiciens, des hautbois, pour ouvrir la marche du cortége. Il donna à son épouse une couronne d'or, une ceinture d'or, un manteau blanc que deux jeunes gens, un de chaque côté, tenaient ouvert et écarté pour montrer sa belle cotte de soie. Suivaient une nombreuse troupe d'hommes, une nombreuse troupe de femmes, tous marchant par rang d'âge, qui, rentrés à la maison, mangèrent et burent pendant plusieurs jours tous également bien[237].

L'envie de me marier me vint aussi : mais ce ne fut pas, comme on pourrait le croire, en voyant marier mon fils : ce fut en prenant des remèdes.

L'eau-de-vie est devenue de nos jours une panacée qui opère de divers et de continuels miracles[233] ; je souffrais de douleurs rhumatismales ; les physiciens du canton me conseillèrent d'appli-

quer sur les articulations des linges imbibés de cette eau [239]. Elle me donna les mêmes désirs de me marier qu'au roi de Navarre [240]. Mes rhumatismes ne guérissaient point ; je ne pouvais me passer de linges imbibés d'eau-de-vie ; je ne pouvais par conséquent me passer de me marier. Dans les cas de nécessité, je ne demande pas conseil ; je me mariai avec une jeune personne, qui avait aussi bonne volonté que moi. Je ne désirais qu'un enfant, deux au plus ; j'en eus presque tout de suite quatre. De son côté Jéhan eut aussi bientôt une petite famille, car je ne sais comment les Regnards ont toujours singulièrement pullulé ; partout il y a beaucoup de Regnards. Ma femme et ma bru se disputaient souvent et leurs deux jeunes familles se battaient. Je sentais qu'il m'aurait fallu une plus grande habitation ; la maison forte ne voulait pas s'élargir. Je ne savais comment faire : mais, au moment où je m'y attendais le moins, je fus tiré de peine.

La maison forte que je possédais était hommagère au château de Montalent [241] d'une patte de lièvre. Par une singulière concordance de noms, le château de Montalent appartenait au seigneur de Monsavoir-Cler [242] ; par une concordance encore plus singulière de noms et de choses, le seigneur de Monsavoir-Cler était un des hommes de France les plus savans. Je l'abordai en lui disant que je devais l'honorer à plusieurs titres ; et, au lieu de lui faire hommage de la patte, je lui fis hommage

de tout le lièvre, sauf les réservations et protestations que le notaire qui m'accompagnait, mit en mon nom dans l'acte qu'il en dressa. Le seigneur de Monsavoir-Cler fut sensible à mon procédé et à la manière dont je continuai d'en agir avec lui. En ma qualité de possesseur de la maison forte, j'étais tenu d'aller certains jours faire le guet au château de Montalent; je pouvais me contenter d'y envoyer mon fils, j'y allais toujours moi-même. La vue de ce bon seigneur s'était affaiblie; je lui lus, sans reproche, deux fois tous les ouvrages d'Aristote; de plus, à cause qu'il craignait de corrompre son beau latin de Virgile ou de Tite-Live, il n'avait jamais voulu entendre le latin des feudistes, et cela dans plusieurs occasions avait fait tort à ses affaires. Dans ce temps le domaine de la grosse tour de Loches se prétendit haut-suzerain du château de Montalent, ce qui altérait la pureté de la haute justice du seigneur de Monsavoir-Cler. Il me consulta : il me dit qu'il était sûr d'avoir un titre coté dans son inventaire *quarta ligacia*[245], mais qu'il n'avait jamais pu le trouver à la quatrième layette. Monseigneur, lui dis-je, vous êtes trop savant pour connaître le mot *ligacia* qui, dans notre mauvais latin de chartrier, veut dire liasse et non layette. Nous cherchâmes le titre à la quatrième liasse, nous l'y trouvâmes, et le château de Montalent se défendit victorieusement contre la grosse tour de Loches.

Ces petits services et quelques autres ne devaient

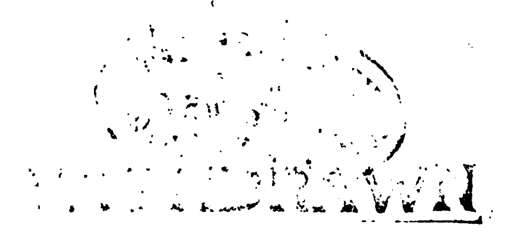
pas me valoir la magnifique récompense que j'en obtins. Le douzième décembre, jour de Sainte-Luce, jour solsticial d'hiver [244], le seigneur de Montalent m'envoya prendre vers l'heure de midi. Il avait plu à verse : ceux qui connaissent les environs de Montalent savent que les terres en sont très fortes ; et je vous assure qu'il arrive fort souvent à vos frères quêteurs d'y laisser leurs sandales. Je mis sans autre façon mes souliers sous le bras et chaussai mes plus gros sabots ; heureusement, de crainte des loups ou de mauvaise aventure, j'avais ceint ma longue épée de bataille. J'arrive, je pose les sabots à la première porte, je mets les souliers et j'entre dans la salle où je trouve réunie une nombreuse et illustre assemblée. Je fus aussi surpris, et j'eus lieu de l'être plus que mon frère Marcellin le jour de son contrat de mariage. Ordinairement le seigneur de Montalent m'appelait simplement la Regnardière, ou amicalement Bernard, ou plus amicalement Bernardille. Monseigneur, me dit-il, en s'avançant vers moi, vous êtes docteur, par conséquent latiniste, écoutez ce qu'on va lire. On commença par des lettres d'anoblissement en fort beau et fort bon latin, dans lequel le roi disait que l'émulation était la source des vertus, qu'il importait de récompenser les grandes et généreuses actions qu'elle produisait ; que son amé et féal Bernard de la Régnardière méritait à ces titres, pour lui et sa postérité, des lettres de noblesse qui lui étaient

gracieusement accordées moyennant la somme de quatre-vingt livres parisis dont il aurait à faire compte entre les mains des argentiers du trésor, et dont il devait présenter bonne et valable quittance [245]. A cette lecture succéda celle d'un acte de donation écrit encore en plus beau latin, par lequel le seigneur de Montalent, depuis long-temps veuf sans enfans, me donnait tous et chacuns ses biens par donation entre-vifs et à jamais irrévocable. J'étais confondu, j'étais immobile de surprise et de reconnaissance. Je recueillis cependant mes forces : je déceignis mon épée, et mettant un genou à terre, je suppliai le seigneur de Montalent de ne pas me charger du poids de tant de bienfaits; il me releva, m'embrassa et me donna l'investiture par le bâton [246]. Aussitôt toute l'assemblée se retira en lui faisant une profonde révérence et à moi une plus profonde. Bernardille, me dit mon bienfaiteur dès que nous fûmes seuls, je me remets en toute sécurité entre les mains d'un loyal ami; je vous demanderai seulement, les jours où il ne pleut pas, ma meute ordinaire de dix chiens, et, les jours où il pleut, que vous ou votre fils Jéhan veniez me lire deux ou trois heures la *Somme le Roi* [247] ou le *Mépris du monde* [248], les seuls livres aujourd'hui à mon usage : je vous abondonne tout le reste. Je lui embrassai encore les genoux et lui dis qu'il serait toujours maître absolu.

Je n'attendis pas plus tard que le lendemain

pour écarteler mes armes de Régnardière et de Monsavoir-Cler[249].

Le jour suivant je souscrivis un acte avec toute ma famille, par lequel nous nous engagions, pour nous et nos descendans, à porter le nom de la Régnardière-Monsavoir-Cler, composé de trois noms plus unis qu'on ne pense, car la science ou clergie mène souvent à la Régnardière. Êtes-vous de mon avis, mes frères? si vous n'en êtes pas, tant mieux.



FIN DU PREMIER VOLUME DU XIVᵉ SIÈCLE.